

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern
Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern
Band: - (1915)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT
POUR
L'EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1914.



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent.)

BERNE
IMPRIMERIE LEROW & C^{ie}
1915.

INDEX.

	Page
Récapitulation générale et bilan	3—5
<i>Première partie:</i>	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—80
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	9—80
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	9
II. Comptes spéciaux	10—80
<i>Seconde partie:</i>	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	81—95
I. Fonds capital	82—89
A. Forêts	82—83
B. Domaines	82—83
C. Caisse des domaines	82—83
D. Caisse hypothécaire	84—85
E. Banque cantonale	84—85
F. Emprunts	86—87
Ga. Capitaux de chemins de fer	86—87
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer	88—89
II. Fonds d'administration	88—95
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	88—95
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	88—89
B. Placements	88—89
C. Administration courante, compte courant	90—91
D. Avances faites à des œuvres d'utilité publique	90—91
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	90—91
F. Emprunts	92—93
G. Caisse	92—93
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	92—93
I. Solde du compte de l'administration courante	94—95
K. Inventaire du mobilier	94—95
Appendice. Comptes des fonds spéciaux	98—131
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	133—147

Nota. — Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les *numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèse*, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN.



CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.						MUTATIONS			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.	
Récapitulation et bilan.									
I. Fonds capital.									
16,457,020	—	—	—	A. Forêts.	Page 82	Achats et augmentations	131,269	05	
33,263,149	80	—	—	B. Domaines.	82	des estimations . . .	671,915	75	
1,400,321	66	2,245,863	20	C. Caisse des domaines.	82		289,563	65	
317,362,200	26	297,362,200	26	D. Caisse hypothécaire.	84		186,373,640	73	
330,902,939	42	310,902,939	42	E. Banque cantonale.	84	Nouvelles créances et rem-	2,782,199,547	22	
—	—	50,431,220	—	F. Emprunts.	86	boursements de dettes .	803,000	—	
23,141,260	—	—	—	G. ^a Capitaux de chemins de fer.	86		1,139,200	—	
—	—	2,583,600	—	G. ^b Fonds d'amortissement des chemins de fer.	88		—	—	
722,526,891	14	663,525,822	88	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations .	2,971,608,136	40	
		59,001,068	26	Actif net.					
II. Fonds d'administration.									
H. Fonds de roulem ^t de la caisse de l'Etat.									
					Page 94	Nouvelles créances et rem-			
43,755,689	34	49,007,162	15	Avances, placements et dépôts.		boursements de dettes .	112,440,480	30	
853,420	86	176,490	82	Caisses et compensations par décompte.		Recettes	3,155,669,584	40	
5,423,296	98	5,500	—	Restes actifs.		Nouvelles créances . . .	3,155,631,157	14	
543	30	702,429	47	Restes passifs.		Dépenses	3,156,069,612	32	
50,032,950	48	49,891,582	44				9,579,810,834	16	
—	—	959,538	52	J. Solde du compte de l'administration	Page 94	Excédent des recettes .	—	—	
5,581,770	10	—	—	courante.		Augmentations de l'inventaire .	256,459	—	
55,614,720	58	50,851,120	96	K. Inventaire du mobilier.	94	Total des augmentations .	9,580,067,293	16	
		4,763,599	62	Total de l'actif et du passif.		Diminution nette . . .	1,809,308	31	
				Actif net.					
I. Fonds capital.									
722,526,891	14	663,525,822	88		Page 4	Augmentations	2,971,608,136	40	
55,614,720	58	50,851,120	96	II. Fonds d'administration.	4		9,580,067,293	16	
778,141,611	72	714,376,943	84	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations .	12,551,675,429	56	
		63,764,667	88	Actif net.		Diminution nette . . .	1,422,133	61	
Bilan.									
778,141,611	72	714,376,943	84	Eléments de la fortune.	Page 4	Augmentations	12,551,675,429	56	
—	—	63,764,667	88	Fortune nette.	8	Diminutions	71,926,409	68	
778,141,611	72	778,141,611	72				12,623,601,839	24	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.									
DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1914.					
Avoir.				Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.		
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.	
Récapitulation et bilan.									
I. Fonds capital.									
37,429	05	} Ventes et réductions des estimations.	}	A. Forêts	Page 83	16,550,860	—	—	—
230,512	75			B. Domaines	83	33,704,552	80	—	—
437,631	95			C. Caisse des domaines	83	1,314,505	16	2,308,115	—
186,373,640	73			D. Caisse hypothécaire	85	324,886,001	46	304,886,001	46
2,782,199,547	22	} Nouvelles dettes et remboursements de créances.	}	E. Banque cantonale	85	323,729,293	81	303,729,293	81
1,139,200	—			F. Emprunts	87	—	—	50,767,420	—
—	—			G. ^a Capitaux de chemins de fer	87	24,280,460	—	—	—
803,000	—			G. ^b Fonds d'amortissement des chemins de fer	89	—	—	3,386,600	—
2,971,220,961	70	Total des diminutions.		Total de l'actif et du passif		724,465,673	23	665,077,430	27
387,174	70	Augmentation nette.		Actif net				59,388,242	96
II. Fonds d'administration.									
H. Fonds de roulem^t de la caisse de l'Etat.									
Page 95									
111,840,152	06	} Nouvelles dettes et remboursements de créances.	}	Avances, placements et dépôts		59,207,058	50	63,858,203	07
3,156,069,612	32			Caisses et compensations par décompte		479,983	18	203,081	06
3,155,669,584	40			Restes actifs		5,379,472	73	103	01
3,156,231,485	38			Restes passifs		1,056	55	864,815	78
9,579,810,834	16	} Excédent des dépenses.	}			65,067,570	96	64,926,202	92
2,051,336	76			J. Solde du compte de l'administration courante	Page 95	—	—	3,010,875	28
14,430	55			K. Inventaire du mobilier	95	5,823,798	55	—	—
9,581,876,601	47			Total de l'actif et du passif		70,891,369	51	67,937,078	20
		Total des diminutions.		Actif net				2,954,291	31
I. Fonds capital									
2,971,220,961	70	} Diminutions.	}	I. Fonds capital	Page 5	724,465,673	23	665,077,430	27
9,581,876,601	47			II. Fonds d'administration	5	70,891,369	51	67,937,078	20
12,553,097,563	17	Total des diminutions.		Total de l'actif et du passif		795,357,042	74	733,014,508	47
				Actif net				62,342,534	27
Bilan.									
12,553,097,563	17	Diminutions.		Eléments de la fortune	Page 5	795,357,042	74	733,014,508	47
70,504,276	07	Augmentations.		Fortune nette	8	—	—	62,342,534	27
12,623,601,839	24					795,357,042	74	795,357,042	74

PREMIÈRE PARTIE.

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT.

Situation de la fortune nette de l'Etat.

Compte de profits et pertes.

Compte de l'administration courante.

1914.



CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913. *)		BUDGET DE 1914. *)		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
Récapitulation.												
900,798	80	934,235	—	I. Administration générale	68,727	76	951,582	57	—	—	882,854	81
1,422,386	80	1,414,320	—	II. Administration judiciaire	2,160	50	1,420,112	06	—	—	1,417,951	56
36,898	72	39,795	—	III. ^a Justice	2,460	85	37,599	57	—	—	35,138	72
1,444,818	05	1,578,430	—	III. ^b Police	1,793,625	67	3,272,244	86	—	—	1,478,619	19
266,320	46	353,105	—	IV. Affaires militaires	2,432,698	94	2,886,234	26	—	—	453,535	32
1,299,817	86	1,312,804	—	V. Cultes	1,561	35	1,290,898	16	—	—	1,289,336	81
6,227,366	22	6,490,299	—	VI. Instruction publique	1,505,601	61	7,865,839	26	—	—	6,360,237	65
14,828	45	12,995	—	VII. Affaires communales	—	—	13,043	95	—	—	13,043	95
2,928,630	95	2,947,750	—	VIII. Assistance publique	457,992	49	3,486,244	64	—	—	3,028,252	15
707,339	85	777,741	—	IX. ^a Economie publique	650,893	52	1,435,517	37	—	—	784,623	85
1,348,267	28	1,437,290	—	IX. ^b Service sanitaire	2,104,802	05	3,477,060	15	—	—	1,372,258	10
2,619,916	48	2,602,800	—	X. Travaux publics et chemins de fer	939,781	38	3,828,459	81	—	—	2,888,678	43
3,965,806	93	3,962,310	—	XI. Emprunts	802,000	—	5,132,500	85	—	—	4,330,500	85
152,580	71	163,545	—	XII. Finances	1,981	—	158,276	87	—	—	156,295	87
818,002	70	841,320	—	XIII. Agriculture	1,618,699	31	2,430,368	18	—	—	811,668	87
169,195	07	175,095	—	XIV. Economie forestière	139,789	99	307,441	84	—	—	167,651	85
700,612	28	676,350	—	XV. Forêts domaniales	1,267,156	25	580,317	97	686,838	28	—	—
1,231,950	12	1,287,975	—	XVI. Domaines de l'Etat	1,422,532	22	104,629	87	1,317,902	35	—	—
26,885	68	33,700	—	XVII. Caisse des domaines	60,559	80	91,121	15	—	—	30,561	35
1,764,237	98	1,685,300	—	XVIII. Caisse hypothécaire	15,470,573	66	13,782,796	21	1,687,777	45	—	—
1,300,000	—	1,100,000	—	XIX. Banque cantonale	15,936,649	24	14,936,649	24	1,000,000	—	—	—
871,985	29	473,000	—	XX. Caisse de l'Etat	885,380	—	146,286	17	739,093	83	—	—
12,943	91	3,100	—	XXI. Amendes et confiscations	280,502	83	281,857	56	—	—	1,354	73
61,300	06	50,050	—	XXII. Récales de la chasse, de la pêche et des mines	91,172	07	50,817	08	40,354	99	—	—
917,497	52	862,420	—	XXIII. Régie des sels	1,752,699	10	863,755	87	888,943	23	—	—
909,652	06	582,950	—	XXIV. Timbre	744,660	05	74,418	50	670,241	55	—	—
2,243,953	60	1,704,400	—	XXV. Emoluments	2,088,015	01	199,419	35	1,888,595	66	—	—
630,232	17	441,500	—	XXVI. Taxe des successions et donations	497,152	38	61,398	96	435,753	42	—	—
102,772	70	89,500	—	XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	136,680	—	19,995	50	116,684	50	—	—
1,076,239	89	1,062,000	—	XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux	1,248,249	50	173,373	76	1,074,875	74	—	—
1,065,996	05	900,000	—	XXIX. Part de la recette de l'alcool	1,133,537	43	114,142	30	1,019,395	13	—	—
316,056	95	293,763	—	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	316,056	95	—	—	316,056	95	—	—
442,186	45	363,600	—	XXXI. Taxe militaire	1,043,726	70	605,400	90	438,325	80	—	—
10,740,356	52	10,338,872	—	XXXII. Impôts directs	11,911,916	11	789,500	34	11,122,415	77	—	—
112,854	44	—	—	XXXIII. Imprévu	12,471	40	4,498	75	7,972	65	—	—
24,387,973	55	21,914,780	—	Recettes	68,822,467	12	—	—	23,451,227	30	—	—
24,462,715	45	25,077,534	—	Dépenses	—	—	70,873,803	88	—	—	25,502,564	06
—	—	—	—	Excédent des recettes	—	—	—	—	—	—	—	—
74,741	90	3,162,754	—	Excédent des dépenses	2,051,336	76	—	—	2,051,336	76	—	—
24,462,715	45	25,077,534	—		70,873,803	88	70,873,803	88	25,502,564	06	25,502,564	06

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				Comptes spéciaux.								
				I. Administration générale.								
				A. Grand Conseil.								
91,511	15	120,000	—	1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions I, 1	—	—	71,617	—	—	—	71,617	—
91,511	15	120,000	—		—	—	71,617	—	—	—	71,617	—
				B. Conseil-exécutif.								
72,500	—	72,500	—	1. Traitements des membres du Conseil-exécutif I, 4	—	—	72,500	—	—	—	72,500	—
72,500	—	72,500	—		—	—	72,500	—	—	—	72,500	—
				C. Crédit du Conseil-exécutif.								
8,095	05	15,000	—	(1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque I, 6	—	—	5,899	98	—	—	5,899	98
660	—			2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publique I, 9	250	—	6,950	—	—	—	6,700	—
6,450	—			3. Subventions en faveur des arts et des sciences I, 10	—	—	3,785	—	—	—	3,785	—
—	—			4. Secours	—	—	—	—	—	—	—	—
15,205	05	15,000	—		250	—	16,634	98	—	—	16,384	98
				D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.								
2,800	—	3,000	—	1. Députation au Conseil des Etats . I, 12	—	—	2,240	—	—	—	2,240	—
260	55	1,000	—	2. Commissaires I, 13	468	20	2,256	70	—	—	1,788	50
3,060	55	4,000	—		468	20	4,496	70	—	—	4,028	50
				E. Chancellerie d'Etat.								
26,799	90	26,800	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 15	—	—	25,747	25	—	—	25,747	25
31,156	10	33,280	—	2. Traitements des employés . . . I, 16	—	—	30,478	40	—	—	30,478	40
5,868	26	6,500	—	3. Frais de bureau I, 20	21	30	6,186	40	—	—	6,165	10
50,004	88	50,000	—	4. Frais d'impression I, 31	13,854	26	70,643	01	—	—	56,788	75
8,007	20	8,000	—	5. Service de l'hôtel de ville . . . I, 36	2,036	—	10,042	35	—	—	8,006	35
19,890	—	19,890	—	6. Loyers I, 36	—	—	19,890	—	—	—	19,890	—
141,726	34	144,470	—		15,911	56	162,987	41	—	—	147,075	85

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
I. Administration générale.													
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.													
10,000	—	10,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 37	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—	
24,039	—	23,500	—	2. Abonnements des aubergistes . . I, 37	23,970	—	—	—	23,970	—	—	—	
4,595	—	6,000	—	3. Frais de rédaction du bulletin des séances I, 38	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—	
25,735	10	27,500	—	4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois . I, 39	—	—	18,099	15	—	—	18,099	15	
3,708	90	—	—		33,970	—	22,099	15	11,870	85	—	—	
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes.													
5,000	—	5,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 41	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—	
7,710	—	7,500	—	2. Abonnements des aubergistes . . I, 41	7,644	—	—	—	7,644	—	—	—	
8,073	65	8,000	—	3. Frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil et du bulletin des lois I, 42	—	—	6,292	75	—	—	6,292	75	
4,636	35	4,500	—		12,644	—	6,292	75	6,351	25	—	—	
H. Préfets.													
132,136	20	132,000	—	1. Traitements des préfets . . . I, 43	—	—	129,134	80	—	—	129,134	80	
4,800	—	4,800	—	2. Secrétariat du préfet de Berne . . I, 44	—	—	4,800	—	—	—	4,800	—	
3,073	50	3,000	—	3. Indemnités des vice-préfets . . . I, 45	—	—	2,688	95	—	—	2,688	95	
21,522	84	20,150	—	4. Frais de bureau I, 47	—	—	21,116	33	—	—	21,116	33	
22,550	—	22,650	—	5. Loyers I, 49	—	—	22,650	—	—	—	22,650	—	
184,082	54	182,600	—		—	—	180,390	08	—	—	180,390	08	
J. Secrétariats de préfecture.													
126,933	25	127,775	—	1. Traitements des secrétaires de pré- fecture I, 50	—	—	126,252	55	—	—	126,252	55	
1,692	90	2,000	—	2. Indemnités des remplaçants . . I, 51	—	—	934	—	—	—	934	—	
226,654	10	234,000	—	3. Traitements des employés . . . I, 53	166	—	229,688	—	—	—	229,522	—	
26,688	17	17,300	—	4. Frais de bureau I, 55	—	—	17,104	35	—	—	17,104	35	
19,090	—	19,090	—	5. Loyers I, 57	—	—	19,090	—	—	—	19,090	—	
—	—	—	—	6. Revision des registres fonciers, frais en 1914 I, 57	5,318	—	21,495	60	—	—	16,177	60	
401,058	42	400,165	—		5,484	—	414,564	50	—	—	409,080	50	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
I. Administration générale.												
91,511	15	120,000	—	A. <i>Grand Conseil</i>	—	—	71,617	—	—	—	71,617	—
72,500	—	72,500	—	B. <i>Conseil-exécutif</i>	—	—	72,500	—	—	—	72,500	—
15,205	05	15,000	—	C. <i>Crédit du Conseil-exécutif</i>	250	—	16,634	98	—	—	16,384	98
3,060	55	4,000	—	D. <i>Députation au Conseil des Etats et com-</i> <i>missaires</i>	468	20	4,496	70	—	—	4,028	50
141,726	34	144,470	—	E. <i>Chancellerie d'Etat</i>	15,911	56	162,987	41	—	—	147,075	85
3,708	90	—	—	F. <i>Feuille officielle allemande et ses annexes</i>	33,970	—	22,099	15	11,870	85	—	—
4,636	35	4,500	—	G. <i>Feuille officielle du Jura et ses annexes</i>	12,644	—	6,292	75	6,351	25	—	—
184,082	54	182,600	—	H. <i>Préfets</i>	—	—	180,390	08	—	—	180,390	08
401,058	42	400,165	—	J. <i>Secrétariats de préfecture</i>	5,484	—	414,564	50	—	—	409,080	50
900,798	80	934,235	—		68,727	76	951,582	57	—	—	882,854	81
Les dépenses sont inférieures au budget de fr.51,380.19												
II. Administration judiciaire.												
A. Cour suprême.												
145,310	40	143,000	—	1. Traitements des juges I, 59	—	—	141,348	60	—	—	141,348	60
1,865	90	1,900	—	2. Indemnités des juges-suppléants I, 60	—	—	1,855	90	—	—	1,855	90
147,176	30	144,900	—		—	—	143,204	50	—	—	143,204	50
B. Greffe de la Cour.												
27,250	70	27,250	—	1. Traitements des fonctionnaires I, 62	—	—	27,250	—	—	—	27,250	—
37,099	95	37,600	—	2. Traitements des employés I, 63	—	—	36,273	05	—	—	36,273	05
4,507	25	4,500	—	3. Frais de bureau I, 65	—	—	4,499	76	—	—	4,499	76
5,747	80	5,800	—	4. Service, chauffage et éclairage du Palais de justice I, 68	—	—	6,799	60	—	—	6,799	60
9,980	—	9,980	—	5. Loyers I, 70	—	—	9,980	—	—	—	9,980	—
1,375	50	1,400	—	6. Bibliothèque I, 71	—	—	1,387	80	—	—	1,387	80
85,961	20	86,530	—		—	—	86,190	21	—	—	86,190	21
C. Tribunaux de district.												
148,929	85	151,625	—	1. Traitements des présidents de tribunal I, 72	—	—	151,750	—	—	—	151,750	—
8,896	30	9,000	—	2. Indemnités des vice-présidents I, 75	—	—	8,528	90	—	—	8,528	90
53,022	—	57,000	—	3. Indemnités des juges et des juges-	2	—	45,623	—	—	—	45,621	—
28,752	51	26,300	—	suppléants I, 79								
32,520	—	32,295	—	4. Frais de bureau I, 81	—	—	30,815	39	—	—	30,815	39
1,491	55	1,500	—	5. Loyers I, 82	—	—	32,295	—	—	—	32,295	—
347	25	500	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires I, 83	—	—	1,792	85	—	—	1,792	85
				7. Frais de déplacement de l'autorité	—	—	190	40	—	—	190	40
				de surveillance I, 84								
273,959	46	278,220	—		2	—	270,995	54	—	—	270,993	54

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
II. Administration judiciaire.												
D. Greffes des tribunaux de district.												
120,494	65	119,100	—	1. Traitements des greffiers I, 85	1,400	—	117,670	65	—	—	116,270	65
1,744	—	2,000	—	2. Indemnités des remplaçants I, 86	—	—	1,227	15	—	—	1,227	15
129,144	60	133,000	—	3. Traitements des employés I, 88	457	—	132,663	45	—	—	132,206	45
15,682	32	15,000	—	4. Frais de bureau I, 91	—	—	15,645	91	—	—	15,645	91
11,520	—	12,205	—	5. Loyers I, 92	—	—	12,205	—	—	—	12,205	—
278,585	57	281,305	—		1,857	—	279,412	16	—	—	277,555	16
E. Ministère public.												
36,690	90	37,275	—	1. Traitements des fonctionnaires I, 93	—	—	36,232	60	—	—	36,232	60
4,000	—	4,000	—	2. Traitement de l'employé du procureur général I, 94	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
780	06	500	—	3. Frais de bureau du procureur général I, 95	—	—	499	68	—	—	499	68
6,037	21	6,400	—	4. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant I, 97	—	—	6,175	35	—	—	6,175	35
325	—	325	—	5. Loyer I, 98	—	—	325	—	—	—	325	—
47,833	17	48,500	—		—	—	47,232	63	—	—	47,232	63
F. Cours d'assises.												
14,082	50	20,000	—	1. Indemnités des jurés I, 99	—	—	16,665	50	—	—	16,665	50
5,085	90	7,000	—	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises I, 100	—	—	3,870	—	—	—	3,870	—
3,190	80	2,500	—	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers I, 103	—	—	2,483	15	—	—	2,483	15
5,244	22	4,500	—	4. Frais de bureau I, 105	—	—	4,098	38	—	—	4,098	38
13,000	—	12,900	—	5. Loyers I, 107	—	—	12,900	—	—	—	12,900	—
40,603	42	46,900	—		—	—	40,017	03	—	—	40,017	03
G. Offices des poursuites et des faillites.												
1,620	10	1,300	—	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance I, 108	—	—	1,796	45	—	—	1,796	45
125,365	90	131,400	—	2. Traitements des fonctionnaires I, 109	—	—	131,099	65	—	—	131,099	65
1,395	05	2,000	—	3. Indemnités des remplaçants I, 110	—	—	321	70	—	—	321	70
156,908	35	140,000	—	4. Traitements des agents de poursuites I, 119	—	—	142,941	55	—	—	142,941	55
148,921	85	151,000	—	5. Traitements des employés I, 362	211	50	164,526	20	—	—	164,314	70
16,352	25	14,000	—	6. Frais de bureau I, 125	90	—	22,163	75	—	—	22,073	75
9,901	—	10,000	—	7. Registres et formules I, 126	—	—	11,533	70	—	—	11,533	70
21,175	—	21,175	—	8. Loyers I, 127	—	—	23,562	50	—	—	23,562	50
1,501	—	1,500	—	9. Frais prévus à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiles de la faillite I, 128	—	—	1,368	20	—	—	1,368	20
483,140	50	472,375	—		301	50	499,313	70	—	—	499,012	20

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
II. Administration judiciaire.													
H. Conseils de prud'hommes.													
6,904	03	6,000	—	1. Frais, part de l'Etat I, 130	—	—	8,858	31	—	—	8,858	31	
6,904	03	6,000	—		—	—	8,858	31	—	—	8,858	31	
J. Tribunal administratif.													
13,750	—	13,750	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 131	—	—	13,301	20	—	—	13,301	20	
2,300	—	2,400	—	2. Traitement de l'employé . . . I, 132	—	—	2,400	—	—	—	2,400	—	
6,453	—	7,000	—	3. Indemnités des membres . . . I, 133	—	—	5,576	70	—	—	5,576	70	
2,795	65	2,000	—	4. Frais de bureau I, 135	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	
3,440	—	3,440	—	5. Loyer I, 136	—	—	3,440	—	—	—	3,440	—	
28,738	65	28,590	—		—	—	26,717	90	—	—	26,717	90	
K. Tribunal de commerce.													
4,000	—	4,000	—	1. Traitement du greffier . . . I, 137	—	—	3,805	—	—	—	3,805	—	
2,566	70	2,800	—	2. Traitement de l'employé . . . I, 138	—	—	2,800	—	—	—	2,800	—	
4,276	30	5,000	—	3. Indemnités des membres . . . I, 139	—	—	2,468	30	—	—	2,468	30	
2,998	45	3,000	—	4. Frais de bureau et de déplacement I, 142	—	—	2,899	23	—	—	2,899	23	
5,600	—	5,600	—	5. Loyer I, 143	—	—	5,600	—	—	—	5,600	—	
—	—	600	—	6. Bibliothèque I, 144	—	—	597	55	—	—	597	55	
10,828	30	—	—	(Frais d'installation.)	—	—	—	—	—	—	—	—	
30,269	75	21,000	—		—	—	18,170	08	—	—	18,170	08	
L. Palais de justice, ameublement.													
785	25	—	—	(Remboursement.)	—	—	—	—	—	—	—	—	
785	25	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	
A. Cour suprême													
147,176	30	144,900	—	B. Greffe de la Cour	—	—	143,204	50	—	—	143,204	50	
85,961	20	86,530	—	C. Tribunaux de district	—	—	86,190	21	—	—	86,190	21	
273,959	46	278,220	—	D. Greffes des tribunaux de district . . .	2	—	270,995	54	—	—	270,993	54	
278,585	57	281,305	—	E. Ministère public	1,857	—	279,412	16	—	—	277,555	16	
47,833	17	48,500	—	F. Cours d'assises	—	—	47,232	63	—	—	47,232	63	
40,603	42	46,900	—	G. Offices des poursuites et des faillites .	—	—	40,017	03	—	—	40,017	03	
483,140	50	472,375	—	H. Conseils de prud'hommes	301	50	499,313	70	—	—	499,012	20	
6,904	03	6,000	—	J. Tribunal administratif	—	—	8,858	31	—	—	8,858	31	
28,738	65	28,590	—	K. Tribunal de commerce	—	—	26,717	90	—	—	26,717	90	
30,269	75	21,000	—	L. Palais de justice, ameublement	—	—	18,170	08	—	—	18,170	08	
785	25	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	
1,422,386	80	1,414,320	—		2,160	50	1,420,112	06	—	—	1,417,951	56	
Les dépenses dépassent le budget de fr. 3,631. 56													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
III. ^b Police.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
15,000	—	15,000	—	1. Traitements des fonctionnaires I, 361	—	—	13,761	70	—	—	13,761	70
31,895	—	32,500	—	2. Traitements des employés . . . I, 163	—	—	32,500	—	—	—	32,500	—
9,994	44	8,200	—	3. Frais de bureau I, 168	403	30	8,536	27	—	—	8,132	97
3,525	—	3,525	—	4. Loyers I, 169	—	—	3,525	—	—	—	3,525	—
—	—	2,000	—	5. Exposition nationale suisse, frais de participation I, 170	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
60,414	44	61,225	—		403	30	60,322	97	—	—	59,919	67
B. Passeports, arrestations et conduites.												
1,259	70	1,300	—	1. Police des passeports et des étrangers I, 172	234	20	2,500	95	—	—	2,266	75
11,395	90	12,000	—	2. Frais d'arrestations I, 173	—	—	12,028	04	—	—	12,028	04
18,680	64	23,000	—	3. Frais de conduites I, 191	5,564	40	29,040	26	—	—	23,475	86
31,336	24	36,300	—		5,798	60	43,569	25	—	—	37,770	65
C. Corps de police.												
9,874	80	10,000	—	1. Traitements des fonctionnaires I, 193	—	—	9,969	—	—	—	9,969	—
753,529	65	801,100	—	2. Solde des gendarmes I, 204	2,029	50	771,379	10	—	—	769,349	60
27,114	55	50,350	—	3. Habillement I, 205	—	—	50,369	50	—	—	50,369	50
2,001	45	2,000	—	4. Equipement et armement . . . I, 207	799	—	2,797	45	—	—	1,998	45
1,504	33	1,500	—	5. Service anthropométrique . . . I, 209	—	—	1,495	15	—	—	1,495	15
2,998	74	3,000	—	6. Frais de bureau I, 211	—	—	2,990	83	—	—	2,990	83
86,441	10	88,200	—	7. Loyers I, 222	880	—	87,991	10	—	—	87,111	10
16,041	95	15,300	—	8. Indemnités de logement et de mobilier I, 224	58	—	15,334	50	—	—	15,276	50
6,004	30	5,000	—	9. Soins médicaux I, 229	—	—	5,001	60	—	—	5,001	60
4,539	12	4,300	—	10. Frais divers d'administration . I, 234	—	—	4,459	60	—	—	4,459	60
8,000	—	8,000	—	11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction I, 238	—	—	6,867	95	—	—	6,867	95
20,000	—	20,000	—	12. Quote-part du produit des amendes I, 239	20,000	—	—	—	20,000	—	—	—
—	—	6,000	—	13. Subvention extraordinaire en faveur de la caisse des gendarmes invalides I, 239	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
898,049	99	974,750	—		23,766	50	964,655	78	—	—	940,889	28

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
III. ^b Police.													
D. Prisons.													
1. Prisons de la ville de Berne :													
22,417	74	20,000	—	a. Nourriture I, 241	1,085	40	26,323	27	—	—	25,237	87	
8,326	99	9,000	—	b. Frais divers d'entretien . . . I, 245	—	—	11,452	49	—	—	11,452	49	
18,640	—	18,640	—	c. Loyers I, 245	—	—	18,640	—	—	—	18,640	—	
2. Prisons des districts :													
73,331	57	90,000	—	a. Nourriture I, 256	2,428	—	76,797	54	—	—	74,369	54	
16,204	45	18,500	—	b. Frais divers d'entretien . . . I, 267	—	—	13,396	25	—	—	13,396	25	
34,500	—	34,710	—	c. Loyers I, 271	—	—	34,710	—	—	—	34,710	—	
173,420	75	190,850	—		3,513	40	181,319	55	—	—	177,806	15	
E. Etablissements pénitentiaires.													
1. Pénitencier de Thorberg.													
20,376	32	22,000	—	a. Administration	423	20	21,602	93	—	—	21,179	73	
2,244	67	2,200	—	b. Enseignement et culte	57	—	1,922	90	—	—	1,865	90	
60,195	03	63,000	—	c. Nourriture	2,259	30	61,288	06	—	—	59,028	76	
34,053	73	34,500	—	d. Entretien	8,009	85	46,296	04	—	—	38,286	19	
16,190	—	16,270	—	e. Loyer	80	—	16,270	—	—	—	16,190	—	
60,934	23	57,000	—	f. Industries	183,401	35	126,925	04	56,476	31	—	—	
10,887	32	11,500	—	g. Exploitation agricole	76,320	93	65,359	16	10,961	77	—	—	
61,238	20	69,470	—		270,551	63	339,664	13	—	—	69,112	50	
8,086	67	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	10,822	63	11,027	90	—	—	205	27	
606	—	530	—	i. Pensions	5,412	—	638	—	4,774	—	—	—	
69,930	87	70,000	—	I, 272	286,786	26	351,330	03	—	—	64,543	77	
2. Maison de travail de St-Jean-Anet.													
17,389	29	18,400	—	a. Administration	272	95	18,189	78	—	—	17,916	83	
1,260	63	1,250	—	b. Enseignement et culte	7	—	1,259	65	—	—	1,252	65	
51,108	83	48,600	—	c. Nourriture	2,812	50	63,117	19	—	—	60,304	69	
36,732	45	29,300	—	d. Entretien	8,852	35	47,941	65	—	—	39,089	30	
6,600	—	7,560	—	e. Loyer	—	—	7,560	—	—	—	7,560	—	
23,379	75	12,900	—	f. Industries	52,304	80	18,233	95	34,070	85	—	—	
60,659	14	57,510	—	g. Exploitation agricole	155,324	83	89,883	32	65,441	51	—	—	
29,052	31	34,700	—		219,574	43	246,185	54	—	—	26,611	11	
14,265	90	6,000	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	4,751	75	21,643	90	—	—	16,892	15	
12,682	85	9,000	—	i. Pensions	15,493	—	—	—	15,493	—	—	—	
6,000	—	6,000	—	k. Prélèvement sur la dime de l'alcool .	6,000	—	—	—	6,000	—	—	—	
24,635	36	25,700	—	I, 272	245,819	18	267,829	44	—	—	22,010	26	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
III. ^b Police.													
E. Etablissements pénitentiaires.													
3. Pénitencier de Witzwil.													
29,606	89	25,000	—	a. Administration	2,024	97	35,357	57	—	—	33,332	60	
3,129	23	2,600	—	b. Enseignement et culte	—	—	3,063	18	—	—	3,063	18	
98,523	90	90,500	—	c. Nourriture	8,724	90	102,511	97	—	—	93,787	07	
40,531	10	51,000	—	d. Entretien	11,099	95	62,519	98	—	—	51,420	03	
14,687	—	17,600	—	e. Loyer	2,106	30	17,750	—	—	—	15,643	70	
66,681	99	28,000	—	f. Industries	155,224	20	122,381	05	32,843	15	—	—	
178,144	45	148,700	—	g. Exploitation agricole	546,725	50	278,551	39	268,174	11	—	—	
58,348	32	10,000	—	Roulement	725,905	82	622,135	14	103,770	68	—	—	
19,656	50	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	31,042	65	70,572	80	—	—	39,530	15	
11,714	75	12,000	—	i. Pensions	15,811	45	—	—	15,811	45	—	—	
98,122	21	50,000	—	k. Constructions nouvelles	3,468	10	130,423	10	—	—	126,955	—	
47,715	64	48,000	—	I, 272	776,228	02	823,131	04	—	—	46,903	02	
4. Maison disciplinaire de Trachselwald.													
8,404	44	7,550	—	a. Administration	88	—	8,956	48	—	—	8,868	48	
1,144	20	1,000	—	b. Enseignement et culte	489	—	944	64	—	—	455	64	
13,200	47	11,650	—	c. Nourriture	1,580	80	13,514	71	—	—	11,933	91	
7,465	80	7,000	—	d. Entretien	3,020	65	7,160	90	—	—	4,140	25	
1,100	—	1,100	—	e. Loyer	—	—	1,100	—	—	—	1,100	—	
3,145	50	2,700	—	f. Industries	3,072	70	396	20	2,676	50	—	—	
1,940	33	2,100	—	g. Exploitation agricole	15,581	96	11,475	61	4,106	35	—	—	
26,229	08	23,500	—	Roulement	23,833	11	43,548	54	—	—	19,715	43	
327	25	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	433	60	7,047	80	—	—	6,614	20	
2,371	90	2,000	—	i. Pensions	5,848	30	—	—	5,848	30	—	—	
24,184	43	21,500	—	I, 273	30,115	01	50,596	34	—	—	20,481	33	
5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank.													
11,178	39	11,500	—	a. Administration	69	35	11,812	58	—	—	11,743	23	
639	79	700	—	b. Enseignement et culte	168	—	790	74	—	—	622	74	
23,318	95	22,150	—	c. Nourriture	2,084	85	28,969	81	—	—	26,884	96	
15,105	09	12,470	—	d. Entretien	4,007	20	18,874	79	—	—	14,867	59	
5,380	—	5,380	—	e. Loyer	—	—	5,380	—	—	—	5,380	—	
12,438	85	8,000	—	f. Industries	20,997	70	3,920	99	17,076	71	—	—	
1,620	38	2,000	—	g. Exploitation agricole	13,518	75	11,473	89	2,044	86	—	—	
41,562	99	42,200	—	Roulement	40,845	85	81,222	80	—	—	40,376	95	
235	35	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,483	—	4,966	20	—	—	3,483	20	
4,946	—	4,000	—	i. Pensions	6,965	—	80	—	6,885	—	—	—	
4,200	—	4,200	—	k. Prélèvement sur la dime de l'alcool	4,200	—	—	—	4,200	—	—	—	
32,652	34	34,000	—	I, 273	53,493	85	86,269	—	—	—	32,775	15	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
III. ^b Police.													
E. Etablissements pénitentiaires.													
69,930	87	70,000	—	1. Pénitencier de Thorberg	286,786	26	351,330	03	—	—	64,543	77	
24,635	36	25,700	—	2. Maison de travail de St-Jean-Anet .	245,819	18	267,829	44	—	—	22,010	26	
47,715	64	48,000	—	3. Pénitencier de Witzwil	776,228	02	823,131	04	—	—	46,903	02	
24,184	43	21,500	—	4. Maison disciplinaire de Trachselwald	30,115	01	50,596	34	—	—	20,481	33	
32,652	34	34,000	—	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank	53,493	85	86,269	—	—	—	32,775	15	
199,118	64	199,200	—		1,392,442	32	1,579,155	85	—	—	186,713	53	
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
10,312	60	10,300	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool I, 274	10,277	80	—	—	10,277	80	—	—	
10,312	60	10,300	—	2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des détenus libérés I, 274	—	—	10,277	80	—	—	10,277	80	
—	—	—	—		10,277	80	10,277	80	—	—	—	—	
G. Frais de justice et de police.													
100,258	45	115,000	—	1. Frais de police criminelle . . . I, 304	85	60	89,022	48	—	—	88,936	88	
143,786	51	115,000	—	2. Emoluments et remboursements de frais I, 318	351,943	58	219,500	82	132,442	76	—	—	
300	—	300	—	3. Emoluments des gendarmes . . I, 319	—	—	300	—	—	—	300	—	
1,249	05	1,000	—	4. Emoluments de la Cour suprême I, 322	2,357	25	842	46	1,514	79	—	—	
26,693	31	23,000	—	5. Frais de police I, 344	3,037	32	27,754	68	—	—	24,717	36	
800	—	800	—	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger . I, 354	—	—	800	—	—	—	800	—	
3,624	09	2,000	—	7. Chambres de conciliation . . . I, 355	—	—	4,639	47	—	—	4,639	47	
4,836	—	—	—	8. Grèves, frais de police extra- ordinaires I, 356	—	—	91	20	—	—	91	20	
8,523	71	25,100	—		357,423	75	342,951	11	14,472	64	—	—	
H. Etat civil.													
87,514	—	87,505	—	1. Traitements des officiers de l'état civil I, 357	—	—	87,014	—	—	—	87,014	—	
3,487	70	3,500	—	2. Frais d'inspections et frais divers I, 359	—	—	2,978	55	—	—	2,978	55	
91,001	70	91,005	—		—	—	89,992	55	—	—	89,992	55	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
III. ^b Police.													
60,414	44	61,225	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .		403	30	60,322	97	—	—	59,919	67
31,336	24	36,300	—	B. <i>Passeports, arrestations et conduites</i> . .		5,798	60	43,569	25	—	—	37,770	65
898,049	99	974,750	—	C. <i>Corps de police</i>		23,766	50	964,655	78	—	—	940,889	28
173,420	75	190,850	—	D. <i>Prisons</i>		3,513	40	181,319	55	—	—	177,806	15
199,118	64	199,200	—	E. <i>Etablissements pénitentiaires</i>		1,392,442	32	1,579,155	85	—	—	186,713	53
—	—	—	—	F. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>		10,277	80	10,277	80	—	—	—	—
8,523	71	25,100	—	G. <i>Frais de justice et de police</i>		357,423	75	342,951	11	14,472	64	—	—
91,001	70	91,005	—	H. <i>Etat civil</i>		—	—	89,992	55	—	—	89,992	55
1,444,818	05	1,578,430	—			1,793,625	67	3,272,244	86	—	—	1,478,619	19
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 99,810. 81													
IV. Affaires militaires.													
A. <i>Frais d'administration de la Direction.</i>													
9,500	—	9,500	—	1. <i>Traitements des fonctionnaires</i> . II, 1		—	—	9,032	30	—	—	9,032	30
17,149	95	16,900	—	2. <i>Traitements des employés</i> . . II, 2		2,800	—	20,775	50	—	—	17,975	50
6,969	65	7,000	—	3. <i>Frais de bureau</i> II, 6		1	60	6,973	34	—	—	6,971	74
3,000	—	3,000	—	4. <i>Loyers</i> II, 6		—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
2,255	—	3,000	—	5. <i>Mobilisation, frais des préparatifs</i> II, 385		—	—	12,187	43	—	—	12,187	43
38,874	60	39,400	—			2,801	60	51,968	57	—	—	49,166	97
B. <i>Commissariat des guerres.</i>													
3,000	—	4,000	—	1. <i>Traitement du commissaire des guerres</i> II, 9		2,000	—	6,000	—	—	—	4,000	—
3,500	—	3,500	—	2. <i>Traitement de son adjoint</i> . . II, 10		—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
16,700	—	43,210	—	3. <i>Traitements des employés</i> . . II, 11		—	—	41,580	85	—	—	41,580	85
4,493	—	7,500	—	4. <i>Frais de bureau</i> II, 382		1,629	45	9,096	20	—	—	7,466	75
3,300	—	6,000	—	5. <i>Loyers</i> II, 15		—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
1,498	25	1,500	—	6. <i>Frais d'équipement et d'organisation</i> II, 16		—	—	948	70	—	—	948	70
—	—	1,300	—	7. <i>Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration</i> II, 18		111	55	771	20	—	—	659	65
10,830	40	11,185	—	8. <i>Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration (voir IV. F. 6)</i> . . II, 18		10,692	65	—	—	10,692	65	—	—
—	—	16,775	—	9. <i>Part des ateliers dans les frais d'administration (voir IV. G. 6)</i> II, 18		16,039	—	—	—	16,039	—	—	—
21,660	85	39,050	—			30,472	65	67,896	95	—	—	37,424	30

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.											
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.											
IV. Affaires militaires.											
C. Dépôt de Tavannes.											
3,067	—	3,070	—	1. Loyers II, 22		5,063	—	8,130	—	—	3,067
1,669	27	—	—	(Surveillance et frais divers.)							
4,736	27	3,070	—			5,063	—	8,130	—	—	3,067
D. Administration des casernes.											
3,750	—	4,000	—	1. Traitement de l'intendant des casernes II, 23		—	—	4,000	—	—	4,000
2,800	—	2,800	—	2. Traitements des employés . . . II, 24		—	—	2,800	—	—	2,800
20,998	09	21,000	—	3. Entretien II, 35		21,551	90	42,551	23	—	20,999
2,920	—	3,000	—	4. Achat de literie II, 39		67	20	3,065	70	—	2,998
81,256	45	86,220	—	5. Loyers II, 40		8,743	55	94,720	—	—	85,976
83,500	—	83,500	—	6. Indemnité de la Confédération . II, 41		83,500	—	—	83,500	—	—
28,224	54	33,520	—			113,862	65	147,136	93	—	33,274
E. Administration des arrondissements.											
1. Traitements des commandants d'arrondissement:											
22,513	60	19,500	—	a. Traitements II, 43		2,300	—	21,800	—	—	19,500
6,070	85	7,000	—	b. Vacations II, 44		—	—	4,468	50	—	4,468
2,800	—	3,200	—	c. Indemnités pour la tenue du							
				contrôle de corps du landsturm II, 45		—	—	2,800	—	—	2,800
16,376	22	18,100	—	2. Frais de bureau des commandants II, 49		2	75	17,186	03	—	17,183
3. Chefs de section:											
61,492	30	61,500	—	a. Traitements II, 52		2,105	—	63,582	40	—	61,477
1,611	25	3,000	—	b. Indemnités pour la tenue du							
				contrôle de corps des services auxiliaires II, 53		—	—	1,605	55	—	1,605
5,315	59	5,500	—	4. Recrutement II, 54		—	—	5,516	10	—	5,516
116,179	81	117,800	—			4,407	75	116,958	58	—	112,550

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IV. Affaires militaires.													
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.													
865,671	02	500,000	—	1. Achats, salaires des ouvriers . . II, 68	—	—	1,053,518	03	—	—	1,053,518	03	
746	60	700	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents II, 71	—	—	354	15	—	—	354	15	
35,413	35	11,000	—	3. Intérêts du fonds de roulement . II, 71	21,483	50	53,138	90	—	—	31,655	40	
5,900	—	5,900	—	4. Loyer II, 71	—	—	5,900	—	—	—	5,900	—	
950,155	—	528,785	—	5. Produit II, 73	1,156,511	64	—	—	1,156,511	64	—	—	
10,830	40	11,185	—	6. Frais d'administration (IV. B. 8) . II, 74	—	—	10,692	65	—	—	10,692	65	
31,593	63	—	—		1,177,995	14	1,123,603	73	54,391	41	—	—	
G. Conservation et entretien du matériel de guerre.													
13,258	64	29,000	—	1. Habillement, armement personnel et équipement II, 90	287,559	83	289,932	98	—	—	2,373	15	
—	—	700	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents . II, 91	—	—	709	10	—	—	709	10	
2,118	60	1,000	—	(Vente de matériel de guerre.)									
4,306	35	8,000	—	3. Transports II, 97	5,089	12	9,504	87	—	—	4,415	75	
989	25	1,000	—	4. Assurance contre l'incendie . . II, 100	—	—	976	55	—	—	976	55	
19,616	—	26,790	—	5. Loyers II, 100	6,000	—	32,790	—	—	—	26,790	—	
—	—	16,775	—	6. Frais d'administration (IV. B. 9.) II, 101	—	—	16,039	—	—	—	16,039	—	
36,051	64	81,265	—		298,648	95	349,952	50	—	—	51,303	55	
H. Vente de matériel de guerre cantonal.													
2,276	05	1,500	—	1. Vente d'ancien matériel de guerre II, 102	1,470	—	—	—	1,470	—	—	—	
1,658	—	—	—	(Vente d'anciens effets d'habillement et d'équipement.)									
3,934	05	1,500	—		1,470	—	—	—	1,470	—	—	—	
J. Dépenses militaires diverses.													
29,865	70	30,000	—	1. Sociétés de tir II, 103	100	80	14,617	25	—	—	14,516	45	
500	—	500	—	2. Subventions aux corps de cadets II, 105	—	—	2,434	60	—	—	2,434	60	
5,061	45	10,000	—	3. Secours aux familles de militaires II, 110	797,689	90	997,419	65	—	—	199,729	75	
3,996	30	—	—	(Nouveaux contrôles de corps.)									
—	—	—	—	4. Exposition nationale suisse, ou- verture, levée de troupes . . . II, 112	186	50	6,115	50	—	—	5,929	—	
39,423	45	40,500	—		797,977	20	1,020,587	—	—	—	222,609	80	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.												
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
V. Cultes.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
389	25	400	—	1. Frais de bureau II, 114	—	—	341	75	—	—	341	75
500	—	500	—	2. Traitement du secrétaire . . . II, 115	—	—	500	—	—	—	500	—
—	—	2,000	—	3. Exposition nationale suisse, sub- vention au sous-groupe Cultes . II, 116	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
889	25	2,900	—		—	—	2,841	75	—	—	2,841	75
B. Culte protestant.												
751,381	05	771,400	—	1. Traitements des pasteurs . . . II, 118	—	—	754,993	60	—	—	754,993	60
5,564	90	6,300	—	2. Suppléments de traitement . . II, 119	—	—	5,725	20	—	—	5,725	20
21,125	20	20,950	—	3. Indemnités de logement . . . II, 120	—	—	22,155	60	—	—	22,155	60
49,895	66	51,550	—	4. Indemnités de chauffage . . . II, 121	300	—	50,779	16	—	—	50,479	16
35,865	—	39,100	—	5. Pensions de retraite II, 122	—	—	36,242	30	—	—	36,242	30
6,194	—	6,100	—	6. Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes . II, 123	—	—	6,100	—	—	—	6,100	—
580	—	580	—	7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure II, 123	—	—	580	—	—	—	580	—
801	35	801	—	8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs II, 124	801	35	—	—	801	35	—	—
1,915	50	2,000	—	9. Commission des examens de théologie II, 125	435	—	2,105	70	—	—	1,670	70
165,140	—	163,410	—	10. Loyers II, 126	—	—	163,410	—	—	—	163,410	—
1,600	—	1,600	—	11. Contribution aux frais du culte des sourds-muets II, 127	—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
—	—	20,000	—	12. Paroisse française de St-Imier, rachat de l'indemnité de logement II, 128	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
—	—	—	—	13. Péry, rachat de l'indemnité de terrain cultivable II, 128	—	—	800	—	—	—	800	—
7,500	—	—	—	(Koeniz, église succursale, sub- vention pour la construction.)								
15,500	—	—	—	(Franches-Montagnes, rachat de l'indemnité de logement.)								
2,000	—	—	—	(Hindelbank, reconstruction de l'église, subvention.)								
1,063,459	96	1,082,189	—		1,536	35	1,064,491	56	—	—	1,062,955	21

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
V. Cultes.													
C. Culte catholique romain.													
165,574	45	168,000	—	1. Traitements du clergé II, 130	—	—	165,301	85	—	—	165,301	85	
1,300	—	1,400	—	2. Suppléments de traitement . . II, 131	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—	
2,650	—	2,450	—	3. Indemnités de logement . . . II, 132	—	—	2,283	30	—	—	2,283	30	
800	—	900	—	4. Indemnités de chauffage . . . II, 133	—	—	800	—	—	—	800	—	
12,775	—	12,600	—	5. Pensions de retraite II, 134	—	—	11,563	70	—	—	11,563	70	
1,865	—	1,865	—	6. Traitement de l'évêque II, 135	—	—	1,865	—	—	—	1,865	—	
23	70	200	—	7. Commission des examens de théologie	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	8,750	—	8. Laufon, rachat de l'indemnité de logement II, 137	—	—	8,750	—	—	—	8,750	—	
8,750	—	—	—	(Zwingen, rachat de l'indemnité de logement.)	—	—	—	—	—	—	—	—	
193,738	15	196,165	—		—	—	191,963	85	—	—	191,963	85	
D. Culte catholique chrétien.													
16,400	—	16,400	—	1. Traitements des curés II, 138	—	—	16,400	—	—	—	16,400	—	
2,500	—	2,500	—	2. Suppléments de traitement . . II, 139	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—	
1,450	—	1,150	—	3. Indemnités de logement . . . II, 140	—	—	1,150	—	—	—	1,150	—	
1,050	—	1,050	—	4. Indemnités de chauffage . . . II, 140	—	—	1,050	—	—	—	1,050	—	
2,750	—	2,750	—	5. Traitement de l'évêque II, 141	—	—	2,750	—	—	—	2,750	—	
80	50	200	—	6. Commission des examens de théologie II, 142	25	—	251	—	—	—	226	—	
—	—	7,500	—	7. Laufon, rachat de l'indemnité de logement II, 143	—	—	7,500	—	—	—	7,500	—	
17,500	—	—	—	(St-Imier, rachat de l'indemnité de logement et construction d'une église, subvention)	—	—	—	—	—	—	—	—	
41,730	50	31,550	—		25	—	31,601	—	—	—	31,576	—	
A. Frais d'administration de la Direction .													
889	25	2,900	—	B. Culte protestant	—	—	2,841	75	—	—	2,841	75	
1,063,459	96	1,082,189	—	C. Culte catholique romain	1,536	35	1,064,491	56	—	—	1,062,955	21	
193,738	15	196,165	—	D. Culte catholique chrétien	—	—	191,963	85	—	—	191,963	85	
41,730	50	31,550	—		25	—	31,601	—	—	—	31,576	—	
1,299,817	86	1,312,804	—		1,561	35	1,290,898	16	—	—	1,289,336	81	
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 23,467.19													
VI. Instruction publique.													
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.													
5,031	25	5,125	—	1. Traitement du secrétaire . . . II, 144	—	—	5,125	—	—	—	5,125	—	
17,000	—	17,000	—	2. Traitements des employés . . II, 145	—	—	17,037	15	—	—	17,037	15	
7,653	05	7,650	—	3. Frais de bureau II, 150	—	—	7,648	45	—	—	7,648	45	
950	—	950	—	4. Loyers II, 150	—	—	950	—	—	—	950	—	
8,708	—	9,000	—	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement II, 159	8,530	60	16,982	80	—	—	8,452	20	
4,136	05	5,500	—	6. Frais du Synode II, 162	—	—	252	10	—	—	252	10	
7,500	—	7,500	—	7. Exposition nationale suisse, frais de participation II, 163	—	—	7,500	—	—	—	7,500	—	
50,978	35	52,725	—		8,530	60	55,495	50	—	—	46,964	90	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
B. Université.												
341,749	50	374,393	—	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université . II, 175	37,988	75	406,755	—	—	—	368,766	25
4,500	—	7,500	—	2. Pensions de retraite II, 176	—	—	7,500	—	—	—	7,500	—
50,300	—	54,400	—	3. Traitements des assistants . . . II, 182	—	—	54,628	25	—	—	54,628	25
50,111	80	50,630	—	4. Traitements des employés . . . II, 183	900	—	52,993	35	—	—	52,093	35
77,077	10	82,500	—	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.) II, 192	4,105	—	77,823	30	—	—	73,718	30
143,535	—	146,535	—	6. Loyers II, 194	—	—	143,535	—	—	—	143,535	—
25,000	—	25,000	—	7. Bibliothèque de la ville, subvention II, 195	—	—	25,000	—	—	—	25,000	—
				8. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires :								
15,364	80	82,000	—	1. Polyclinique II, 197	—	—	15,090	50	—	—	15,090	50
3,554	60			2. Clinique chirurgicale II, 199	—	—	2,489	10	—	—	2,489	10
1,681	—			3. Clinique médicale II, 200	—	—	2,644	51	—	—	2,644	51
5,699	88			4. Cabinet d'anatomie II, 204	—	—	5,164	84	—	—	5,164	84
3,331	20			5. Cabinet de physiologie II, 208	—	—	3,257	62	—	—	3,257	62
2,370	25			6. Cabinet d'ophtalmologie II, 209	—	—	2,851	05	—	—	2,851	05
925	10			7. Institut d'otologie et de laryngologie II, 211	—	—	862	95	—	—	862	95
3,546	01			8. Institut pathologique II, 214	—	—	3,595	66	—	—	3,595	66
3,949	90			9. Laboratoire de chimie médicale II, 216	—	—	3,135	16	—	—	3,135	16
3,078	05			10. Institut d'hygiène et de bactériologie II, 218	—	—	3,136	05	—	—	3,136	05
2,700	—			11. Institut « Pasteur » II, 220	5,000	—	7,700	—	—	—	2,700	—
3,791	75			12. Laboratoire de chimie organique II, 222	37	60	3,378	82	—	—	3,341	22
5,608	60			13. Laboratoire de chimie inorganique II, 226	—	—	4,808	51	—	—	4,808	51
4,169	05			14. Cabinet de physique et Obser- vatoire II, 229	—	—	4,174	73	—	—	4,174	73
628	60			15. Collections minéralogiques . . II, 232	—	—	1,323	25	—	—	1,323	25
1,372	30			16. Collections zoologiques . . . II, 234	—	—	1,502	65	—	—	1,502	65
3,626	93			17. Institut pharmaceutique . . . II, 236	—	—	4,283	91	—	—	4,283	91
96	80			18. Institut pharmacologique . . . II, 238	—	—	987	35	—	—	987	35
3,115	50			19. Institut de dermatologie . . . II, 239	—	—	1,535	15	—	—	1,535	15
1,527	15			20. Institut géographique II, 242	66	50	1,167	75	—	—	1,101	25
—	—			21. Institut psychologique II, 243	—	—	327	70	—	—	327	70
1,376	45			22. Collection d'objets d'art historiques . II, 244	—	—	1,070	40	—	—	1,070	40
563	45			23. Biologie physico-chimique . . II, 245	—	—	504	65	—	—	504	65
3,236	15			24. Cabinet d'anatomie II, 247	—	—	3,147	82	—	—	3,147	82
2,864	81			25. Cabinet de physiologie II, 249	—	—	1,932	30	—	—	1,932	30
894	95			26. Cabinet d'anatomie pathologique . . II, 251	—	—	777	20	—	—	777	20
860	85			27. Cabinet de zootechnie II, 252	—	—	337	70	—	—	337	70
597	15			28. Clinique chirurgicale II, 253	—	—	577	90	—	—	577	90
902	85			29. Clinique médicale II, 255	8,970	—	8,469	20	500	80	—	—
1,999	80			30. Clinique ambulatoire II, 257	3,667	—	7,067	15	—	—	3,400	15
1,459	15			31. Pharmacie II, 259	—	—	1,358	50	—	—	1,358	50
—	—			32. Bibliothèque II, 260	—	—	193	25	—	—	193	25
790	30			33. Inspection des viandes II, 261	—	—	1,697	65	—	—	1,697	65
14,178	85	34. Ecole normale supérieure II, 262	14,183	30	20	—	14,163	30	—	—		
5,482	95	35. Emoluments des laboratoires . II, 262	—	—	5,644	05	—	—	5,644	05		
769,260	88	822,958	—	36. Bibliothèques des séminaires . II, 386	—	—	—	—	—	—	—	
				A reporter	74,918	15	874,449	93	—	—	799,531	78

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
B. Université.													
769,260	88	822,958	—	Report II, 265		74,918	15	874,449	93	—	—	799,531	78
				9. Jardin botanique :									
				a. Entretien		830	85	24,897	10				
34,847	73	35,330	—	b. Loyer du jardin botanique		—	—	12,230	—			35,296	25
				c. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne		1,000	—	—	—				
9,163	01	7,000	—	10. Hôpital vétérinaire II, 265		54,864	75	39,614	65	15,250	10	—	—
9,128	—	6,000	—	11. Droits d'immatriculation II, 265		6,198	50	—	—	6,198	50	—	—
2,500	—	2,500	—	12. Subvention de la municipalité de Berne pour la polyclinique . . . II, 265		8,125	—	—	—	8,125	—	—	—
				13. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile :									
				a. Contribution aux frais des cliniques . . II, 266		—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
170,000	—	200,000	—	b. Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques II, 266		—	—	9,246	—	—	—	9,246	—
15,030	—	10,000	—	c. Contribution aux frais de l'institut de radiographie II, 266		—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
3,000	—	3,000	—	d. Amortissement des avances pour constructions . II, 267		9,350	—	51,680	15	—	—	42,330	15
42,330	15	42,330	—	e. Indemnité pour l'entretien des bâtiments . II, 267		—	—	8,220	15	—	—	8,220	15
10,845	20	8,219	—	14. Subvention de l'Etat pour la polyclinique de l'hôpital «Jenner» . II, 268		—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
1,500	—	1,500	—										
1,026,022	95	1,107,837	—			155,287	25	1,224,837	98	—	—	1,069,550	73
C. Ecoles moyennes.													
61,500	—	61,500	—	1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat II, 269		—	—	61,500	—	—	—	61,500	—
314,371	80	331,997	—	2. Subventions de l'Etat aux gymnases et progymnases II, 270		12,181	80	336,120	80	—	—	323,939	—
910,541	05	957,523	—	3. Subventions de l'Etat aux écoles secondaires II, 280		11,623	75	960,277	40	—	—	948,653	65
11,000	—	11,000	—	4. Inspections II, 282		—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
92,192	35	93,925	—	5. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes II, 288		—	—	95,201	—	—	—	95,201	—
15,584	65	18,200	—	6. Bourses II, 291		3,767	70	19,822	75	—	—	16,055	05
2,500	—	2,500	—	7. Caisse pour les frais de remplacement des maîtres secondaires, subvention II, 293		—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
700	—	800	—	8. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes II, 294		—	—	625	—	—	—	625	—
1,408,389	85	1,477,445	—			27,573	25	1,487,046	95	—	—	1,459,473	70

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.												
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
D. Ecoles primaires.												
2,484,670	30	2,522,000	—	1. Contributions aux traitements des maîtres II, 298	118,033	35	2,624,542	20	—	—	2,506,508	85
152,284	—	152,708	—	2. Subventions extraordinaires à des communes pauvres . . . II, 303	59,342	—	211,376	—	—	—	152,034	—
97,128	15	104,000	—	3. Pensions de retraite II, 311	37,106	55	132,054	65	—	—	94,948	10
27,933	25	29,000	—	4. Subventions à des écoles communales supérieures II, 311	—	—	28,050	80	—	—	28,050	80
16,300	—	15,500	—	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques . II, 315	300	—	13,720	50	—	—	13,420	50
60,000	—	60,000	—	6. Subventions pour la construction de maisons d'école II, 318	10,000	—	70,000	—	—	—	60,000	—
296,511	15	313,500	—	7. Ecoles de couture II, 319	384	—	311,090	90	—	—	310,706	90
4,600	—	5,000	—	8. Gymnastique II, 320	7,750	20	12,976	45	—	—	5,226	25
64,890	90	64,775	—	9. Inspecteurs d'écoles II, 321	—	—	65,375	20	—	—	65,375	20
3,899	05	5,000	—	10. Enseignement par sections de classe II, 322	—	—	2,743	90	—	—	2,743	90
5,600	—	7,000	—	11. Enseignement des travaux manuels II, 324	—	—	5,780	—	—	—	5,780	—
59,729	05	63,000	—	12. Subventions pour fournitures scolaires II, 326	—	—	60,352	70	—	—	60,352	70
68,760	05	70,000	—	13. Ecoles complémentaires . . . II, 328	—	—	68,684	55	—	—	68,684	55
16,128	60	18,000	—	14. Remplacement d'instituteurs malades . II, 340	27,854	50	42,233	25	—	—	14,378	75
643	75	2,000	—	15. Remplacement des maîtresses de couture malades II, 348	1,980	—	2,988	—	—	—	1,008	—
6,083	35	9,050	—	16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc. II, 350	—	—	6,600	—	—	—	6,600	—
3,365,161	60	3,440,533	—		262,750	60	3,658,569	10	—	—	3,395,818	50
E. Ecoles normales.												
1. Ecole normale allemande des instituteurs :												
A. Section inférieure à Hofwil.												
9,442	59	10,200	—	a. Administration	13	10	10,597	73	—	—	10,584	63
38,641	22	40,660	—	b. Enseignement	11,322	80	53,474	51	—	—	42,151	71
22,571	12	27,000	—	c. Nourriture	4,490	16	28,847	71	—	—	24,357	55
21,055	27	17,000	—	d. Entretien	371	50	19,971	37	—	—	19,599	87
15,610	—	15,910	—	e. Loyer	—	—	15,710	—	—	—	15,710	—
362	22	100	—	f. Exploitation agricole	967	05	1,183	32	—	—	216	27
107,682	42	110,670	—		17,164	61	129,784	64	—	—	112,620	03
256	65	—	—	Roulement	1,083	90	581	90	502	—	—	—
19,122	50	20,000	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	25,140	—	—	—	25,140	—	—	—
88,816	57	90,670	—	h. Pensions	43,388	51	130,366	54	—	—	86,978	03
				II, 351								

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
E. Ecoles normales.													
B. Section supérieure à Berne.													
a. Administration :													
574	65	500	—	1. Mobilier, achat et entretien	II, 352	—	—	914	95	—	—	914	95
4,450	20	4,000	—	2. Chauffage, éclairage, etc.	II, 353	510	70	3,147	25	—	—	2,636	55
1,600	—	1,600	—	3. Concierge	II, 355	—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
236	25	165	—	4. Frais de bureau . . .	II, 356	—	—	303	77	—	—	303	77
78	90	250	—	5. Bâtiments, entretien .	II, 357	—	—	272	50	—	—	272	50
b. Enseignement :													
42,638	10	46,800	—	1. Traitements	II, 358	—	—	46,138	35	—	—	46,138	35
2,959	55	2,500	—	2. Matériel d'enseignement, biblioth., etc.	II, 360	—	—	2,973	65	—	—	2,973	65
9,415	—	9,415	—	c. Loyer	II, 361	—	—	9,415	—	—	—	9,415	—
47,287	90	50,800	—	d. Bourses	II, 362	1,100	—	42,208	—	—	—	41,108	—
525	—	525	—	e. Indemnités de déplacement .	II, 363	—	—	525	—	—	—	525	—
109,765	55	116,555	—			1,610	70	107,498	47	—	—	105,887	77
2. Ecole normale de Porrentruy.													
7,064	80	8,300	—	a. Administration		106	40	7,914	60	—	—	7,808	20
34,199	19	38,330	—	b. Enseignement		400	—	38,975	06	—	—	38,575	06
14,648	55	15,475	—	c. Nourriture		375	—	14,396	78	—	—	14,021	78
6,633	40	7,225	—	d. Entretien		516	30	7,800	56	—	—	7,284	26
62,545	94	69,330	—	Roulement		1,397	70	69,087	—	—	—	67,689	30
1,233	10	—	—	e. Augmentations et diminutions à l'inventaire		283	80	942	90	—	—	659	10
8,187	50	7,480	—	f. Pensions		7,232	50	—	—	7,232	50	—	—
16,000	—	16,000	—	g. Bourses pour les élèves externes . .		—	—	16,000	—	—	—	16,000	—
71,591	54	77,850	—	II, 364		8,914	—	86,029	90	—	—	77,115	90
3. Ecole normale d'Hindelbank.													
2,562	70	3,040	—	a. Administration		—	—	3,005	06	—	—	3,005	06
10,209	39	11,690	—	b. Enseignement		—	—	11,295	29	—	—	11,295	29
8,295	90	10,000	—	c. Nourriture		12	75	7,476	22	—	—	7,463	47
5,084	51	5,000	—	d. Entretien		207	25	5,776	55	—	—	5,569	30
1,730	—	1,730	—	e. Loyer		—	—	1,740	—	—	—	1,740	—
27,882	50	31,460	—	Roulement		220	—	29,293	12	—	—	29,073	12
378	50	—	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire		530	50	144	—	386	50	—	—
6,475	—	7,000	—	g. Pensions		7,230	—	—	—	7,230	—	—	—
21,786	—	24,460	—	II, 364		7,980	50	29,437	12	—	—	21,456	62

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
E. Ecoles normales.												
4. Ecole normale de Delémont.												
5,072	95	6,000	—	a. Administration	—	—	6,086	55	—	—	6,086	55
6,581	49	8,517	—	b. Enseignement	—	—	8,746	67	—	—	8,746	67
12,750	—	10,043	—	c. Nourriture	64	85	10,454	73	—	—	10,389	88
3,756	45	3,800	—	d. Entretien	—	—	2,973	35	—	—	2,973	35
2,555	—	2,555	—	e. Loyer	—	—	2,555	—	—	—	2,555	—
—	—	—	—	f. Jardin et poulailler	553	65	1,053	35	—	—	499	70
30,715	89	30,915	—	Roulement	618	50	31,869	65	—	—	31,251	15
123	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	261	—	82	—	179	—	—	—
5,300	—	5,375	—	h. Pensions	5,450	—	—	—	5,450	—	—	—
25,292	89	25,540	—	II, 364	6,329	50	31,951	65	—	—	25,622	15
5. Cours de répétition et pensions.												
4,100	—	4,100	—	a. Pensions II, 365	—	—	4,850	—	—	—	4,850	—
1,815	—	2,700	—	b. Cours de répétition et de per- fectionnement II, 366	400	—	1,030	—	—	—	630	—
5,915	—	6,800	—		400	—	5,880	—	—	—	5,480	—
6. Musée scolaire suisse, subvention II, 368												
11,000	—	11,000	—		—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
11,000	—	11,000	—		—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
7. Allocation prélevée sur la sub- vention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.) II, 368												
60,000	—	60,000	—		60,000	—	—	—	60,000	—	—	—
60,000	—	60,000	—		60,000	—	—	—	60,000	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
E. Ecoles normales.													
1. Ecole normale allemande des instituteurs:													
88,816	57	90,670	—	A. Section inférieure à Hofwil . .	43,388	51	130,366	54	—	—	86,978	03	
109,765	55	116,555	—	B. Section supérieure à Berne . .	1,610	70	107,498	47	—	—	105,887	77	
198,582	12	207,225	—		44,999	21	237,865	01	—	—	192,865	80	
71,591	54	77,850	—	2. Ecole normale de Porrentruy . . .	8,914	—	86,029	90	—	—	77,115	90	
21,786	—	24,460	—	3. Ecole normale d'Hindelsbank . . .	7,980	50	29,437	12	—	—	21,456	62	
25,292	89	25,540	—	4. Ecole normale de Delémont . . .	6,329	50	31,951	65	—	—	25,622	15	
317,252	55	335,075	—		68,223	21	385,283	68	—	—	317,060	47	
5,915	—	6,800	—	5. Cours de répétition et pensions . .	400	—	5,880	—	—	—	5,480	—	
11,000	—	11,000	—	6. Musée scolaire, subvention	—	—	11,000	—	—	—	11,000	—	
60,000	—	60,000	—	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire . .	60,000	—	—	—	60,000	—	—	—	
274,167	55	292,875	—		128,623	21	402,163	68	—	—	273,540	47	
F. Institutions de sourds-muets.													
1. Etablissement de Münchenbuchsee.													
5,063	—	5,100	—	a. Administration	19	—	5,029	15	—	—	5,010	15	
11,898	32	12,300	—	b. Enseignement	290	60	12,160	35	—	—	11,869	75	
24,201	60	25,000	—	c. Nourriture	1,338	70	25,714	45	—	—	24,375	75	
18,423	20	14,150	—	d. Entretien	799	—	19,102	15	—	—	18,303	15	
7,485	—	7,485	—	e. Loyer	—	—	7,485	—	—	—	7,485	—	
898	10	1,000	—	f. Métiers	6,588	—	5,427	25	1,160	75	—	—	
709	90	1,000	—	g. Exploitation agricole	5,239	70	4,118	75	1,120	95	—	—	
65,463	12	62,035	—	Roulement	14,275	—	79,037	10	—	—	64,762	10	
461	55	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,663	60	2,886	15	—	—	222	55	
15,653	75	14,885	—	i. Pensions	17,010	30	—	—	17,010	30	—	—	
50,270	92	47,150	—	II, 369	33,948	90	81,923	25	—	—	47,974	35	
2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.													
11,100	—	10,500	—	Subvention de l'Etat II, 369	—	—	10,500	—	—	—	10,500	—	
11,100	—	10,500	—		—	—	10,500	—	—	—	10,500	—	
3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets II, 369													
2,665	—	2,500	—		2,665	—	—	—	2,665	—	—	—	
2,665	—	2,500	—		2,665	—	—	—	2,665	—	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
F. Institutions de sourds-muets.													
50,270	92	47,150	—	1. Etablissement de Münchenbuchsee . .	33,948	90	81,923	25	—	—	47,974	35	
11,100	—	10,500	—	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.	—	—	10,500	—	—	—	10,500	—	
2,665	—	2,500	—	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets	2,665	—	—	—	2,665	—	—	—	
58,705	92	55,150	—		36,613	90	92,423	25	—	—	55,809	35	
G. Encouragements aux beaux-arts.													
15,000	—	15,000	—	1. Musée historique, subvention . II, 370	—	—	15,000	—	—	—	15,000	—	
3,000	—	3,000	—	2. Musée des beaux-arts, subvention II, 370	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
3,000	—	3,000	—	3. Musée académique, subvention II, 370	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
4,300	—	4,300	—	4. Ecole de musique, subvention . II, 371	—	—	4,300	—	—	—	4,300	—	
1,114	—	1,114	—	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions II, 371	—	—	1,114	—	—	—	1,114	—	
300	—	300	—	6. Bibliographie de la Suisse, subvention II, 371	—	—	300	—	—	—	300	—	
6,626	—	6,420	—	7. Conservation des monuments historiques II, 372	—	—	1,466	—	—	—	1,466	—	
2,000	—	2,000	—	8. « Bärndütsch », subvention . . II, 373	—	—	2,300	—	—	—	2,300	—	
3,000	—	3,000	—	9. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensium . . II, 374	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
5,000	—	5,000	—	10. Théâtre de Berne, subvention . II, 375	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
600	—	600	—	11. Musée alpin, subvention . . . II, 375	—	—	600	—	—	—	600	—	
—	—	20,000	—	12. Relief Simon, amortissement du prix d'achat II, 376	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—	
43,940	—	63,734	—		—	—	59,080	—	—	—	59,080	—	
H. Librairie scolaire.													
1. Matériel d'enseignement.													
320,117	60	309,627	—	a. Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier	1,238	95	347,150	60	—	—	345,911	65	
164,316	90	65,155	—	b. Frais de confection de matériel d'enseignement	—	—	104,132	75	—	—	104,132	75	
182,707	20	177,866	—	c. Produit de la vente de matériel d'enseignement	175,615	70	—	—	175,615	70	—	—	
954	—	800	—	d. Exemplaires gratuits	—	—	1,302	15	—	—	1,302	15	
345,911	65	245,335	—	e. Provisions en magasin au 31 décembre	318,991	40	1,591	30	317,400	10	—	—	
43,230	35	47,619	—		495,846	05	454,176	80	41,669	25	—	—	
2. Frais.													
7,649	95	9,300	—	a. Traitements	—	—	8,900	—	—	—	8,900	—	
2,586	35	2,060	—	b. Salaires	—	—	1,873	—	—	—	1,873	—	
4,427	27	4,150	—	c. Frais de magasin et de bureau . .	16	45	2,351	27	—	—	2,334	82	
1,990	—	1,990	—	d. Loyer	—	—	1,990	—	—	—	1,990	—	
973	32	1,800	—	e. Frais de transport et affranchissement	1,334	10	2,166	37	—	—	832	27	
6,435	25	6,000	—	f. Intérêts du fonds de roulement . .	—	—	6,288	—	—	—	6,288	—	
24,062	14	25,300	—		1,350	55	23,568	64	—	—	22,218	09	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
H. Librairie scolaire.													
3. Emploi du produit.													
3,904	24	3,600	—	a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition		—	—	3,699	66	—	—	3,699	66
15,263	97	18,719	—	c. Versement au fonds de réserve . .		—	—	15,751	50	—	—	15,751	50
19,168	21	22,319	—			—	—	19,451	16	—	—	19,451	16
43,230	35	47,619	—	1. Matériel d'enseignement		495,846	05	454,176	80	41,669	25	—	—
24,062	14	25,300	—	2. Frais		1,350	55	23,568	64	—	—	22,218	09
19,168	21	22,319	—	Produit		497,196	60	477,745	44	19,451	16	—	—
19,168	21	22,319	—	3. Emploi du produit		—	—	19,451	16	—	—	19,451	16
—	—	—	—	II, 377		497,196	60	497,196	60	—	—	—	—
J. Subvention fédérale pour l'école primaire.													
387,526	20	387,000	—	1. Subvention de la Confédération II, 378		387,526	20	—	—	387,526	20	—	—
130,000	—	130,000	—	2. Emploi de la subvention:									
37,991	65	38,000	—	a) Caisse d'assurance des institu- teurs, subvention II, 378		—	—	130,000	—	—	—	130,000	—
60,000	—	60,000	—	b) Suppléments de pension à des instituteurs et institutrices retraités . . II, 378		—	—	36,506	55	—	—	36,506	55
10,000	—	10,000	—	c) Allocation destinée à couvrir le surplus de dépenses occasionné p. les écoles normales de l'Etat (VI.E.7.) II, 379		—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
60,000	—	60,000	—	d) Subventions pour constructions de maisons d'école II, 379		—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
88,934	55	89,000	—	e) Subventions aux communes lourdement grevées et à facultés contributives restreintes II, 379		—	—	60,444	85	—	—	60,444	85
600	—	—	—	f) Subventions aux communes à raison de 80 ct. par élève primaire II, 379 (Subventions en faveur de cours de gymnastique.)		—	—	90,574	80	—	—	90,574	80
—	—	—	—			387,526	20	387,526	20	—	—	—	—
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
1,500	—	1,500	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool . II, 381		1,500	—	—	—	1,500	—	—	—
1,500	—	1,500	—	2. Garderies d'enfants, subvention . II, 381		—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
—	—	—	—			1,500	—	1,500	—	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
50,978	35	52,725	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction et du Synode</i>		8,530	60	55,495	50	—	—	46,964	90
1,026,022	95	1,107,837	—	B. <i>Université</i>		155,287	25	1,224,837	98	—	—	1,069,550	73
1,408,389	85	1,477,445	—	C. <i>Ecoles moyennes</i>		27,573	25	1,487,046	95	—	—	1,459,473	70
3,365,161	60	3,440,533	—	D. <i>Instruction primaire</i>		262,750	60	3,658,569	10	—	—	3,395,818	50
274,167	55	292,875	—	E. <i>Ecoles normales</i>		128,623	21	402,163	68	—	—	273,540	47
58,705	92	55,150	—	F. <i>Institutions de sourds-muets</i>		36,613	90	92,423	25	—	—	55,809	35
43,940	—	63,734	—	G. <i>Encouragements aux beaux-arts</i>		—	—	59,080	—	—	—	59,080	—
—	—	—	—	H. <i>Librairie scolaire</i>		497,196	60	497,196	60	—	—	—	—
—	—	—	—	J. <i>Subvention fédérale pour l'école primaire</i>		387,526	20	387,526	20	—	—	—	—
—	—	—	—	K. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>		1,500	—	1,500	—	—	—	—	—
6,227,366	22	6,490,299	—			1,505,601	61	7,865,839	26	—	—	6,360,237	65
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 130,061. 35													
VII. Affaires communales.													
A. <i>Frais d'administration de la Direction.</i>													
5,500	—	5,500	—	1. <i>Traitement du secrétaire</i> III, 1		—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
3,800	—	4,000	—	2. <i>Traitement de l'employé</i> III, 2		—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
2,500	—	2,500	—	3. <i>Frais de bureau</i> III, 4		—	—	2,548	95	—	—	2,548	95
995	—	995	—	4. <i>Loyers</i> III, 5		—	—	995	—	—	—	995	—
2,033	45	—	—	(Loi communale, travaux préparatoires, frais.)		—	—	—	—	—	—	—	—
14,828	45	12,995	—			—	—	13,043	95	—	—	13,043	95
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 48.95													
VIII. Assistance publique.													
A. <i>Frais d'administration de la Direction.</i>													
11,000	—	11,000	—	1. <i>Traitements des fonctionnaires</i> III, 6		—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
20,622	25	20,600	—	2. <i>Traitements des employés</i> III, 7		1,100	—	23,644	50	—	—	22,544	50
7,014	17	7,000	—	3. <i>Frais de bureau</i> III, 11		—	—	7,014	80	—	—	7,014	80
950	—	950	—	4. <i>Loyers</i> III, 11		—	—	950	—	—	—	950	—
—	—	6,000	—	5. <i>Exposition nationale suisse, frais de participation</i> III, 12		620	70	5,326	85	—	—	4,706	15
39,586	42	45,550	—			1,720	70	47,936	15	—	—	46,215	45

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VIII. Assistance publique.													
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.													
309	10	400	—	1. Commission cantonale III, 13	—	—	271	65	—	—	271	65	
12,670	20	11,250	—	2. Inspecteur cantonal et adjoint:	—	—	11,250	—	—	—	11,250	—	
4,929	30	4,200	—	a. Traitements III, 14	—	—	4,214	35	—	—	4,214	35	
—	—	—	—	b. Frais de bureau et de déplacement . III, 16	—	—	900	—	—	—	900	—	
17,073	15	18,000	—	c. Loyer III, 16	—	—	17,147	75	—	—	17,147	75	
34,981	75	33,850	—	3. Inspecteurs d'arrondissement . III, 19	—	—	33,783	75	—	—	33,783	75	
C. Assistance des indigents.													
1,214,608	25	1,185,000	—	1. Subventions aux communes:	4,125	71	1,231,561	34	—	—	1,227,435	63	
406,645	92	410,000	—	a. Subventions pour l'assistance permanente . III, 22	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	b. Subventions pour l'assistance temporaire III, 25	568	04	407,185	99	—	—	406,617	95	
309,848	98	320,000	—	2. Assistance extérieure:	15,407	88	362,744	25	—	—	347,336	37	
369,990	93	380,000	—	a. Assistance hors du canton . III, 41	33,697	15	439,857	68	—	—	406,160	53	
200,000	—	200,000	—	b. Subventions suivant les §§ 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique . III, 198	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—	
2,501,094	08	2,495,000	—	3. Subventions extraordinaires aux communes III, 62	53,798	78	2,641,349	26	—	—	2,587,550	48	
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.													
12,125	—	83,000	—	1. Hospice de l'Oberland à Utzigen . III, 63	—	—	12,625	—	—	—	12,625	—	
9,300	—			2. Hospice du Seeland à Worben . III, 63	—	—	9,725	—	—	—	9,725	—	
11,575	—			3. Hospice du Mittelland à Riggisberg III, 63	—	—	11,525	—	—	—	11,525	—	
8,650	—			4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil . III, 64	—	—	8,650	—	—	—	8,650	—	
10,700	—			5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl III, 64	—	—	10,300	—	—	—	10,300	—	
10,525	—			6. Hospice de l'Emmenthal à Friesenberg III, 64	—	—	10,875	—	—	—	10,875	—	
6,000	—			7. Hospice du district de Signau à Langnau III, 64	—	—	6,425	—	—	—	6,425	—	
11,675	—			8. Hospices communaux divers . III, 65	—	—	12,100	—	—	—	12,100	—	
80,550	—	83,000	—		—	—	82,225	—	—	—	82,225	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
VIII. Assistance publique.													
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions.													
2,500	—	2,500	—	1. Orphelinat de Saignelégier . . .	III, 66	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
3,500	—	3,500	—	2. Orphelinat de Porrentruy . . .	III, 66	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
3,500	—	3,500	—	3. Orphelinat de Courtelary . . .	III, 66	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
6,000	—	6,000	—	4. Orphelinats de Delémont . . .	III, 67	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
2,500	—	2,500	—	5. Orphelinat de Reconvilier . . .	III, 67	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
5,000	—	5,000	—	6. Maison d'éducation d'Oberbipp .	III, 67	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
4,000	—	4,000	—	7. Maison d'éducation d'Enggistein	III, 68	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
2,500	—	2,500	—	8. Maison d'éducation du Steinhöelzli	III, 68	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
7,000	—	7,000	—	9. Maison pour enfants faibles d'es-		—	—	7,000	—	—	—	7,000	—
				prit de Berthoud	III, 68								
4,670	—	7,000	—	10. Maison pour enfants faibles d'es-		—	—	7,000	—	—	—	7,000	—
				prit de Steffisbourg	III, 69								
41,170	—	43,500	—			—	—	43,500	—	—	—	43,500	—
F. Maisons cantonales d'éducation.													
1. Landorf.													
4,492	35	4,000	—	a. Administration		18	50	4,642	02	—	—	4,623	52
5,035	06	5,100	—	b. Enseignement		25	—	4,891	97	—	—	4,866	97
15,155	57	15,185	—	c. Nourriture		1,393	15	16,117	73	—	—	14,724	58
11,321	83	8,200	—	d. Entretien		2,161	95	11,175	79	—	—	9,013	84
5,190	—	5,330	—	e. Loyers		130	—	5,330	—	—	—	5,200	—
7,250	02	5,300	—	f. Exploitation agricole		23,188	40	18,354	73	4,833	67	—	—
—	—	1,200	—	(Ameublement de la salle à manger.)									
33,944	79	33,715	—	Roulement		26,917	—	60,512	24	—	—	33,595	24
467	30	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire		1,070	40	1,960	80	—	—	890	40
11,737	50	9,915	—	h. Pensions		12,637	50	1,205	—	11,432	50	—	—
—	—	400	—	i. Exposition nationale suisse, frais de participation .		—	—	956	30	—	—	956	30
21,739	99	24,200	—	III, 70		40,624	90	64,634	34	—	—	24,009	44
2. Aarwangen.													
3,987	15	3,655	—	a. Administration		40	—	3,411	15	—	—	3,371	15
4,767	74	5,150	—	b. Enseignement		10	—	4,876	99	—	—	4,866	99
15,128	97	16,000	—	c. Nourriture		206	90	14,316	31	—	—	14,109	41
8,818	25	9,410	—	d. Entretien		992	30	10,179	19	—	—	9,186	89
4,835	—	4,835	—	e. Loyers		—	—	4,835	—	—	—	4,835	—
3,613	67	5,100	—	f. Exploitation agricole		15,892	46	12,601	99	3,290	47	—	—
33,923	44	33,950	—	Roulement		17,141	66	50,220	63	—	—	33,078	97
53	80	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire		2,296	20	2,174	—	122	20	—	—
10,207	50	10,350	—	h. Pensions		10,400	—	1,035	—	9,365	—	—	—
23,662	14	23,600	—	III, 70		29,837	86	53,429	63	—	—	23,591	77

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VIII. Assistance publique.													
F. Maisons cantonales d'éducation.													
3. Cerlier.													
3,749	31	4,000	—	a. Administration	—	—	3,877	67	—	—	3,877	67	
3,167	06	4,000	—	b. Enseignement	22	50	3,860	11	—	—	3,837	61	
15,900	11	15,615	—	c. Nourriture	848	10	16,315	67	—	—	15,467	57	
5,783	75	7,000	—	d. Entretien	1,730	95	9,332	15	—	—	7,601	20	
3,800	—	3,785	—	e. Loyers	—	—	3,792	50	—	—	3,792	50	
8,266	—	5,000	—	f. Exploitation agricole	26,068	67	18,979	41	7,089	26	—	—	
24,134	23	29,400	—	Roulement	28,670	22	56,157	51	—	—	27,487	29	
331	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,107	—	1,366	50	—	—	259	50	
8,517	50	8,000	—	h. Pensions	9,925	—	975	—	8,950	—	—	—	
15,947	73	21,400	—	III, 70	39,702	22	58,499	01	—	—	18,796	79	
4. Kehrsatz.													
4,020	88	4,000	—	a. Administration	52	20	4,345	—	—	—	4,292	80	
4,018	68	4,400	—	b. Enseignement	26	—	3,925	06	—	—	3,899	06	
14,287	21	15,200	—	c. Nourriture	2,330	90	15,902	07	—	—	13,571	17	
7,244	19	6,700	—	d. Entretien	911	60	8,684	24	—	—	7,772	64	
4,660	—	4,660	—	e. Loyers	—	—	4,660	—	—	—	4,660	—	
1,740	96	2,960	—	f. Exploitation agricole	27,654	19	23,617	97	4,036	22	—	—	
32,490	—	32,000	—	Roulement	30,974	89	61,134	34	—	—	30,159	45	
297	50	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,035	—	2,812	—	—	—	1,777	—	
9,692	50	9,500	—	h. Pensions	10,466	95	1,030	50	9,436	45	—	—	
22,500	—	22,500	—	III, 71	42,476	84	64,976	84	—	—	22,500	—	
5. Bretièges.													
4,240	74	4,135	—	a. Administration	—	—	4,065	49	—	—	4,065	49	
4,321	67	4,200	—	b. Enseignement	—	—	3,777	89	—	—	3,777	89	
14,506	59	13,800	—	c. Nourriture	1,469	—	17,963	41	—	—	16,494	41	
10,020	65	8,800	—	d. Entretien	4,489	50	13,296	10	—	—	8,806	60	
3,765	—	3,765	—	e. Loyer	—	—	3,765	—	—	—	3,765	—	
5,519	38	4,600	—	f. Exploitation agricole	19,224	32	12,759	95	6,464	37	—	—	
31,335	27	30,100	—	Roulement	25,182	82	55,627	84	—	—	30,445	02	
707	90	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	281	70	3,155	50	—	—	2,873	80	
11,055	85	9,100	—	h. Pensions	13,880	50	1,355	—	12,525	50	—	—	
20,987	32	21,000	—	III, 71	39,345	02	60,138	34	—	—	20,793	32	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VIII. Assistance publique.												
F. Maisons cantonales d'éducation.												
6. Sonvilier.												
5,103	84	5,200	—	a. Administration	9	—	5,277	10	—	—	5,268	10
4,014	32	5,200	—	b. Enseignement	66	50	3,854	44	—	—	3,787	94
16,479	41	17,300	—	c. Nourriture	329	40	18,084	70	—	—	17,755	30
6,562	37	12,000	—	d. Entretien	1,142	70	7,635	—	—	—	6,492	30
4,385	—	4,385	—	e. Loyer	—	—	4,385	—	—	—	4,385	—
4,523	12	285	—	f. Exploitation agricole	31,694	33	32,666	38	—	—	972	05
32,021	82	43,800	—	Roulement	33,241	93	71,902	62	—	—	38,660	69
13,029	95	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	172	—	7,054	10	—	—	6,882	10
12,522	30	11,300	—	h. Pensions	14,300	—	1,245	—	13,055	—	—	—
32,529	47	32,500	—	III, 71	47,713	93	80,201	72	—	—	32,487	79
7. Loveresse.												
3,969	50	2,960	—	a. Administration	—	—	3,578	65	—	—	3,578	65
1,925	45	3,300	—	b. Enseignement	164	40	2,871	75	—	—	2,707	35
7,019	70	9,000	—	c. Nourriture	514	—	8,153	—	—	—	7,639	—
3,660	60	4,800	—	d. Entretien	390	80	4,420	35	—	—	4,029	55
2,810	—	2,810	—	e. Loyer	—	—	2,810	—	—	—	2,810	—
76	65	820	—	f. Exploitation agricole	7,274	50	5,876	10	1,398	40	—	—
19,308	60	22,050	—	Roulement	8,343	70	27,709	85	—	—	19,366	15
1,241	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	904	—	1,131	—	—	—	227	—
4,765	—	5,400	—	h. Pensions	5,780	—	430	—	5,350	—	—	—
15,784	60	16,650	—	III, 72	15,027	70	29,270	85	—	—	14,243	15
1. Landorf												
21,739	99	24,200	—	2. Aarwangen	40,624	90	64,634	34	—	—	24,009	44
23,662	14	23,600	—	3. Cerlier	29,837	86	53,429	63	—	—	23,591	77
15,947	73	21,400	—	4. Kehrsatz	39,702	22	58,499	01	—	—	18,796	79
22,500	—	22,500	—	5. Bretièges	42,476	84	64,976	84	—	—	22,500	—
20,987	32	21,000	—	6. Sonvilier	39,345	02	60,138	34	—	—	20,793	32
32,529	47	32,500	—	7. Loveresse	47,713	93	80,201	72	—	—	32,487	79
15,784	60	16,650	—		15,027	70	29,270	85	—	—	14,243	15
153,151	25	161,850	—		254,728	47	411,150	73	—	—	156,422	26

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
				Administration courante.									
				VIII. Assistance publique.									
				G. Subventions diverses.									
27,971	10	30,000	—	1. Bourses d'apprentissage . . . III, 75	591	25	30,296	05	—	—	29,704	80	
25,126	35	30,000	—	2. Assistance de malades étrangers au canton III, 85	6,905	69	30,761	30	—	—	23,855	61	
5,000	—	5,000	—	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger III, 86	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
20,000	—	20,000	—	4. Secours en cas de dommages dûs aux éléments III, 87	—	—	19,994	80	—	—	19,994	80	
78,097	45	85,000	—		7,496	94	86,052	15	—	—	78,555	21	
				H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
35,993	75	36,000	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 88	42,164	50	—	—	42,164	50	—	—	
35,993	75	36,000	—	2. Subventions III, 90	10,401	50	52,566	—	—	—	42,164	50	
—	—	—	—		52,566	—	52,566	—	—	—	—	—	
				J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations.									
45,854	20	—	—	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité . . III, 91	87,681	60	—	—	87,681	60	—	—	
45,854	20	—	—	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité . . III, 92	—	—	87,681	60	—	—	87,681	60	
—	—	—	—		87,681	60	87,681	60	—	—	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VIII. Assistance publique.												
39,586	42	45,550	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	1,720	70	47,936	15	—	—	46,215	45
34,981	75	33,850	—	B. <i>Commission et inspecteurs de l'assistance publique</i>	—	—	33,783	75	—	—	33,783	75
2,501,094	08	2,495,000	—	C. <i>Assistance des indigents</i>	53,798	78	2,641,349	26	—	—	2,587,550	48
80,550	—	83,000	—	D. <i>Hospices régionaux d'invalides, subventions</i>	—	—	82,225	—	—	—	82,225	—
41,170	—	43,500	—	E. <i>Maisons d'éducation des districts et privées, subventions</i>	—	—	43,500	—	—	—	43,500	—
153,151	25	161,850	—	F. <i>Maisons cantonales d'éducation</i>	254,728	47	411,150	73	—	—	156,422	26
78,097	45	85,000	—	G. <i>Subventions diverses</i>	7,496	94	86,052	15	—	—	78,555	21
—	—	—	—	H. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>	52,566	—	52,566	—	—	—	—	—
—	—	—	—	J. <i>Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations</i>	87,681	60	87,681	60	—	—	—	—
2,928,630	95	2,947,750	—		457,992	49	3,486,244	64	—	—	3,028,252	15
Les dépenses dépassent le budget de fr. 80,502. 15												
IX. ^a Economie publique.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
5,500	—	5,500	—	1. <i>Traitement du secrétaire</i> III, 94	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
17,600	—	17,600	—	2. <i>Traitements des employés</i> III, 95	—	—	17,600	—	—	—	17,600	—
5,148	55	6,000	—	3. <i>Frais de bureau</i> III, 98	40	—	4,687	70	—	—	4,647	70
2,045	—	2,045	—	4. <i>Loyers</i> III, 99	—	—	2,045	—	—	—	2,045	—
30,293	55	31,145	—		40	—	29,832	70	—	—	29,792	70
B. Statistique.												
5,500	—	5,500	—	1. <i>Traitement du chef de bureau</i> III, 100	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
6,800	—	7,600	—	2. <i>Traitements des employés</i> III, 101	—	—	7,342	—	—	—	7,342	—
5,751	87	5,000	—	3. <i>Frais de bureau et d'impression</i> III, 103	42	85	5,006	49	—	—	4,963	64
—	—	470	—	4. <i>Loyer</i> III, 103	—	—	470	—	—	—	470	—
997	40	1,000	—	5. <i>Exposition nationale suisse, frais de participation</i> III, 104	—	—	1,994	50	—	—	1,994	50
19,049	27	19,570	—		42	85	20,312	99	—	—	20,270	14

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
C. Commerce et industrie.													
10,461	40	12,000	—	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général . . . III, 106	3,365	—	13,204	15	—	—	9,839	15	
14,220	—	14,500	—	2. Bourses III, 109	6,902	50	15,232	50	—	—	8,330	—	
233,923	—	252,000	—	3. Ecoles professionnelles et industrielles III, 114	267,065	—	517,764	—	—	—	250,699	—	
19,000	—	18,000	—	4. Conservatoire des arts et métiers III, 115	18,079	—	36,079	—	—	—	18,000	—	
8,000	—	8,000	—	5. Chambre du commerce et de l'industrie:	—	—	8,500	—	—	—	8,500	—	
1,069	10	1,500	—	a. Traitements des fonctionnaires III, 116	—	—	8,500	—	—	—	8,500	—	
4,969	96	6,000	—	b. Indemnités de séance et de route III, 117	—	—	860	90	—	—	860	90	
5,065	—	5,900	—	c. Frais de bureau et de déplacement, publications III, 119	—	—	5,954	81	—	—	5,954	81	
1,540	—	1,540	—	d. Traitements des employés III, 120	—	—	5,900	—	—	—	5,900	—	
7,580	—	7,500	—	e. Loyer III, 121	—	—	1,540	—	—	—	1,540	—	
25,000	—	25,000	—	6. Enseignement de l'économie domestique III, 123	49,135	—	55,810	—	—	—	6,675	—	
2,000	—	2,000	—	7. Sociétés de développement, subventions III, 124	—	—	25,000	—	—	—	25,000	—	
49,263	61	47,000	—	8. Association « Pro Sempione », subvention III, 125	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	
1,784	95	1,500	—	9. Apprentissages III, 129	8,204	—	45,818	10	—	—	37,614	10	
100,000	—	100,000	—	10. Loi sur la protection des ouvrières, inspection III, 131	—	—	1,093	90	—	—	1,093	90	
—	—	—	—	11. Exposition nationale suisse, subvention, cinquième versement III, 132	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—	
483,877	02	502,440	—		352,750	50	834,757	36	—	—	482,006	86	
D. Technicum de Berthoud.													
90,523	—	101,000	—	1. Enseignement:	—	—	99,549	40	—	—	99,549	40	
7,468	64	7,100	—	a. Traitements des professeurs	245	—	7,145	76	—	—	6,900	76	
779	10	900	—	b. Matériel d'enseignement	—	—	336	20	—	—	336	20	
4,159	02	4,100	—	2. Administration:	24	60	4,505	44	—	—	4,480	84	
11,112	60	10,800	—	a. Commission de surveillance et d'examen	30	30	11,461	56	—	—	11,431	26	
2,718	80	3,200	—	b. Frais de bureau et de déplacement	—	—	2,772	—	—	—	2,772	—	
—	—	20,200	—	c. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	18,670	—	—	—	18,670	—	
—	—	4,820	—	d. Concierge	—	—	18,670	—	—	—	18,670	—	
116,761	16	152,120	—	3. Intérêt du capital de construction	—	—	18,670	—	—	—	18,670	—	
18,988	—	15,500	—	4. Loyer	299	90	144,440	36	—	—	144,140	46	
19,655	05	28,440	—	5. Ecolages	15,497	—	—	—	15,497	—	—	—	
38,808	—	45,330	—	6. Subvention de la ville de Berthoud	22,046	82	—	—	22,046	82	—	—	
3,975	—	4,200	—	7. Subvention de la Confédération	43,833	—	—	—	43,833	—	—	—	
—	—	—	—	8. Bourses	—	—	3,725	—	—	—	3,725	—	
—	—	—	—	9. Frais d'ameublement	—	—	29,569	65	—	—	29,569	65	
43,285	11	67,050	—	III, 133	81,676	72	177,735	01	—	—	96,058	29	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
E. Technicum de Bienne.													
a. Technicum.													
1. Enseignement:													
125,775	—	127,200	—	a. Traitements des professeurs . .	—	—	128,679	05	—	—	128,679	05	
19,653	60	25,325	—	b. Matériel d'enseignement . . .	498	25	21,859	75	—	—	21,361	50	
2. Administration:													
1,722	80	1,600	—	a. Commissions de surveillance et d'examen .	—	—	1,909	20	—	—	1,909	20	
2,520	—	2,520	—	b. Traitements	—	—	1,965	—	—	—	1,965	—	
5,267	80	6,580	—	c. Frais de bureau et de déplacement	1,051	85	7,927	90	—	—	6,876	05	
8,689	50	10,370	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	7,529	15	—	—	7,529	15	
3,700	—	3,700	—	e. Concierges	—	—	3,700	—	—	—	3,700	—	
387	60	800	—	3. Bureau d'observation	402	50	2,166	05	—	—	1,763	55	
—	—	14,500	—	4. Loyer	—	—	14,500	—	—	—	14,500	—	
167,716	30	192,595	—	Roulement	1,952	60	190,236	10	—	—	188,283	50	
18,070	—	20,000	—	5. Ecolages	16,361	—	—	—	16,361	—	—	—	
9,767	40	12,300	—	6. Produit des travaux des élèves .	10,062	50	171	10	9,891	40	—	—	
740	—	500	—	7. Recettes diverses	740	—	—	—	740	—	—	—	
1,451	—	1,200	—	8. Intérêts des capitaux	1,651	—	200	—	1,451	—	—	—	
29,309	65	31,910	—	9. Subvention de la ville de Bienne .	33,664	70	—	—	33,664	70	—	—	
49,759	—	48,365	—	10. Subvention de la Confédération .	44,346	—	—	—	44,346	—	—	—	
700	—	1,000	—	11. Bourses	—	—	500	—	—	—	500	—	
59,319	25	79,320	—		108,777	80	191,107	20	—	—	82,329	40	
b. Ecole des chemins de fer:													
1. Enseignement:													
24,604	—	25,350	—	a. Traitements des professeurs . .	—	—	25,156	15	—	—	25,156	15	
446	20	510	—	b. Matériel d'enseignement . . .	—	—	332	—	—	—	332	—	
2. Administration:													
30	20	120	—	a. Commission de surveillance et d'examen .	—	—	50	—	—	—	50	—	
890	—	890	—	b. Traitements	—	—	860	—	—	—	860	—	
1,085	—	1,250	—	c. Frais de bureau et de déplacement	—	—	1,322	—	—	—	1,322	—	
1,448	—	1,600	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	1,255	—	—	—	1,255	—	
600	—	600	—	e. Concierges	—	—	600	—	—	—	600	—	
—	—	2,400	—	3. Loyer	—	—	2,400	—	—	—	2,400	—	
29,103	40	32,720	—	Roulement	—	—	31,975	15	—	—	31,975	15	
1,300	—	1,000	—	4. Ecolages	950	—	—	—	950	—	—	—	
6,178	55	6,516	—	5. Subvention de la ville de Bienne .	6,361	15	—	—	6,361	15	—	—	
9,267	80	9,773	—	6. Subvention des chemins de fer fédéraux	9,541	70	—	—	9,541	70	—	—	
525	—	1,000	—	7. Bourses	—	—	650	—	—	—	650	—	
12,882	05	16,431	—		16,852	85	32,625	15	—	—	15,772	30	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
E. Technicum de Bienne.													
c. Ecole des postes.													
1. Enseignement:													
13,795	—	16,125	—	a. Traitements des professeurs . . .	—	—	12,826	75	—	—	12,826	75	
124	60	420	—	b. Matériel d'enseignement . . .	—	—	110	—	—	—	110	—	
2. Administration:													
79	10	120	—	a. Commission de surveillance et experts	—	—	10	—	—	—	10	—	
890	—	890	—	b. Traitements	—	—	850	—	—	—	850	—	
1,085	—	1,250	—	c. Frais de bureau et de déplacement	—	—	1,322	—	—	—	1,322	—	
1,448	—	1,600	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	1,255	—	—	—	1,255	—	
600	—	600	—	e. Concierges	—	—	600	—	—	—	600	—	
—	—	1,650	—	3. Loyer	—	—	1,650	—	—	—	1,650	—	
18,021	70	22,655	—	Roulement		—	18,623	75	—	—	18,623	75	
2,281	—	2,500	—	4. Ecolages	2,575	—	12	50	2,562	50	—	—	
3,436	80	4,023	—	5. Subvention de la ville de Bienne .	3,105	30	—	—	3,105	30	—	—	
5,430	25	6,435	—	6. Subvention de la Confédération .	5,095	40	—	—	5,095	40	—	—	
550	—	800	—	7. Bourses	—	—	875	—	—	—	875	—	
7,423	65	10,497	—			10,775	70	19,511	25	—	—	8,735	55
59,319	25	79,320	—	a. Technicum	108,777	80	191,107	20	—	—	82,329	40	
12,882	05	16,431	—	b. Ecole des chemins de fer	16,852	85	32,625	15	—	—	15,772	30	
7,423	65	10,497	—	c. Ecole des postes	10,775	70	19,511	25	—	—	8,735	55	
79,624	95	106,248	—	III, 134		136,406	35	243,243	60	—	—	106,837	25
F. Poids et mesures.													
1,500	—	1,500	—	1. Traitement de l'inspecteur . . III, 135	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—	
809	55	1,000	—	2. Frais de bureau et de déplacement III, 136	—	—	447	65	—	—	447	65	
6,420	50	6,000	—	3. Frais d'inspection III, 137	—	—	5,603	94	—	—	5,603	94	
1,581	20	1,000	—	4. Poids, mesures, appareils . . III, 138	—	—	799	05	—	—	799	05	
1,000	—	1,000	—	5. Loyer III, 138	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—	
11,311	25	10,500	—			—	9,350	64	—	—	9,350	64	
G. Police des denrées alimentaires.													
1. Laboratoire du chimiste cantonal:													
7,000	—	7,000	—	a. Traitement du chimiste cantonal III, 139	—	—	7,000	—	—	—	7,000	—	
14,965	—	15,300	—	b. Traitements des assistants, de l'employé et du concierge . III, 140	—	—	15,300	—	—	—	15,300	—	
4,375	—	4,375	—	c. Loyer III, 141	—	—	4,375	—	—	—	4,375	—	
4,070	86	5,000	—	d. Articles chimiques, écrits, éclairage, etc. III, 143	—	—	3,562	59	—	—	3,562	59	
—	—	500	—	e. Analyses bactériologiques . . III, 145	—	—	30	—	—	—	30	—	
8,234	55	6,000	—	f. Recettes pour des analyses . III, 147	6,188	65	418	80	5,769	85	—	—	
22,176	31	26,175	—	A reporter		6,188	65	30,686	39	—	—	24,497	74

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
G. Police des denrées alimentaires.													
22,176	31	26,175	—	Report		6,188	65	30,686	39	—	—	24,497	74
16,050	—	17,550	—	2. Inspections:		—	—	17,388	05	—	—	17,388	05
11,987	09	12,000	—	a. Traitements des experts . . . III, 150		—	—	10,502	98	—	—	10,502	98
280	—	1,500	—	b. Frais de bureau et de déplacement III, 152		—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
466	—	925	—	c. Cours d'instruction III, 153		—	—	728	70	—	—	728	70
21,159	60	26,362	—	3. Frais de bureau et d'impression III, 154		—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	4. Subvention de la Confédération III, 155		23,003	45	—	—	23,003	45	—	—
29,799	80	31,788	—			29,192	10	60,706	12	—	—	31,514	02
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
55,500	—	50,000	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 156		50,000	—	—	—	50,000	—	—	—
26,461	30	21,500	—	2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme en général III, 157		—	—	24,091	05	—	—	24,091	05
9,673	20	9,000	—	3. Cours de cuisine et de travaux de ménage III, 159		740	—	10,548	55	—	—	9,808	55
1,000	—	2,000	—	4. Subventions pour les cuisines populaires, cafés de tempérance, etc.		—	—	—	—	—	—	—	—
6,115	50	6,000	—	5. Subventions pour les asiles d'alcoolisés et pour le placement d'indigents adonnés à l'ivrognerie III, 162		—	—	6,662	90	—	—	6,662	90
6,000	—	5,000	—	6. Réserve pour la fondation d'un asile de buveurs dans le Jura III, 163		—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
6,250	—	6,500	—	7. Primes à des aubergistes ne débitant pas d'eau-de-vie ordinaire III, 164		—	—	4,437	50	—	—	4,437	50
—	—	—	—			50,740	—	50,740	—	—	—	—	—
J. Police du feu.													
8,239	45	7,000	—	1. Police du feu III, 165		45	—	7,727	40	—	—	7,682	40
1,859	45	2,000	—	2. Inspection du matériel d'incendie III, 166		—	—	1,111	55	—	—	1,111	55
10,098	90	9,000	—			45	—	8,838	95	—	—	8,793	95
A. Frais d'administration de la Direction .													
30,293	55	31,145	—	B. Statistique		40	—	29,832	70	—	—	29,792	70
19,049	27	19,570	—	C. Commerce et industrie		42	85	20,312	99	—	—	20,270	14
483,877	02	502,440	—	D. Technicum de Berthoud		352,750	50	834,757	36	—	—	482,006	86
43,285	11	67,050	—	E. Technicum de Bienne		81,676	72	177,735	01	—	—	96,058	29
79,624	95	106,248	—	F. Poids et mesures		136,406	35	243,243	60	—	—	106,837	25
11,311	25	10,500	—	G. Police des denrées alimentaires		—	—	9,350	64	—	—	9,350	64
29,799	80	31,788	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme		29,192	10	60,706	12	—	—	31,514	02
—	—	—	—	J. Police du feu		50,740	—	50,740	—	—	—	—	—
10,098	90	9,000	—			45	—	8,838	95	—	—	8,793	95
707,339	85	777,741	—			650,893	52	1,435,517	37	—	—	784,623	85
Les dépenses excèdent le budget de . . fr. 6,882.85													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IX. ^b Service sanitaire.													
A. Frais d'administration.													
5,444	05	6,500	—	1. Collège de santé, examens et inspections III, 170	285	25	5,724	95	—	—	5,439	70	
3,400	—	3,400	—	2. Traitement de l'employé III, 172	—	—	3,400	—	—	—	3,400	—	
1,600	—	1,800	—	3. Frais de bureau III, 174	—	—	1,948	35	—	—	1,948	35	
400	—	400	—	4. Loyers III, 175	—	—	400	—	—	—	400	—	
10,844	05	12,100	—		285	25	11,473	30	—	—	11,188	05	
B. Service sanitaire en général.													
6,032	15	8,000	—	1. Mesures générales III, 177	52,598	60	57,160	50	—	—	4,561	90	
1,092	55	3,500	—	2. Vaccinations III, 179	—	—	9,841	35	—	—	9,841	35	
350	—	350	—	3. Indemnités à des médecins . . . III, 180	—	—	350	—	—	—	350	—	
155,538	35	193,080	—	4. Subventions aux hôpitaux de district III, 183	45,211	65	218,270	—	—	—	173,058	35	
17,000	—	17,000	—	5. Subventions aux établissements sanitaires spéciaux III, 185	—	—	17,000	—	—	—	17,000	—	
53,892	—	60,000	—	6. Subvention à l'hôpital de l'île III, 185	—	—	53,211	—	—	—	53,211	—	
280,000	—	280,000	—	7. Extension du service public des aliénés III, 186	—	—	280,000	—	—	—	280,000	—	
60,000	—	60,000	—	8. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose . . . III, 187	9,525	10	69,525	10	—	—	60,000	—	
573,905	05	621,930	—		107,335	35	705,357	95	—	—	598,022	60	
C. Maternité.													
26,665	09	28,500	—	1. Administration	2,050	90	28,248	50	—	—	26,197	60	
14,895	88	9,500	—	2. Enseignement	10,343	70	15,228	39	—	—	4,884	69	
64,876	92	70,870	—	3. Nourriture	1,833	05	68,118	10	—	—	66,285	05	
49,402	50	54,700	—	4. Entretien	7,057	55	60,696	43	—	—	53,638	88	
2,490	15	2,500	—	5. Polyclinique gynécologique	13	60	2,782	30	—	—	2,768	70	
30,120	—	30,930	—	6. Loyer	—	—	30,930	—	—	—	30,930	—	
188,450	54	197,000	—	Roulement	21,298	80	206,003	72	—	—	184,704	92	
29,826	35	30,000	—	7. Pensions des femmes en traitement	29,072	—	—	—	29,072	—	—	—	
7,583	—	7,500	—	8. Pensions des élèves sages-femmes	7,700	—	—	—	7,700	—	—	—	
2,250	—	2,500	—	9. Pensions des élèves garde-malades	2,600	—	158	—	2,442	—	—	—	
18,742	30	—	—	10. Augmentations et diminutions à l'inventaire	592	—	8,920	65	—	—	8,328	65	
167,533	49	157,000	—	III, 188	61,262	80	215,082	37	—	—	153,819	57	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
IX. ^b Service sanitaire.												
D. Cours d'instruction des sages-femmes.												
1,957	90	2,500	—	1. Indemnités de subsistance et de déplacement III, 189	—	—	314	55	—	—	314	55
162	—	300	—	2. Désinfectants, subventions. . . III, 190	—	—	157	—	—	—	157	—
2,119	90	2,800	—		—	—	471	55	—	—	471	55
E. Asile d'aliénés de la Waldau.												
142,752	74	161,400	—	1. Administration	11,681	10	164,429	07	—	—	152,747	97
2,810	39	2,700	—	2. Enseignement et culte	7	50	2,953	85	—	—	2,946	35
296,752	20	382,300	—	3. Nourriture	40,818	30	362,471	01	—	—	321,652	71
216,151	83	160,000	—	4. Entretien	26,153	—	202,456	07	—	—	176,303	07
56,499	10	56,615	—	5. Loyers	2,561	50	58,801	—	—	—	56,239	50
16,442	85	13,500	—	6. Industries	68,120	70	51,368	44	16,752	26	—	—
5,193	22	10,800	—	7. Exploitation agricole	146,272	—	124,662	11	21,609	89	—	—
693,330	19	738,715	—	Roulement	295,614	10	967,141	55	—	—	671,527	45
123,764	50	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	4,261	60	57,349	30	—	—	53,087	70
435,484	50	485,030	—	9. Pensions	502,193	40	12,434	70	489,758	70	—	—
32,685	—	32,685	—	10. Subvention du fonds de la Waldau. .	32,685	—	—	—	32,685	—	—	—
170,318	90	—	—	11. Subvention du fonds pour l'extension du service public des aliénés	5,600	10	—	—	5,600	10	—	—
178,606	29	221,000	—	III, 192	840,354	20	1,036,925	55	—	—	196,571	35
F. Asile d'aliénés de Münsingen.												
135,357	40	144,000	—	1. Administration	21,270	70	155,640	05	—	—	134,369	35
2,432	50	2,500	—	2. Enseignement et culte	348	30	2,238	60	—	—	1,890	30
285,159	05	295,000	—	3. Nourriture	42,208	75	309,867	75	—	—	267,659	—
164,947	40	136,000	—	4. Entretien.	10,469	30	155,845	—	—	—	145,375	70
116,529	—	119,380	—	5. Loyer	716	—	119,384	—	—	—	118,668	—
18,270	75	17,500	—	6. Industries	143,800	—	117,708	30	26,091	70	—	—
25,630	20	20,600	—	7. Exploitation agricole	153,048	60	132,641	63	20,406	97	—	—
660,524	40	658,780	—	Roulement	371,861	65	993,325	33	—	—	621,463	68
3,145	60	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	9,971	80	41,269	—	—	—	31,297	20
356,585	05	355,000	—	9. Pensions	380,136	80	21,458	—	358,678	80	—	—
300,793	75	303,780	—	III, 193	761,970	25	1,056,052	33	—	—	294,082	08

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
A. Frais d'administration de la Direction.													
24,500	—	26,500	—	1. Traitements des fonctionnaires	IV, 1	4,220	—	30,092	—	—	—	25,872	—
23,214	—	26,400	—	2. Traitements des employés	. . IV, 2	4,692	—	30,602	—	—	—	25,910	—
12,899	80	13,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement	IV, 401	50	40	11,280	36	—	—	11,229	96
3,880	—	3,880	—	4. Loyers	 IV, 9	—	—	3,880	—	—	—	3,880	—
—	—	4,000	—	5. Exposition nationale suisse, frais de participation	IV, 9	—	—	3,122	—	—	—	3,122	—
64,493	80	73,780	—			8,962	40	78,976	36	—	—	70,013	96
B. Service des arrondissements.													
19,778	50	18,750	—	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement	. IV, 10	—	—	18,750	—	—	—	18,750	—
19,039	—	22,750	—	2. Traitements des employés	. . IV, 11	—	—	20,249	90	—	—	20,249	90
15,917	72	13,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement	IV, 17	72	60	11,616	65	—	—	11,544	05
1,585	—	1,500	—	4. Loyers	 IV, 19	—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
56,320	22	56,000	—			72	60	52,216	55	—	—	52,143	95
C. Entretien des bâtiments de l'Etat.													
175,044	95	175,000	—	1. Bâtiments de l'administration	. IV, 43	150	—	185,160	45	—	—	185,010	45
79,961	—	80,000	—	2. Bâtiments curiaux	 IV, 63	162	75	80,163	10	—	—	80,000	35
2,920	55	7,000	—	3. Eglises	 IV, 68	—	—	2,452	05	—	—	2,452	05
868	50	1,000	—	4. Places publiques	 IV, 70	—	—	5,443	80	—	—	5,443	80
25,000	65	25,000	—	5. Bâtiments d'exploitation rurale	. IV, 74	—	—	25,002	—	—	—	25,002	—
26,500	—	—	—	6. Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux	. IV, 77	—	—	9,000	—	—	—	9,000	—
310,295	65	288,000	—			312	75	307,221	40	—	—	306,908	65
D. Constructions nouvelles de bâtiments.													
313,245	15	250,000	—	1. Constructions diverses :									
				1. Travaux préliminaires et surveillance	. IV, 70	39,200	—	41,779	65	—	—	2,579	65
				2. Berthoud, technicum, agrandissement	. IV, 82	—	—	38,971	45	—	—	38,971	45
				3. Ostermundigen, place de tir, latrines	IV, 84	1,000	—	9,459	80	—	—	8,459	80
				4. Berne, Maternité, agrandissement	. IV, 85	—	—	1,335	55	—	—	1,335	55
				5. Kirchdorf, cure, installation d'eau	. IV, 86	—	—	931	70	—	—	931	70
				6. Rütli, école de laiterie, porcherie	IV, 86	—	—	1,715	70	—	—	1,715	70
				7. Berne, arsenal, autogarage	. IV, 87	—	—	3,121	10	—	—	3,121	10
				8. Berne, jardin botanique, galerie	IV, 88	—	—	699	15	—	—	699	15
				9. Berne, préfecture, bureaux et logement du chauffeur	. . . IV, 88	—	—	552	35	—	—	552	35
				10. Breitièges, maison d'éducation, installation de bains	. . . IV, 89	—	—	2,210	—	—	—	2,210	—
				11. Berne, ancien secrétariat de préfecture, logement en mansarde	. IV, 89	—	—	130	60	—	—	130	60
				12. Berne, ancienne poste, passage	IV, 90	—	—	323	—	—	—	323	—
313,245	15	250,000	—	A reporter		40,200	—	101,230	05	—	—	61,030	05

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
				Administration courante.									
				X. Travaux publics et chemins de fer.									
				D. Constructions nouvelles de bâtiments.									
313,245	15	250,000		Report	40,200	—	101,230	05	—	—	61,030	05	
				13. St-Jean, maison de travail, nouveau bâtiment d'administration IV, 91	—	—	4,864	05	—	—	4,864	05	
				14. Trachselwald, bâtiments de l'Etat, éclairage électrique IV, 111	—	—	2,725	55	—	—	2,725	55	
				15. Berne, observatoire, chauffage central . . IV, 92	—	—	9,904	35	—	—	9,904	35	
				16. Meikirch, cure, installation d'eau IV, 92	—	—	2,415	60	—	—	2,415	60	
				17. Berne, institut d'anatomie, égout IV, 93	—	—	392	55	—	—	392	55	
				18. Herzogenbuchsee, cure, égout . IV, 93	—	—	573	80	—	—	573	80	
				19. Sonvilier, maison d'éducation, installation d'une III ^e classe . . IV, 94	2,249	40	326	65	1,922	75	—	—	
				20. Kehrsatz, maison d'éducation, porcherie . IV, 94	7,000	—	187	20	6,812	80	—	—	
				21. Rütli, école de laiterie, chaudière IV, 95	—	—	441	70	—	—	441	70	
				22. Berne, institut d'anatomie, armoires IV, 95	—	—	500	—	—	—	500	—	
				23. Sonvilier, maison d'éducation, bâtiment d'exploitation rurale IV, 105	3,000	—	46,112	90	—	—	43,112	90	
				24. Berne, université, salle d'escrime . IV, 96	—	—	64	70	—	—	64	70	
				25. Porrentruy, école cantonale, serre IV, 97	—	—	23,500	80	—	—	23,500	80	
				26. Porrentruy, école cantonale, salle de physique IV, 97	440	60	702	90	—	—	262	30	
				27. Berne, Hôtel-de-ville, archives . IV, 98	—	—	766	40	—	—	766	40	
				28. Porrentruy, école normale, salle de dessin IV, 98	—	—	1,290	10	—	—	1,290	10	
				29. Berne, Maternité, mur de soutènement IV, 99	—	—	279	40	—	—	279	40	
				30. Wimmis, château, bureaux . . IV, 99	—	—	221	—	—	—	221	—	
				31. Berne, cantine de la caserne, monte-plats IV, 100	—	—	753	20	—	—	753	20	
				32. Berne, Maternité, bureau et salle d'attente IV, 100	—	—	2,302	40	—	—	2,302	40	
				33. Porrentruy, école normale, buanderie IV, 101	—	—	4,085	60	—	—	4,085	60	
				34. Kehrsatz, maison d'éducation, fosse à purin IV, 101	—	—	240	—	—	—	240	—	
				35. Porrentruy, préfecture, bureaux IV, 102	—	—	1,300	—	—	—	1,300	—	
				36. Delémont, école normale, agrandissement . IV, 103	—	—	71,484	—	—	—	71,484	—	
				37. Hofwil, école normale, piscine . IV, 104	—	—	3,182	90	—	—	3,182	90	
				38. Berne, institut pathologique, porte séparative IV, 104	—	—	315	90	—	—	315	90	
				39. Landorf, maison d'éducation, réfectoire . IV, 106	600	—	1,525	70	—	—	925	70	
				40. Berne, préfecture, chaussée et trottoir . IV, 107	3,825	15	194	30	3,630	85	—	—	
				41. Berne, office des poursuites et faillites, installation de bureaux IV, 107	—	—	4,335	50	—	—	4,335	50	
				42. Berne, Maternité, chaudière . . IV, 108	—	—	3,171	35	—	—	3,171	35	
				43. Berne, préfecture, salle d'audience . IV, 109	—	—	1,507	35	—	—	1,507	35	
				44. Berne, institut pathologique, ventilateurs . IV, 110	—	—	721	90	—	—	721	90	
				45. Fraubrunnen, château, installation d'hydrantes IV, 110	—	—	1,700	—	—	—	1,700	—	
				46. Oberbourg, cure, égout . . . IV, 111	—	—	400	—	—	—	400	—	
313,245	15	250,000			57,315	15	293,719	80	—	—	236,404	65	
63,245	15	—		47. Avances pour constructions, amortissement IV, 90	—	—	63,245	15	—	—	63,245	15	
250,000	—	250,000		A reporter	57,315	15	356,964	95	—	—	299,649	80	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
X. Travaux publics et chemins de fer.												
D. Constructions nouvelles de bâtiments.												
250,000	—	250,000	—	Report	57,315	15	356,964	95	—	—	299,649	80
50,000	—	50,000	—	2. Schwand, école agricole et ménagère, amortissement . . . IV, 118	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
Asiles d'aliénés (fonds pour l'extension du service public des aliénés):												
3. Waldau, agrandissement . . . IV, 120					119,630	65	119,630	65	—	—	—	—
4. Waldau, jardin et abords . . . IV, 122					7,658	55	7,658	55	—	—	—	—
5. Waldau, cuisine IV, 123					2,045	80	2,045	80	—	—	—	—
6. Münsingen, appareil à décaleariser l'eau . IV, 124					14,241	15	14,241	15	—	—	—	—
7. Waldau, égout IV, 125					33,084	50	33,084	50	—	—	—	—
528,322	60	300,000	—	8. Waldau, transformation des latrines IV, 126	32,567	55	32,567	55	—	—	—	—
528,322	60	300,000	—	9. Münsingen, serre IV, 127	10,325	95	10,325	95	—	—	—	—
10. Münsingen, agrandissement . . IV, 128					3,688	95	3,688	95	—	—	—	—
11. Bellelay, éclairage électrique . IV, 129					569	20	569	20	—	—	—	—
12. Bellelay, transformation du portail IV, 129					478	90	478	90	—	—	—	—
13. Waldau, serre à légumes . . IV, 130					953	30	953	30	—	—	—	—
14. Waldau, buanderie, moteur électrique IV, 130					2,099	55	2,099	55	—	—	—	—
15. Bellelay, bâtiment principal, éclairage électrique IV, 131					7,000	—	7,000	—	—	—	—	—
300,000	—	300,000	—		291,659	20	641,309	—	—	—	349,649	80
E. Entretien des ponts et chaussées.												
577,596	30	600,000	—	1. Traitements des cantonniers . IV, 140	70	—	595,651	05	—	—	595,581	05
504,544	10	515,000	—	2. Entretien des routes IV, 226	18,068	45	633,077	—	—	—	615,008	55
138,208	25	100,000	—	3. Travaux de réfection et digues IV, 241	747	40	165,724	70	—	—	164,977	30
20,069	25	15,000	—	4. Frais divers IV, 248	46	40	9,881	87	—	—	9,835	47
1,240,417	90	1,230,000	—		18,932	25	1,404,334	62	—	—	1,385,402	37
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.												
259,995	65	260,000	—	1. Constructions diverses :								
1. Route de Grünen à Sumiswald, égout . IV, 252					—	—	773	—	—	—	773	—
2. Route de Wynigen à Hofholz (Breitlohn à Schwanden) . . IV, 252					—	—	1,890	40	—	—	1,890	40
3. Route de Heimiswil à Lueg . IV, 253					—	—	8,661	60	—	—	8,661	60
4. Route de Dürrenroth à Oberwald IV, 253					—	—	2,904	40	—	—	2,904	40
5. Route de Gerzensee à Klapp-Belpberg . IV, 254					—	—	2,112	80	—	—	2,112	80
6. Route de Mamishaus à Fuhren-Gambach IV, 254					—	—	7,138	10	—	—	7,138	10
7. Route d'Albligen à Hergisberg . IV, 255					—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
8. Route d'Oberbalm à Bach . . IV, 255					—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
9. Route de Limpachthal à Lyss, correction entre Scheunenberget Brandholz . . IV, 256					—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
10. Rampe du Klösterli à Berne, égout IV, 256					—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
11. Route de Worblaußen à Wegmühle-Deisswil . IV, 257					—	—	15,000	—	—	—	15,000	—
12. Route de Wynigen à Hofholz-Leumberg IV, 257					—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
13. Berken, ponts de l'Aar et des canaux IV, 258					—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
14. Route d'Aarwangen à Niederbipp, correction . IV, 258					—	—	2,600	—	—	—	2,600	—
15. Route d'Urbachthal, nouvelle construction . IV, 259					—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
16. Route de Sumiswald à Dürrgraben IV, 259					—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
17. Route d'Utzigen à Radelfingen IV, 260					—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
18. Route d'Utzigen à Walkringen, (entre Heistrich et la fromagerie Schlattacker) IV, 260					—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
259,995	65	260,000	—	A reporter	—	—	73,580	30	—	—	73,580	30

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes Dépenses brutes				Recettes Dépenses nettes			
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				X. Travaux publics et chemins de fer.								
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.								
				Report	—	—	73,580	30	—	—	73,580	30
259,995	65	260,000	—	19. Route de Biembach à Luterbach IV, 261	—	—	140	10	—	—	140	10
				20. Route de Herzogenbuchsee à Niederöenz, passage sous-voie . IV, 261	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
				21. Route de Büren à Oberwil, correction IV, 262	—	—	10,331	40	—	—	10,331	40
				22. Route de Röschenz à Metzerlen IV, 262	—	—	8,283	45	—	—	8,283	45
				23. Route de Porrentruy à Delle, à Courchavon IV, 263	—	—	230	48	—	—	230	48
				24. Berne, pont du Kirchenfeld, renforcement . IV, 263	—	—	14,000	—	—	—	14,000	—
				25. Berne, pont du Kirchenfeld, asphaltage . IV, 264	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
				26. Route de Rüegsbach à Sumiswald IV, 264	—	—	409	80	—	—	409	80
				27. Route de Brandeschgraben . IV, 265	—	—	185	—	—	—	185	—
				28. Route de Grünenmatt à Lützelflüh . IV, 265	—	—	98	35	—	—	98	35
				29. Pont de la Grünen à Grünenmatt IV, 266	—	—	134	95	—	—	134	95
				30. Route de Berne à Aarberg, pont de Halen IV, 266	—	—	35,000	—	—	—	35,000	—
				31. Route de Berne à Neubrück, élargissement IV, 267	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
				32. Route de Riggisberg à Wislisau, pont de la Schwarzwasser . IV, 267	—	—	2,287	40	—	—	2,287	40
				33. Route de Meiringen à Falchern, nouvelle construction IV, 268	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
				34. Route de la Grande Scheidegg entre Rosenlauri et la frontière de district . IV, 268	—	—	7,000	—	—	—	7,000	—
				35. Adelboden, route du village, correction . IV, 269	—	—	1,915	—	—	—	1,915	—
				36. Route de Gsteig à Gsteigwiler IV, 269	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
				37. Wilderswil, route du Lehn . . IV, 270	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
				38. Route de Gessenay à Gstaad, égout IV, 270	—	—	517	95	—	—	517	95
				39. Route de la vallée de Diemtigen, pont de Wampflensäge IV, 271	—	—	2,393	25	—	—	2,393	25
				40. Brienz, quai IV, 271	—	—	7,500	—	—	—	7,500	—
				41. Route de Zweisimmen à Gessenay, pont du Simmengraben . . IV, 272	—	—	8,000	—	—	—	8,000	—
				42. Route de Madréche à Brügg, pont du canal . IV, 272	—	—	2,200	—	—	—	2,200	—
				43. Route de Beatenberg, entre l'église et la gare . IV, 273	—	—	14,560	20	—	—	14,560	20
				44. Route du village à Habkern, correction IV, 273	—	—	2,190	70	—	—	2,190	70
				45. Route de Zweisimmen à Oberried et Mannried IV, 274	—	—	2,612	—	—	—	2,612	—
				46. Route de St-Ursanne à Soubey, 4 ^e section IV, 274	—	—	1,634	70	—	—	1,634	70
				47. Route de Steffisbourg à Schwarzenegg IV, 275	—	—	3,100	—	—	—	3,100	—
				48. Route de Grindelwald à Wärgisthal-Itramen IV, 275	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
				49. Route de Cerlier à St-Jean . . IV, 276	—	—	3,415	75	—	—	3,415	75
				50. Route de Frutigen à Adelboden IV, 276	—	—	92	90	—	—	92	90
				51. Route de Gstaad à Lauenen . IV, 277	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
				52. Route de Zweilütschinen à Lauterbrunnen IV, 277	—	—	350	—	—	—	350	—
				53. Brügg, pont du canal, vernissage IV, 278	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
				54. Saignelégier, routes cantonales, égout IV, 278	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
				55. Route de Zweilütschinen à Grindelwald IV, 279	—	—	1,570	70	—	—	1,570	70
				56. Route de la vallée de Diemtigen, travaux de consolidation . . IV, 279	—	—	1,485	—	—	—	1,485	—
				57. Route de Mengisdorf à Oberried-Therishaus IV, 280	—	—	60	10	—	—	60	10
				58. Route de Frutigen à Kandersteg IV, 280	350	—	1,388	65	—	—	1,038	65
				59. Route de Fénil à Hagneck, à Locras IV, 281	—	—	3,484	95	—	—	3,484	95
				60. Route de Porrentruy à Delle, rigoles à Courchavon . . . IV, 281	—	—	500	—	—	—	500	—
259,995	65	260,000	—	A reporter	350	—	248,953	08	—	—	248,603	08

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.													
259,995	65	260,000	—	Report	350	—	248,953	08	—	—	248,603	08	
				61. Route de Gunten à Merligen . IV, 282	—	—	100	—	—	—	100	—	
				62. Niederried, pont de l'Aar et routes aboutissantes . . . IV, 282	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
				63. Route de Walkringen à Wikartswil-Utzigen IV, 283	—	—	143	—	—	—	143	—	
				64. Route de Sonceboz à Tavannes près Pierre-Pertuis . . . IV, 283	—	—	790	10	—	—	790	10	
				65. Route de Heitenried à Schwarzenbourg . IV, 284	—	—	2,190	—	—	—	2,190	—	
				66. Route de Montier à Tavannes, pont à Malleray . . . IV, 284	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	
				67. Route de Busswil à Büren, égout à Büren . . . IV, 285	—	—	500	—	—	—	500	—	
				68. Route de Nidau à Safneren . IV, 285	—	—	185	75	—	—	185	75	
				69. Route de la vallée de Diemtigen à Wattfluh et Riedli . . . IV, 285	—	—	500	—	—	—	500	—	
259,995	65	260,000	—		350	—	260,361	93	—	—	260,011	93	
G. Travaux hydrauliques.													
1. Travaux hydrauliques :													
319,974	01	320,000	—	1. Ecluses de Thoune et Unterseen IV, 290	4	—	2,968	60	—	—	2,964	60	
				2. Aar entre Meiringen et le lac de Brienz, travaux complémentaires IV, 357	—	—	140	—	—	—	140	—	
				3. Gürbe entre ses sources et Belp IV, 295	9,136	40	25,832	25	—	—	16,695	85	
				4. Bunderbach à Kandergrund . IV, 297	25,000	—	31,742	40	—	—	6,742	40	
				5. Lüttschine entre Wilderswil et le lac de Brienz IV, 298	10,000	—	18,180	—	—	—	8,180	—	
				6. Emme entre Kemmeriboden et la frontière cantonale IV, 300	143,123	—	138,792	40	4,330	60	—	—	
				7. Ilfis entre Kröschenbrunnen et Emmenmatt . IV, 301	15,449	10	31,188	80	—	—	15,739	70	
				8. Trub et ses affluents . . . IV, 302	20,976	35	32,631	50	—	—	11,655	15	
				9. Hornbach à Wasen . . . IV, 303	—	—	5,430	—	—	—	5,430	—	
				10. Grüne à Sumiswald . . . IV, 304	—	—	9,062	05	—	—	9,062	05	
				11. Kurzeneigraben à Wasen . . IV, 304	—	—	3,506	55	—	—	3,506	55	
				12. Kurzengraben à Sumiswald . IV, 305	—	—	632	20	—	—	632	20	
				13. Biembach à Hasle . . . IV, 305	—	—	674	70	—	—	674	70	
				14. Ruisseau du village à Oberbipp IV, 306	7,000	—	13,749	80	—	—	6,749	80	
				15. Ruisseau du village à Attiswil IV, 306	—	—	467	30	—	—	467	30	
				16. Bruggbach à Wiedlisbach . . IV, 307	—	—	1,104	60	—	—	1,104	60	
				17. Kurzeneigraben entre Eichlershaus und Rotægerten . . . IV, 307	—	—	691	10	—	—	691	10	
				18. Grüne à Sumiswald et Lützelflüh IV, 308	—	—	2,190	70	—	—	2,190	70	
				19. Rœthenbach à Oberei . . . IV, 308	—	—	245	85	—	—	245	85	
				20. Lauenenbach à Gstaad . . . IV, 309	—	—	19,598	45	—	—	19,598	45	
				21. Guntenbach et ses affluents . IV, 310	—	—	2,200	—	—	—	2,200	—	
				22. Zulg entre la Müllerschwelle et Gumm IV, 310	—	—	600	—	—	—	600	—	
				23. Gürbe entre Pfandersmatt et Belp-Selhofen IV, 312	10,375	88	13,666	93	—	—	3,291	05	
				24. Aar entre le Schützenfähr et l'Elfenau IV, 314	—	—	5,376	70	—	—	5,376	70	
				25. Aar entre la Gürbe et le barrage de la Felsenau . . . IV, 315	52,000	—	140,200	—	—	—	88,200	—	
				26. Lyssbach à Lyss . . . IV, 316	8,000	—	13,100	—	—	—	5,100	—	
319,974	01	320,000	—	A reporter	301,064	73	513,972	88	—	—	212,908	15	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
				Administration courante.									
				X. Travaux publics et chemins de fer.									
				G. Travaux hydrauliques.									
319,974	01	320,000		Report	301,064	73	513,972	88	—	—	212,908	15	
				27. Eichibach et ruisseau du village à Büetigen IV, 317	8,500	—	17,155	10	—	—	8,655	10	
				28. Torrents à Péry IV, 317	—	—	2,464	—	—	—	2,464	—	
				29. Singine entre la Schwarzwasser et la Sarine IV, 319	25,769	75	47,590	70	—	—	21,820	95	
				30. Lammbach et Schwandenbach à Brienz IV, 321	14,000	—	28,921	45	—	—	14,921	45	
				31. Leimbach à Frutigen IV, 323	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—	
				32. Lombach, partie supérieure . IV, 324	400	—	18,851	10	—	—	18,451	10	
				33. Lombach, partie inférieure . IV, 353	—	—	21,214	45	—	—	21,214	45	
				34. Sagenbach à Guttannen . . IV, 326	7,000	—	10,035	50	—	—	3,035	50	
				35. Mattenbach à St-Etienne . . IV, 327	2,000	—	3,500	—	—	—	1,500	—	
				36. Klöpfigraben à Mühlennen . IV, 327	3,482	60	3,482	60	—	—	—	—	
				37. Schüpfigraben à Faulensee . IV, 328	7,800	—	12,800	—	—	—	5,000	—	
				38. Torrents à Wengi IV, 352	18,000	—	19,230	30	—	—	1,230	30	
				39. Ruisseau du village à Münsingen IV, 329	10,000	—	22,500	—	—	—	12,500	—	
				40. Schwarzwasser à Rüschegg . IV, 329	396	23	497	10	—	—	100	87	
				41. Aar au Schwæbis près Thoune, barrage IV, 330	—	—	5,623	50	—	—	5,623	50	
				42. Aar et Zug entre Thoune et Uttigen . IV, 330	7,400	—	8,535	60	—	—	1,135	60	
				43. Zug en amont de la Müllerschelle IV, 331	5,200	—	6,200	—	—	—	1,000	—	
				44. Dürrbach à Bowil IV, 331	—	—	5,179	25	—	—	5,179	25	
				45. Krummbach à Lenk IV, 332	—	—	5,200	50	—	—	5,200	50	
				46. Sundgraben à Sundlauenen . IV, 354	160	—	9,604	45	—	—	9,444	45	
				47. Suld à Mühlennen IV, 333	—	—	500	—	—	—	500	—	
				48. Aar entre Runtigen et Aarberg IV, 333	25,200	—	31,552	35	—	—	6,352	35	
				49. Suse à Frinvilier IV, 334	—	—	4,625	—	—	—	4,625	—	
				50. Doubs à Soubey IV, 334	1,435	22	2,178	85	—	—	743	63	
				51. Doubs à Ocourt IV, 335	1,780	65	4,751	40	—	—	2,970	75	
				52. Scheulte à Vicques IV, 335	2,511	33	29	45	2,481	88	—	—	
				53. Badry à Moutier IV, 336	—	—	178	10	—	—	178	10	
				54. Trame à Tramelan-dessus . . IV, 336	—	—	8	20	—	—	8	20	
				55. Lauenengraben à Hohfluh . . IV, 337	—	—	100	—	—	—	100	—	
				56. Lanibach à Meiringen . . . IV, 337	—	—	3,880	—	—	—	3,880	—	
				57. Alpbach et Mühlebach à Meiringen IV, 338	—	—	6,164	—	—	—	6,164	—	
				58. Kratzhaldengraben à Reutigen IV, 338	—	—	55	—	—	—	55	—	
				59. Schlangenwinkelgraben à Signau IV, 339	—	—	799	75	—	—	799	75	
				60. Obermattgraben et Niedermattgraben à Signau IV, 339	—	—	31	10	—	—	31	10	
				61. Kurzeneigraben à la Kurzeneialp IV, 340	—	—	206	80	—	—	206	80	
				62. Rütigraben à Kröschelbrunnen IV, 340	—	—	20	—	—	—	20	—	
				63. Gürbe entre Belp et Kehrsatz IV, 341	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—	
				64. Ruisseau du village à Oberbipp IV, 341	—	—	300	—	—	—	300	—	
				65. Kirel à Oey IV, 342	—	—	5,271	70	—	—	5,271	70	
				66. Zug entre la Müllerschelle et la route de Berne IV, 342	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—	
				67. Kander entre Engstligen et Kien IV, 343	2,602	70	20,000	—	—	—	17,397	30	
				68. Hünibach à Hilterfingen . . IV, 343	—	—	2,733	45	—	—	2,733	45	
				69. Sarine à Gstaad IV, 344	—	—	6,796	80	—	—	6,796	80	
				70. Trame à Tramelan-dessous . IV, 344	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—	
				71. Birse à Courrendlin IV, 345	—	—	3,284	65	—	—	3,284	65	
				72. Birse et Sorne à Delémont . IV, 345	—	—	2,200	—	—	—	2,200	—	
				73. Sarine dans la commune de Dicki IV, 346	1,401	10	2,201	10	—	—	800	—	
				74. Büchselbach à Herzogenbuchsee IV, 346	—	—	8,000	—	—	—	8,000	—	
319,974	01	320,000		A reporter	456,104	31	874,826	18	—	—	418,721	87	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
G. Travaux hydrauliques.													
319,974	01	320,000	—	Report	456,104	31	874,826	18	—	—	418,721	87	
				75. Sarine entre Laupen et Oltingen IV, 347	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—	
				76. Sarine à Gstaad, II ^e projet . . IV, 348	—	—	4,193	45	—	—	4,193	45	
				77. Birse à Duggingen IV, 349	—	—	500	—	—	—	500	—	
				78. Kauffisbach à Gessenay . . . IV, 349	4,814	85	34	80	4,780	05	—	—	
				79. Worblenbach et Wydenbach à Worb IV, 350	—	—	1,972	10	—	—	1,972	10	
				80. Birse à Liesberg IV, 350	—	—	16	—	—	—	16	—	
				81. Burgerengraben à Signau . . IV, 351	—	—	431	—	—	—	431	—	
				82. Worblen entre Nesselbank et Breichtenmatt IV, 351	—	—	35	70	—	—	35	70	
				83. Glyssibach à Brienz IV, 356	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—	
				84. Fitzligraben à Beatenberg . . IV, 357	—	—	266	—	—	—	266	—	
				85. Aar entre Hof et le lac de Brienz IV, 357	—	—	3,934	40	—	—	3,934	40	
				86. Frais divers IV, 293	36,720	65	4,200	—	32,520	65	—	—	
319,974	01	320,000	—		497,639	81	897,609	63	—	—	399,969	82	
6,350	65	8,000	—	2. Traitements des barragistes et	1,536	25	7,938	10	—	—	6,401	85	
79,968	40	80,000	—	des digueurs IV, 368	97,203	57	97,203	57	—	—	—	—	
79,968	40	80,000	—	3. Correct ⁿ des eaux du Jura, entretien des canaux IV, 372									
326,324	66	328,000	—		596,379	63	1,002,751	30	—	—	406,371	67	
H. Concessions hydrauliques.													
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du chef de service IV, 374	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—	
3,360	—	3,360	—	2. Traitement de l'employé . . IV, 375	—	—	3,360	—	—	—	3,360	—	
1,746	40	1,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 400	1,524	90	2,112	10	—	—	587	20	
500	—	500	—	4. Loyer IV, 378	—	—	500	—	—	—	500	—	
7,534	70	15,000	—	5. Emoluments de concessions . . IV, 380	6,822	—	—	—	6,822	—	—	—	
732	70	1,500	—	6. Versement au fonds de secours en cas de dommages	—	—	682	20	—	—	682	20	
				ou de dangers imminents causés par les éléments . IV, 380	—	—	—	—	—	—	—	—	
4,304	40	3,140	—		8,346	90	12,154	30	—	—	3,807	40	
J. Service topographique et cadastral.													
5,250	—	5,250	—	1. Traitement du géomètre cantonal IV, 381	—	—	4,885	35	—	—	4,885	35	
19,780	—	21,420	—	2. Traitements des employés . . IV, 382	—	—	20,714	95	—	—	20,714	95	
5,886	20	5,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 384	—	—	3,799	70	—	—	3,799	70	
1,490	—	1,490	—	4. Loyers IV, 386	—	—	1,490	—	—	—	1,490	—	
13,104	—	10,500	—	5. Levés topographiques et cadastraux et rec-	6,640	20	16,010	70	—	—	9,370	50	
				tifications de frontière IV, 390	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
5,000	—	5,000	—	6. Frais de triangulation, amortissement IV, 392	7,740	45	—	—	7,740	45	—	—	
7,740	45	—	—	7. Levés d'essai, remboursement . IV, 392	—	—	—	—	—	—	—	—	
42,769	75	48,660	—		14,380	65	51,900	70	—	—	37,520	05	
K. Chemins de fer et navigation.													
6,000	—	6,000	—	1. Traitement du chef de service . IV, 393	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—	
6,176	65	6,200	—	2. Traitements des employés . . IV, 394	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—	
1,020	95	1,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 395	—	—	1,507	30	—	—	1,507	30	
300	—	300	—	4. Loyer IV, 394	—	—	300	—	—	—	300	—	
1,518	05	5,000	—	5. Frais de la police de la navigation IV, 396	—	—	1,426	35	—	—	1,426	35	
21	20	2,500	—	6. Emoluments de concessions de navigation, etc. IV, 398	385	—	—	—	385	—	—	—	
—	—	5,000	—	7. Subventions à des entreprises de	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	
				navigation IV, 399	—	—	—	—	—	—	—	—	
14,994	45	21,500	—		385	—	17,233	65	—	—	16,848	65	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
64,493	80	73,780	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	8,962	40	78,976	36	—	—	70,013	96	
56,320	22	56,000	—	B. <i>Service des arrondissements</i>	72	60	52,216	55	—	—	52,143	95	
310,295	65	288,000	—	C. <i>Entretien des bâtiments de l'Etat</i>	312	75	307,221	40	—	—	306,908	65	
300,000	—	300,000	—	D. <i>Constructions nouvelles de bâtiments</i> . .	291,659	20	641,309	—	—	—	349,649	80	
1,240,417	90	1,230,000	—	E. <i>Entretien des ponts et chaussées</i>	18,932	25	1,404,334	62	—	—	1,385,402	37	
259,995	65	260,000	—	F. <i>Constructions nouvelles de ponts et chaussées</i>	350	—	260,361	93	—	—	260,011	93	
326,324	66	328,000	—	G. <i>Travaux hydrauliques</i>	596,379	63	1,002,751	30	—	—	406,371	67	
4,304	40	3,140	—	H. <i>Concessions hydrauliques</i>	8,346	90	12,154	30	—	—	3,807	40	
42,769	75	48,660	—	J. <i>Service topographique et cadastral</i> . .	14,380	65	51,900	70	—	—	37,520	05	
14,994	45	21,500	—	K. <i>Chemins de fer et navigation</i>	385	—	17,233	65	—	—	16,848	65	
2,619,916	48	2,602,800	—		939,781	38	3,828,459	81	—	—	2,888,678	43	
Les dépenses excèdent le budget de fr. 285,878 43													
XI. Emprunts.													
A. Remboursements et intérêts.													
1. Remboursement du capital:													
615,500	—	634,000	—	a. Emprunt de 1895, fr. 41,954,500, 3 % V, 1	—	—	634,000	—	—	—	634,000	—	
164,000	—	169,000	—	b. Emprunt de 1900, fr. 19,525,000, 3 1/2 % V, 1	—	—	169,000	—	—	—	169,000	—	
2. Intérêts:													
1,277,100	—	1,258,635	—	a. Emprunt de 1895, fr. 41,954,500, 3 % V, 2	—	—	1,258,635	—	—	—	1,258,635	—	
689,115	—	683,375	—	b. Emprunt de 1900, fr. 19,525,000, 3 1/2 % V, 2	—	—	683,375	—	—	—	683,375	—	
700,000	—	700,000	—	c. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, 3 1/2 % V, 3	—	—	700,000	—	—	—	700,000	—	
400,000	—	400,000	—	d. Emprunt de 1911, fr. 30,000,000, 4 % V, 3	800,000	—	1,200,000	—	—	—	400,000	—	
—	—	—	—	e. Emprunt de 1914, fr. 15,000,000, 4 1/4 % V, 3	—	—	338,229	15	—	—	338,229	15	
3,845,715	—	3,845,010	—		800,000	—	4,983,239	15	—	—	4,183,239	15	
B. Frais des emprunts.													
16,837	33	14,000	—	1. Provisions, frais de transport et agio V, 4	2,000	—	11,503	20	—	—	9,503	20	
1,254	60	1,300	—	2. Frais d'annonces et d'impression V, 6	—	—	1,660	05	—	—	1,660	05	
92,000	—	92,000	—	3. Frais de l'emprunt de 1906, amortissement V, 7	—	—	92,000	—	—	—	92,000	—	
10,000	—	10,000	—	4. Frais de l'emprunt de 1911, amortissement V, 7	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—	
—	—	—	—	5. Frais de l'emprunt de 1914, amortissement V, 7	—	—	34,098	45	—	—	34,098	45	
120,091	93	117,300	—		2,000	—	149,261	70	—	—	147,261	70	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.									
				XI. Emprunts.									
3,845,715	—	3,845,010	—	A. Remboursements et intérêts		800,000	—	4,983,239	15	—	—	4,183,239	15
120,091	93	117,300	—	B. Frais des emprunts		2,000	—	149,261	70	—	—	147,261	70
3,965,806	93	3,962,310	—			802,000	—	5,132,500	85	—	—	4,330,500	85
				Les dépenses excèdent le budget de fr. 368,190. 85									
				XII. Finances.									
				A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.									
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du secrétaire . . . V, 8		—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
9,002	15	10,000	—	2. Traitements des employés . . V, 9		—	—	7,530	10	—	—	7,530	10
3,004	35	4,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement . V, 13		1,133	15	4,911	30	—	—	3,778	15
1,080	—	1,080	—	4. Loyers V, 13		—	—	1,080	—	—	—	1,080	—
329	85	1,000	—	5. Frais judiciaires V, 14		—	—	1,677	25	—	—	1,677	25
18,916	35	22,080	—			1,133	15	20,698	65	—	—	19,565	50
				B. Contrôle cantonal des finances.									
17,000	—	17,000	—	1. Traitements des fonctionnaires . V, 16		—	—	17,000	—	—	—	17,000	—
35,100	—	38,400	—	2. Traitements des employés . . V, 17		—	—	36,353	70	—	—	36,353	70
1,893	25	3,000	—	3. Frais de bureau V, 19		781	55	2,953	70	—	—	2,172	15
4,713	35	5,000	—	4. Frais d'impression et de reliure V, 22		66	30	5,744	65	—	—	5,678	35
5,179	56	7,000	—	5. Frais du service des chèques postaux V, 23		—	—	5,245	50	—	—	5,245	50
960	—	960	—	6. Loyers V, 23		—	—	960	—	—	—	960	—
64,846	16	71,360	—			847	85	68,257	55	—	—	67,409	70
				C. Recettes de district.									
62,000	—	62,100	—	1. Traitements des receveurs . . V, 32		—	—	62,100	—	—	—	62,100	—
3,938	20	5,000	—	2. Frais de bureau V, 35		—	—	4,340	67	—	—	4,340	67
2,880	—	3,005	—	3. Loyers V, 36		—	—	2,880	—	—	—	2,880	—
68,818	20	70,105	—			—	—	69,320	67	—	—	69,320	67
				A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines		1,133	15	20,698	65	—	—	19,565	50
18,916	35	22,080	—	B. Contrôle cantonal des finances		847	85	68,257	55	—	—	67,409	70
64,846	16	71,360	—	C. Recettes de district		—	—	69,320	67	—	—	69,320	67
68,818	20	70,105	—			—	—	69,320	67	—	—	69,320	67
152,580	71	163,545	—			1,981	—	158,276	87	—	—	156,295	87
				Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 7,249.13									

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du secrétaire . . . V, 38	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
11,800	—	12,800	—	2. Traitements des employés . . . V, 39	—	—	11,838	20	—	—	11,838	20
2,500	—	2,700	—	3. Frais de bureau et de déplacement V, 41	121	69	2,795	—	—	—	2,673	31
2,750	—	2,750	—	4. Vétérinaire cantonal:								
250	—	—	—	a. Traitement V, 42	2,750	—	5,500	—	—	—	2,750	—
				aa. Supplément de traitement								
				pour le service des épizooties V, 42	250	—	500	—	—	—	250	—
3,200	—	2,300	—	b. Frais de bureau et de déplacement . . . V, 44	—	—	2,296	75	—	—	2,296	75
925	—	925	—	5. Loyer V, 45	—	—	925	—	—	—	925	—
26,925	—	26,975	—		3,121	69	29,354	95	—	—	26,233	26
B. Economie rurale.												
19,588	35	29,000	—	1. Encouragements à l'agriculture:								
				a. Encouragements en général . V, 46	7,461	38	25,518	17	—	—	18,056	79
5,000	—	5,000	—	b. Encouragements à la viticulture:								
14,904	87	13,000	—	aa. Subventions pour essai de plants américains V, 48	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
10,496	77	10,000	—	bb. Mesures contre le phylloxéra . V, 49	3,126	21	8,021	90	—	—	4,895	69
—	—	3,000	—	cc. Encouragements en général V, 50	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
				c. Primes pour la destruction des hannetons . .	—	—	—	—	—	—	—	—
2,750	—	2,750	—	2. Amendement des terres:								
400	—	1,750	—	a. Traitement de l'ingénieur agricole V, 52	2,750	—	5,500	—	—	—	2,750	—
2,800	—	2,800	—	b. Traitement de l'aide . . . V, 53	—	—	200	—	—	—	200	—
70,000	—	70,000	—	c. Frais de bureau et de déplacement V, 54	—	—	2,743	74	—	—	2,743	74
				d. Subventions pour l'amendement								
				de terres V, 83	117,371	30	187,371	30	—	—	70,000	—
45,000	—	45,000	—	e. Subventions pour la construc-								
				tion de chemins de montagne . V, 56	23,401	—	68,401	—	—	—	45,000	—
39,971	15	42,000	—	3. Elève de l'espèce chevaline . . V, 58	17,755	—	58,730	05	—	—	40,975	05
149,447	30	150,000	—	4. Elève de l'espèce bovine . . . V, 63	119,695	10	232,957	50	—	—	113,262	40
32,923	—	33,000	—	5. Elève du petit bétail V, 66	17,495	—	33,398	60	—	—	15,903	60
				6. Restitutions de primes V, 69	14,739	—	14,739	—	—	—	—	—
43,220	27	50,000	—	7. Assurance contre la grêle, subventions V, 70	51,983	04	103,966	08	—	—	51,983	04
138,151	15	153,000	—	8. Assurance du bétail V, 71	303,990	35	451,290	10	—	—	147,299	75
		1,000	—	9. Subventions pour des plantations								
				d'arbres le long des routes cantonales . .	—	—	—	—	—	—	—	—
3,681	55	4,500	—	10. Ecole de maréchalerie:								
1,400	—	1,400	—	a. Cours V, 73	1,665	52	4,060	75	—	—	2,395	23
				b. Loyer V, 74	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
579,734	41	617,200	—		681,432	90	1,212,298	19	—	—	530,865	29

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XIII. Agriculture.													
C. Ecole d'agriculture.													
1. Ecole :													
32,256	53	35,600	—	a. Enseignement	1,666	50	35,235	42	—	—	33,568	92	
1,900	14	2,000	—	b. Expérimentations	—	—	1,375	69	—	—	1,375	69	
14,997	84	16,400	—	c. Administration	5,602	15	21,559	71	—	—	15,957	56	
13,386	67	17,450	—	d. Nourriture	44,192	70	54,636	68	—	—	10,443	98	
14,435	81	11,750	—	e. Entretien	13,527	30	22,329	37	—	—	8,802	07	
7,940	—	7,940	—	f. Loyer	—	—	7,940	—	—	—	7,940	—	
7,414	—	6,000	—	g. Travaux des élèves	7,344	80	—	—	7,344	80	—	—	
77,502	99	85,140	—	Roulement	72,333	45	143,076	87	—	—	70,743	42	
1,977	90	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	5,711	20	10,335	20	—	—	4,624	—	
19,330	—	18,500	—	i. Pensions des élèves	19,650	—	—	—	19,650	—	—	—	
2,450	—	2,500	—	k. Bourses	—	—	900	—	—	—	900	—	
14,947	98	16,300	—	l. Subvention de la Confédération . .	15,948	22	—	—	15,948	22	—	—	
43,697	11	52,840	—		113,642	87	154,312	07	—	—	40,669	20	
2. Exploitation du domaine													
23,583	17	5,000	—		100,458	66	78,887	74	21,570	92	—	—	
23,583	17	5,000	—		100,458	66	78,887	74	21,570	92	—	—	
1. Ecole													
43,697	11	52,840	—		113,642	87	154,312	07	—	—	40,669	20	
23,583	17	5,000	—	2. Exploitation du domaine	100,458	66	78,887	74	21,570	92	—	—	
3,687	16	1,000	—	3. Cidrerie	25,292	75	21,940	68	3,352	07	—	—	
—	—	1,200	—	4. Exposition nationale suisse, frais de participation V, 75	4,320	43	5,662	12	—	—	1,341	69	
16,426	78	48,040	—		243,714	71	260,802	61	—	—	17,087	90	
D. Ecole de laiterie.													
1. Ecole :													
36,159	70	36,520	—	a. Enseignement	9,989	49	46,129	17	—	—	36,139	68	
—	—	500	—	b. Expérimentations	—	—	—	—	—	—	—	—	
7,583	14	6,300	—	c. Administration	1,712	45	8,281	32	—	—	6,568	87	
16,370	55	13,350	—	d. Nourriture	6,411	05	19,019	06	—	—	12,608	01	
2,243	78	2,950	—	e. Entretien	4,572	90	8,507	78	—	—	3,934	88	
3,460	—	3,460	—	f. Loyer	—	—	3,460	—	—	—	3,460	—	
1,200	—	1,200	—	g. Travaux des élèves	1,200	—	—	—	1,200	—	—	—	
64,617	17	61,880	—	Roulement	23,885	89	85,397	33	—	—	61,511	44	
1,374	80	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	3,881	50	2,779	—	1,102	50	—	—	
14,800	75	11,400	—	i. Pensions des élèves	12,300	—	1,120	—	11,180	—	—	—	
100	—	1,600	—	k. Bourses	—	—	210	—	—	—	210	—	
16,984	84	18,260	—	l. Subvention de la Confédération . .	18,042	10	—	—	18,042	10	—	—	
31,556	78	33,820	—		58,109	49	89,506	33	—	—	31,396	84	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XIII. Agriculture.													
D. Ecole de laiterie.													
2. Laiterie:													
5,360	45	5,000	—	a. Loyers et impôts	150	—	6,552	90	—	—	6,402	90	
3,750	95	1,500	—	b. Entretien des bâtiments	15	55	1,933	50	—	—	1,917	95	
4,070	97	2,000	—	c. Ustensiles et machines	139	50	3,824	87	—	—	3,685	37	
5,959	07	3,500	—	d. Combustible et éclairage	66	60	6,606	27	—	—	6,539	67	
1,705	—	2,200	—	e. Traitements et salaires	—	—	1,305	—	—	—	1,305	—	
6,380	45	4,500	—	f. Frais divers	1,919	63	7,662	26	—	—	5,742	63	
237,609	09	185,000	—	g. Achat de lait	—	—	233,026	62	—	—	233,026	62	
241,179	76	201,700	—	h. Produits	306,793	98	52,686	50	254,107	48	—	—	
13,270	37	2,000	—	i. Porcherie	72,355	40	66,443	65	5,911	75	—	—	
10,385	85	—	—		381,440	66	380,041	57	1,399	09	—	—	
31,556	78	33,820	—	1. Ecole	58,109	49	89,506	33	—	—	31,396	84	
10,385	85	—	—	2. Laiterie	381,440	66	380,041	57	1,399	09	—	—	
41,942	63	33,820	—	V, 76	439,550	15	469,547	90	—	—	29,997	75	
E. Ecoles agricoles d'hiver.													
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli:													
25,515	86	22,900	—	a. Enseignement	1,446	70	23,426	26	—	—	21,979	56	
5,700	—	5,700	—	b. Administration	—	—	5,200	—	—	—	5,200	—	
23,713	60	22,080	—	c. Nourriture	—	—	23,347	20	—	—	23,347	20	
6,550	—	6,550	—	d. Entretien	—	—	6,300	—	—	—	6,300	—	
6,980	—	6,980	—	e. Loyer	—	—	6,980	—	—	—	6,980	—	
68,459	46	64,210	—	Roulement	1,446	70	65,253	46	—	—	63,806	76	
21,157	50	19,550	—	f. Pensions	19,700	—	1,360	—	18,340	—	—	—	
12,133	65	2,500	—	g. Subvention de la Confédération	10,606	08	—	—	10,606	08	—	—	
—	—	11,075	—	h. Exposition nationale suisse, frais de participation V, 77	327	41	1,669	10	—	—	1,341	69	
35,168	31	37,085	—		32,080	19	68,282	56	—	—	36,202	37	
(Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütli à Langenthal.)													
4,496	77	—	—	a. Enseignement	—	—	—	—	—	—	—	—	
179	21	—	—	b. Administration	—	—	—	—	—	—	—	—	
4,405	30	—	—	c. Nourriture	—	—	—	—	—	—	—	—	
1,555	82	—	—	d. Entretien	—	—	—	—	—	—	—	—	
10,637	10	—	—	Roulement	—	—	—	—	—	—	—	—	
3,200	—	—	—	e. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—	—	—	—	
2,097	68	—	—	f. Pensions	—	—	—	—	—	—	—	—	
5,339	42	—	—	g. Subvention de la Confédération	—	—	—	—	—	—	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTÉ DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XIII. Agriculture.													
E. Ecoles agricoles d'hiver.													
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen :													
21,857	12	42,000	—	a. Enseignement	15,309	40	48,969	57	—	—	33,660	17	—
—	—	1,000	—	b. Expérimentations	—	—	9	31	—	—	—	9	31
5,863	07	14,100	—	c. Administration	1,953	70	15,271	75	—	—	13,318	05	—
17,143	76	18,500	—	d. Nourriture	17,963	57	39,082	01	—	—	21,118	44	—
22,175	81	6,600	—	e. Entretien	17,890	01	37,902	20	—	—	20,012	19	—
—	—	10,500	—	f. Loyer	—	—	10,500	—	—	—	10,500	—	—
—	—	1,000	—	g. Travaux des élèves	400	—	—	—	400	—	—	—	—
67,039	76	91,700	—	Roulement	53,516	68	151,734	84	—	—	98,218	16	—
53,047	60	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,343	65	96,311	—	—	—	94,967	35	—
13,484	05	20,100	—	i. Pensions	26,476	05	—	—	26,476	05	—	—	—
10,371	71	20,000	—	k. Subvention de la Confédération . . .	18,167	43	—	—	18,167	43	—	—	—
96,231	60	51,600	—	l. Exploitation du domaine	99,503	81	248,045	84	—	—	148,542	03	—
316	55	—	—		100,927	76	100,323	84	603	92	—	—	—
96,548	15	51,600	—	V, 77	200,431	57	348,369	68	—	—	147,938	11	—
3. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy :													
9,977	55	10,850	—	a. Enseignement	160	60	10,575	30	—	—	10,414	70	—
1,688	45	1,600	—	b. Administration	23	—	1,805	30	—	—	1,782	30	—
4,936	80	7,750	—	c. Nourriture	—	—	5,201	80	—	—	5,201	80	—
951	70	600	—	d. Entretien	—	—	285	85	—	—	285	85	—
2,000	—	2,000	—	e. Loyer	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	—
19,554	50	22,800	—	Roulement	183	60	19,868	25	—	—	19,684	65	—
4,125	—	5,700	—	f. Pensions	3,900	—	30	—	3,870	—	—	—	—
250	—	200	—	g. Bourses	—	—	150	—	—	—	150	—	—
4,787	—	5,200	—	h. Subvention de la Confédération . . .	4,980	70	—	—	4,980	70	—	—	—
—	—	500	—	(Exposition nationale suisse, frais de participation.)									
10,892	50	12,600	—	V, 78	9,064	30	20,048	25	—	—	10,983	95	—
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli . .													
35,168	31	37,085	—	(Succursale de l'école agricole d'hiver de la Rütli à Langenthal.)	32,080	19	68,282	56	—	—	36,202	37	—
5,339	42	—	—	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen	200,431	57	348,369	68	—	—	147,938	11	—
96,548	15	51,600	—	3. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy .	9,064	30	20,048	25	—	—	10,983	95	—
10,892	50	12,600	—		241,576	06	436,700	49	—	—	195,124	43	—
147,948	38	101,285	—										

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XIII. Agriculture.													
F. Ecole ménagère de Schwand-Münsingen.													
—	—	6,800	—	a. Enseignement	429	35	7,473	34	—	—	7,043	99	
—	—	1,700	—	b Administration	—	—	1,918	95	—	—	1,918	95	
—	—	4,800	—	c. Nourriture	—	—	6,080	—	—	—	6,080	—	
—	—	3,050	—	d. Entretien	—	—	3,050	—	—	—	3,050	—	
—	—	—	—	e. Loyer	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	150	—	f. Travaux des élèves	150	—	—	—	150	—	—	—	
—	—	16,200	—	Roulement	579	35	18,522	29	—	—	17,942	94	
—	—	3,000	—	g. Pensions	4,185	—	40	—	4,145	—	—	—	
—	—	300	—	h. Bourses	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	4,500	—	i. Subvention de la Confédération . .	4,500	—	—	—	4,500	—	—	—	
—	—	9,000	—	V, 79	9,264	35	18,562	29	—	—	9,297	94	
G. Inspection des viandes.													
2,902	90	3,500	—	1. Cours d'instruction V, 80	39	45	33	70	5	75	—	—	
2,122	60	1,500	—	2. Frais divers V, 82	—	—	3,068	05	—	—	3,068	05	
5,025	50	5,000	—		39	45	3,101	75	—	—	3,062	30	
A. Frais d'administration de la Direction .													
26,925	—	26,975	—	B. Economie rurale	3,121	69	29,354	95	—	—	26,233	26	
579,734	41	617,200	—	C. Ecole d'agriculture	681,432	90	1,212,298	19	—	—	530,865	29	
16,426	78	48,040	—	D. Ecole de laiterie	243,714	71	260,802	61	—	—	17,087	90	
41,942	63	33,820	—	E. Ecoles agricoles d'hiver	439,550	15	469,547	90	—	—	29,997	75	
147,948	38	101,285	—	F. Ecole ménagère de Schwand-Münsingen .	241,576	06	436,700	49	—	—	195,124	43	
—	—	9,000	—	G. Inspection des viandes	9,264	35	18,562	29	—	—	9,297	94	
5,025	50	5,000	—		39	45	3,101	75	—	—	3,062	30	
818,002	70	841,320	—		1,618,699	31	2,430,368	18	—	—	811,668	87	
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 29,651.13													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.												
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIV. Economie forestière.												
A. Frais de l'administration centrale des forêts.												
7,010	—	7,010	—	1. Traitements des fonctionnaires . V, 84	1,290	—	8,300	—	—	—	7,010	—
5,600	—	5,600	—	2. Traitements des employés . . . V, 85	—	—	5,460	—	—	—	5,460	—
3,519	35	3,800	—	3. Frais de bureau et de déplacement V, 89	12,781	10	16,601	49	—	—	3,820	39
1,360	—	1,360	—	4. Loyers V, 89	185	—	1,545	—	—	—	1,360	—
17,489	35	17,770	—		14,256	10	31,906	49	—	—	17,650	39
B. Police forestière.												
1. Conservateurs des forêts:												
13,377	—	13,350	—	a. Traitements des conservateurs des forêts . V, 90	6,002	20	20,007	35	—	—	14,005	15
938	90	1,200	—	b. Frais de bureau V, 91	—	—	1,016	40	—	—	1,016	40
3,281	35	4,200	—	c. Frais de déplacement V, 92	582	60	3,309	35	—	—	2,726	75
625	—	625	—	d. Loyers V, 92	—	—	625	—	—	—	625	—
2. Inspecteurs forestiers:												
68,631	50	68,600	—	a. Traitements des inspecteurs forestiers . . V, 93	29,018	—	96,726	60	—	—	67,708	60
4,302	25	4,000	—	b. Frais de bureau V, 94	—	—	4,155	85	—	—	4,155	85
18,584	90	19,000	—	c. Frais de déplacement V, 98	4,002	—	19,468	75	—	—	15,466	75
4,240	—	4,300	—	d. Loyers V, 99	—	—	4,290	—	—	—	4,290	—
28,863	90	31,500	—	3. Gardes forestiers V, 100	4,567	50	33,416	—	—	—	28,848	50
47,880	—	47,950	—	4. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers V, 101	45,826	—	—	—	45,826	—	—	—
94,964	80	98,825	—		89,998	30	183,015	30	—	—	93,017	—
C. Encouragements à l'économie forestière.												
4,841	02	5,000	—	1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture V, 104	35,535	59	38,798	20	—	—	3,262	61
50,000	—	50,000	—	2. Endiguements de torrents et reboisements V, 104	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
1,783	90	2,500	—	3. Exposition nationale suisse, frais de participation . V, 106	—	—	3,214	25	—	—	3,214	25
56,624	92	57,500	—		35,535	59	92,012	45	—	—	56,476	86
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages.												
116	—	1,000	—	1. Subventions V, 108	—	—	507	60	—	—	507	60
116	—	1,000	—		—	—	507	60	—	—	507	60
17,489	35	17,770	—	A. Frais de l'administration centrale des forêts	14,256	10	31,906	49	—	—	17,650	39
94,964	80	98,825	—	B. Police forestière	89,998	30	183,015	30	—	—	93,017	—
56,624	92	57,500	—	C. Encouragements à l'économie forestière .	35,535	59	92,012	45	—	—	56,476	86
116	—	1,000	—	D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages	—	—	507	60	—	—	507	60
169,195	07	175,095	—		139,789	99	307,441	84	—	—	167,651	85
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 7,443. 15												

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XV. Forêts domaniales.													
A. Produits principaux et produits intermédiaires.													
979,583	—	963,500	—	1. Produits principaux V, 110	988,097	—	—	—	988,097	—	—	—	
182,376	—	180,000	—	2. Produits intermédiaires . . . V, 110	185,368	—	—	—	185,368	—	—	—	
1,161,959	—	1,143,500	—		1,173,465	—	—	—	1,173,465	—	—	—	
B. Produits accessoires.													
1,862	75	500	—	1. Vente de souches V, 111	1,114	40	816	54	297	86	—	—	
1,944	60	800	—	2. Vente de tourbe etc. V, 113	700	10	—	—	700	10	—	—	
28,516	85	28,000	—	3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche . . V, 115	26,966	50	6	—	26,960	50	—	—	
32,324	20	29,300	—		28,781	—	822	54	27,958	46	—	—	
C. Frais d'exploitation.													
19,223	65	20,000	—	1. Cultures forestières V, 129	59,536	30	88,438	70	—	—	28,902	40	
60,000	—	60,000	—	2. Chemins V, 134	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—	
41,391	20	43,000	—	3. Frais de garde V, 135	4,657	25	46,331	70	—	—	41,674	45	
202,946	—	195,000	—	4. Frais de façonnage V, 136	—	—	206,127	—	—	—	206,127	—	
1,410	25	2,000	—	5. Frais d'abornement et de plans V, 137	—	—	808	85	—	—	808	85	
5,892	15	6,500	—	6. Frais des mises V, 139	36	70	4,913	70	—	—	4,877	—	
1,522	05	1,000	—	7. Frais judiciaires V, 140	—	—	1,013	50	—	—	1,013	50	
5,013	92	5,000	—	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains éboulés . V, 141	—	—	4,937	40	—	—	4,937	40	
7,013	88	7,000	—	9. Entretien des bâtiments . . . V, 144	80	—	7,021	10	—	—	6,941	10	
344,413	10	339,500	—		64,310	25	419,591	95	—	—	355,281	70	
D. Charges.													
38,552	97	41,000	—	1. Impôts de l'Etat V, 146	—	—	41,374	91	—	—	41,374	91	
57,034	85	60,000	—	2. Impositions communales . . . V, 153	600	—	67,366	57	—	—	66,766	57	
268	—	3,000	—	3. Bois pour endiguements . . . V, 160	—	—	24	—	—	—	24	—	
522	—	—	—	4. Bois délivré aux usagers et aux pauvres V, 160	—	—	312	—	—	—	312	—	
96,377	82	104,000	—		600	—	109,077	48	—	—	108,477	48	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				XV. Forêts domaniales.								
				E. Frais d'administration.								
47,880	—	47,950	—	1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers . V, 161	—	—	45,826	—	—	—	45,826	—
5,000	—	5,000	—	2. Caisse de secours des ouvriers forestiers, subvention V, 161	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
52,880	—	52,950	—		—	—	50,826	—	—	—	50,826	—
1,161,959	—	1,143,500	—	A. Produits principaux et produits intermédiaires	1,173,465	—	—	—	1,173,465	—	—	—
32,324	20	29,300	—	B. Produits accessoires	28,781	—	822	54	27,958	46	—	—
344,413	10	339,500	—	C. Frais d'exploitation	64,310	25	419,591	95	—	—	355,281	70
96,377	82	104,000	—	D. Charges	600	—	109,077	48	—	—	108,477	48
52,880	—	52,950	—	E. Frais d'administration	—	—	50,826	—	—	—	50,826	—
700,612	28	676,350	—		1,267,156	25	580,317	97	686,838	28	—	—
				Les recettes excèdent le budget de fr. 10,488. 28								
				XVI. Domaines de l'Etat.								
				A. Produit.								
244,369	36	247,000	—	1. Fermages des domaines civils . V, 165	263,131	76	206	—	262,925	76	—	—
11,308	65	11,000	—	2. Fermages des domaines curiaux V, 166	11,457	75	46	—	11,411	75	—	—
11,135	—	11,135	—	3. Loyers des églises V 168	11,135	—	—	—	11,135	—	—	—
914,960	—	972,670	—	4. Loyers des bâtiments de l'administration V, 169	977,770	—	5,400	—	972,370	—	—	—
149,110	—	151,070	—	5. Loyers des bâtiments militaires V, 168	151,070	—	—	—	151,070	—	—	—
273	60	500	—	6. Vente de produits V, 170	643	—	669	75	—	—	26	75
250	35	100	—	7. Recettes diverses V, 171	20	—	—	—	20	—	—	—
1,331,406	96	1,393,475	—		1,415,227	51	6,321	75	1,408,905	76	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XVI. Domaines de l'Etat.													
B. Frais d'exploitation.													
7,529	70	5,000	—	1. Frais de cultures et d'améliorations V, 172	—	—	6,277	50	—	—	6,277	50	
214	70	500	—	2. Frais d'abornement et de plans V, 173	—	—	64	10	—	—	64	10	
110	45	500	—	3. Frais de surveillance V, 174	—	—	349	65	—	—	349	65	
1,265	90	4,000	—	4. Frais des ventes et amodiations V, 175	—	—	1,807	97	—	—	1,807	97	
48,620	89	50,000	—	5. Assurance contre l'incendie . . V, 178	7	97	43,418	25	—	—	43,410	28	
57,741	64	60,000	—		7	97	51,917	47	—	—	51,909	50	
C. Charges.													
20,536	81	23,000	—	1. Impôts de l'Etat V, 180	178	52	18,319	17	—	—	18,140	65	
19,418	92	20,500	—	2. Impositions communales . . . V, 186	6,391	22	25,930	33	—	—	19,539	11	
1,759	47	2,000	—	3. Frais pour le service des eaux V, 191	727	—	2,141	15	—	—	1,414	15	
41,715	20	45,500	—		7,296	74	46,390	65	—	—	39,093	91	
A. Produit													
1,331,406	96	1,393,475	—	A. Produit	1,415,227	51	6,321	75	1,408,905	76	—	—	
57,741	64	60,000	—	B. Frais d'exploitation	7	97	51,917	47	—	—	51,909	50	
41,715	20	45,500	—	C. Charges	7,296	74	46,390	65	—	—	39,093	91	
1,231,950	12	1,287,975	—		1,422,532	22	104,629	87	1,317,902	35	—	—	
Les recettes excèdent le budget de fr. 29,927.35													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XVII. Caisse des domaines.													
63,776	32	56,200	—	A. Intérêts des créances V, 192		60,559	80	—	—	60,559	80	—	—
90,662	—	89,900	—	B. Intérêts des dettes V, 192		—	—	91,121	15	—	—	91,121	15
26,885	68	33,700	—			60,559	80	91,121	15	—	—	30,561	35
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 3,138.65													
XVIII. Caisse hypothécaire.													
A. Produit.													
12,421,911	95	12,840,300	—	1. Intérêts des prêts hypothécaires . . .		13,347,221	15	9,381	30	13,337,839	85	—	—
524,196	35	529,000	—	2. Intérêts des prêts aux communes . . .		582,901	80	—	—	582,901	80	—	—
636,206	19	749,200	—	3. Intérêts des placements temporaires . .		646,730	51	1,274	60	645,455	91	—	—
37,508	75	25,000	—	4. Commissions		51,003	35	26,995	90	24,007	45	—	—
12,607	41	13,000	—	5. Loyer du bâtiment de l'établissement .		16,510	—	4,139	48	12,370	52	—	—
1,426,182	40	1,414,000	—	6. ^a Intérêt de l'emprunt de 1897, fr. 47,132,500, 3 %		—	—	1,410,668	85	—	—	1,410,668	85
1,050,000	—	1,050,000	—	6. ^b Intérêt de l'emprunt de 1905, fr. 30,000,000, 3 1/2 %		—	—	1,050,000	—	—	—	1,050,000	—
400,000	—	400,000	—	6. ^c Intérêt de l'emprunt de 1911, fr. 10,000,000, 4 %		—	—	400,000	—	—	—	400,000	—
356,250	—	675,000	—	6. ^d Intérêt de l'emprunt de 1913, fr. 15,000,000, 4 1/2 %		—	—	675,000	—	—	—	675,000	—
16,235	—	15,000	—	7. Frais de paiement des coupons et des obligations		—	—	12,250	80	—	—	12,250	80
337,039	35	250,000	—	8. Amortissement des frais des emprunts		—	—	245,000	—	—	—	245,000	—
5,474,354	—	5,720,000	—	9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse		357	25	6,095,008	25	—	—	6,094,651	—
1,090,661	92	1,170,000	—	10. Intérêts des dépôts en compte courant		255	60	1,128,691	83	—	—	1,128,436	23
1,109,947	15	1,112,000	—	11. Intérêts des dépôts d'épargne . . .		—	—	1,159,749	05	—	—	1,159,749	05
70,861	75	73,400	—	12. Intérêts d'emprunts temporaires . . .		—	—	68,153	55	—	—	68,153	55
2,797	—	2,000	—	13. ^a Pertes		—	—	5,153	—	—	—	5,153	—
30,000	—	50,000	—	13. ^b Versement au fonds de réserve . . .		—	—	120,000	—	—	—	120,000	—
305,075	—	329,300	—	14. Impôts		—	—	327,312	50	—	—	327,312	50
800,000	—	800,000	—	15. Intérêt du fonds capital		—	—	800,000	—	—	—	800,000	—
1,163,027	08	1,095,800	—			14,644,979	66	13,538,779	11	1,106,200	55	—	—
B. Frais d'administration.													
13,343	30	15,000	—	1. Indemnités des organes administratifs .		—	—	13,813	05	—	—	13,813	05
47,500	—	47,500	—	2. Traitements des fonctionnaires . . .		—	—	48,000	—	—	—	48,000	—
100,250	—	110,000	—	3. Traitements des employés		—	—	105,164	20	—	—	105,164	20
11,000	—	12,000	—	4. Loyers		—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
30,027	15	29,000	—	5. Frais de bureau		15,337	45	57,794	60	—	—	42,457	15
645	25	500	—	6. Frais judiciaires et de poursuites . .		6,434	55	7,245	25	—	—	810	70
3,976	60	3,500	—	7. Emoluments		3,822	—	—	—	3,822	—	—	—
198,789	10	210,500	—			25,594	—	244,017	10	—	—	218,423	10

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XXI. Amendes et confiscations.													
A. Amendes.													
175,066	74	130,000	—	1. Amendes prononcées V, 225	167,564	90	90	—	167,474	90	—	—	
25,781	85	30,000	—	2. Amendes commuées V, 228	—	—	25,483	95	—	—	25,483	95	
6,375	50	6,500	—	3. Amendes prescrites V, 231	—	—	7,019	30	—	—	7,019	30	
5,095	20	500	—	4. Amendes administratives . . . V, 236	5,618	85	35	—	5,583	85	—	—	
1,227	85	1,000	—	5. Part des amendes fédérales . V, 238	304	96	—	—	304	96	—	—	
149,232	44	95,000	—		173,488	71	32,628	25	140,860	46	—	—	
B. Emploi du produit des amendes.													
6,487	85	5,000	—	1. Frais de perception V, 242	—	—	6,558	29	—	—	6,558	29	
2,644	10	3,000	—	2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers . V, 243	—	—	3,216	35	—	—	3,216	35	
20,000	—	20,000	—	3. Contribution aux traitements du corps de la police V, 244	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—	
17,000	—	17,000	—	4. Subvention en faveur de la caisse des gendarmes invalides V, 244	—	—	17,000	—	—	—	17,000	—	
45,211	65	23,000	—	5. Part des communes V, 245	—	—	45,211	65	—	—	45,211	65	
45,211	65	23,000	—	6. Part du service sanitaire . . . V, 244	—	—	45,211	65	—	—	45,211	65	
8,534	74	4,000	—	7. Parts diverses d'amendes . . . V, 250	—	—	9,379	70	—	—	9,379	70	
4,142	45	—	—	8. Report à compte nouveau . . . V, 250	87,087	22	81,370	04	5,717	18	—	—	
149,232	44	95,000	—		87,087	22	227,947	68	—	—	140,860	46	
C. Indemnités et confiscations.													
12,875	51	3,000	—	1. Indemnités V, 255	19,891	90	21,281	63	—	—	1,389	73	
68	40	100	—	2. Confiscations V, 257	35	—	—	—	35	—	—	—	
12,943	91	3,100	—		19,926	90	21,281	63	—	—	1,354	73	
A. Amendes													
149,232	44	95,000	—	B. Emploi du produit des amendes . . .	173,488	71	32,628	25	140,860	46	—	—	
149,232	44	95,000	—	C. Indemnités et confiscations	87,087	22	227,947	68	—	—	140,860	46	
12,943	91	3,100	—		19,926	90	21,281	63	—	—	1,354	73	
12,943	91	3,100	—		280,502	83	281,857	56	—	—	1,354	73	
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 4,454. 73													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.													
A. Chasse.													
84,706	45	74,000	—	1. Patentes de chasse V, 258	47,901	60	46	—	47,855	60	—	—	
17,280	—	16,000	—	2. Part des communes, 20 % . . . V, 259	49	60	7,620	—	—	—	7,570	40	
20,130	80	21,400	—	3. Frais de surveillance et de perception V, 261	1,260	—	19,729	75	—	—	18,469	75	
2,380	76	2,500	—	4. Encouragements à la chasse . V, 262	—	—	510	70	—	—	510	70	
3,518	98	3,000	—	5. Indemnité de la Confédération V, 262	3,188	35	—	—	3,188	35	—	—	
48,433	87	37,100	—		52,399	55	27,906	45	24,493	10	—	—	
B. Pêche.													
19,516	70	17,000	—	1. Ferme de la pêche et patentes V, 264	19,380	25	—	—	19,380	25	—	—	
13,108	96	13,000	—	2. Frais de surveillance et de perception V, 267	1,219	20	14,125	48	—	—	12,906	28	
402	50	500	—	3. Encouragements à la pisciculture V, 268	6,700	—	6,944	15	—	—	244	15	
6,414	38	5,500	—	4. Indemnité de la Confédération V, 270	6,540	95	—	—	6,540	95	—	—	
1,014	85	1,050	—	5. Etablissement de pisciculture . V, 271	1,473	—	379	65	1,093	35	—	—	
1	50	400	—	6. Frais de justice	—	—	—	—	—	—	—	—	
13,432	97	9,650	—		35,313	40	21,449	28	13,864	12	—	—	
C. Mines.													
1,000	—	1,000	—	1. Traitement de l'inspecteur des mines V, 274	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—	
2,365	92	2,500	—	2. Droits d'exploitation du minéral de fer V, 275	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—	
207	62	1,500	—	3. Carrières:									
1,701	88	800	—	a. Droits de concession V, 276	173	92	—	—	173	92	—	—	
3,842	20	500	—	b. Carrière de Stockern, exploitation V, 277	785	20	461	35	323	85	—	—	
566	78	3,300	—	4. Recherche de gisements miniers	—	—	—	—	—	—	—	—	
					3,459	12	1,461	35	1,997	77	—	—	
48,433	87	37,100	—	A. Chasse	52,399	55	27,906	45	24,493	10	—	—	
13,432	97	9,650	—	B. Pêche	35,313	40	21,449	28	13,864	12	—	—	
566	78	3,300	—	C. Mines	3,459	12	1,461	35	1,997	77	—	—	
61,300	06	50,050	—		91,172	07	50,817	08	40,354	99	—	—	
				Les recettes sont inférieures au budget de fr. 9,695.01									

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XXIV. Timbre.													
A. Droits de timbre.													
144,084	10	78,000	—	1. Papier timbré		106,051	65	—	—	106,051	65	—	—
813,356	70	550,000	—	2. Timbres mobiles		597,923	—	4,844	45	593,078	55	—	—
40,018	90	32,000	—	3. Timbre des cartes à jouer		40,225	10	—	—	40,225	10	—	—
997,459	70	660,000	—	V, 316		744,199	75	4,844	45	739,355	30	—	—
B. Frais d'exploitation.													
18,957	55	20,000	—	1. Matière et entretien des appareils V, 323		460	30	19,000	25	—	—	18,539	95
52,850	24	40,000	—	2. Commissions des débiteurs . . V, 323		—	—	34,302	85	—	—	34,302	85
298	—	500	—	3. Frais divers de perception		—	—	—	—	—	—	—	—
72,105	79	60,500	—			460	30	53,303	10	—	—	52,842	80
C. Frais d'administration.													
4,500	—	4,500	—	1. Traitement du chef de bureau V, 326		—	—	4,500	—	—	—	4,500	—
6,900	—	8,000	—	2. Traitements des employés . . V, 327		—	—	8,000	—	—	—	8,000	—
3,751	85	3,500	—	3. Frais de bureau V, 329		—	—	3,220	95	—	—	3,220	95
550	—	550	—	4. Loyer V, 330		—	—	550	—	—	—	550	—
15,701	85	16,550	—			—	—	16,270	95	—	—	16,270	95
A. Droits de timbre													
997,459	70	660,000	—	B. Frais d'exploitation		744,199	75	4,844	45	739,355	30	—	—
72,105	79	60,500	—	C. Frais d'administration		460	30	53,303	10	—	—	52,842	80
15,701	85	16,550	—			—	—	16,270	95	—	—	16,270	95
909,652	06	582,950	—			744,660	05	74,418	50	670,241	55	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 87,291.55													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XXV. Emoluments.													
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.													
1,090,166	67	850,000	—	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture . . . VI, 9	848,006	81	5,793	55	842,213	26	—	—	
238,862	40	180,000	—	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture VI, 30	365,810	—	172,746	45	193,063	55	—	—	
520,526	—	385,000	—	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites VI, 55	482,490	—	2,203	60	480,286	40	—	—	
1,343	15	1,500	—	4. Frais de perception VI, 57	—	—	1,508	—	—	—	1,508	—	
1,848,211	92	1,413,500	—		1,696,306	81	182,251	60	1,514,055	21	—	—	
B. Chancellerie d'Etat.													
55,721	35	35,000	—	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation VI, 59	65,310	—	180	—	65,130	—	—	—	
55,721	35	35,000	—		65,310	—	180	—	65,130	—	—	—	
C. Greffe de la Cour suprême.													
13,800	—	8,000	—	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente VI, 60	12,650	—	—	—	12,650	—	—	—	
870	—	600	—	2. Emoluments du Tribunal administratif . VI, 61	900	—	—	—	900	—	—	—	
3,650	—	4,000	—	3. Emoluments du Tribunal de commerce VI, 62 (Emoluments en matière pénale, v. III ^b , G, 2.)	5,250	—	—	—	5,250	—	—	—	
18,320	—	12,600	—		18,800	—	—	—	18,800	—	—	—	
D. Justice et police.													
27,612	15	15,000	—	1. Emoluments des Directions de la justice et de la police . . . VI, 66	25,750	—	126	15	25,623	85	—	—	
97,149	10	80,000	—	2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés . . VI, 67	87,147	70	—	—	87,147	70	—	—	
90,406	—	75,000	—	3. Patentes des commis-voyageurs . VI, 67	84,134	—	—	—	84,134	—	—	—	
71,760	55	50,000	—	4. Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles VI, 68	85,040	15	16,241	05	68,799	10	—	—	
286,927	80	220,000	—		282,071	85	16,367	20	265,704	65	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XXV. Emoluments.													
E. Direction de l'intérieur.													
3,161	83	3,000	—	1. Droits de concession VI, 70		3,136	50	1	09	3,135	41	—	—
15,718	45	12,000	—	2. Emoluments et droits de patente VI, 71		14,119	65	—	—	14,119	65	—	—
574	—	200	—	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie . . VI, 71		450	—	—	—	450	—	—	—
19,454	28	15,200	—			17,706	15	1	09	17,705	06	—	—
F. Direction des finances.													
—	—	100	—	1. Emoluments et patentes des débitants de sel VI, 72		150	—	—	—	150	—	—	—
15,318	25	8,000	—	2. Emoluments de la commission cantonale des recours VI, 74		7,670	20	619	46	7,050	74	—	—
15,318	25	8,100	—			7,820	20	619	46	7,200	74	—	—
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites													
1,848,211	92	1,413,500	—	B. Chancellerie d'Etat		1,696,306	81	182,251	60	1,514,055	21	—	—
55,721	35	35,000	—	C. Greffe de la Cour suprême		65,310	—	180	—	65,130	—	—	—
18,320	—	12,600	—	D. Justice et police		18,800	—	—	—	18,800	—	—	—
286,927	80	220,000	—	E. Direction de l'intérieur		282,071	85	16,367	20	265,704	65	—	—
19,454	28	15,200	—	F. Direction des finances		17,706	15	1	09	17,705	06	—	—
15,318	25	8,100	—			7,820	20	619	46	7,200	74	—	—
2,243,953	60	1,704,400	—			2,088,015	01	199,419	35	1,888,595	66	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 184,195. 66													
XXVI. Taxe des successions et donations.													
A. Produit.													
710,921	65	500,000	—	1. Taxe ordinaire VI, 76		494,968	65	3,075	67	491,892	98	—	—
71,129	88	50,000	—	2. Part des communes, 10 % . . VI, 77		247	13	49,493	43	—	—	49,246	30
3,748	70	2,000	—	3. Amendes VI, 77		1,836	60	—	—	1,836	60	—	—
643,540	47	452,000	—			497,052	38	52,569	10	444,483	28	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.												
1,184,440	05	1,000,000	—	1. Versement de la Confédération VI, 122	1,132,661	25	—	—	1,132,661	25	—	—
				2. Prélèvement p ^r les mesures propres à combattre l'alcoolisme :								
20,512	60	20,500	—	a. Direction de la police . . VI, 122	—	—	20,477	80	—	—	20,477	80
1,500	—	1,500	—	b. Direction de l'instruction publique VI, 122	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
35,993	75	36,000	—	c. Direction de l'assistance publique VI, 123	—	—	42,164	50	—	—	42,164	50
55,500	—	50,000	—	d. Direction de l'intérieur . VI, 123	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
4,937	65	—	—	{ e. Fonds de réserve {	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	8,000	—		versement VI, 123	876	18	—	—	876	18	—
1,065,996	05	900,000	—		1,133,537	43	114,142	30	1,019,395	13	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 119,395. 13												
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.												
90,000	—	100,000	—	1. Indemnité de 45 ct. par cent francs de l'émission de billets de banque de la Banque cantonale VI, 126	90,000	—	—	—	90,000	—	—	—
226,056	95	193,763	—	2. Indemnité de 35 ct. par tête de la population domiciliée . . . VI, 127	226,056	95	—	—	226,056	95	—	—
316,056	95	293,763	—		*) 316,056	95	—	—	*) 316,056	95	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 22,293. 95												
*) Selon avis reçu après la clôture du compte d'Etat la part se monte à 338,350 fr. 80. La diffé- rence de 22,293 fr. 85 sera portée au compte de 1915.												

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.											
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.											
XXXI. Taxe militaire.											
A. Taxe militaire.											
844,193	25	750,000	—	1. Contribuables présents . . .	VI, 132	863,719	80	3,894	80	859,825	—
105,194	55	80,000	—	2. Contribuables absents du pays	VI, 143	116,768	55	43	50	116,725	05
18,232	10	5,000	—	3. Militaires astreints au paiement							
				de la taxe	VI, 149	17,142	35	4,660	30	12,482	05
10,978	70	5,000	—	4. Arriéré	VI, 152	7,062	55	39,518	25	—	—
478,320	60	415,000	—	5. Part de la Confédération, 50 %	VI, 153	—	—	478,288	20	—	—
478,320	60	415,000	—			1,004,693	25	526,405	05	478,288	20
B. Frais de taxation et de perception.											
6,400	—	9,600	—	1. Traitements des employés . .	VI, 154	—	—	9,600	—	—	9,600
5,648	20	6,000	—	2. Frais de taxation	VI, 155	—	—	5,530	05	—	5,530
60,851	60	64,600	—	3. Frais de perception, d'impres-							
				sion et de poursuites	VI, 159	770	40	61,865	80	—	61,095
1,500	—	2,000	—	4. Contribution au traitement du							
				commissaire des guerres . .	VI, 163	—	—	2,000	—	—	2,000
38,265	65	30,800	—	5. Part de la Confédération aux							
				frais de perception	VI, 163	38,263	05	—	—	38,263	05
36,134	15	51,400	—			39,033	45	78,995	85	—	39,962
A. Taxe militaire 1,004,693 25 526,405 05 478,288 20 —											
B. Frais de taxation et de perception . . . 39,033 45 78,995 85 — 39,962 40											
1,043,726 70 605,400 90 438,325 80 —											
Les recettes excèdent le budget de fr. 74,725. 80											

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.													
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XXXII. Impôts directs.													
A. Impôt sur la fortune.													
1. Impôt foncier:													
2,549,129	95	2,500,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 ‰ VI, 166	2,628,982	53	10,900	24	2,618,082	29	—	—	
718,281	12	729,600	—	b. dans le Jura, 2,4 ‰ VI, 167	755,061	57	490	22	754,571	35	—	—	
2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques:													
2,010,940	37	1,920,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 ‰ VI, 169	2,024,588	83	2,083	99	2,022,504	84	—	—	
194,586	51	199,200	—	b. dans le Jura, 2,4 ‰ VI, 170	200,932	95	62	21	200,870	74	—	—	
85,673	02	15,000	—	3. Recouvrement complémentaire. VI, 171	50,505	78	—	—	50,505	78	—	—	
39,746	67	5,000	—	4. Amendes VI, 173	25,315	84	—	—	25,315	84	—	—	
5,598,357	64	5,368,800	—		5,685,387	50	13,536	66	5,671,850	84	—	—	
B. Impôt du revenu.													
1. Impôt du revenu de I ^{re} classe:													
3,326,332	24	3,300,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 3,75 ‰ VI, 178	3,708,982	50	215,249	88	3,493,732	62	—	—	
973,525	78	972,000	—	b. dans le Jura, 3,6 ‰ VI, 182	1,131,242	40	83,170	98	1,048,071	42	—	—	
2. Impôt du revenu de II ^e classe:													
38,559	67	35,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 5 ‰ VI, 186	50,250	—	800	35	49,449	65	—	—	
5,936	90	6,240	—	b. dans le Jura, 4,8 ‰ VI, 187	9,499	20	110	72	9,388	48	—	—	
3. Impôt du revenu de III ^e classe:													
1,124,022	33	1,000,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 6,25 ‰ VI, 189	1,216,525	—	22,100	—	1,194,425	—	—	—	
80,455	73	78,000	—	b. dans le Jura, 6 ‰ VI, 192	83,994	—	2,053	23	81,940	77	—	—	
34,373	46	25,000	—	4. Recouvrement complémentaire. VI, 199	16,934	77	—	—	16,934	77	—	—	
22,688	61	10,000	—	5. Amendes VI, 204	8,334	59	—	—	8,334	59	—	—	
5,605,894	72	5,426,240	—		6,225,762	46	323,485	16	5,902,277	30	—	—	
C. Frais de taxation et de perception.													
17,722	80	20,000	—	1. Commissions de l'impôt du re- venu VI, 207	—	—	16,683	80	—	—	16,683	80	
39,883	80	45,000	—	2. Commission cantonale des recours VI, 213	—	—	32,878	65	—	—	32,878	65	
3. Provisions de perception:													
119,835	81	108,976	—	a. pour l'impôt sur la fortune . VI, 215	—	—	118,435	34	—	—	118,435	34	
175,464	40	161,737	—	b. pour l'impôt du revenu . . VI, 215	—	—	185,969	28	—	—	185,969	28	
601	80	5,000	—	4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt VI, 216	—	—	17	50	—	—	17	50	
5,328	70	5,500	—	5. Indemnités aux communes . . VI, 218	—	—	5,323	75	—	—	5,323	75	
39,084	93	40,000	—	6. Frais divers de perception . . VI, 226	741	15	31,234	—	—	—	30,492	85	
397,922	24	386,213	—		741	15	390,542	32	—	—	389,801	17	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.											
COMPTE DE 1913.		BUDGET DE 1914.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.											
XXXII. Impôts directs.											
D. Frais d'administration.											
11,000	—	11,000	—	1. Traitements des fonctionnaires	VI, 230	—	—	11,000	—	—	11,000
42,926	55	47,200	—	2. Traitements des employés . .	VI, 231	—	—	43,017	15	—	43,017
10,292	05	10,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement	VI, 235	25	—	6,164	05	—	6,139
1,755	—	1,755	—	4. Loyers	VI, 238	—	—	1,755	—	—	1,755
65,973	60	69,955	—			25	—	61,936	20	—	61,911
5,598,357	64	5,368,800	—	A. Impôt sur la fortune		5,685,387	50	13,536	66	5,671,850	84
5,605,894	72	5,426,240	—	B. Impôt du revenu		6,225,762	46	323,485	16	5,902,277	30
397,922	24	386,213	—	C. Frais de taxation et de perception . . .		741	15	390,542	32	—	389,801
65,973	60	69,955	—	D. Frais d'administration		25	—	61,936	20	—	61,911
10,740,356	52	10,338,872	—			11,911,916	11	789,500	34	11,122,415	77
Les recettes excèdent le budget de fr. 783,543. 77											
XXXIII. Imprévu.											
—	—	—	—	1. Successions en déshérence . .	VI, 251	12,471	40	4,498	75	7,972	65
—	—	—	—	2. Restitutions anonymes		—	—	—	—	—	—
62,854	44	—	—	(Réserve pour les frais de la re-							
50,000	—	—	—	vision des registres fonciers)							
				(Réserve pour la fondation d'une							
				caisse de pension et d'invalidité							
				pour les fonctionnaires et employés de l'Etat)							
112,854	44	—	—			12,471	40	4,498	75	7,972	65
Les recettes excèdent le budget de . fr. 7,972. 65											

SECONDE PARTIE.

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT
(ACTIF ET PASSIF).

I. Compte du fonds capital.

II. Compte du fonds d'administration.

1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.						MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.					fr.	ct.
I. Fonds capital.									
A. Forêts.									
16,457,020	--	—	—	Estimation cadastrale fr. 16,457,020. —.		Achats de forêts		65,120	25
						Plus-value des ventes de forêts		1,050	—
						Vente de droits		1,208	80
						Infériorités de prix d'achat		6,080	—
						Vente d'eau		350	—
						Augmentation de l'évaluation des forêts		57,460	—
16,457,020	—	—	—	Total de l'actif. VII, 1		Total des augmentations .		131,269	05
B. Domaines.									
33,263,149	80	—	—	Estimation cadastrale fr. 43,263,149. 80. *)		Achats de domaines		115,714	60
						Plus-value des ventes de domaines		22,173	75
						Augmentation de l'évaluation des domaines		532,733	—
				*) Domaines civils Fr. 37,945,948. 80		Rachat de servitudes		1,200	—
				Domaines curiaux » 5,317,201. —		Vente de droits		4	—
				Fr. 43,263,149. 80		Infériorités de prix d'achat		90	40
33,263,149	80	—	—	Total de l'actif. VII, 2		Total des augmentations .		671,915	75
C. Caisse des domaines.									
594,726	—	—	—	1. Créances pour ventes. VII, 4		Créances nouvelles:			
				Pour mémoire: 100 actions ordinaires		Ventes de forêts		3,058	80
				de la compagnie du chemin de fer		Ventes de domaines		29,707	75
				des Alpes bernoises fr. 50,000.—					
—	—	2,245,863	20	2. Dettes pour achats VII, 4		Paievements p ^r des acquisitions		118,583	05
805,595	66	—	—	3. Caisse hypothécaire, compte courant. VII, 5		Recettes:			
						Créances rentrées		138,214	05
1,400,321	66	2,245,863	20	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations		289,563	65
845,541	54			Passif net.		Diminution nette (augmen- tation de la dette nette).		148,068	30

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.							
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
I. Fonds capital.							
A. Forêts.							
3,058	80	Ventes de forêts.	Estimation cadastrale fr. 16,550,860. —.	16,550,860	—	—	—
34,300	—	Excédents de prix d'achat.					
70	25	Achat de droits.					
37,429	05	Total des diminutions.	Total de l'actif VII, 1	16,550,860	—	—	—
93,840	—	Augmentation nette.					
B. Domaines.							
29,707	75	Ventes de domaines.	Estimation cadastrale fr. 43,704,552.80. *)	33,704,552	80	—	—
31,190	—	Moins-value des ventes.					
51,475	—	Excédents de prix d'achat.					
62,740	—	Diminution de l'évaluation des domaines.	*) Domaines civils Fr. 38,417,858. 80				
55,400	—	Cession de biens curiaux.	Domaines curiaux » 5,286,694. —				
			Fr. 43,704,552. 80				
230,512	75	Total des diminutions.	Total de l'actif VII, 2	33,704,552	80	—	—
441,403	—	Augmentation nette.					
C. Caisse des domaines.							
138,214	05	Créances rentrées.	1. Créances pour ventes. . VII, 4	489,278	50	—	—
			Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 50,000.				
65,120	25	Dettes nouvelles:	} 2. Dettes pour achats. VII, 4	—	—	2,308,115	—
115,714	60	Achats de forêts.					
		Achats de domaines.					
118,583	05	Dépenses:	3. Caisse hypothécaire, compte courant VII, 5	825,226	66	—	—
		Paievements de dettes.					
437,631	95	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	1,314,505	16	2,308,115	—
			Passif net	993,609	84		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MOUVEMENT				
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.				
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.			
I. Fonds capital.									
D. Caisse hypothécaire.									
277,302,571	35	—	—	1. Prêts hypothécaires.	Nouveaux prêts	22,989,852	—		
12,015,443	60	—	—	2. Prêts aux communes.	Nouveaux prêts	1,693,954	30		
308,489	15	—	—	3. Immeubles.	Frais de transformation .	255,807	35		
297,950	34	—	—	4. Caisse et compensations.	Recettes	74,025,169	41		
12,828,821	30	—	—	5. Banque cantonale.	Dépôts en compte courant	13,196,494	76		
2,790,403	—	—	—	6. Valeurs.	Acquisitions de valeurs .	516,695	35		
1,483,281	12	—	—	7. Caisse de l'Etat, compte courant.	Dépôts	7,572,366	26		
—	—	805,595	66	8. Caisse des domaines, compte courant.	Remboursements	234,704	20		
—	—	47,132,500	—	9. ^a Emprunt de 1897, 3 %.	Amortissement	529,000	—		
—	—	30,000,000	—	9. ^b Emprunt de 1905, 3 1/2 %.	—	—	—		
—	—	10,000,000	—	9. ^c Emprunt de 1911, 4 %.	—	—	—		
—	—	15,000,000	—	9. ^d Emprunt de 1913, 4 1/2 %.	—	—	—		
—	—	330,500	—	10. Amortissement des emprunts.	Obligations remboursées .	310,500	—		
—	—	133,745,415	—	11. Dépôts contre obligations et bons de caisse. }	Remboursements de dépôts {	7,050,400	—		
—	—	26,817,869	45	12. Dépôts en compte courant. }	—	4,357,868	34		
—	—	29,002,709	75	13. Dépôts d'épargne.	Paiements	10,339,434	65		
9,525,240	40	—	—	14. Intérêts de créances, commissions, etc.	Nouveaux intérêts, etc. .	15,470,573	66		
—	—	3,816,483	40	15. Intérêts de dettes, impôts, etc.	Versement d'intérêts, etc. .	12,996,924	91		
—	—	—	—	16. Profits et pertes.	Frais et versement du produit net	14,602,575	53		
810,000	—	—	—	17. Frais des emprunts.	—	—	—		
—	—	711,127	—	18. Fonds de réserve.	Prélèvement	—	—		
—	—	—	—	19. Hôpital de l'île.	Remboursements	203,699	21		
—	—	—	—	20. Mobilier.	Achats	27,620	80		
317,362,200	26	297,362,200	26	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations	186,373,640	73		
		20,000,000	—	Actif net (fonds capital). VII, 6					
E. Banque cantonale.									
2,775,229	77	—	—	Caisse.		372,567,591	82		
21,632,745	44	—	—	Effets sur la Suisse.		380,040,434	27		
1,624,867	67	—	—	Effets sur l'étranger.		63,384,633	93		
2,969,491	05	—	—	Effets avec nantissement.		8,167,181	02		
59,470,781	40	59,470,781	40	Banque centrale et succursales.		333,505,516	08		
88,164,807	75	7,512,118	55	Comptes de crédits.		189,680,334	90		
46,844,952	77	9,103,841	24	Correspondants.		892,784,842	97		
30,956,850	90	—	—	Valeurs.		23,040,831	49		
29,971,166	25	—	—	Prêts sur nantissement.		37,028,489	06		
17,387,022	13	—	—	Prêts.		4,275,990	95		
24,741,392	95	—	—	Créances hypothécaires.		6,521,172	05		
3,115,280	69	—	—	Immeubles (y compris les bâtiments de la Banque).	Nouvelles créances et rem-	1,304,011	07		
1	—	—	—	Mobilier.	boursements de dettes.	50,606	45		
—	—	23,377,000	—	Emprunts.		442,000	—		
—	—	1,000,000	—	Fonds de réserve.		—	—		
—	—	348,923	04	Réserve spéciale pour pertes éven. sur valeurs.		200,000	—		
—	—	668,710	56	Réserve spéciale pour créances.		272,000	—		
—	—	82,335,778	11	Comptes de dépôts.		363,070,242	10		
—	—	50,747,328	20	Carnets d'épargne.		23,549,916	07		
—	—	71,565,500	—	Bons de caisse.		18,170,500	—		
—	—	2,000,397	85	Acceptations.		10,713,854	53		
—	—	—	—	Dettes hypothécaires.		19,492	50		
1,248,349	65	1,284,668	17	Reports d'intérêts et réescompte d'effets.		3,062,844	16		
—	—	1,487,892	30	Profits et pertes.		50,347,061	80		
330,902,939	42	310,902,939	42	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations.	2,782,199,547	22		
		20,000,000	—	Actif net (fonds capital). VII, 6					

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.							
DES CAPITAUX.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.			
Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
I. Fonds capital.							
D. Caisse hypothécaire.							
10,179,818	30	Remboursements de prêts.	1. Prêts hypothécaires	290,112,605	05	—	—
783,252	85	Remboursements de prêts.	2. Prêts aux communes	12,926,145	05	—	—
1,027	15	Vente de matériaux.	3. Immeubles	563,269	35	—	—
73,823,063	19	Dépenses.	4. Caisse et compensations	500,056	56	—	—
20,326,726	31	Retraits.	5. Banque cantonale	5,698,589	75	—	—
872,153	—	Remboursements et ventes de valeurs.	6. Valeurs	2,434,945	35	—	—
8,774,757	73	Remboursements.	7. Caisse de l'Etat, compte courant	280,889	65	—	—
254,335	20	Dépôts.	8. Caisse des domaines, compte courant	—	—	825,226	66
—	—	—	9. ^a Emprunt de 1897, 3 %	—	—	46,603,500	—
—	—	—	9. ^b Emprunt de 1905, 3 1/2 %	—	—	30,000,000	—
—	—	—	9. ^c Emprunt de 1911, 4 %	—	—	10,000,000	—
—	—	—	9. ^d Emprunt de 1913, 4 1/2 %	—	—	15,000,000	—
529,000	—	Obligations à rembourser.	10. Amortissement des emprunts	—	—	549,000	—
11,512,900	—	Nouveaux dépôts.	11. Dépôts contre obligations et bons de caisse	—	—	138,207,915	—
5,515,967	74		12. Dépôts en compte courant	—	—	27,975,968	85
11,599,189	15	Nouveaux versements.	13. Dépôts d'épargne	—	—	30,262,464	25
13,218,238	16	Rentrées d'intérêts, etc.	14. Intérêts de créances, commissions, etc.	11,777,575	90	—	—
13,782,796	21	Nouveaux intérêts, etc.	15. Intérêts de dettes, impôts, etc.	—	—	4,602,354	70
14,602,575	53	Produits.	16. Profits et pertes	—	—	—	—
245,000	—	Amortissement.	17. Frais des emprunts	565,000	—	—	—
148,445	—	Versement.	18. Fonds de réserve	—	—	859,572	—
203,699	21	Dépôts.	19. Hôpital de l'Ile	—	—	—	—
696	—	Vente.	20. Mobilier	26,924	80	—	—
186,373,640	73	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	324,886,001	46	304,886,001	46
			Actif net (fonds capital) . . . VII, 6			20,000,000	—
E. Banque cantonale.							
372,647,629	35	Nouvelles dettes et rem- boursements de créances.	Caisse	2,695,192	24	—	—
388,867,125	60		Effets sur la Suisse	12,806,054	11	—	—
63,900,354	38		Effets sur l'étranger	1,109,147	22	—	—
8,759,775	07		Effets avec nantissement	2,376,897	—	—	—
333,535,729	98		Banque centrale et succursales	56,977,491	95	57,007,705	85
184,681,625	55		Comptes de crédits	91,843,436	67	6,192,038	12
893,097,878	02		Correspondants	48,102,385	82	10,674,309	34
25,195,335	84		Valeurs	28,802,346	55	—	—
39,372,002	46		Prêts sur nantissement	27,627,652	85	—	—
3,484,436	18		Prêts	18,178,576	90	—	—
3,763,819	20		Créances hypothécaires	27,498,745	80	—	—
231,933	81		Immeubles (y compris les bâtiments de la Banque)	4,187,357	95	—	—
50,606	45		Mobilier	1	—	—	—
—	—		Emprunts	—	—	22,935,000	—
—	—		Fonds de réserve	—	—	1,000,000	—
99,564	51		Réserve spéciale pour pertes évent. sur valeurs	—	—	248,487	55
133,327	79		Réserve spéciale pour créances	—	—	530,038	35
350,080,830	55		Comptes de dépôts	—	—	69,346,366	56
30,235,166	84		Carnets d'épargne	—	—	57,432,578	97
22,251,000	—		Bons de caisse	—	—	75,646,000	—
8,717,281	23		Acceptations	—	—	3,824	55
179,265	40		Dettes hypothécaires	—	—	159,772	90
3,013,761	47		Reports d'intérêts et réescompte d'effets	1,524,007	75	1,511,243	58
49,901,097	54		Profits et pertes	—	—	1,041,928	04
2,782,199,547	22	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	323,729,293	81	303,729,293	81
			Actif net (fonds capital) . . . VII, 6			20,000,000	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
I. Fonds capital.								
F. Emprunts.								
—	—	41,954,500	—	1. Emprunt de 1895, fr. 41,954,500, 3 %.	Remboursement	634,000	—	
				2. Emprunt de 1897, fr. 47,132,500, 3 %.				
				3. Emprunt de 1899, fr. 13,377,000, 3 1/2 %.				
				4. Emprunt de 1900, fr. 19,525,000, 3 1/2 %.	Remboursement	169,000	—	
—	—	8,476,720	—	Part du fonds capital fr. 8,476,720. —				
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) > 11,048,280. —				
				fr. 19,525,000. —				
				5. Emprunt de 1905, fr. 30,000,000, 3 1/2 %.				
				6. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, 3 1/2 %.				
				7. Emprunt de 1911, fr. 30,000,000, 4 %.				
				8. Emprunt de 1913, fr. 15,000,000, 4 1/2 %.				
				9. Emprunt de 1914, fr. 15,000,000, 4 1/4 %.				
—	—	50,431,220	—	Total du passif. VII, 7	Diminution de la dette .	803,000	—	
					Augmentation nette . .	336,200	—	
Ga. Capitaux de chemins de fer.								
160,000	—	—	—	1. Huttwil-Wohlhusen.	—	—	—	
2,151,500	—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune.	—	—	—	
480,000	—	—	—	3. Spiez-Erlenbach.	—	—	—	
3,155,000	—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe).	—	—	—	
358,560	—	—	—	5. Berne-Muri-Worb.	—	—	—	
350,000	—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-fonds.	—	—	—	
859,000	—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière.	—	—	—	
1,724,500	—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe.	—	—	—	
215,000	—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet.	—	—	—	
3,120,000	—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen.	—	—	—	
500,000	—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie.	—	—	—	
807,200	—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine.	—	—	—	
2,050,000	—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois.	—	—	—	
980,000	—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg.	—	—	—	
1,980,000	—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises.	—	—	—	
1,185,000	—	—	—	16. Soleure-Moutier.	—	—	—	
504,000	—	—	—	17. Langenthal-Jura.	—	—	—	
1,768,500	—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil.	—	—	—	
293,000	—	—	—	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen.	—	—	—	
500,000	—	—	—	20. Zweisimmen-Lenk.	—	—	—	
—	—	—	—	21. Vallée de la Worblen.	(Report du fonds d'adminis-)	880,000	—	
—	—	—	—	22. Mâche-Montménil.	(tration de la Caisse d'Etat.)	259,200	—	
23,141,260	—	—	—	Total de l'actif. VII, 8	Total des augmentations	1,139,200	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.							
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
			I. Fonds capital.				
			F. Emprunts.				
—	—	—	1. Emprunt de 1895, fr. 41,320,500, 3 %.	—	—	41,320,500	—
			2. Emprunt de 1897, fr. 46,603,500, 3 %.				
			3. Emprunt de 1899, fr. 12,935,000, 3 1/2 %.				
			4. Emprunt de 1900, fr. 19,356,000, 3 1/2 %.				
1,139,200	—	Report de l'emprunt de la Caisse de l'Etat.	Part du fonds capital fr. 9,446,920. —	—	—	9,446,920	—
			Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 9,909,080. —				
			fr. 19,356,000. —				
			5. Emprunt de 1905, fr. 30,000,000, 3 1/2 %.				
			6. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, 3 1/2 %.				
			7. Emprunt de 1911, fr. 30,000,000, 4 %.				
			8. Emprunt de 1913, fr. 15,000,000, 4 1/2 %.				
			9. Emprunt de 1914, fr. 15,000,000, 4 1/4 %.				
1,139,200	—	Augmentation de la dette.	Total du passif VII, 7	—	—	50,767,420	—
			Ga. Capitaux de chemins de fer.				
—	—	—	1. Huttwil-Wohlhusen	160,000	—	—	—
—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune . .	2,151,500	—	—	—
—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	480,000	—	—	—
—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe) . .	3,155,000	—	—	—
—	—	—	5. Berne-Muri-Worb	358,560	—	—	—
—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-fonds.	350,000	—	—	—
—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière . .	859,000	—	—	—
—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	1,724,500	—	—	—
—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	215,000	—	—	—
—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	3,120,000	—	—	—
—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	500,000	—	—	—
—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	807,200	—	—	—
—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois . .	2,050,000	—	—	—
—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	980,000	—	—	—
—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises.	1,980,000	—	—	—
—	—	—	16. Soleure-Moutier	1,185,000	—	—	—
—	—	—	17. Langenthal-Jura	504,000	—	—	—
—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil . .	1,768,500	—	—	—
—	—	—	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen .	293,000	—	—	—
—	—	—	20. Zweisimmen-Lenk	500,000	—	—	—
—	—	—	21. Vallée de la Worblen	880,000	—	—	—
—	—	—	22. Mâche-Montménéil	259,200	—	—	—
—	—	Total des diminutions.	Total de l'actif VII, 8	24,280,460	—	—	—
1,139,200	—	Augmentation nette.					

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.						MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.	
I. Fonds capital.									
Gb. Fonds d'amortissement pour les chemins de fer.									
—	—	2,583,600	—	1. Compte courant. VII, 8		—	—	—	—
—	—	2,583,600	—			Total des diminutions . .	—	—	—
						Augmentation nette . . .	803,000	—	—
II. Fonds d'administration.									
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.									
A. Administrations spéciales.									
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse.)									
50,700	—	1,089	30	a. Administration générale. VII, 32		Nouvelles avances et remboursements de dépôts.	61,950	—	—
38,600	—	—	—	b. Administration judiciaire. VII, 36			3,800	—	—
4,002	37	2,006	50	c. Justice. VII, 58			54,372	35	—
62,656	54	89,423	55	d. Police. VII, 95			497,392	84	—
1,274,729	56	55,754	28	e. Administration militaire. VII, 113			3,027,171	33	—
1,399,411	38	97,351	01	f. Instruction publique. VII, 136			1,147,835	25	—
26,772	58	—	—	g. Assistance publique. VII, 144			156,933	03	—
65,933	92	29,000	—	h,1. Economie publique. VII, 151			406,697	35	—
2,410,667	24	50,570	92	h,2. Service sanitaire. VII, 158			1,137,367	48	—
237,845	27	18,471	20	i. Travaux publics. VII, 173			70,280	05	—
17,519,457	95	—	—	k. Chemins de fer. VII, 185			2,986,395	—	—
2,084,409	27	3,671,700	53	l. Finances. VII, 217			15,541,147	76	—
154,420	61	25,990	65	m. Agriculture. VII, 220			576,854	98	—
339,365	28	882,937	88	n. Administration des forêts. VII, 289			1,951,363	74	—
2,114	30	4,261	30	o. Intendance du timbre. VII, 301			155,933	20	—
1,613	25	—	—	p. Affaires communales. VII, 305			10,000	—	—
25,672,699	52	4,928,557	12	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations .	27,785,494	36	—
		20,744,142	40	Actif net.					
B. Placements.									
—	—	379,800	94	1. Banque cantonale, dépôt. VII, 348		Dépôts	53,074,308	91	—
—	—	1,155,773	34	2. Caisse hypothécaire, compte-courant. VII, 363		Remboursements	9,374,086	19	—
12,065,864	40	—	—	3. Valeurs. VII, 375		Bénéfice sur titres remboursés .	650	—	—
12,065,864	40	1,535,574	28	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations .	62,449,045	10	—
		10,530,290	12	Actif net.					

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.							
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
I. Fonds capital.							
Gb. Fonds d'amortissement pour les chemins de fer.							
803,000	—	Versement.	1. Compte courant . . . VII, 8	—	—	3,386,600	—
803,000	—	Total des augmentations.		—	—	3,386,600	—
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'État.							
A. Administrations spéciales.							
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse.)							
61,938	50	Nouveaux dépôts et remboursements d'avances.	a. Administration générale VII, 32	50,700	—	1,077	80
3,800	—		b. Administration judiciaire . VII, 36	38,600	—	—	—
57,849	26		c. Justice VII, 58	2,033	15	3,514	19
461,263	25		d. Police VII, 95	90,979	80	81,617	22
3,337,662	40		e. Administration militaire VII, 113	1,167,678	94	259,194	73
1,169,773	50		f. Instruction publique . VII, 136	1,425,023	72	114,901	60
176,422	26		g. Assistance publique. . VII, 144	7,283	35	—	—
427,009	11		h,1. Economie publique . . VII, 151	68,988	21	52,366	05
1,060,423	25		h,2. Service sanitaire . . VII, 158	2,461,807	15	24,766	60
109,792	48		i. Travaux publics . . . VII, 173	172,073	64	22,212	—
1,147,425	90		k. Chemins de fer . . . VII, 185	19,358,427	05	—	—
17,116,549	16		l. Finances VII, 217	2,681,465	23	5,844,157	89
500,771	34		m. Agriculture VII, 220	219,611	97	15,098	37
1,792,433	70		n. Administration des forêts VII, 289	329,090	74	713,733	30
157,706	10		o. Intendance du timbre . VII, 301	617	20	4,537	10
583	65		p. Affaires communales . VII, 305	11,029	60	—	—
27,581,403	86	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	28,085,409	75	7,137,176	85
204,090	50	Augmentation nette.	Actif net			20,948,232	90
B. Placements.							
41,821,043	28	Retraits.	1. Banque cantonale, dépôt VII, 348	10,873,464	69	—	—
8,515,361	39	Dépôts.	2. Caisse hypothécaire, compte-courant . VII, 363	—	—	297,048	54
3,500	—	Remboursements.	3. Valeurs VII, 375	12,063,014	40	—	—
50,339,904	67	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	22,936,479	09	297,048	54
12,109,140	43	Augmentation nette.	Actif net			22,639,430	55

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.								
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.								
<i>C. Administration courante.</i>								
959,538	52	—	—	1. Compte courant. VII, 377 (Voir pages 9 et 94.)	Nouvelles avances: Excédent des dépenses de l'administration courante	2,051,336	76	
959,538	52	—	—	Total de l'actif.	Total des augmentations.	2,051,336	76	
<i>D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.</i>								
676,489	46	—	—	1. Avances cadastrales. VII, 380	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	56,586	45	
423,246	59	—	—	2. Etablissement d'assurance immobilière. VII, 425		2,640,485	13	
63,245	15	—	—	3. Avances pour constructions nouvelles:		—	—	
732,856	54	—	—	a. Bâtiments. VII, 433		—	—	
1,083,483	47	—	—	b. Routes. VII, 433		—	—	
1,998,271	45	—	—	c. Travaux hydrauliques. VII, 433		1,063,594	75	
79,994	24	43,047	26	4. Avances diverses. VII, 479		179,818	69	
5,057,586	90	43,047	26	5. Reboisements. VII, 478	Total des augmentations.	3,940,485	02	
		5,014,539	64	Total de l'actif et du passif. Actif net.				
<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.</i>								
—	—	152,250	14	1. Consignations judiciaires. VIII, 35	Remboursements	191,742	65	
—	—	10,859	34	2. Consignations adminis- tratives. VIII, 41		9,584	65	
—	—	666,022	83	3. Dépôts des offices de poursuites. VIII, 91		972,603	71	
—	—	118,044	40	4. Caisse hypothécaire, dé- pôts pour prêts. VIII, 189		11,279,427	75	
—	—	—	—	5. Fonds spéciaux, compte courant. VIII, 397		1,242,319	80	
—	—	504,526	78	6. Dépôts divers. VIII, 451		1,379,240	50	
—	—	1,451,703	49	Total du passif.	Total des diminutions des dépôts	15,074,919	06	
					Augmentation nette des dépôts	16,381	75	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.										
DES CAPITAUX.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.						
Avoir.				Rubriques du compte.		Doit.		Avoir.		
fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.	
				II. Fonds d'administration.						
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.						
				C. Administration courante.						
—	—	Remboursement d'avances: Excédent des recettes de l'administration courante.		1. Compte courant . . . VII, 377 (Voir pages 9 et 95.)		3,010,875	28	—	—	
—	—	Total des diminutions.		Total de l'actif		3,010,875	28	—	—	
2,051,336	76	Augmentation nette.								
				D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.						
130,223	13	Remboursements d'avances et nouveaux dépôts.		1. Avances cadastrales . . VII, 380		602,852	78	—	—	
2,764,905	64		2. Etablissement d'assurance immobilière VII, 425		298,826	08	—	—		
63,245	15		3. Avances pour constructions nouvelles:							
—	—		a. Bâtimens VII, 433		—	—	—	—		
664,764	10		b. Routes VII, 433		732,856	54	—	—		
204,404	70			c. Travaux hydrauliques VII, 433		1,083,483	47	—	—	
				4. Avances diverses . . . VII, 479		2,397,102	10	—	—	
				5. Reboisements VII, 478		59,173	41	46,812	44	
3,827,542	72	Total des diminutions.		Total de l'actif et du passif . . .		5,174,294	38	46,812	44	
112,942	30	Augmentation nette.		Actif net				5,127,481	94	
				E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.						
160,614	13	Nouveaux dépôts.		1. Consignations judiciaires		—	—	121,121	62	
1,427	10		VIII, 35		2. Consignations adminis-		—	—	2,701	79
1,002,528	94		tratives VIII, 41		3. Dépôts des offices de poursuites VIII, 91		—	—	695,948	06
11,209,264	45		4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts		VIII, 189		—	—	47,881	10
1,242,319	80		5. Fonds spéciaux, compte courant		VIII, 397		—	—	—	—
1,475,146	39		6. Dépôts divers VIII, 451		—		—	—	600,432	67
15,091,300	81	Total des augmentations des dépôts.		Total du passif		—	—	1,468,085	24	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.								
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.								
F. Emprunts.								
—	—	11,048,280	—	1. Emprunt de 1900, 3½ % VIII, 457 (Voir aussi page 86.)	Report à la part d'emprunt du fonds capital . . .	1,139,200	—	
—	—	20,000,000	—	2. Emprunt de 1906, 3½ % VIII, 457	—	—	—	
—	—	10,000,000	—	3. Emprunt de 1911, 4 % VIII, 457	—	—	—	
—	—	—	—	4. Emprunt de 1914, 4¼ %	—	—	—	
—	—	41,048,280	—	Total du passif.	Diminution de la dette .	1,139,200	—	
					Augmentation nette de la dette	13,860,800	—	
G. Caisse.								
853,420	86	176,490	82	1. Recettes de district. VIII, 459	Recettes de caisse . . .	36,503,077	04	
—	—	—	—	2. Caisse des décomptes. VIII, 459	Recettes par décompte .	3,119,166,507	36	
853,420	86	176,490	82	Total de l'actif et du passif.	Total des recettes . . .	3,155,669,584	40	
		676,930	04	Actif net.	Diminution nette . . .	400,027	92	
H. Restes (créances et dettes échues).								
5,423,296	98	5,500	—	a. Restes actifs (créances échues) VIII, 460	Nouveaux restes actifs (man- dats de perception) . . .	3,155,631,157	14	
543	30	702,429	47	b. Restes passifs (dettes échues) VIII, 461	Paiements de restes passifs (dépenses) . . .	3,156,069,612	32	
5,423,840	28	707,929	47	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations.	6,311,700,769	46	
		4,715,910	81	Actif net.	Diminution nette . . .	200,300	32	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.							
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
F. Emprunts.							
—	—	—	1. Emprunt de 1900, 3 1/2 % VIII, 457 (Voir aussi page 87.)	—	—	9,909,080	—
—	—	—	2. Emprunt de 1906, 3 1/2 % VIII, 457	—	—	20,000,000	—
—	—	—	3. Emprunt de 1911, 4 % VIII, 457	—	—	10,000,000	—
15,000,000	—	Emission de l'emprunt.	4. Emprunt de 1914, 4 1/4 % VIII, 457	—	—	15,000,000	—
15,000,000	—	Augmentation de la dette.	Total du passif	—	—	54,909,080	—
G. Caisse.							
36,903,104	96	Dépenses de caisse.	1. Recettes de district . . VIII, 459	479,983	18	203,081	06
3,119,166,507	36	Dépenses par décompte.	2. Caisse des décomptes . VIII, 459	—	—	—	—
3,156,069,612	32	Total des dépenses.	Total de l'actif et du passif . . .	479,983	18	203,081	06
			Actif net			276,902	12
H. Restes (créances et dettes échues).							
3,155,669,584	40	Rentrée de restes actifs (recettes).	a. Restes actifs (créances échues) VIII, 460	5,379,472	73	103	01
3,156,231,485	38	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement).	b. Restes passifs (dettes échues) VIII, 461	1,056	55	864,815	78
6,311,901,069	78	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	5,380,529	28	864,918	79
			Actif net			4,515,610	49

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.						MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.									
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.									
25,672,699	52	6,464,131	40	A. Administrations spéciales.	Page 88	Nouvelles créances et rem- boursements de dépôts	27,785,494	36	
12,065,864	40	—	—	B. Placements.	88		62,449,045	10	
959,538	52	—	—	C. Administration courante, compte cour ^t .	90		2,051,336	76	
5,057,586	90	43,047	26	D. Avances à des œuvres d'utilité publique.	90		3,940,485	02	
—	—	1,451,703	49	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.	90		15,074,919	06	
—	—	41,048,280	—	F. Emprunts.	92		1,139,200	—	
43,755,689	34	49,007,162	15				112,440,480	30	
853,420	86	176,490	82	G. Caisse.	92	Recettes	3,155,669,584	40	
5,423,296	98	5,500	—	H. a. Restes actifs.	92	Nouvelles créances . . .	3,155,631,157	14	
543	30	702,429	47	b. Restes passifs.	92	Dépenses	3,156,069,612	32	
50.032,950	48	49,891,582	44	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations .	9,579,810,834	16	
		141,368	04	Actif net.					
J. Compte de l'administration courante.									
—	—	959,538	52	1. Caisse de l'Etat, compte courant	VIII, 462	Excédent des recettes de l'administration courante	—	—	
				(Voir page 90).					
—	—	959,538	52	Total du passif.		Total des augmentations .	—	—	
K. Inventaire du mobilier.									
1,734,352	15	—	—	1. Inventaire de l'administration générale.	VIII, 467	Augmentation à l'inventaire	7,753	—	
3,778,584	25	—	—	2. Inventaire des établissements de l'Etat.	VIII, 467		248,533	85	
68,833	70	—	—	3. Inventaire du matériel de guerre.	VIII, 467		172	15	
5,581,770	10	—	—	Total de l'actif.		Total des augmentations	256,459	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1914.								
DES CAPITAUX.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1914.				
Avoir.				Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
II. Fonds d'administration.								
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.								
27,581,403	86	} Nouveaux dépôts et rem- boursements de créances.		A. Administrations spécialesPage 89	28,085,409	75	7,137,176	85
50,339,904	67			B. Placements 89	22,936,479	09	297,048	54
—	—			C. Administration courante, compte cour ^t 91	3,010,875	28	—	—
3,827,542	72			D. Avances à des œuvres d'utilité publique 91	5,174,294	38	46,812	44
15,091,300	81			E. Dépôts à la Caisse de l'Etat . . . 91	—	—	1,468,085	24
15,000,000	—			F. Emprunts 93	—	—	54,909,080	—
111,840,152	06				59,207,058	50	63,858,203	07
3,156,069,612	32	Dépenses.		G. Caisse 93	479,983	18	203,081	06
3,155,669,584	40	Recettes.		H. a. Restes actifs 93	5,379,472	73	103	01
3,156,231,485	38	Nouvelles dettes.		b. Restes passifs 93	1,056	55	864,815	78
9,579,810,834	16	Total des diminutions.		Total de l'actif et du passif . . .	65,067,570	96	64,926,202	92
				Actif net			141,368	04
J. Compte de l'administration courante.								
2,051,336	76	Excédent des dépenses de l'administration courante.		1. Caisse de l'Etat, compte courant (Voir page 91) VIII, 462	—	—	3,010,875	28
2,051,336	76	Total des diminutions.		Total du passif	—	—	3,010,875	28
K. Inventaire du mobilier.								
—	—	} Diminution à l'inventaire		1. Inventaire de l'administration générale VIII, 467	1,742,105	15	—	—
14,430	55			2. Inventaire des établissements de l'Etat VIII, 467	4,012,687	55	—	—
—	—			3. Inventaire du matériel de guerre VIII, 467	69,005	85	—	—
14,430	55	Total des diminutions.		Total de l'actif	5,823,798	55	—	—
242,028	45	Augmentation nette.						

APPENDICE.

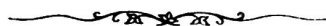
COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1914.



Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 31 juillet 1872, art 33.)

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
1,402,080	70	—	—	1. Caisse des indemnités pour les pertes de bétail. Caisse hypothécaire Fr. 1,402,080. 70	Intérêts	59,232	23	
					Amendes	2,263	65	
					Total des augmentations .	61,495	88	
198,498	40	—	—	2. Caisse des certificats de santé pour les chevaux. Caisse hypothécaire Fr. 198,498. 40	Intérêts	8,496	25	
					Produit des certificats . .	5,160	—	
					Total des augmentations .	13,656	25	
649,416	70	5,933	52	3^a. Institution Victoria. Domaine Fr. 277,250. — Mobiliier > 72,751. — Caisse hypothécaire > 299,210. 95 Recettes arriérées > 204. 75 Actif Fr. 649,416. 70 Caisse, solde passif Fr. 5,933. 52 Passif Fr. 5,933. 52 Fr. 643,483. 18	Pensions	25,747	50	
					Subventions	4,411	55	
					Dons	667	25	
					Intérêts	15,084	80	
					Augmentation à l'inventaire du mobiliier . . .	6,727	—	
					Total des augmentations .	52,638	10	
					Diminution nette . . .	3,246	57	
21,258	31	—	—	3^b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 21,258. 31	Intérêts	903	48	
					Finances d'entrée . . .	140	—	
					Quote-part des pensions . .	1,080	—	
					Subventions	110	—	
					Total des augmentations .	2,233	48	
					Diminution nette . . .	1,329	82	
2,271,254	11	5,933	52	A reporter		130,023	71	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.			
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr. ct.
26,296	28	Police sanitaire du bétail.	1. Caisse des indemnités pour les pertes de bétail. Caisse hypothécaire Fr. 1,414,830. 30	1,414,830	30	— —
22,450	—	Indemnités p ^r pertes de bétail.				
—	—	Frais d'administration.				
48,746	28	Total des diminutions.				
12,749	60	Augmentation nette.				
17	75	Frais des certificats.	2. Caisse des certificats de santé pour les chevaux. Caisse hypothécaire Fr. 210,961. 90	210,961	90	— —
1,175	—	Indemnités pour pertes de chevaux.				
—	—	Frais d'administration.				
1,192	75	Total des diminutions.				
12,463	50	Augmentation nette.				
43,227	40	Frais de l'institution.	3^a. Institution Victoria. Domaine Fr. 277,250. — Inventaire » 79,478. — Caisse hypothécaire » 286,837. 88 Recettes arriérées » 119. — Actif Fr. 643,684. 88 Caisse, solde passif Fr. 2,747. 97 Dépenses arriérées » 700. 30 Passif Fr. 3,448. 27 Fr. 640,236. 61	643,684	88	3,448 27
903	48	Part d'intérêts du fonds d'éducation.				
422	52	Part d'intérêts du fonds de secours.				
40	11	Part d'intérêts du fonds du jubilé.				
1,330	01	Part d'intérêts du fonds Elise Ebersold.				
52	85	Part d'intérêts du fonds de construction.				
9,908	30	Frais d'installation d'une buanderie.				
55,884	67	Total des diminutions.				
3,563	30	Subventions p ^r trousseaux et apprentissages.	3^b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 19,928. 49	19,928	49	— —
3,563	30	Total des diminutions.				
109,387	—		A reporter	2,289,405	57	3,448 27

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
2,271,254	11	5,933	52	Report		130,023	71	
9,941	63	—	—	3 ^e . Fonds de secours de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 9,941. 63	Intérêts Dons Total des augmentations .	422 — 422	52 — 52	
943	81	—	—	3 ^d . Fonds du jubilé de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 943. 81	Intérêts Dons Total des augmentations . Diminution nette . . .	40 — 40 20	11 — 11 64	
31,294	45	—	—	3 ^e . Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 31,294. 45	Intérêts Subventions Total des augmentations .	1,330 750 2,080	01 — 01	
1,243	70	—	—	3. ^f Fonds de construction de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 1,243. 70	Legs Intérêts Total des augmentations . Diminution nette . . .	115 52 167 1,243	— 85 85 70	
19,407	90	1,898	06	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf. Caisse hypothécaire Fr. 19,407. 90 Solde passif > 1,898. 06 Fr. 17,509. 84	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations . Diminution nette . . .	777 1,205 — 1,982 985	70 — — 70 25	
26,187	10	287	12	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen. Caisse hypothécaire Fr. 26,187. 10 Solde passif > 287. 12 Fr. 25,899. 98	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	1,112 1,035 — 2,147	90 — — 90	
2,360,272	70	8,118	70	A reporter		136,864	80	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
109,387	—						
		Report	2,289,405	57	3,448	27	
345	—	Secours à des élèves.					
		3 ^e . Fonds de secours de l'institution Victoria.	10,019	15	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 10,019. 15					
345	—	Total des diminutions.					
77	52	Augmentation nette.					
60	75	Prélèvement.					
		3 ^a . Fonds du jubilé de l'institution Victoria.	923	17	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 923. 17					
60	75	Total des diminutions.					
1,380	50	Frais d'instruction de trois élèves.					
		3 ^e . Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria.	31,980	96	—	—	
13	—	Frais divers.					
		Caisse hypothécaire Fr. 31,980. 96					
1,393	50	Total des diminutions.					
686	51	Augmentation nette.					
1,411	55	Prélèvement.					
		3. ^f Fonds de construction de l'institution Victoria.	—	—	—	—	
1,411	55	Total des diminutions.					
425	—	Bourses d'apprentissage.					
		4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf.	18,685	60	2,161	01	
2,542	95	Secours divers.					
		Caisse hypothécaire Fr. 18,685. 60					
		Solde passif » 2,161. 01					
		Fr. 16,524. 59					
2,967	95	Total des diminutions.					
200	—	Bourses d'apprentissage.					
		5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen.	26,500	—	352	22	
1,700	10	Secours divers.					
		Caisse hypothécaire Fr. 26,500. —					
		Solde passif » 352. 22					
		Fr. 26,147. 78					
1,900	10	Total des diminutions.					
247	80	Augmentation nette.					
117,465	85		A reporter	2,377,514	45	5,961	50

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
2,360,272	70	8,118	70	Report		136,864	80	
18,029	73	—	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier. Caisse hypothécaire Fr. 18,002. 10 Solde actif > 27. 63 Fr. 18,029. 73	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions	765 975 —	10 — —	
					Total des augmentations .	1,740	10	
10,754	60	—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges. Caisse hypothécaire Fr. 10,744. 10 Solde actif > 10. 50 Fr. 10,754. 60	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions	456 1,355 —	60 — —	
					Total des augmentations .	1,811	60	
56,529	20	1,123	13	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz. Caisse hypothécaire Fr. 56,529. 20 Solde passif > 1,123. 13 Fr. 55,406. 07	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions	2,357 1,000 —	90 — —	
					Total des augmentations .	3,357	90	
12,685	44	—	—	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier. Caisse hypothécaire Fr. 12,128. — Solde actif > 557. 44 Fr. 12,685. 44	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions	521 1,245 250	— — —	
					Total des augmentations .	2,016	—	
1,548	40	—	—	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse. Caisse hypothécaire Fr. 1,548. 20 Solde actif > —. 20 Fr. 1,548. 40	Quote-part des pensions . Intérêts	430 66	— 15	
					Total des augmentations .	496	15	
2,459,820	07	9,241	83	A reporter		146,286	55	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
117,465	85						
100	—	Bourses d'apprentissage.					
902	05	Secours divers.					
1,002	05	Total des diminutions.					
738	05	Augmentation nette.					
—	—	Bourses d'apprentissage.					
1,228	95	Secours divers.					
1,228	95	Total des diminutions.					
582	65	Augmentation nette.					
—	—	Bourses d'apprentissage.					
2,246	90	Secours divers.					
2,246	90	Total des diminutions.					
1,111	—	Augmentation nette.					
—	—	Bourses d'apprentissage.					
1,322	74	Secours divers.					
1,322	74	Total des diminutions.					
693	26	Augmentation nette.					
231	55	Secours divers.					
231	55	Total des diminutions.					
264	60	Augmentation nette.					
123,498	04						

Report

2,377,514 45

5,961 50

6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier.

Caisse hypothécaire Fr. 18,767. 20

Solde actif > —. 58

Fr. 18,767. 78

7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges.

Caisse hypothécaire Fr. 11,200. 70

Solde actif > 136. 55

Fr. 11,337. 25

8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz.

Caisse hypothécaire Fr. 57,787. 10

Solde passif > 1,270. 03

Fr. 56,517. 07

9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier.

Caisse hypothécaire Fr. 12,899. —

Solde actif > 479. 70

Fr. 13,378. 70

10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse.

Caisse hypothécaire Fr. 1,812. 80

Solde actif > —. 20

Fr. 1,813. —

A reporter

2,480,598 28

7,231 53

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
2,459,820	07	9,241	83	Report		146,286	55	
506,535	05	—	—	II. Caisse des invalides du corps de police. Caisse hypothécaire Fr. 506,535. 05	Intérêts	21,282	44	
					Subvention de l'Etat . .	23,000	—	
					Contributions des gendarmes	42,867	80	
					Dons	—	—	
					Recettes diverses . . .	—	—	
					Total des augmentations .	87,150	24	
					Diminution nette . . .	13,561	35	
845,204	30	—	—	12. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 845,204. 30	Intérêts	35,616	15	
					Restitutions de bourses .	1,525	—	
					Total des augmentations .	37,141	15	
148,701	—	—	—	13. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 148,701. —	Intérêts	6,160	80	
					Subvention du fonds du Mushafen	6,000	—	
					Restitutions de bourses .	100	—	
					Total des augmentations .	12,260	80	
112,595	05	—	—	14. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 112,595. 05	Intérêts	4,785	35	
					Total des augmentations .	4,785	35	
4,072,855	47	9,241	83	A reporter		287,624	09	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
123,498	04		Report	2,480,598	28	7,231	53
96,042	—	Pensions.	II. Caisse des invalides du corps de police. Caisse hypothécaire Fr. 492,973. 70	492,973	70	—	—
2,409	20	Secours.					
1,941	24	Restitutions.					
319	15	Frais d'administration.					
100,711	59	Total des diminutions.					
26,145	—	Bourses.	12. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 848,595. 45	848,595	45	—	—
1,605	—	Subventions pour écolages.					
6,000	—	Subvention au fonds du Schulseckel.					
33,750	—	Total des diminutions.					
3,391	15	Augmentation nette.					
8,750	—	Bourses de voyage.	13. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 149,770. 95	149,770	95	—	—
1,750	—	Subventions pour voyages.					
680	—	Prix.					
10	85	Bourse Fædminger.					
11,190	85	Total des diminutions.					
1,069	95	Augmentation nette.					
2,392	70	Contribution aux bourses des écoles moyennes.	14. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 114,987. 70	114,987	70	—	—
2,392	70	Total des diminutions.					
2,392	65	Augmentation nette.					
271,543	18		A reporter	4,086,926	08	7,231	53

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
4,072,855	47	9,241	83	Report		287,624	09
—	—	—	—	15. Caisse des instructeurs invalides.	Subvention de la caisse des amendes militaires . .	456	95
					Total des augmentations .	456	95
52,544	40	—	—	16. Caisse des amendes militaires. Caisse hypothécaire Fr. 52,544. 40	Amendes militaires . . . Intérêts	9,591 2,275	70 70
					Total des augmentations .	11,867	40
62,707	25	—	—	17. Fonds de l'institution des sourds-muets. Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25	Intérêts	2,665	—
					Total des augmentations .	2,665	—
73,803	77	—	—	18. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee. Caisse hypothécaire Fr. 73,645. 10 Solde actif 158. 67 Fr. 73,803. 77	Intérêts Finances d'admission . .	3,122 340	10 —
					Total des augmentations .	3,462	10
4,261,910	89	9,241	83	A reporter		306,075	54

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
271,543	18						
			Report	4,086,926	08	7,231	53
450	—	Pensions.	15. Caisse des instructeurs invalides.	—	—	—	—
6	95	Intérêts.					
456	95	Total des diminutions.					
1,884	—	Fournitures à des recrues indigentes.	16. Caisse des amendes militaires.	56,270	85	—	—
456	95	Subvention en faveur de la caisse des instructeurs invalides.	Caisse hypothécaire Fr. 56,270. 85				
2,000	—	Subvention au fonds Winkelried.					
2,800	—	Traitement d'un employé de la Direction des affaires militaires.					
1,000	—	Don pour l'aviation militaire.					
8,140	95	Total des diminutions.					
3,726	45	Augmentation nette.					
2,665	—	Contribution aux frais des établissements de sourds-muets.	17. Fonds de l'institution des sourds-muets.	62,707	25	—	—
2,665	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25				
3,127	20	Secours.	18. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee.	74,138	67	—	—
3,127	20	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 73,767. 20				
334	90	Augmentation nette.	Solde actif . . . > 371. 47				
			Fr. 74,138. 67				
285,933	28		A reporter	4,280,042	85	7,231	53

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
4,261,910	89	9,241	83	Report		306,075	54	
55,924	80	—	—	19. Legs Müslin. Caisse hypothécaire Fr. 55,924. 80	Intérêts	2,367	50	
					Total des augmentations .	2,367	50	
16,834	—	—	—	20. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 15,619. 25 Legs non payé » 500. — Solde actif » 714. 75 Fr. 16,834. —	Intérêts	663	80	
					Dons	—	—	
					Subventions	196	—	
					Total des augmentations .	859	80	
11,254	90	—	—	21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 11,254. 90	Intérêts	497	60	
					Subvention de la caisse de l'établissement	500	—	
					Total des augmentations .	997	60	
8,191	10	—	—	22. Médaille Haller. Caisse hypothécaire Fr. 8,191. 10	Intérêts	348	10	
					Total des augmentations .	348	10	
8,408	30	—	—	23. Bourse Lücke. Caisse hypothécaire Fr. 8,408. 30	Intérêts	357	30	
					Total des augmentations .	357	30	
4,362,523	99	9,241	83	A reporter		311,005	84	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.									
DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.					
Dépenses.				Fonds spéciaux.		Actif.		Passif.	
fr.	ct.					fr.	ct.	fr.	ct.
285,933	28				Report	4,280,042	85	7,231	53
450	—	Prix.		19. Legs Müslin.		57,842	30	—	—
450	—	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 57,842. 30					
1,917	50	Augmentation nette.							
490	15	Secours à des accouchées.		20. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité.		17,203	65	—	—
				Caisse hypothécaire Fr. 15,619. 30					
				Legs non payé . . . 500. —					
				Solde actif . . . 1,084. 35					
490	15	Total des diminutions.		Fr. 17,203. 65					
369	65	Augmentation nette.							
—	—	—		21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité.		12,252	50	—	—
—	—	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 12,252. 50					
997	60	Augmentation nette.							
—	—	Médailles.		22. Médaille Haller.		8,539	20	—	—
—	—	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 8,539. 20					
348	10	Augmentation nette.							
—	—	Bourses.		23. Bourse Lücke.		8,765	60	—	—
—	—	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 8,765. 60					
357	30	Augmentation nette.							
286,873	43			A reporter		4,384,646	10	7,231	53

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
4,362,523	99	9,241	83	Report		311,005	84
6,884	10	—	—	24. Prix Lazarus. Caisse hypothécaire Fr. 6,884. 10	Intérêts	292	60
					Total des augmentations .	292	60
4,070	26	—	—	25. Fonds Guthnick. Caisse hypothécaire Fr. 4,000. — Solde de compte 70. 26 Fr. 4,070. 26	Intérêts	170	—
					Total des augmentations .	170	—
36,833	95	—	—	26. Fonds Træchsel. Caisse hypothécaire Fr. 36,833. 95	Intérêts	1,552	30
					Total des augmentations .	1,552	30
23,426	90	—	—	27. Fonds Haller. Caisse hypothécaire Fr. 23,426. 90	Intérêts	983	10
					Total des augmentations .	983	10
—	—	2,410,332	70	28. Fonds pour l'extension du service public des aliénés. Avance de la Caisse de l'Etat Fr. 2,410,332. 70	Amortissement	280,000	—
					Total des augmentations .	280,000	—
					Augmentation nette de la dette	51,474	45
4,433,739	20	2,419,574	53	A reporter		594,003	84

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
4,433,739	20	2,419,574	53	Report		594,003	84
2,281,459	52	25,877	40	29. Fonds de la Waldau.	Fermages	34,865	—
				Immeubles Fr. 927,737. 92	Intérêts des capitaux . .	28,115	—
				Inventaire » 647,738. 70	Legs et dons	—	—
				Caisse hypothécaire » 658,402. 20	Augmentation à l'inventaire	53,087	70
				Caisse de l'Etat » 36,760. 65			
				Créances hypothécaires » 2,861. 08			
				Créances courantes » 7,731. 80			
				Caisse, solde actif » 227. 17			
				Actif Fr. 2,281,459. 52			
				Dettes courantes Fr. 25,342. 65	Total des augmentations .	116,067	70
				Dépôts des malades » 534. 75			
				Passif Fr. 25,877. 40	Intérêts	1,337	—
				Fr. 2,255,582. 12	Total des augmentations .	1,337	—
31,458	80	—	—	30. Legs Mühlemann.			
				Caisse hypothécaire Fr. 31,458. 80	Intérêts	21,406	63
					Total des augmentations .	21,406	63
497,291	60	—	—	31. Fondation Moser.	Intérêts	115	—
				Caisse hypothécaire Fr. 397,291. 60	Total des augmentations .	115	—
				Fonds placés sur hypothèques » 100,000. —			
				Fr. 497,291. 60	Legs	—	—
					Intérêts	527	46
					Total des augmentations .	527	46
2,706	60	—	—	32. Legs Flügel.			
				Caisse hypothécaire Fr. 2,706. 60	Subvention de la caisse de l'établissement	2,000	—
					Intérêts	2,655	60
					Total des augmentations .	4,655	60
12,474	51	—	—	33. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau.			
				Caisse hypothécaire Fr. 10,300. 60			
				Valeurs » 2,173. 91			
				Fr. 12,474. 51			
60,612	—	—	—	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau.			
				Caisse hypothécaire Fr. 60,612. —			
7,319,742	23	2,445,451	93	A reporter		738,113	23

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
620,158	13						
32,685	—	Contribution aux frais de l'asile des aliénés.	Report	4,457,049	06	2,469,038	68
			29. Fonds de la Waldau.	2,354,551	91	15,587	09
			Immeubles . . Fr. 927,737. 92				
			Inventaire . . > 700,826. 40				
			Caisse hypothécaire > 686,517. 20				
			Caisse de l'Etat > 17,380. 86				
			Créances hypothécaires > 2,861. 08				
			Créances courantes > 7,728. 70				
			Caisse, solde actif > 11,499. 75				
			Actif Fr. 2,354,551. 91				
			Dettes courantes Fr. 13,382. 45				
			Dépôts des malades . . > 2,204. 64				
			Passif Fr. 15,587. 09				
32,685	—	Total des diminutions.	Fr. 2,338,964. 82				
83,382	70	Augmentation nette.					
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.	30. Legs Mühlemann.	32,795	80	—	—
1,337	—	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 32,795. 80				
478	13	Impôts.					
			31. Fondation Moser.	518,220	10	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 415,970. 10				
			Fonds placés sur hypothèques . . > 100,000. —				
			Intérêts arriérés . . > 2,250. —				
			Fr. 518,220. 10				
478	13	Total des diminutions.					
20,928	50	Augmentation nette.					
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.	32. Legs Flügel.	2,821	60	—	—
115	—	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 2,821. 60				
9	76	Impôts.					
			33. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau.	12,992	21	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 10,818. 30				
			Valeurs > 2,173. 91				
			Fr. 12,992. 21				
9	76	Total des diminutions.					
517	70	Augmentation nette.					
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau.	65,267	60	—	—
4,655	60	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 65,267. 60				
653,331	02		A reporter	7,443,698	28	2,484,625	77

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
7,319,742	28	2,445,451	93	Report		738,113	23	
55,562	60	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 55,562. 60	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 2,416	— 90	
					Total des augmentations .	4,416	90	
40,276	50	—	—	36. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 38,626. 50 Solde actif , 1,650. — Fr. 40,276. 50	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	— 1,685	— 50	
					Total des augmentations .	1,685	50	
6,500	—	—	—	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 6,500. —	Dons Intérêts	— 276	— 40	
					Total des augmentations .	276	40	
3,370	45	—	—	38. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45	Dons Intérêts	— 134	— 80	
					Total des augmentations	134	80	
1,232	95	—	—	39. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95	Dons Intérêts	— 49	— 25	
					Total des augmentations	49	25	
54,563	55	—	—	40. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 54,563. 55	Intérêts Dons	2,305 —	45 —	
					Total des augmentations .	2,305	45	
134,415	30	—	—	41. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 134,415. 30	Intérêts Dons	5,691 —	— —	
					Total des augmentations	5,691	—	
7,615,663	58	2,445,451	93	A reporter		752,672	53	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
653,331	02		Report	7,443,698	28	2,484,625	77
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen.	59,979	50	—	—
4,416	90	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 59,979. 50				
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.	36. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay.	42,312	—	350	—
1,685	50	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 42,312. — Solde passif . . . » 350. — Fr. 41,962. —				
276	40	Cadeaux pour les malades pauvres.	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen.	6,500	—	—	—
276	40	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 6,500. —				
134	80	Cadeaux de Noël.	38. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay.	3,370	45	—	—
134	80	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45				
49	25	Cadeaux de Noël.	39. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay.	1,232	95	—	—
49	25	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95				
1,100	—	Bourses.	40. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne.	55,769	—	—	—
1,100	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 55,769. —				
1,205	45	Augmentation nette.					
4,000	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique.	41. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne.	136,106	30	—	—
4,000	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 136,106. 30				
1,691	—	Augmentation nette.					
658,891	47		A reporter	7,748,968	48	2,484,975	77

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
7,615,663	58	2,445,451	93	Report		752,672	53	
139,203	20	—	—	42. Fonds de bourses Lenz-Heymann. Caisse hypothécaire Fr. 139,203. 20	Intérêts	5,831	95	
					Total des augmentations	5,831	95	
1,000,000	—	—	—	43 ^a . Fonds de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,000,000. —	—	—	—	
1,205,525	90	—	—	43 ^b . Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,205,525. 90	Versement nouveau . .	86,928	04	
					Total des augmentations .	86,928	04	
					Diminution nette . . .	385,071	96	
567	60	—	—	44. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 567. 60	Intérêts	24	10	
					Total des augmentations .	24	10	
24,102	85	—	—	45. Dîme de l'alcool, réserve. Caisse hypothécaire Fr. 24,102. 85 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —	Versement nouveau . .	—	—	
					Intérêts	701	55	
					Total des augmentations .	701	55	
					Diminution nette . . .	10,574	63	
894,805	12	—	—	46. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura. Caisse hypothécaire Fr. 894,805. 12	Intérêts	38,029	18	
					Total des augmentations .	38,029	18	
					Diminution nette . . .	46,264	39	
10,879,868	25	2,445,451	93	A reporter		884,187	35	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
658,891	47		Report	7,748,968	48	2,484,975	77
5,610	—	Versement à l'institution F. L. Lenz pour la Suisse.	42. Fonds de bourses Lenz-Heymann. Caisse hypothécaire Fr. 139,425. 15	139,425	15	—	—
5,610 221	— 95	Total des diminutions. Augmentation nette.					
—	—	—	43^a. Fonds de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,000,000. —	1,000,000	—	—	—
472,000	—	Retrait.	43^b. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 820,453. 94	820,453	94	—	—
472,000	—	Total des diminutions.					
—	—	—	44. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 591. 70	591	70	—	—
—	—	Total des diminutions. Augmentation nette.					
24	10						
11,276	18	Subventions pour la lutte contre l'alcoolisme.	45. Dîme de l'alcool, réserve. Caisse hypothécaire Fr. 13,528. 22 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —	13,528	22	—	—
11,276	18	Total des diminutions.					
84,293	57	Entretien des canaux.	46. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura. Caisse hypothécaire Fr. 848,540. 73	848,540	73	—	—
84,293	57	Total des diminutions.					
1,232,071	22		A reporter	10,571,508	22	2,484,975	77

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS				
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.				
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.		
10,879,868	25	2,445,451	93	Report		884,187	35		
5,431	15	—	—	47. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura.	Contributions des ouvriers	73	35		
				Caisse hypothécaire Fr. 4,754. 80	Intérêts	233	45		
				Caisse d'épargne de Nidau » 664. 90					
				Caisse » 11. 45	Total des augmentations .	306	80		
				Fr. 5,431. 15					
9,266,196	61	457,288	89	48. Fonds de l'hôpital de l'île. *)	Intérêts des capitaux . .	198,082	52		
				a. <i>Fonds de l'hôpital.</i>	Fermages et loyers . .	12,734	60		
				Créances hypothécaires Fr. 4,556,088. 72	Legs et dons	100	—		
				Caisse hypothécaire » 515,198. 70	Subventions	3,470	60		
				Immeubles » 3,787,322. 05	Pharmacie de l'hôpital .	1,432	87		
				Inventaire » 343,989. —					
				Pharmacie de l'hôpital » 30,983. 29					
				Avances p ^r constructions » 21,346. 30					
				Créances courantes » 8,722. 95					
				Caisse, solde actif » 2,545. 60					
				Actif Fr. 9,266,196. 61					
				Fonds spéciaux Fr. 298,568. 12	Total des augmentations .	215,820	59		
				Dépôts des malades » 3,993. 84	Diminution nette . . .	40,466	53		
				Dettes courantes » 4,726. 93					
				Dette hypothécaire » 150,000. —					
				Passif Fr. 457,288. 89					
				Fr. 8,808,907. 72					
62,530	—	—	—	b. <i>Fonds des cures de bains.</i>	Intérêts	2,657	50		
				Fonds de l'hôpital Fr. 62,530. —	Legs et dons	—	—		
					Subventions	1,193	50		
					Total des augmentations .	3,851	—		
15,000	—	—	—	c. <i>Fonds Bitzius.</i>	Intérêts	637	50		
				Fonds de l'hôpital Fr. 15,000. —	Subventions	292	—		
					Total des augmentations .	929	50		
12,694	77	—	—	d. <i>Fonds des cadeaux de Noël.</i>	Intérêts	539	50		
				Fonds de l'hôpital Fr. 12,694. 77	Subventions	—	—		
					Legs et dons	518	07		
					Total des augmentations .	1,057	57		
20,241,720	78	2,902,740	82	A reporter		1,106,152	81		

*) Compte de 1913.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.		Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,232,071	22		Report	10,571,508	22	2,484,975	77
—	—	Secours et frais médicaux.	47. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura.	5,737	95	—	—
			Caisse hypothécaire . Fr. 4,956. 80				
			Caisse d'épargne de Nidau > 776. 35				
			Caisse > 4. 80				
306	80	Total des diminutions. Augmentation nette.	Fr. 5,737. 95				
229,667	35	Frais de l'hôpital.	48. Fonds de l'hôpital de l'île. *)	9,225,289	67	456,848	48
2,862	95	Charges.	a. Fonds de l'hôpital.				
12,946	86	Impôts.	Créances hypothécaires Fr. 4,696,406. 83				
5,809	96	Frais d'administration.	Caisse hypothécaire > 137,097. 80				
5,000	—	Amortissement sur les im- meubles.	Immeubles . . . > 3,948,009. 20				
			Inventaire . . . > 364,556. 70				
			Pharmacie de l'hôpital > 33,457. 71				
			Avances p ^r constructions > 14,508. —				
			Créances courantes > 29,220. 85				
			Caisse, solde actif > 2,032. 58				
			Actif Fr. 9,225,289. 67				
			Fonds spéciaux Fr. 301,481. 64				
			Dépôts des malades > 3,270. 84				
			Dettes courantes > 2,096. 80				
			Dette hypothécaire > 150,000. —				
			Passif Fr. 456,848. 48				
			Fr. 8,768,441. 19				
256,287	12	Total des diminutions.					
3,851	—	Subventions pour des cures.	b. Fonds des cures de bains.	62,530	—	—	—
			Fonds de l'hôpital Fr. 62,530. —				
3,851	—	Total des diminutions.					
929	50	Subventions pour des cures.	c. Fonds Bitzius.	15,000	—	—	—
			Fonds de l'hôpital Fr. 15,000. —				
929	50	Total des diminutions.					
450	—	Cadeaux de Noël aux ma- lades de l'hôpital.	d. Fonds des cadeaux de Noël.	13,302	34	—	—
			Fonds de l'hôpital Fr. 13,302. 34				
450	—	Total des diminutions.					
607	57	Augmentation nette.					
1,493,588	84		A reporter	19,893,368	18	2,941,824	25

*) Compte de 1913.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
20,241,720	78	2,902,740	82	Report		1,106,152	81	
27,685	70	—	—	48. Fonds de l'hôpital de l'île. e. <i>Fonds Zeerleder.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 27,685. 70	Intérêts	1,176	65	
					Total des augmentations .	1,176	65	
100,820	—	—	—	f. <i>Fonds des viatiques.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 100,820. —	Intérêts	4,284	85	
					Total des augmentations .	4,284	85	
10,956	50	—	—	g. <i>Fonds Isenschmid.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 10,956. 50	Intérêts	465	65	
					Total des augmentations .	465	65	
46,424	50	—	—	h. <i>Fonds Gibollet et Imhoof.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 46,424. 50	Intérêts	1,973	05	
					Subventions	1,600	—	
					Legs et dons	—	—	
					Total des augmentations .	3,573	05	
22,456	65	—	—	i. <i>Fonds Sara.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 22,456. 65	Intérêts	954	40	
					Subventions	288	60	
					Legs et dons	—	—	
					Total des augmentations .	1,243	—	
20,450,064	13	2,902,740	82	A reporter		1,116,896	01	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.					
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	
1,493,588	84		Report	19,893,368	18	2,941,824	25	
60	—	Secours.	48. Fonds de l'hôpital de l'île.					
			e. <i>Fonds Zeerleder.</i>	28,802	35	—	—	
			Fonds de l'hôpital Fr. 28,802. 35					
60	—	Total des diminutions.						
1,116	65	Augmentation nette.						
1,057	85	Secours aux malades de l'hôpital.	f. <i>Fonds des viatiques.</i>	100,820	—	—	—	
3,227	—	Subventions.	Fonds de l'hôpital Fr. 100,820. —					
4,284	85	Total des diminutions.						
400	—	Récompenses aux garde-malades.	g. <i>Fonds Isenschmid.</i>	11,022	15	—	—	
			Fonds de l'hôpital Fr. 11,022. 15					
400	—	Total des diminutions.						
65	65	Augmentation nette.						
2,449	40	Appareils pour des malades indigents.	h. <i>Fonds Gibollet et Imhoof.</i>	47,548	15	—	—	
			Fonds de l'hôpital Fr. 47,548. 50					
2,449	40	Total des diminutions.						
1,123	65	Augmentation nette.						
1,243	—	Secours aux malades.	i. <i>Fonds Sara.</i>	22,456	65	—	—	
			Fonds de l'hôpital Fr. 22,456. 65					
1,243	—	Total des diminutions.						
1,502,026	09		A reporter	20,104,017	48	2,941,824	25	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1913.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
20,450,064	13	2,902,740	82	Report		1,116,896	01
112,265	60	—	—	49. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière. Caisse hypothécaire Fr. 112,265. 60	Contributions des ouvriers Intérêts Subvention de l'Etat . . Total des augmentations .	7,446 4,595 5,000 17,042	79 56 — 35
21,603	80	—	—	50. Fonds de bibliothèque Ruppenner. Caisse hypothécaire Fr. 21,603. 80	Intérêts Total des augmentations .	898 898	95 95
7,976	—	—	—	51. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald. Caisse hypothécaire Fr. 7,976. —	Intérêts Total des augmentations .	339 339	— —
49,877	—	—	—	52. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil. Caisse hypothécaire Fr. 49,877. —	Intérêts Subvention de l'établissement . Total des augmentations .	2,235 3,000 5,235	90 — 90
20,641,786	53	2,902,740	82	A reporter		1,140,412	21

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
1,502,026	09						
16,810	15	Indemnités.					
16,810	15	Total des diminutions.					
232	20	Augmentation nette.					
700	—	Entretien de la bibliothèque.					
700	—	Total des diminutions.					
198	95	Augmentation nette.					
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.					
339	—	Augmentation nette.					
—	—	Indemnités.					
—	—	Total des diminutions.					
5,235	90	Augmentation nette.					
1,519,536	24						

Report

20,104,017 48

2,941,824 25

49. Fonds de secours en cas d'accident
et de maladie des ouvriers de l'ad-
ministration forestière.

Caisse hypothécaire Fr. 112,497. 80

112,497 80

— —

50. Fonds de bibliothèque Ruppenner.

Caisse hypothécaire Fr. 21,802. 75

21,802 75

— —

51. Fonds de secours de la maison dis-
ciplinaire de Trachselwald.

Caisse hypothécaire Fr. 8,315. —

8,315 —

— —

52. Fonds de secours en cas d'accident
des employés du pénitencier de Witzwil.

Caisse hypothécaire Fr. 55,112. 90

55,112 90

— —

A reporter

20,301,745 93

2,941,824 25

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
20,641,786	53	2,902,740	82	Report		1,140,412	21
620,137	05	—	—	53. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité. Caisse hypothécaire Fr. 620,137. 05 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique Intérêts	47,124 23,288	— 55
					Total des augmentations . Diminution nette . . .	70,412 17,269	55 05
36,423	80	—	—	54. Fonds de bibliothèque Zehender. Caisse hypothécaire Fr. 36,423. 80	Intérêts	1,525	50
					Total des augmentations .	1,525	50
517,251	35	—	—	55. Fonds d'assurance du bétail. Caisse hypothécaire Fr. 517,251. 35	Intérêts Produit des certificats . .	22,746 60,240	85 —
					Total des augmentations .	82,986	85
4,653,559	—	—	—	56. Caisse d'assurance des instituteurs bernois. a. <i>III^e section.</i> Caisse hypothécaire Fr. 4,653,559. —	Subvention de l'Etat . . Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires Intérêts	130,000 337,297 202,610	— 25 —
					Total des augmentations .	669,907	25
26,469,157	73	2,902,740	82	A reporter		1,965,244	36

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,519,536	24		Report	20,301,745	93	2,941,824	25
		Subventions aux établissements ci-après :	53. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité.	602,868	—	—	—
10,000	—	Asile « Gottesgnad » à Mâche.	Caisse hypothécaire Fr. 602,868. —				
7,000	—	Asile « Gottesgnad » à Langnau.	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —				
3,000	—	Maison d'éducation « Victoria » à Wabern.					
1,500	—	Maison d'éducation d'Oberbipp.					
20,000	—	Etablissement d'enfants faibles d'esprit « Sunneschyn ».					
2,581	60	Maison d'éducation de Sonvilier.					
600	—	Maison d'éducation de Landorf.					
1,500	—	Maison d'éducation de garçons d'Enggistein.					
10,000	—	Hôpital de district de Jegenstorf.					
20,000	—	Sanatoire d'enfants « Maison blanche » à Evilard.					
800	—	Hôpital de district de Berthoud.					
1,700	—	Asile « Mon Repos » à Neuveville.					
2,000	—	Hôpital de district de Sumiswald.					
7,000	—	Maison d'éducation de Kehrsatz.					
87,681	60	Total des diminutions.					
1,500	—	Rente viagère.	54. Fonds de bibliothèque Zehender.	36,449	30	—	—
—	—	Entretien de la bibliothèque.	Caisse hypothécaire Fr. 36,449. 30				
1,500	—	Total des diminutions.					
25	50	Augmentation nette.					
4,144	50	Frais des certificats.	55. Fonds d'assurance du bétail.	517,251	35	—	—
78,842	35	Contribution à l'assurance du bétail.	Caisse hypothécaire Fr. 517,251. 35				
82,986	85	Total des diminutions.					
137,850	90	Pensions.	56. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.	5,158,152	—	—	—
11,312	10	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse.	a. III ^e section.				
16,151	25	Frais d'administration.	Caisse hypothécaire Fr. 5,158,152. —				
165,314	25	Total des diminutions.					
504,593	—	Augmentation nette.					
1,857,018	94		A reporter	26,616,466	58	2,941,824	25

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
26,469,157	73	2,902,740	82	Report		1,965,244	36	
				56. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.				
				b. II ^e section.	Primes	1,246	—	
271,891	—	—	—	Caisse hypothécaire Fr. 271,891. —	Intérêts	11,555	40	
					Total des augmentations .	12,801	40	
—	—	—	—	c. I ^{re} section.	Subvention de la II ^e section	2,350	—	
					Total des augmentations .	2,350	—	
30,628	30	—	—	d. Fonds de secours.	Dons	200	—	
				Caisse hypothécaire Fr. 30,628. 30	Intérêts	1,301	70	
					Total des augmentations .	1,501	70	
12,273	90	—	—	57. Fonds Edouard-Adolphe Stein.	Intérêts	521	60	
				Caisse hypothécaire Fr. 12,273. 90	Total des augmentations .	521	60	
139,910	30	—	—	58. Fonds Jean Aebi.	Intérêts	5,955	10	
				Caisse hypothécaire Fr. 100,910. 30	Total des augmentations .	5,955	10	
				Valeurs » 39,000. —				
				Fr. 139,910. 30				
2,176	40	—	—	59. Legs Volz.	Intérêts	92	50	
				Caisse hypothécaire Fr. 2,176. 40	Total des augmentations .	92	50	
82,572	60	—	—	60. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments.	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions	13,650	20	
				Caisse hypothécaire Fr. 82,572. 60	Intérêts	3,509	30	
					Total des augmentations .	17,159	50	
27,008,610	23	2,902,740	82	A reporter		2,005,626	16	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
1,857,018	94						
		Report	26,616,466	58	2,941,824	25	
9,900	—	56. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.					
2,350	—	b. II ^e section.	272,442	40	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 272,442. 40					
12,250	—						
551	40	Total des diminutions.					
		Augmentation nette.					
2,350	—	Pensions.	—	—	—	—	
2,350	—	Total des diminutions.					
1,500	—	Secours.					
1,500	—	Total des diminutions.	30,630	—	—	—	
1	70	Augmentation nette.					
—	—	Prix.					
—	—	Total des diminutions.	12,795	50	—	—	
521	60	Augmentation nette.					
—	—						
—	—	Total des diminutions.	145,865	40	—	—	
5,955	10	Augmentation nette.					
—	—	Prix.					
—	—	Total des diminutions.	2,268	90	—	—	
92	50	Augmentation nette.					
—	—						
—	—	Total des diminutions.	99,732	10	—	—	
17,159	50	Augmentation nette.					
1,873,118	94	A reporter	27,180,200	88	2,941,824	25	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1913.						MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.		Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.	
27,008,610	23	2,902,740	82		Report		2,005,626	16	
29,353	80	—	—	61. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose.		Intérêts	1,247	50	
				Caisse hypothécaire Fr. 29,353. 80		Total des augmentations .	1,247	50	
						Diminution nette	8,277	60	
85,205	70	—	—	62. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau.		Intérêts	3,621	20	
				Caisse hypothécaire Fr. 85,205. 70		Total des augmentations .	3,621	20	
45,553	60	—	—	63. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra.		Subvention de l'Etat . .	8,000	—	
				Caisse hypothécaire Fr. 45,553. 60		Contributions des propriétaires de vignes	—	—	
						Intérêts	1,936	—	
						Subvention fédérale pour la reconstitution de vignes	—	—	
						Total des augmentations .	9,936	—	
38,540	40	—	—	64. Fonds du Technicum de Bienne.		Intérêts	1,576	—	
				Valeurs Fr. 1,458. —		Total des augmentations .	1,576	—	
				Caisse hypothécaire » 37,082. 40					
				Fr. 38,540. 40					
33,731	—	—	—	65. Fonds bernois de patronage.		Subvention de la dîme de l'alcool	4,700	—	
				Caisse hypothécaire Fr. 18,731. —		Intérêts	1,425	30	
				Valeurs » 15,000. —		Total des augmentations .	6,125	30	
				Fr. 33,731. —					
10,952	30	—	—	66. Fondation du Lœtschberg.		Intérêts	253	—	
				Caisse hypothécaire Fr. 5,952. 30		Total des augmentations .	253	—	
				Valeurs » 5,000. —					
				Fr. 10,952. 30					
27,251,947	03	2,902,740	82		A reporter		2,028,385	16	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,873,118	94		Report	27,180,200	88	2,941,824	25
9,525	10	Retrait.	61. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose.	21,076	20	—	—
9,525	10	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 21,076. 20				
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.	62. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau.	88,826	90	—	—
3,621	20	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 88,826. 90				
1,200	22	Subventions pour la reconstitution de vignes.	63. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra.	50,463	89	—	—
3,825	49	Mesures pour combattre la crise dans le vignoble.	Caisse hypothécaire Fr. 50,463. 89				
5,025	71	Total des diminutions.					
4,910	29	Augmentation nette.					
1,576	—	Versement au Technicum de Bienne.	64. Fonds du Technicum de Bienne.	38,540	40	—	—
1,576	—	Total des diminutions.	Valeurs Fr. 1,458. —				
			Caisse hypothécaire > 37,082. 40				
			Fr. 38,540. 40				
1,100	—	Secours.	65. Fonds bernois de patronage.	38,756	30	—	—
1,100	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 23,756. 30				
5,025	30	Augmentation nette.	Valeurs > 15,000. —				
			Fr. 38,756. 30				
—	—	—	66. Fondation du Lœtschberg.	11,205	30	—	—
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 6,205. 30				
253	—	Augmentation nette.	Valeurs > 5,000. —				
			Fr. 11,205. 30				
1,890,345	75		A reporter	27,429,069	87	2,941,824	25

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1913.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
27,251,947	03	2,902,740	82	Report		2,028,385	16	
66,123	05	—	—	67. Fondation Walther Munzinger. Valeurs Fr. 53,400. — Caisse hypothécaire » 12,723. 05 Fr. 66,123. 05	Legs et dons Intérêts Total des augmentations	2,465 2,973 5,438	— 85 85	
102,125	—	—	—	68. Fonds pour la création d'une caisse de retraite et d'invalidité pour les fonctionnaires et employés de l'Etat. Caisse hypothécaire Fr. 102,125. —	Versement Intérêts Total des augmentations	— 4,340 4,340	— 30 30	
210,711	50	—	—	69. Fonds Théodore Kocher de l'institut de recherches biologiques. Valeurs Fr. 200,000. — Caisse hypothécaire » 10,711. 50 Fr. 210,711. 50	Intérêts Total des augmentations	8,046 8,046	20 20	
27,630,906	58	2,902,740 24,728,165	82 76	Somme totale de l'actif et du passif. Actif net.	Somme totale des augmentations.	2,046,210	51	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1914.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1914.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,890,345	75		Report	27,429,069	87	2,941,824	25
—	—	—	67. Fondation Walther Munzinger.	71,561	90	—	—
—	—		Valeurs Fr. 53,400. —				
5,438	85	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire > 18,161. 90				
		Augmentation nette.	Fr. 71,561. 90				
—	—	—	68. Fonds pour la création d'une caisse	106,465	30	—	—
—	—		de retraite et d'invalidité pour les				
4,340	30	Total des diminutions.	fonctionnaires et employés de l'Etat.				
		Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 106,465. 30				
—	—	—	69. Fonds Théodore Kocher de l'institut	218,757	70	—	—
—	—		de recherches biologiques.				
8,046	20	Total des diminutions.	Valeurs Fr. 200,000. —				
		Augmentation nette.	Caisse hypothécaire > 18,757. 70				
			Fr. 218,757. 70				
1,890,345	75	Somme totale des diminutions.	Somme totale de l'actif et du passif .	27,825,854	77	2,941,824	25
155,864	76	Augmentation nette.	Actif net.			24,884,030	52

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1914 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

BERNE, le 27 avril 1915.

Le contrôleur des finances,

E. Jung.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE PENDANT L'EXERCICE 1914.

Monsieur le directeur des finances,

Les comptes de l'administration des finances de l'année 1914, que le contrôle des finances a l'honneur de vous présenter à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand-Conseil, accusent les chiffres suivants selon la récapitulation figurant à pages 4 et 5:

<i>Actif</i>	fr. 795,357,042. 74
<i>Passif</i>	» 733,014,508. 47
<i>Fortune nette</i>	<u>fr. 62,342,534. 27</u>

Au 1^{er} janvier 1914 la fortune de l'Etat se présentait ainsi qu'il suit:

<i>Actif</i>	fr. 778,141,611. 72
<i>Passif</i>	» 714,376,943. 84
<i>Fortune nette</i>	<u>fr. 63,764,667. 88</u>

Ont donc augmenté en 1914:

<i>L'actif</i> , de	fr. 17,215,431. 02
<i>Le passif</i> , de	» 18,637,564. 63
de sorte que la <i>fortune nette</i> a	
<i>diminué</i> de	<u>fr. 1,422,133. 61</u>

L'augmentation concerne essentiellement, tant à l'actif qu'au passif, le *fonds d'administration* et, là, elle est due à l'émission d'un emprunt à 4¹/₄ % de 15 millions de francs. La diminution de la fortune porte de même sur ledit fonds, et résulte de l'excédent de dépenses de l'administration courante. Le *fonds capital*, en revanche, s'est accru de 387,174 fr. 70, l'*actif* ayant augmenté de 1,938,782 fr. 09 tandis que le *passif* n'augmentait que de 1,551,607 fr. 39.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 7 à 80.

A. Compte de profits et pertes.

La diminution susindiquée de la fortune nette, de 1,422,133 fr. 61, résulte des changements suivants:

Augmentations:

Administration courante, recettes . fr. 68,822,467. 12

Forêts:

Plus-values de ventes	» 1,050. —
Infériorités de prix d'achat	» 6,080. —
Cession de droits	» 1,208. 80
Vente d'eau	» 350. —
Relèvements de la valeur estimative	» 57,460. —

Domaines:

Plus-values de ventes	» 22,173. 75
Infériorités de prix d'achat	» 90. 40

A reporter fr. 68,910,880. 07

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

Report fr. 68,910,880. 07

Rachat de servitudes	» 1,200. —
Cession de droits	» 4. —
Relèvements de la valeur estimative	» 532,733. —
<i>Amortissement d'emprunts</i>	» 803,000. —

Inventaire du mobilier:

Augmentations » 256,459. —

Total des augmentations fr. 70,504,276. 07

Diminutions:

Administration courante, dépenses . fr. 70,873,803. 88

Forêts:

Excédents de prix d'achat	» 34,300. —
Rachat de droits	» 70. 25

Domaines:

Moins-values de ventes » 31,190. —

A reporter fr. 70,939,364. 13

	Report	fr. 70,939,364. 13
Excédents de prix d'achat . . .	»	51,475. —
Réductions de la valeur estimative	»	62,740. —
Cession de domaines curiaux (Lyss et Orvin)	»	55,400. —
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer:</i>		
Versement	»	803,000. —
<i>Inventaire de mobilier:</i>		
Diminutions	»	14,430. 55
Total des diminutions	fr.	<u>71,926,409. 68</u>
<i>Diminution nette de la fortune</i>	fr.	<u>1,422,133. 61</u>
à savoir:		
<i>Diminution</i> résultant de l'excédent de dépenses de l'administration courante	fr.	2,051,336. 76
<i>Augmentation</i> résultant de rectifications faites en vertu de l'art. 31 de la loi du 31 juillet 1872 . . .	»	629,203. 15
<i>Diminution nette</i> , comme ci-dessus .	fr.	<u>1,422,133. 61</u>

Les relèvements de la valeur estimative de domaines proviennent pour 528,440 fr. de constructions neuves ou de transformations de bâtiments, et pour 4,293 fr. de rectifications de contenance par suite de nouvelles levées cadastrales, etc.

En fait de constructions neuves et de transformations de bâtiments, il faut mentionner:		
Ecole agricole et ménagère du Schwand près Münsingen	fr.	184,880. —
Maison d'éducation de Sonvilier, reconstruction du bâtiment d'exploitation rurale	»	100,000. —
Maison de travail de St-Jean, achèvement du bâtiment de l'administration	»	33,100. —
Maternité cantonale à Berne, pavillon d'isolement	»	32,900. —
Ecole technique cantonale de Berthoud, transformations	»	26,000. —
Pénitencier de Witzwil, reconstructions de la grange détruite par incendie à la ferme des Noyers . . .	»	25,300. —

B. Comptes de l'administration courante.

Les comptes de l'administration courante se présentent ainsi qu'il suit:

<i>Recettes</i>	fr. 68,822,467. 12
<i>Dépenses</i>	» 70,873,803. 88
<i>Excédent des dépenses</i>	fr. <u>2,051,336. 76</u>

ou, si l'on ne considère que les recettes et dépenses nettes des différents services de l'administration:

<i>Recettes</i>	fr. 23,451,227. 30
<i>Dépenses</i>	» 25,502,564. 06
<i>Excédent des dépenses</i> , comme ci-dessus	fr. <u>2,051,336. 76</u>

Le budget prévoyait:

<i>Recettes</i>	fr. 21,914,780. —
<i>Dépenses</i>	» 25,077,534. —
<i>Excédent des dépenses</i>	fr. <u>3,162,754. —</u>

Par rapport au budget, les recettes et les dépenses accusent les unes et les autres une augmentation, savoir: les *recettes*, de fr. 1,536,447. 30 les *dépenses*, de » 425,030. 06 ce qui donne un *résultat meilleur* que les prévisions de fr. 1,111,417. 24

Les différences entre les recettes et dépenses effectives et celles qui étaient prévues au budget portent sur les chapitres suivants:

Recettes en plus:

XXXII. <i>Impôts directs</i>	fr.	783,543. 77
XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	»	266,093. 83
XXV. <i>Emoluments</i>	»	184,195. 66
XXIX. <i>Part du produit du monopole de l'alcool</i>	»	119,395. 13
XXIV. <i>Timbre</i>	»	87,291. 55
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	»	74,725. 80
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	»	29,927. 35
XXVII. <i>Redevances pour forces hydrauliques</i>	»	27,184. 50
XXIII. <i>Régie des sels</i>	»	26,523. 23
XXX. <i>Part du bénéfice de la Banque nationale</i>	»	22,293. 95
XXVIII. <i>Patentes d'auberges et permis de vente des spiritueux</i>	»	12,875. 74
XV. <i>Forêts domaniales</i>	»	10,488. 28
XXXIII. <i>Imprévu</i>	»	7,972. 65
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	»	2,477. 45
Total des recettes en plus	fr.	<u>1,654,988. 89</u>

Recettes en moins:

XIX. <i>Banque cantonale</i>	fr.	100,000. —
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	»	9,695. 01
XXVI. <i>Taxe des successions et donations</i>	»	5,746. 58
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	»	4,454. 73
Total des recettes en moins	fr.	<u>119,896. 32</u>

Dépenses en plus:

XI. <i>Emprunts</i>	fr.	368,190. 85
X. <i>Travaux publics et chemins de fer</i>	»	285,878. 43
IV. <i>Affaires militaires</i>	»	100,430. 32
VIII. <i>Assistances publique</i>	»	80,502. 15
IX ^a . <i>Economie publique</i>	»	6,882. 85
II. <i>Administration judiciaire</i>	»	3,631. 56
VII. <i>Affaires communales</i>	»	48. 95
Total des dépenses en plus	fr.	<u>845,565. 11</u>

Dépenses en moins:

VI. <i>Instruction publique</i>	fr.	130,061. 35
III ^b . <i>Police</i>	»	99,810. 81
IX ^b . <i>Service sanitaire</i>	»	65,031. 90
I. <i>Administration générale</i>	»	51,380. 19
XIII. <i>Agriculture</i>	»	29,651. 13
V. <i>Cultes</i>	»	23,467. 19
XIV. <i>Economie forestière</i>	»	7,443. 15
A reporter	fr.	<u>406,845. 72</u>

	Report	fr.	406,845. 72
XII. <i>Finances</i>		»	7,249. 13
III ^a . <i>Justice</i>		»	4,656. 28
XVII. <i>Caisse des domaines</i>		»	3,138. 65
Total des dépenses en moins	fr.		<u>421,889. 78</u>
Recettes en plus	fr.	1,654,988. 89	
Recettes en moins	»	119,896. 32	
	fr.		1,535,092. 57
Dépenses en plus	fr.	845,565. 11	
Dépenses en moins	»	421,889. 78	
	»		423,675. 33
Résultat meilleur, comme ci-dessus	fr.		<u>1,111,417. 24</u>

Comparativement au compte de 1913, celui de 1914 accuse les différences suivantes:

<i>Recettes en moins:</i>			
XXV. <i>Emoluments</i>	fr.	355,357. 94	
XIX. <i>Banque cantonale</i>	»	300,000. —	
XXIV. <i>Timbre</i>	»	239,410. 51	
XXVI. <i>Taxes des successions et donations</i>	»	194,478. 75	
XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	»	132,891. 46	
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	»	76,460. 53	
XXIX. <i>Part du produit du monopole de l'alcool</i>	»	46,600. 92	
XXIII. <i>Régie des sels</i>	»	28,554. 29	
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	»	20,945. 07	
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	»	14,298. 64	
XV. <i>Forêts domaniales</i>	»	13,774. —	
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	»	3,860. 65	
XXVIII. <i>Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux</i>	»	1,364. 15	
Total des recettes en moins	fr.	<u>1,427,996. 91</u>	

<i>Recettes en plus:</i>			
XXXII. <i>Impôts directs</i>	fr.	382,059. 25	
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	»	85,952. 23	
XXVII. <i>Redevances pour forces hydrauliques</i>	»	13,911. 80	
Total des recettes en plus	fr.	<u>481,923. 28</u>	

<i>Dépenses en plus:</i>			
XI. <i>Emprunts</i>	fr.	364,693. 92	
X. <i>Travaux publics et chemins de fer</i>	»	268,761. 95	
IV. <i>Affaires militaires</i>	»	187,214. 86	
VI. <i>Instruction publique</i>	»	132,871. 43	
VIII. <i>Assistance publique</i>	»	99,621. 20	
IX ^a . <i>Economie publique</i>	»	77,284. —	
III ^b . <i>Police</i>	»	33,801. 14	
IX ^b . <i>Service sanitaire</i>	»	23,990. 82	
XII. <i>Finances</i>	»	3,715. 16	
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	»	3,675. 67	
Total des dépenses en plus	fr.	<u>1,195,630. 15</u>	

<i>Dépenses en moins:</i>			
XXXIII. <i>Imprévu</i>	fr.	120,827. 09	
I. <i>Administration générale</i>	»	17,943. 99	
A reporter	fr.		138,771. 08

	Report	fr.	138,771. 08
V. <i>Cultes</i>		»	10,481. 05
XIII. <i>Agriculture</i>		»	6,333. 83
II. <i>Administration judiciaire</i>		»	4,435. 24
VII. <i>Affaires communales</i>		»	1,784. 50
III ^a . <i>Justice</i>		»	1,760. —
XIV. <i>Economie forestière</i>		»	1,543. 22
Total des dépenses en moins	fr.		<u>165,108. 92</u>
Recettes en moins	fr.	1,427,996. 91	
Recettes en plus	»	481,923. 28	
	fr.		946,073. 63
Dépenses en plus	fr.	1,195,630. 15	
Dépenses en moins	»	165,108. 92	
	»		1,030,521. 23
Résultat moins bon en 1914	fr.		<u>1,976,594. 86</u>

Si la situation économique avait été normale en 1914, le compte de l'administration courante aurait accusé des résultats notablement meilleurs. Mais la guerre a eu un effet fâcheux tant sur les recettes que sur les dépenses. Quant à celles-là c'est notamment le cas du produit de la *Banque cantonale*, du *timbre* et des *émoluments*. Au premier de ces chapitres la diminution, en ce qui concerne la part revenant à la caisse de l'Etat, est de 100,000 fr. comparativement au budget et de 300,000 fr. comparativement au produit de 1913; au second, les recettes ont, il est vrai, dépassé le budget de 87,291 fr. 55, mais sont restées inférieures de 239,410 fr. 51 au chiffre atteint l'année précédente; au troisième, enfin, s'il y a eu une plus-value de 184,195 fr. 66 sur les prévisions, il n'y en a pas moins une moins-value de 355,357 fr. 94 sur la recette de 1913. En fait de dépenses, la caisse de l'Etat en a eu d'extraordinaires pour l'assistance de familles dont le chef était au service militaire, assistance qui a coûté 189,729 fr. 75; en outre, il a été ouvert à la Direction des travaux publics un crédit spécial de 240,000 fr. en tout pour l'exécution, sur l'ordre du Conseil-exécutif, de travaux destinés à occuper les chômeurs. Le compte de l'administration courante s'est de même trouvé grevé, de façon imprévue, de trois grosses dépenses, savoir 29,569 fr. 65 pour *mobiliier du technicum de Berthoud*, 27,158 fr. 36 pour *mobiliier de l'école agricole et ménagère du Schwand-Münsingen* et 70,632 fr. 25 pour *achat de matériel d'exploitation rurale* pour ladite école. Enfin, il a été attribué au *fonds de réserve* de la *Caisse hypothécaire*, à titre extraordinaire, 70,000 fr. de plus qu'il n'était prévu au budget; c'était autant de moins pour la caisse de l'Etat, et le produit net dudit établissement est demeuré inférieur de 76,460 fr. 53 à ce qu'il était en 1913.

En admettant que le produit de la Banque cantonale, de la Caisse hypothécaire, du timbre et des émoluments eût atteint au total le même montant que l'année précédente — et tout portait à y croire avant que la guerre n'éclatât — et si d'autre part, l'on y ajoute les dépenses en plus, qui n'auraient pas existé en temps normal, on arrive à un résultat final d'environ 1,300,000 fr. meilleur qu'il n'est en réalité. Il n'en resterait pas moins, il est vrai, un déficit de 800,000 fr. en somme ronde, chose bien suffisante encore pour engager à la prudence.

Le service des *emprunts* a exigé 372,327 fr. 60 de plus par suite de la conclusion d'un emprunt de 15 millions à 4 1/4 %. En revanche, on n'a que peu touché au crédit de 400,000 fr. prévu pour les intérêts d'emprunts temporaires. Au surplus, la *caisse de l'Etat* a bénéficié des intérêts des fonds d'emprunt déposés à

la Banque cantonale, de sorte que comparativement aux évaluations budgétaires elle présente une plus-value de recettes de 266,093 fr. 83, bien qu'elle ait perdu les 267,240 fr. prévus au budget comme dividende des actions de priorité de la compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises; celle-ci a en effet décidé d'affecter à payer l'intérêt de ses obligations le fonds spécial constitué pour le service de l'intérêt desdites actions.

I. Administration générale.

Les dépenses de l'administration générale ont été inférieures de 51,380 fr. 19 au crédit, en même temps qu'elles étaient de 17,943 fr. 99 moindres qu'en 1913. L'économie comparativement au budget résulte essentiellement de frais en moins à la rubrique *Grand Conseil*, pour 48,383 fr., ainsi que d'une plus-value de recettes de 11,870 fr. 85 en ce qui concerne la *Feuille officielle allemande* et de 1,851 fr. 25 quant à la *Feuille officielle du Jura*. Il y a en revanche une dépense en plus de 1,384 fr. 98 à la rubrique *Crédit du Conseil-exécutif*, une de 6,788 fr. 75 pour les *frais d'impression de la Chancellerie d'Etat*, et une de 966 fr. 33 quant aux *frais de bureau des préfets*. A cela s'ajoutent les *frais de la revision des registres fonciers en 1914*, de 16,177 fr. 60, pour lesquels il n'y avait pas de crédit. L'infériorité des dépenses relativement à l'année 1913 concerne le Grand Conseil.

II. Administration judiciaire.

Ce service a exigé 3,631 fr. 56 de plus qu'il n'était prévu, quoique 4,435 fr. 24 de moins qu'en 1913. Il accuse des dépassements de crédit pour un total de 38,184 fr. 71, dont 28,747 fr. 65 en ce qui concerne les *offices des poursuites et des faillites*. Cette dernière somme se décompose ainsi qu'il suit: *Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance*, 496 fr. 45; *traitements des agents de poursuites*, 2,941 fr. 55; *traitements des employés*, 13,314 fr. 70; *frais de bureau*, 8,073 fr. 75; *registres et formules*, 1,533 fr. 70, et *loyers*, 2,387 fr. 50. Relativement aux traitements des employés, la dépense en plus provient de la rétribution d'employés auxiliaires, et quant aux frais de bureau elle est le fait du transfert de l'office des poursuites de Berne-ville et de l'achat de mobilier pour cet office. — Les autres dépassements de crédit portent sur les articles *service, chauffage et éclairage du Palais de justice*, 999 fr. 60; *traitements des présidents de tribunal*, 125 fr.; *frais de bureau des tribunaux de district*, 4,515 fr. 39; *fonctionnaires judiciaires extraordinaires*, 292 fr. 85; *frais de bureau des greffes des tribunaux*, 645 fr. 91, et *conseils de prud'hommes*, 2,858 fr. 31. La dépense en plus pour frais de bureau des tribunaux de district est due en partie à la création d'un nouveau poste de juge à Berne; et celle pour les conseils de prud'hommes, au fait que le compte a été grevé de la part des frais du conseil de Bienne des deux exercices 1912 et 1913. — Les dépassements sont compensés pour 34,553 fr. 15 par des économies, parmi lesquelles une de 11,379 fr. en ce qui concerne les *indemnités des juges et des juges-suppléants des tribunaux de district* et une de 6,882 fr. 97 quant aux *cours d'assises*.

III^a. Justice.

Il y a ici une dépense en plus de 1,023 fr. 85 pour les *frais de justice*, et une de 334 fr. 80 à l'article

chambre des notaires et examens de notaire. Les dépenses totales sont néanmoins demeurées inférieures de 4,656 fr. 28 aux prévisions. A cette économie, la rubrique *commission de législation et revision des lois* participe pour 2,550 fr.

III^b. Police.

Comparativement au crédit total, ce service présente une économie de 99,810 fr. 81. Elle provient essentiellement des dépenses en moins pour le *corps de police*, 33,860 fr. 72, ainsi que du fait qu'il y a eu une plus-value de recettes de 14,472 fr. 64 aux *frais de justice et de police*, au lieu de la dépense de 25,100 fr. que prévoyait le budget. Ont de même exigé moins qu'il n'était prévu: les *prisons*, 13,043 fr. 85, et les *établissements pénitentiaires*, 12,486 fr. 47. — Accusent en revanche un dépassement de crédit, les articles: *Police des passeports et des étrangers*, 966 fr. 75; *frais de conduites*, 475 fr. 86; *frais divers d'administration du corps de police*, 159 fr. 60; *nourriture des détenus des prisons de la ville de Berne*, 5,237 fr. 87; *frais divers d'entretien dans ces mêmes prisons*, 2,452 fr. 49; *frais de police*, 1,717 fr. 36; *chambres de conciliation*, 2,639 fr. 47, et *frais extraordinaires de police*, 91 fr. 20. — Les dépenses du *pénitencier de Witzwil*, comprennent 126,955 fr. pour *constructions neuves*; *l'exploitation agricole* de cet établissement a donné 119,474 fr. 11 de plus qu'il n'était prévu. — Comparativement à 1913, la dépense totale pour la police est en augmentation de 33,801 fr. 14. Ont exigé de plus: les *passeports, arrestations et conduites*, 6,434 fr. 41; le *corps de police*, 42,839 fr. 29, et les *prisons*, 4,385 fr. 40, tandis qu'il y a eu une diminution de 12,405 fr. 11 en ce qui concerne les *établissements pénitentiaires*.

IV. Affaires militaires.

L'appel de l'armée sous les drapeaux a causé à l'administration militaire des dépenses en plus de 189,729 fr. 75 pour *secours aux familles de militaires*, 9,187 fr. 43 pour *mobilisation, frais des préparatifs*, et 1,075 fr. 50 pour *traitements des employés de la Direction*. Il y a eu, en outre, une dépense de 5,929 fr., que le budget ne prévoyait pas, résultant de la *levée de troupes à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition nationale*; et les *subventions aux corps de cadets* ont dépassé de 1,934 fr. 60 le crédit y relatif. Ces dépenses en plus sont compensées dans une certaine mesure par des économies plus ou moins fortes, notamment à la rubrique *conservation et entretien du matériel de guerre*, 29,961 fr. 45, et à l'article *sociétés de tir*, 15,483 fr. 55, ainsi que par le produit de la *confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes*, 54,391 fr. 41. — L'excédent net des dépenses du service comparativement au budget est de 100,430 fr. 32, et l'augmentation par rapport à 1913 de 187,214 fr. 86. A ce dernier égard, la différence concerne principalement les secours aux familles de militaires.

V. Cultes.

A part l'article *indemnités de logement* (B 3), qui accuse un dépassement de 1,205 fr. 60, les dépenses de ce service sont ou bien exactement égales ou bien inférieures aux prévisions budgétaires. Il y a eu une dépense extraordinaire de 800 fr., constituant l'article *Péry, rachat de l'indemnité de terrain cultivable*. —

Aux dépenses en moins, de 23,467 fr. 19 en tout, participent principalement les articles *traitements des pasteurs*, pour 16,406 fr. 40, *pensions de retraite* de ces ecclésiastiques, pour 2,857 fr. 70, et *traitements du clergé catholique-romain*, pour 2,698 fr. 15.

VI. Instruction publique.

Pour ce service, il y a une économie de 130,061 fr. 35 par rapport au budget. Toutes les rubriques y participent, sauf celle des *institutions de sourds-muets*, qui accuse une dépense en plus de 659 fr. 35. Cette économie se répartit ainsi qu'il suit entre les diverses rubriques: *Frais d'administration de la Direction et du Synode*, 5,760 fr. 10; *université*, 38,286 fr. 27; *écoles moyennes*, 17,971 fr. 30; *écoles primaires*, 44,714 fr. 50; *écoles normales*, 19,334 fr. 53, et *beaux-arts*, 4,654 fr. — Les articles suivants accusent un dépassement: *Traitements des assistants* de l'université, 228 fr. 25; *traitements des employés* de l'université, 1,463 fr. 35; *pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes*, 1,276 fr.; *gymnastique* (école primaire), 226 fr. 25; *inspecteurs d'écoles*, 600 fr. 20; *pensions de maîtres d'écoles normales*, 750 fr.; *établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee*, 824 fr. 35, et « *Baerndütsch* », *subvention*, 300 fr. Ces dépenses en plus sont compensées pour 121,611 fr. 75 par des économies et pour 14,238 fr. 60 par des plus-values de recette. Ces dernières se décomposent ainsi qu'il suit: *Hôpital vétérinaire*, 8,250 fr. 10; *droits d'immatriculation* (université), 198 fr. 50; *subvention de la municipalité de Berne pour la polyclinique*, 5,625 fr. et *intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets*, 165 fr. La *librairie scolaire* accuse un produit net de 15,751 fr. 50, qui a été versé au fonds de réserve; le budget prévoyait 18,719 fr. Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses pour l'instruction publique sont en augmentation de 140,408 fr. 53 en tout en ce qui concerne l'université, les écoles moyennes, les écoles primaires et les beaux-arts, et en diminution de 7,537 fr. 10 quant aux frais d'administration, aux écoles normales et aux institutions de sourds-muets.

VII. Affaires communales.

Il y a ici une dépense en plus de 48 fr. 95 pour *frais de bureau*.

VIII. Assistance publique.

Les dépenses de ce service dépassent le budget de 80,502 fr. 15. Les frais en plus portent presque exclusivement sur *l'assistance des indigents*, qui a exigé 92,550 fr. 48 de plus qu'il n'était prévu, soit 42,435 fr. 63 pour les *subventions pour l'assistance permanente*, 27,336 fr. 37 pour *l'assistance hors du canton*, et 26,160 fr. 53 pour les *subventions suivant les art. 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique*, avec une économie de 3,382 fr. 05 à l'article *subventions pour l'assistance temporaire*. Il y a également dépassement du crédit en ce qui concerne les *traitements des employés* de la Direction, de 1,944 fr. 50 pour la rétribution d'un nouveau commis, ainsi qu'une dépense imprévue de 900 fr. pour *loyer* (B 2. c). Ailleurs, il y a des économies, par exemple une de 5,427 fr. 74 aux *maisons cantonales d'éducation* et une de 6,144 fr. 39 pour *assistance de malades étrangers au canton*. Les *mesures propres à combattre l'alcoolisme* ont absorbé 6,164 fr. 50 de plus qu'il n'était prévu; il s'agit, ici, des subventions pour

le service des secours en nature aux passants nécessaires. — Il a été pris dans le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité une somme totale de 87,681 fr. 60, qui a servi à allouer 14 subventions; en revanche, on y a versé ce qui restait des crédits par *subventions extraordinaires aux communes*, soit 46,224 fr., et pour *secours en cas de dommages dus aux éléments*, 900 fr. En 1914, l'assistance publique a coûté 99,621 fr. 20 de plus que l'an précédent; à elle seule, l'assistance des indigents participe à cette augmentation pour 86,456 fr. 40.

IX^a. Economie publique.

Le compte s'est trouvé grevé d'une dépense extraordinaire de 29,569 fr. 65 pour *mobiliier du technicum de Berthoud*; il n'y avait pas de crédit y relatif. En outre, il s'est produit les dépassements suivants: *Exposition nationale suisse, frais de participation* (B. 5) 994 fr. 50; *technicum de Bienne*, 589 fr. 25; *police du feu*, 682 fr. 40, et *traitements des fonctionnaires de la chambre du commerce et de l'industrie*, 500 fr. Cette dernière dépense en plus résulte du nouveau décret concernant ladite chambre, du 18 mars 1914, entré en vigueur le 1^{er} juillet de la même année. — Il y a ainsi eu une dépense en plus totale de 32,335 fr. 80, que toute une série d'économies ramènent cependant à la somme de 6,882 fr. 85 seulement.

IX^b. Service sanitaire.

Ici, il y a une économie de 65,031 fr. 90 par rapport au budget. Ce résultat provient essentiellement de ce que la *maternité* et les trois *asiles d'aliénés* ont causé en tout 37,884 fr. 10 de dépenses de moins qu'il n'était supputé et de ce que la part du produit des amendes afférente aux *subventions aux hôpitaux de district* a, de son côté, été supérieure de 22,211 fr. 65 aux prévisions. Il n'y a dépassement des crédits que pour deux articles, celui des *frais de bureaux*, 148 fr. 35, et celui des *vaccinations*, 6,341 fr. 35.

X. Travaux publics et chemins de fer.

Le crédit total se trouve dépassé de 285,878 fr. 43. Cette grosse différence s'explique en premier lieu par les travaux que le Conseil-exécutif a ordonnés pour occuper les chômeurs et qui grevent le compte des sommes suivantes: *Bâtiments de l'administration*, 10,010 fr. 45; *constructions nouvelles de bâtiments*, 49,649 fr. 80, *entretien des routes*, 100,008 fr. 55, et *travaux hydrauliques*, 79,969 fr. 82, ce qui fait en tout 239,638 fr. 62. Une autre dépense extraordinaire que le budget ne prévoyait pas est celle de l'article *rachat de l'entretien de bâtiments curiaux*; elle concerne le domaine curial d'Orvin, cédé à la paroisse. Accusent de même un dépassement de crédit l'entretien des *places publiques*, de 4,443 fr. 80, et les *travaux de réfection et digues*, de 64,977 fr. 30. Enfin, le compte des *concessions hydrauliques* présente une dépense en plus de 3,807 fr. 40 au lieu de la recette nette de 3,140 fr. qui était prévue; les *émoluments de concessions* ont en effet produit 8,178 fr. de moins que l'évaluation budgétaire. En revanche, il y a une recette imprévue, de 7,740 fr. 45, provenant du remboursement de *frais de levés d'essai*. D'autre part, on a dépensé pour des travaux effectués dans les trois *asiles d'aliénés* de l'Etat une somme de 236,262 fr. 05, qui a été imputée sur l'avance en faveur de l'extension du service des aliénés.

XI. Emprunts.

L'emprunt de 15 millions de francs à 4 1/4 % contracté en 1914 a grevé le compte de 338,229 fr. 15 pour *intérêts* et 34,098 fr. 45 pour *frais, amortissement*, alors que ces dépenses n'étaient pas prévues au budget. Les frais de cet emprunt, qui doivent être amortis dans l'espace de dix ans, comprennent 300,000 fr. pour perte sur cours et 4,098 fr. 45 pour impression des titres. — Il y a en outre une dépense en plus de 360 fr. 05 à l'article *frais d'annonces et d'impression*, tandis que celui des *provisions, frais de transport et agio* présente une économie de 4,496 fr. 80.

XII. Finances.

Ce service a coûté 7,249 fr. 13 de moins qu'il n'était prévu; il y a cependant eu un dépassement de crédit de 678 fr. 35 en ce qui concerne les *frais d'impression et de reliure*.

XIII. Agriculture.

Le crédit prévu pour ce service n'a pas été employé entièrement. Il y a en effet eu une économie de 86,334 fr. 71, portant principalement sur les articles *encouragements en général*, 10,943 fr. 21, *élève de l'espèce bovine*, 36,737 fr. 60, et *élève du petit bétail*, 17,096 fr. 40. Les comptes de l'école d'agriculture accusent un résultat particulièrement bon; c'est ainsi que les dépenses sont demeurées de 30,952 fr. 10 inférieures aux prévisions, et que l'exploitation du domaine a donné 16,570 fr. 92 de plus. De même, l'école de laiterie a coûté 3,822 fr. 25 de moins qu'il n'était prévu, la laiterie participant à cette somme par une plus-value de recettes de 1,399 fr. 09. — Les dépenses de l'école agricole d'hiver du Schwand à Münsingen comprennent 27,158 fr. 36 pour *mobilier* et 70,632 fr. 25 pour *achat de matériel d'exploitation rurale*, chose pour lesquelles il n'y avait pas de crédit au budget. Le compte de l'établissement accuse, en ce qui concerne le roulement, une économie de 1,452 fr. 50. — Les articles suivants présentent un dépassement de crédit: *Assurance contre la grêle, subventions*, 1,983 fr. 04; *frais divers de l'inspection des viandes*, 1,568 fr. 05, et *école ménagère du Schwand à Münsingen*, 297 fr. 94. La dépense de 250 fr. pour *supplément de traitement au vétérinaire cantonal pour le service des épizooties* n'était pas prévue. — Au total, les dépenses pour l'agriculture ont été inférieures de 29,651 fr. 13 au crédit global, et de 6,333 fr. 83 à ce qu'elles étaient en 1913.

XIV. Economie forestière.

Il y a ici une économie de 7,443 fr. 15 sur l'ensemble des crédits. Accusent une dépense en plus, les articles: *Traitements des conservateurs des forêts*, 655 fr. 15; *frais de bureau des inspecteurs forestiers*, 155 fr. 85 et *Exposition nationale suisse, frais de participation*, 714 fr. 25.

XV. Forêts domaniales.

Le produit net des forêts domaniales dépasse les prévisions de 10,488 fr. 28, tout en étant de 13,774 fr. moindre qu'en 1913. Les *produits principaux et produits intermédiaires* ont donné 29,965 fr. de plus qu'il n'était supputé, et les *produits accessoires* 1,341 fr. 54 de moins. D'autre part, il y a une dépense en plus de

15,781 fr. 70 en ce qui concerne les *frais d'exploitation* et de 4,477 fr. 48 quant aux *charges*. Accusent un dépassement de crédit, les articles: *Cultures forestières*, 8,902 fr. 40; *frais de façonnage*, 11,127 fr.; *impôts de l'Etat*, 374 fr. 91; et *impositions communales*, 6,766 fr. 57. Pour *bois délivré aux usagers et aux pauvres*, article qui accuse une dépense de 312 fr., il n'y avait pas de crédit.

XVI. Domaines de l'Etat.

Les domaines de l'Etat accusent un produit net dépassant de 85,952 fr. 23 celui de 1913 et de 29,927 fr. 35 les prévisions budgétaires. — La plus-value provient essentiellement des *fermages des domaines civils*, 15,925 fr. 76, ainsi que d'économies en ce qui concerne les *frais d'exploitation*, 14,496 fr. 59. En revanche, il a y un dépassement de crédit de 1,277 fr. 50 pour les *frais des cultures et d'améliorations*.

XVII. Caisse des domaines.

Les *intérêts des créances* ont donné 4,359 fr. 80 de plus qu'il n'était prévu; de même, les *intérêts des dettes* excèdent le budget de 1,221 fr. 15. Il y a donc eu une plus-value nette de 3,138 fr. 65.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Le produit net de cet établissement est supérieur de 2,477 fr. 45 aux prévisions, tout en étant inférieur de 76,460 fr. 53 à celui de 1913. Cette année-là, il n'avait été versé que 30,000 fr. au *fonds de réserve*, tandis qu'en 1914 le versement a été de 120,000 fr., c'est à dire de 70,000 fr. de plus qu'il n'était inscrit au budget. Le produit est supérieur de 10,400 fr. 55 aux évaluations budgétaires, avec différences plus ou moins fortes à l'un ou l'autre article. Les *frais d'administration*, notamment, ont dépassé les prévisions de 7,923 fr. 10.

XIX. Banque cantonale.

Le résultat des opérations de la Banque cantonale s'est fortement ressenti de la guerre. Cela apparaît notamment en ce qui concerne les *pertes et amortissements*, qui montent à 883,226 fr. 46 au lieu de 706,912 fr. 14 en 1913 et 300,000 fr. selon le budget. D'autre part, le *produit du compte d'effets de change* accuse 342,545 fr. 34 de moins qu'il n'était supputé, et 375,195 fr. 31 de moins que l'année précédente. En revanche, il y a une plus-value de 951,320 fr. 82 aux *intérêts divers* et une de 92,677 fr. 79 aux *commissions et droits de garde*. Le *bénéfice sur la vente d'effets publics* a été de 55,085 fr. 85, et il a été employé 45,000 fr. comme *versement au fonds de réserve spécial pour créances*; le budget ne prévoyait rien pour ces deux articles. Les *frais d'administration* ont absorbé 101,673 fr. 72 de plus qu'il n'était budgeté, accusant une augmentation de 83,196 fr. 05 par rapport à 1913. Le produit net de la banque est 1,041,928 fr. 04, contre 1,487,892 fr. 30 l'année précédente. Il a été mis 41,928 fr. 04 dans le *fonds de réserve spécial pour pertes éventuelles sur fonds publics*, de sorte que le versement à la caisse de l'Etat a été de 1,000,000 fr., soit 100,000 fr. de moins qu'il n'était prévu et 300,000 fr. de moins qu'en 1913.

XX. Caisse de l'Etat.

Cette caisse accuse un produit supérieur de 266,093 fr. 83 à l'évaluation budgétaire, mais de 132,891 fr. 46

moindre qu'en 1913. Par suite de la conclusion de l'emprunt de 15 millions de francs à 4 $\frac{1}{4}$ %, il n'a été dépensé en fait d'intérêts d'emprunts temporaires que 81,453 fr. 77 au lieu des 400,000 fr. prévus et le dépôt à la Banque cantonale des fonds du susdit emprunt a produit, en compte courant, un intérêt de 108,389 fr. 73. Les *intérêts d'actions* ont été inférieurs de 249,042 fr. 15 au budget, principalement à cause du défaut de dividende en ce qui concerne les actions privilégiées de la compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises, dividende qui figurait au budget pour 267,240 fr. En fait d'*intérêts d'avances*, la recette a été plus forte que l'évaluation budgétaire de 39,501 fr. 69 en ce qui concerne les *administrations spéciales* et de 47,041 fr. 69 quant aux *œuvres d'utilité publique*. Les *recettes diverses* (commissions, amortissements et bénéfice sur cours), enfin, ont fait une somme de 7,659 fr. 62, alors qu'il n'était rien budgété.

XXI. Amendes et confiscations.

Les *amendes* et, par suite, l'emploi du produit des *amendes* accusent une différence en plus de 45,860 fr. 46 comparativement au budget. En 1914 également, il a été affecté 22,211 fr. 65 de plus qu'il n'était prévu à la *part des communes* ainsi qu'à la *part du service sanitaire*. Par suite de radiations de créances, en revanche, la rubrique *indemnités* accuse un excédent de dépense de 1,389 fr. 73, au lieu de la recette nette de 3,000 fr. inscrite au budget.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Par suite de l'interdiction partielle de la chasse d'automne, le produit des *patentes de chasse* est demeuré inférieur de 26,144 fr. 40 aux prévisions budgétaires et de 36,850 fr. 85 à la somme atteinte en 1913. La *pêche*, en revanche, a donné 4,214 fr. 12 de plus qu'il n'était prévu, et 431 fr. 15 de plus que l'année d'avant. Mais les recettes des *mines* sont de 1,302 fr. 23 inférieures à l'évaluation budgétaire; les *droits de concessions*, notamment, ont produit 1,802 fr. 23 de moins. — Au total, la chasse, la pêche et les mines accusent une recette nette inférieure de 9,695 fr. 01 au budget et de 20,945 fr. 07 à celle de 1913.

XXIII. Régie des sels.

Le produit de la régie des sels dépasse de 26,523 fr. 23 l'évaluation budgétaire, tout en étant inférieur de 28,554 fr. 29 à celui de 1913. Cette dernière différence est due essentiellement à la diminution de la consommation; il a en effet été fourni 10,660,000 kg. de sel aux débiteurs contre 11,007,900 kg. l'année précédente. — Les *frais d'exploitation* accusent une économie de 6,212 fr. 65 comparativement au budget et une diminution de 6,878 fr. 03 sur l'exercice 1913. En revanche, les *frais d'administration* sont supérieurs de 2,641 fr. 11 au budget et de 2,377 fr. 86 à ceux dudit exercice.

XXIV. Timbre.

Ce chapitre accuse un produit brut supérieur de 79,355 fr. 30 à l'évaluation budgétaire, mais inférieur de 258,104 fr. 40 à celui de 1913. Dans le produit de ce dernier exercice figurait, il est vrai, une recette extraordinaire de 128,000 fr., de sorte que la diminution des recettes ordinaires en 1914 a été de 130,104 fr. 40.

— Les *frais d'exploitation* présentent une économie de 7,657 fr. 20; de même, les *frais d'administration* une de 279 fr. 05.

XXV. Emoluments.

Il y a ici un produit inférieur de 355,357 fr. 94 à celui de 1913, mais supérieur de 184,195 fr. 66 aux prévisions. Le recul par rapport à l'exercice précédent concerne tous les articles, sauf celui des *émoluments, droits de patente et droits de naturalisation de la Chancellerie d'Etat*, celui des *émoluments du Tribunal administratif*, celui des *émoluments du Tribunal de commerce* et celui des *émoluments et patentes des débiteurs de sel*. Accusent une moins-value comparativement à 1913, les articles:

<i>Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture</i>	fr. 247,953. 41
<i>Emoluments fixes de ces secrétariats</i>	» 45,798. 85
<i>Emoluments des greffes de tribunaux et des offices des poursuites et des faillites</i>	» 40,239. 60
<i>Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente</i>	» 1,150. —
<i>Emoluments des Directions de la justice et de la police</i>	» 1,988. 30
<i>Patentes de colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés</i>	» 10,001. 40
<i>Patentes des commis-voyageurs</i>	» 6,272. —
<i>Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles</i>	» 2,961. 45
<i>Droits de concession</i>	» 26. 42
<i>Emoluments et droits de patente</i>	» 1,598. 80
<i>Emoluments de la chambre du commerce et de l'industrie</i>	» 124. —
<i>Emoluments de la commission cantonale des recours</i>	» 8,267. 51

Par rapport au budget, les *émoluments proportionnels* ont donné 7,786 fr. 74 de moins; de même, les *émoluments de la commission cantonale des recours* accusent une infériorité de 949 fr. 24. Les autres rubriques, en revanche, présentent une plus-value plus ou moins forte.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Le produit de cette taxe a été de 5,746 fr. 58 moindre qu'il n'était prévu, en diminution de 194,478 fr. 75 sur celui de l'exercice précédent.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Ici, en revanche, le produit accuse une plus-value de 13,911 fr. 80 par rapport à 1913 et de 27,184 fr. 50 comparativement au budget. La *part du fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments* a été de 2,968 fr. plus élevée qu'il n'était prévu.

XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.

Ces patentes et permis ont produit 12,875 fr. 74 de plus qu'il n'était budgété, quoique 1,364 fr. 15 de moins qu'en 1913. Les recettes sont demeurées à peu près les mêmes que cette année-là, tandis qu'il y a une augmentation de 2,107 fr. 30 en ce qui concerne les *frais de perception*.

XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.

Tout en étant inférieure de 51,778 fr. 80 à ce qu'elle était en 1913, cette part accuse une plus-value de 132,661 fr. 25 relativement au budget. Le *prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme*, de 114,142 fr. 30, a été de 876 fr. 18 supérieur au dixième légal; la différence a été imputée sur la réserve de la dime de l'alcool, dans laquelle ont en outre été prises les subventions suivantes: *Maison d'éducation de garçons d'Oberbipp*, 7,400 fr.; *maison d'éducation d'Enggistein*, 1,000 fr., et *asile de la Baechtelen*, 2,000 fr. — A fin 1914, ladite réserve accusait un montant de 13,528 fr. 22 (voir fonds spécial n° 45 ci-après).

XXX. Part du bénéfice de la Banque nationale suisse.

Ici, la recette est exactement la même qu'en 1913, mais elle accuse une plus-value de 22,793 fr. 95 par rapport aux prévisions budgétaires.

XXXI. Taxe militaire.

Le produit brut de la taxe militaire est inférieur de 32 fr. 40 à celui de 1913, mais supérieur de 63,288 fr. 20 au budget. Il y a eu une économie de 11,437 fr. 60 en ce qui concerne les *frais de taxation et de perception*, qui accusent cependant une augmentation de 3,828 fr. 25 par rapport à l'exercice précédent. Le produit net est supérieur de 74,725 fr. 80 aux prévisions, quoique moindre de 3,860 fr. 65 comparativement audit exercice.

XXXII. Impôts directs.

Par rapport à l'exercice 1913, l'*impôt sur la fortune* et l'*impôt du revenu* ont donné le premier 73,493 fr. 20 et le second 296,382 fr. 58 de plus. Les divers articles présentent à cet égard les différences suivantes:

Plus-values:

<i>Impôt foncier dans l'ancienne partie du canton</i>	fr. 68,952. 34
<i>Impôt foncier dans le Jura</i>	» 36,290. 23
A reporter	fr. 105,242. 57

	Report	fr. 105,242. 57
<i>Impôt des capitaux dans l'ancienne partie du canton</i>	»	11,564. 47
<i>Impôt des capitaux dans le Jura</i>	»	6,284. 23
<i>Impôt du revenu dans l'ancienne partie du canton:</i>		
I ^{re} classe	»	167,400. 38
II ^e classe	»	10,889. 98
III ^e classe	»	70,402. 67
<i>Impôt du revenu dans le Jura:</i>		
I ^{re} classe	»	74,545. 64
II ^e classe	»	3,451. 58
III ^e classe	»	1,485. 04
Plus-value totale	fr.	<u>451,266. 56</u>

*Moins-values:**Recouvrement complémentaire:*

<i>Impôt sur la fortune</i>	fr. 35,167. 24
<i>Impôt du revenu</i>	» 17,438. 69

Amendes:

<i>Impôt sur la fortune</i>	» 14,430. 83
<i>Impôt du revenu</i>	» 14,354. 02

Moins-value totale fr. 81,390. 78

Avec une dépense en moins de 8,121 fr. 07 en ce qui concerne les *frais de taxation et de perception* et une de 4,062 fr. 40 en fait de *frais d'administration*, les impôts directs ont produit en 1914 382,059 fr. 25 de plus que l'année précédente. Relativement au budget, la plus-value est de 783,543 fr. 77, savoir: *Plus-value quant à l'impôt sur la fortune*, 303,050 fr. 84, et *plus-value quant à l'impôt du revenu* 476,037 fr. 30; *dépenses en plus pour frais de taxation et de perception*, 3,588 fr. 17 et *dépenses en moins pour frais d'administration*, 8,043 fr. 80.

XXXIII. Imprévu.

L'Etat a encaissé une somme de 12,471 fr. 40 provenant d'une *succession en déshérence*, somme sur laquelle 4,498 fr. 75 ont été versés aux communes intéressées.

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et 81 à 95.

La fortune nette de l'Etat, qui s'élève à 62,342,534 fr. 27 selon le compte ci-dessus, se décompose comme il suit:

<i>Actif:</i>	
<i>Forêts</i>	fr. 16,550,860. —
<i>Domaines</i>	» 33,704,552. 80
<i>Caisse des domaines</i>	» 1,314,505. 16
<i>Caisse hypothécaire</i>	» 324,886,001. 46
<i>Banque cantonale</i>	» 323,729,293. 81
<i>Capitaux de chemins de fer:</i>	
Fonds capital	» 24,280,460. —
Caisse de l'Etat	» 19,358,427. 05
<i>Caisse de l'Etat</i>	» 45,709,143. 91
<i>Inventaire du mobilier</i>	» 5,823,798. 55
Total de l'actif	fr. <u>795,357,042. 74</u>
<i>Passif:</i>	
<i>Caisse des domaines</i>	fr. 2,308,115. —
A reporter	fr. 2,308,115. —

	Report	fr. 2,308,115. —
<i>Caisse hypothécaire:</i>		
Emprunts	»	101,603,500. —
Autres dettes	»	203,282,501. 46
<i>Banque cantonale:</i>		
Emprunts	»	22,935,000. —
Autres dettes	»	280,794,293. 81
<i>Emprunts:</i>		
Fonds capital	»	50,767,420. —
Caisse de l'Etat	»	54,909,080. —
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer</i>		
Caisse de l'Etat	»	3,386,600. —
Caisse de l'Etat	»	10,017,122. 92
<i>Administration cour^{te}, solde de compte</i>	»	3,010,875. 28
Total du passif	fr.	<u>733,014,508. 47</u>
Fortune nette, comme ci-dessus	fr.	<u>62,342,534. 27</u>

Le mouvement de l'actif et du passif atteint les sommes suivantes:

<i>Doit :</i>	
Augmentations de l'actif et diminutions du passif	fr. 12,551,675,429. 56
<i>Avoir :</i>	
Diminutions de l'actif et augmentations du passif	» 12,553,097,563. 17
<i>Diminution nette de la fortune</i>	<i>fr. 1,422,133. 61</i>

I. Fonds capital.

Ce fonds accuse les mutations suivantes:

<i>Augmentations</i>	fr. 2,971,608,136. 40
<i>Diminutions</i>	» 2,971,220,961. 70
<i>Augmentation nette</i>	<i>fr. 387,174. 70</i>
Au commencement de l'année, le fonds capital était de	» 59,001,068. 26
et à la fin de l'année, de	<i>fr. 59,388,242. 96</i>

L'augmentation nette résulte des changements suivants:

<i>Augmentations :</i>	
Plus-value de ventes de forêts	fr. 1,050. —
Cession de droits	» 1,212. 80
Vente d'eau	» 350. —
Relèvement de la valeur estimative de forêts	» 57,460. —
Rachat de servitudes	» 1,200. —
Relèvement de la valeur estimative de domaines	» 469,993. —
Amortissement d'emprunts de l'Etat	» 803,000. —
Total des augmentations	<i>fr. 1,334,265. 80</i>
<i>Diminutions :</i>	
Excédents de prix d'achat de forêts	fr. 28,220. —
Achat de droits	» 70. 25
Moins-value de domaines vendus	» 9,016. 25
Excédents de prix d'achat de domaines	» 51,384. 60
Cession de domaines curiaux	» 55,400. —
Versement au fonds d'amortissement des chemins de fer	» 803,000. —
Total des diminutions	<i>fr. 947,091. 10</i>
<i>Augmentation nette, comme ci-dessus</i>	<i>fr. 387,174. 70</i>

A. Forêts.

La valeur estimative des forêts, qui correspond à l'estimation cadastrale, a *augmenté* de 93,840 fr. et monte à **16,550,860 fr.** à fin 1914. Les changements sont les suivants:

<i>Augmentations :</i>	
Acquisitions:	
Prix d'achat	fr. 65,120. 25
Excédents	fr. 28,220. —
Achat de droits	» 70. 25
	» 28,290. 25
Estimation cadastrale	fr. 36,830. —
Relèvements de la valeur estimative	» 57,460. —
<i>Augmentation</i>	<i>fr. 94,290. —</i>
<i>Diminutions :</i>	
Ventes:	
Prix de vente	fr. 3,058. 80
A reporter	<i>fr. 3,058. 80</i>

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

	Report	fr. 3,058. 80
Plus-value	fr. 1,050. —	
Cession de droits	» 1,208. 80	
Vente d'eau	» 350. —	
	» 2,608. 80	
Estimation cadastrale	fr. 450. —	
<i>Augmentation nette</i>	<i>fr. 93,840. —</i>	
Valeur au 1 ^{er} janvier	» 16,457,020. —	
Valeur au 31 décembre	<i>fr. 16,550,860. —</i>	

B. Domaines.

Les changements de la valeur estimative des domaines sont les suivants:

<i>Augmentations :</i>	
Acquisitions:	
Prix d'achat	fr. 115,714. 60
Excédents	» 51,384. 60
Estimation cadastrale	fr. 64,330. —
Relèvements de la valeur estimative	» 469,993. —
<i>Augmentation</i>	<i>fr. 534,323. —</i>
<i>Diminutions :</i>	
Ventes:	
Prix de vente	fr. 29,707. 75
Moins-values	» 9,016. 25
	fr. 38,724. —
Rachat de servitudes	fr. 1,200. —
Cession de droits	» 4. —
	» 1,204. —
Estimation cadastrale	fr. 37,520. —
Cession de domaines curiaux	» 55,400. —
<i>Diminution</i>	<i>fr. 92,920. —</i>
<i>Augmentation nette</i>	<i>fr. 441,403. —</i>
Valeur au 1 ^{er} janvier	» 33,263,149. 80
Valeur au 31 décembre	<i>fr. 33,704,552. 80</i>

soit l'estimation cadastrale de 43,704,552 fr. 80, après une déduction sommaire de 10,000,000 fr. — Les relèvements de la valeur estimative concernent en majeure partie des constructions nouvelles.

C. Caisse des domaines.

Le mouvement des capitaux de cette caisse est le suivant:

<i>Diminutions</i>	fr. 437,631. 95
<i>Augmentations</i>	» 289,563. 65
<i>Diminution nette</i>	<i>fr. 148,068. 30</i>
<i>Dettes nettes</i> au 1 ^{er} janvier	» 845,541. 54
<i>Dettes nettes</i> au 31 décembre	<i>fr. 993,609. 84</i>

La diminution nette résulte de ce qui suit:

<i>Diminutions :</i>	
Achats de forêts, nouvelles dettes	fr. 65,120. 25
Achats de domaines, nouvelles dettes	» 115,714. 60
<i>Diminutions</i>	<i>fr. 180,834. 85</i>
<i>Augmentations :</i>	
Ventes de forêts, nouvelles créances	fr. 3,058. 80
Ventes de domaines, nouvelles créances	» 29,707. 75
<i>Augmentations</i>	<i>fr. 32,766. 55</i>
<i>Diminution nette, comme ci-dessus</i>	<i>fr. 148,068. 30</i>

D. Caisse hypothécaire.

Le mouvement total des capitaux de cette caisse a été de 186,373,640 fr. 73 tant au doit qu'à l'avoir. Le fonds capital est resté le même, soit 20,000,000 fr. En revanche, l'*actif* et le *passif* ont *augmenté* l'un et l'autre de 7,523,801 fr. 20. L'augmentation de l'*actif* concerne principalement les *prêts hypothécaires*, pour 12,810,033 fr. 70, et les *prêts aux communes*, pour 910,701 fr. 45. Les dépôts à la *Banque cantonale* et à la *caisse de l'Etat* ont diminué de 7,130,231 fr. 55 et 1,202,391 fr. 47. En ce qui concerne le *passif*, accusent notamment une augmentation, de 4,462,500 fr., les *dépôts contre obligations et bons de caisse*. Enfin, il a été versé 148,445 fr. au *fonds de réserve*, qui atteignait à fin 1914 la somme de 859,572 fr.

E. Banque cantonale.

Le mouvement total de la Banque cantonale atteint au doit comme à l'avoir 2,782,199,547 fr. 22, ce qui fait 293,211,583 fr. 40 de moins qu'en 1913. Le fonds capital est resté de 20,000,000 fr.; en revanche, l'*actif* et le *passif* ont *diminué* de 7,173,645 fr. 61. Quand à l'*actif*, ce sont les *effets sur la Suisse* qui accusent le plus gros changement; ils ont en effet diminué de 8,826,691 fr. 33, tandis que les *comptes de crédits* et les *créances hypothécaires* sont en augmentation de 3,678,628 fr. 92 les premiers et de 2,757,352 fr. 85 les dernières. Quand au *passif*, il y a une diminution de 12,989,411 fr. 55 aux *comptes de dépôts*. En revanche, les *certificats d'épargne* accusent une augmentation de 6,685,250 fr. 77 et les *bons de caisse* une de 4,080,500 fr. Enfin, il a été versé dans les *réserves spéciales* 232,892 fr. 30 et il y été pris 472,000 fr.

F. Emprunts.

La dette-emprunts de l'Etat a augmenté de 15 millions du fait de l'emprunt de même montant, à 4 1/4 %, conclu pendant l'année. Elle a d'autre part diminué de 803,000 fr. par suite de remboursements sur les emprunts de 1895 et 1900, et à la fin de 1914 elle atteignait 105,676,500 fr., soit:

Emprunt de 1895, 3 %	fr. 41,320,500. —
» » 1900, 3 1/2 %	» 19,356,000. —
» » 1906, 3 1/2 %	» 20,000,000. —
» » 1911, 4 %	» 10,000,000. —
» » 1914, 4 1/4 %	» 15,000,000. —
Total	fr. 105,676,500. —

Sur cette somme 50,767,420 fr. affèrent au *fonds capital* et 54,909,080 fr. au *fonds de roulement de la Caisse de l'Etat*. La part du premier de ces fonds a augmenté de 1,139,200 fr. par report de celle de la caisse de l'Etat, mais elle a diminué de 803,000 fr. du fait des remboursements susmentionnés. Ledit report compense l'augmentation, de même montant, des capitaux de chemins de fer.

G^a. Capitaux de chemins de fer.

Les capitaux de chemins de fer du fonds capital se sont accrus de 1,139,200 fr., par report, du fonds de roulement de la Caisse de l'Etat, des subventions en faveur du *chemin de fer de la vallée de la Worblen*, 880,000 fr., et du *chemin de fer Mâche-Montménénil*, 259,200 fr., subventions qui sont entièrement versées. Ces capitaux faisaient à fin 1914 une somme de 24,280,460 fr., et le total des fonds engagés par l'Etat dans les chemins de fer montait à 49,329,958 fr. 93, savoir:

Huttwil-Wolhouse	fr. 160,000. —
Hasle-Konolfingen-Thoune	» 2,151,500. —
Spiez-Erlenbach	» 480,000. —
Berne-Neuchâtel (Directe)	» 3,155,000. —
Berne-Muri-Worb	» 358,560. —
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	» 350,000. —
Porrentruy-Bonfol-frontière	» 859,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	» 1,724,500. —
Fribourg-Morat-Anet	» 215,000. —
Erlenbach-Zweisimmen	» 3,120,000. —
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)	» 500,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Singine	» 807,200. —
Montreux-Oberland bernois	» 2,050,000. —
Berne-Schwarzenbourg	» 980,000. —
Chemin de fer des Alpes bernoises	» 1,980,000. —
Moutier-Soleure	» 1,185,000. —
Langenthal-Jura	» 504,000. —
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	» 1,768,500. —
Berne-Zollikofen-Worblaufen	» 293,000. —
Zweisimmen-Lenk	» 500,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Worblen	» 880,000. —
Mâche-Montménénil	» 259,200. —
Total	fr. 24,280,460. —

Capitaux appartenant à la Caisse de l'Etat:**Subventions:**

Chemin de fer des Alpes bernoises	fr. 16,000,000. —
Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont	695,685. —
Soleure-Berne	691,450. —
Herzogenbuchsée-Wangen-Wiedlisbach	4,615. —
Bienne-Täuffelen	201,300. —
Huttwil-Eriswil	78,000. —
Soleure-Niederbipp	80,000. —

» 17,751,050. —

Avances:

Porrentruy-Bonfol	166,000. —
Berne-Muri-Worb	20,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Singine	125,184. —
Berne-Neuchâtel	1,000,000. —
Langenthal-Jura	148,000. —
Gléresse-Prêles	60,000. —
Chemins de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	412,397. 48

» 1,931,581. 48

Valeurs:

Chemins de fer de l'Oberland bernois	81,080. —
Chemin de fer des Alpes bernoises, actions privilégiées	3,638,194. 40
Spiez-Erlenbach	310,950. —
Ligne de l'Emmenthal	790,000. —
Langenthal-Huttwil	400,000. —
Tramelan-Tavannes	50,000. —
Saignelégier-la Chaux-de-fonds	200. —

A reporter 5,270,424. 40 fr. 43,963,091. 48

	fr.	
Report	5,270,424. 40	fr. 43,963,091. 48
Berthoud-Thoune . . .	3,250. —	
Chemin de fer électrique		
Louèche-les-Bains . . .	5,000. —	
		» 5,278,674. 40
<i>Etudes de projets</i>		» 88,193. 05
Total		fr. 49,329,958. 93
Au 1 ^{er} janvier 1914, les capitaux de chemins de fer s'élevaient à . . .		» 45,939,392. 35
Ils ont donc <i>augmenté</i> de		fr. 3,390,566. 58

Cette augmentation se décompose comme il suit:

<i>Augmentations:</i>		
Soleure-Berne	fr.	345,650. —
Chemin de fer des Alpes bernoises, subvention	»	2,000,000. —
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	»	412,397. 48
Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont	»	50,085. —
Chemin de fer de la vallée de la Worblen	»	176,000. —
Mâche-Montménil	»	51,840. —
Bienne-Täuffelen-Anet	»	201,300. —
Huttwil-Eriswil	»	78,000. —
Soleure-Niderbipp	»	80,000. —
Etudes de projets, nouvelles avances	»	3,520. —
Augmentation totale	fr.	3,398,792. 48

<i>Diminutions:</i>		
Remboursements pour études de projets	fr.	8,225. 90
<i>Augmentation nette</i> , comme ci-dessus	fr.	3,390,566. 58

Au 31 décembre 1914, les engagements de l'Etat pour subventions votées étaient les suivants:		
Chemin de fer des Alpes bernoises	fr.	1,500,000. —
Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont	»	111,315. —
Soleure-Berne	»	172,550. —
Herzogenbuchsée - Wangen - Wiedlisbach	»	480,855. —
Bienne-Täuffelen-Anet	»	805,200. —
Haute-Argovie-Seeland	»	2,233,500. —
Huttwil-Eriswil	»	117,000. —
Soleure-Wiedlisbach-Niederbipp	»	320,000. —
Langenthal-Melchnau	»	575,000. —
Montménil-Büren	»	140,000. —
Total	fr.	6,455,420. —

G^b. Fonds d'amortissement des capitaux de chemins de fer.

Ce fonds a été crédité du montant des amortissements d'emprunts faits en 1914, soit de la somme de 803,000 fr., ce qui l'a porté à 3,386,600 fr.

II. Fonds d'administration.

Ce fonds accuse les changements suivants:

<i>Augmentations:</i>		
Caisse de l'Etat	fr.	9,579,810,834. 16
Inventaire du mobilier	»	256,459. —
Augmentation totale	fr.	9,580,067,293. 16

Diminutions:

Caisse de l'Etat	fr.	9,579,810,834. 16
Reliquat du compte de l'administration courante	»	2,051,336. 76
Inventaire du mobilier	»	14,430. 55
Diminution totale	fr.	9,581,876,601. 47
<i>Diminution nette</i>	fr.	1,809,308. 31

Cette diminution nette se décompose ainsi qu'il suit:

Excédent des dépenses de l'administration courante	fr.	2,051,336. 76
Augmentation de l'inventaire du mobilier	»	242,028. 45
<i>Diminution nette</i> , comme ci-dessus	fr.	1,809,308. 31
Montant du fonds d'administration au 1 ^{er} janvier	»	4,763,599. 62
<i>Montant du fonds au 31 décembre</i>	fr.	2,954,291. 31
savoir:		
<i>Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat</i>	fr.	141,368. 04
<i>Inventaire du mobilier</i>	»	5,823,798. 55
Total de l'actif	fr.	5,965,166. 59
<i>Reliquat du compte de l'administration courante</i> , reliquat passif	»	3,010,875. 28
<i>Fonds d'administration net</i> , comme ci-dessus	fr.	2,954,291. 31

H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.

La Caisse de l'Etat accuse un mouvement de 9,579,810,834 fr. 16 tant au doit qu'à l'avoir, soit:

<i>Doit</i> (augmentations):		
Avances, placements et dépôts	fr.	112,440,480. 30
Recettes et compensations	»	3,155,669,584. 40
Nouveaux restes actifs	»	3,155,631,157. 14
Restes passifs payés	»	3,156,069,612. 32
Augmentation totale	fr.	9,579,810,834. 16

<i>Avoir</i> (diminutions):		
Avances, placements et dépôts	fr.	111,840,152. 06
Dépenses et compensations	»	3,156,069,612. 32
Restes actifs encaissés	»	3,155,669,584. 40
Nouveaux restes passifs	»	3,156,231,485. 38
Diminution totale	fr.	9,579,810,834. 16

Les augmentations et diminutions se balancent et le fonds de roulement net de la Caisse de l'Etat est donc resté le même. Ce fonds, qui est de 141,368 fr. 04, se décompose ainsi qu'il suit:

<i>Actif:</i>		
<i>Avances:</i>		
Administrations spéciales	fr.	28,085,409. 75
Administration courante	»	3,010,875. 28
Œuvres d'utilité publique	»	5,174,294. 38
<i>Placements</i>	»	22,936,479. 09
<i>Caisse</i> s, soldes actifs	»	479,983. 18
<i>Restes actifs</i> , mandats de perception non encaissés	»	5,379,472. 73
<i>Restes passifs</i> , paiements au compte de 1915	»	1,056. 55
Total	fr.	65,067,570. 96

<i>Passif:</i>	
<i>Dépôts:</i>	
Administrations spéciales	fr. 7,137,176. 85
Caisse hypothécaire	» 297,048. 54
Œuvres d'utilité publique	» 46,812. 44
Consignations	» 1,468,085. 24
<i>Emprunts</i>	» 54,909,080. —
<i>Caisses, soldes passifs</i>	» 203,081. 06
<i>Restes actifs, recettes au compte de</i> <i>1915</i>	» 103. 01
<i>Restes passifs, mandats de paiement</i> <i>non réglés</i>	» 864,815. 78
Total	fr. 64,926,202. 92
<i>Fonds de roulement net, comme ci-dessus</i>	fr. 141,368. 04

Comparativement à l'exercice précédent, l'actif et le passif ont augmenté chacun de 15,034,620 fr. 48. Cette augmentation provient essentiellement de la conclusion de l'emprunt de 15 millions de francs à 4 1/4 %.

A. Administrations spéciales.

Les nouvelles avances et les remboursements de dépôts aux administrations spéciales s'élèvent à 27,785,494 fr. 36, les nouveaux dépôts et les remboursements d'avances à 27,581,403 fr. 86, ce qui fait une augmentation de 2,412,710 fr. 23 quant aux avances et de 2,208,619 fr. 73 quant aux dépôts. A la fin de l'exercice, les avances accusaient au total 28,085,409 fr. 75 et les dépôts 7,137,176 fr. 85, savoir:

<i>Avances:</i>	
<i>Administration générale:</i>	
Secrétaires de préfecture, timbres-émoluments	fr. 50,500. —
Archiviste cantonal, avance pour débours	» 200. —
<i>Administration judiciaire:</i>	
Greffiers, timbres-émoluments	» 19,800. —
Préposés aux poursuites et aux faillites, timbres-émoluments	» 18,800. —
<i>Justice:</i>	
Contestations en matière de responsabilité civile, avances pour frais	» 929. 10
Répertoires pour les notaires, provision	» 604. 05
Faillite Stædeli	» 500. —
<i>Police:</i>	
Pénitenciers, comptes courants	» 87,569. 42
Affaires litigieuses, frais	» 1,099. 70
Bureau des patentes, timbres	» 2,000. —
Commission de patronage	» 310. 68
<i>Affaires militaires:</i>	
Commissariat cantonal des guerres, caisse	» 25,000. —
Confection d'habillements militaires, fonds de roulement	» 1,036,363. 20
Administration de l'arsenal, fonds de roulement	» 2,447. 60
Frais de mobilisation	» 103,868. 14
<i>Instruction publique:</i>	
Etablissements d'instruction, compte courant	» 7,813. 66
Hôpital vétérinaire, compte courant	» 26,770. 71
Librairie de l'Etat, compte courant	» 170,630. 90
Musée historique, cabinet des monnaies	» 1,250. —
A reporter	fr. 1,556,457. 16

Report	fr. 1,556,457. 16
Musée historique, avance pour la collection ethnographique	» 5,000. —
Atlas scolaire suisse	» 20,000. —
Construction de maisons d'école, avances	» 421,730. 50
Subvention fédérale en faveur de l'école primaire, subvention de 1914	» 387,526. 20
Instituts cliniques, constructions, quote-part des frais	» 326,741. 75
Relief Simon, achat	» 57,560. —
<i>Assistance publique:</i>	
Maisons d'éducation, compte courant	» 7,283. 35
<i>Economie publique:</i>	
Ecoles techniques, compte courant	» 1,898. 21
Ecoles professionnelles et industrielles, avances	» 19,700. —
Crise de l'industrie horlogère, avances	» 34,390. —
Tissage domestique du Hasli, avance	» 3,000. —
Industrie de la dentelle au fuseau de la vallée de Lauterbrunnen, avance	» 10,000. —
<i>Service sanitaire:</i>	
Extension du service des aliénés	» 2,461,807. 15
<i>Travaux publics:</i>	
Assurance ouvrière contre les accidents	» 10,801. 38
Triangulation du IV ^e ordre	» 161,028. 21
Carte du canton	» 244. 05
<i>Chemins de fer:</i>	
Subventions	» 17,751,050. —
Avances à six compagnies	» 1,519,184. —
Etudes de projets	» 88,193. 05
<i>Finances:</i>	
Amortissement d'emprunt	» 500. —
Frais d'emprunt	» 527,316. 90
Avances pour dépenses	» 3,090. —
Avances pour affaires litigieuses	» 800. —
Chemin de fer des Alpes bernoises, avance au compte de la garantie d'intérêts	» 412,397. 48
Commerce du sel, fonds de roulement	» 400,000. —
Avances pour timbres-émoluments	» 9,865. 60
Banque nationale suisse, part du produit de 1914	» 316,056. 95
Distillerie de Witzwil, prise d'actions	» 36,757. 50
Régie fédérale de l'alcool, solde de la part du produit de 1914	» 463,861. 25
Musée historique, avance	» 30,256. 25
Succession Otz, New-York	» 3,450. —
Pré de la cure de Belp, amélioration de terrain	» 4,816. 25
Salines suisses du Rhin réunies, part du canton de Berne au fonds capital	» 370,000. —
Distillerie de Witzwil, compte cour ^t	» 2,297. 05
Exposition nationale de 1914, participation à la constitution du second capital de garantie	» 100,000. —
<i>Agriculture:</i>	
Etablissements agricoles, compte courant	» 94,436. 97
Avances aux communes du Seeland	» 64,875. —
Entreprises de dessèchement et de nouvelle répartition de terres (arrêté du Grand Conseil du 22 septembre 1914)	» 60,300. —
A reporter	fr. 27,744,672. 21

	Report	fr. 27,744,672. 21
Forêts:		
Nouveau compte d'exploitation (1915)	»	164,570. 99
Forêts domaniales, compte courant	»	152,560. 32
Avance pour timbres-émoluments	»	2,537. 10
Plans d'aménagement	»	7,722. 08
Assurance contre les accidents	»	1,700. 25
Intendance du timbre:		
Commission des recours en matière d'impôt	»	617. 20
Affaires communales:		
Indemnité à la commune de Develier	»	11,029. 60
Total des avances	fr.	<u>28,085,409. 75</u>
Dépôts.		
Administration générale:		
Chancellerie d'Etat, compte courant	fr.	1,077. 80
Justice:		
Successions à l'étranger	»	202. —
Dépôt concernant un litige	»	3,312. 19
Police:		
Pénitenciers, comptes courants	»	247. 18
Part d'amendes	»	81,370. 04
Affaires militaires:		
Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers	»	60,694. 73
Secours à des familles de militaires	»	198,500. —
Instruction publique:		
Diverses communes	»	90,723. 55
Réserve pour frais de la participation à l'Exposition nationale	»	656. 95
Remplacement d'instituteurs au service militaire	»	23,521. 10
Economie publique:		
Réserve pour la création d'un asile de buveurs dans le Jura	»	34,000. —
Diverses sociétés (subventions imputées sur la dîme de l'alcool)	»	18,366. 05
Service sanitaire:		
Hôpitaux, compte courant	»	24,766. 60
Travaux publics:		
Cautionnements	»	22,212. —
Finances:		
Emprunts de l'Etat, amortissement	»	870,903. 75
Emprunts de l'Etat, intérêts	»	2,636,335. —
Commerce du sel, compte courant	»	200,707. 81
Magasins des sels de Berne	»	7,841. 25
Réserve spéciale pour les déficits de l'administration courante	»	677,702. 83
Bureau des chèques postaux de Berne	»	153,878. 19
Banque cantonale, compte spécial	»	1,296,789. 06
Agriculture:		
Etablissements agricoles, comptes courants	»	1,304. 37
Restitutions de primes en 1914	»	13,794. —
Forêts:		
Forêts domaniales, compte courant	»	566,392. 75
Nouveau compte d'exploitation (1915)	»	147,340. 55
Intendance du timbre:		
Timbres-fisc et timbres-émoluments	»	4,537. 10
Total	fr.	<u>7,137,176. 85</u>

L'article *secours à des familles de militaires* répond à la dépense figurant dans le compte de l'administration

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

courante (v. IV, J. 3) comme quote-part du canton aux frais de ces secours. Ladite quote-part n'est supputée qu'approximativement et n'est versée et portée définitivement en compte que plus tard.

B. Placements.

La conclusion de l'emprunt de 15,000,000 fr. à 4 $\frac{1}{4}$ % a fourni de nouveaux fonds à la Caisse de l'Etat. Cette dernière s'est trouvée ainsi avoir à la *Banque cantonale* un dépôt de 10,873,464 fr. 69 à fin 1914, tandis qu'à la fin de l'exercice précédent elle devait à cet établissement 379,800 fr. 94. Les *valeurs* sont en diminution de quelques obligations venues à remboursement. Et le dépôt de la *Caisse hypothécaire* a diminué de 858,724 fr. 80.

A la fin de l'année, les placements se présentaient ainsi qu'il suit:

<i>Banque cantonale</i> , dépôt	fr. 10,873,464. 69
<i>Valeurs</i>	» 12,063,014. 40
	fr. 22,936,479. 09

dont à déduire: créance de la *Caisse*

<i>hypothécaire</i>	» 297,048. 54
reste un montant net de	fr. <u>22,639,430. 55</u>

Etat des valeurs au 31 décembre 1914:

Obligations:	Intérêt %	Valeur nominale fr.	%	Estimation fr.
Canton de Fribourg, 1892	3	178,500	75	133,875.—
Rente fédérale, 1900	4	30,000	98	29,400.—
Chemins de fer fédéraux, 1900	3 $\frac{1}{2}$	20,000	90	18,000.—
Chemins de fer fédéraux, 1902	3 $\frac{1}{2}$	587,000	96	563,520.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois, 1895	3 $\frac{1}{2}$	73,000	84	61,320.—
Commune de Cernier, 1894	3 $\frac{3}{4}$	59,500	90	53,550.—
Société du crématore de Berne	4	10,000	91	9,100.—
Cédule E. Waser-Sytz Zurich	4	315,000	100	315,000.—
Obligation pour vente de terrain	4	19,700	100	19,700.—
Actions:	Valeur nominale fr.	Par titre fr.		
Chemin de fer des alpes bernoises, actions privilégiées	4,701,000	386.96		3,638,194.40
Chemin de fer Spiez-Erlenbach	352,500	441.—		310,950.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois	19,000	520.—		19,760.—
Chemin de fer de l'Emmenthal, actions privilégiées	390,000	500.—		390,000.—
Chemin de fer de l'Emmenthal, subvention	400,000	500.—		400,000.—
Chemin de fer Langenthal-Huttwil	400,000	500.—		400,000.—
Chemin de fer Tramelan-Tavannes	150,000	66.66		50,000.—
Chemin de fer Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	2,000	20.—		200.—

A reporter

6,412,569. 40

Actions:	Valeur nominale fr.	Par titre fr.	Estimation fr.
Report			6,412,569. 40
Chemin de fer Berthoud-Thoune . .	5,000	325.—	3,250.—
Forces motrices ber- noises	3,400,000	500.—	3,400,000.—
Banque nationale suisse	3,555,500	495.—	1,742,195.—
Chemin de fer élec- trique Louèche-les- Bains	5,000	250.—	5,000.—
Sucrerie d'Aarberg .	500,000	500.—	500,000.—
Total			12,063,014.40

Les estimations sont les mêmes que pour l'exercice 1913.

C. Administration courante.

Par suite de l'excédent de dépenses de l'administration courante, de 2,051,336 fr. 76, la dette que cette administration a en compte-courant à la Caisse de l'Etat a passé de 959,538 fr. 52 à 3,010,875 fr. 28.

D. Œuvres d'utilité publique.

Les avances ont augmenté de 112,942 fr. 30 net; à la fin de l'exercice elles montaient à 5,174,294 fr. 38, soit à 5,127,481 fr. 94 déduction faite du solde passif qu'accuse le compte des reboisements. Les avances diverses se sont accrues de 398,830 fr. 65, tandis que les avances cadastrales, l'avance à l'Etablissement d'assurance immobilière et les avances pour reboisements accusent des diminutions respectives de 73,636 fr. 68, 124,420 fr. 51 et 24,586 fr. 01.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les versements sont de 15,091,300 fr. 81 et les retraits de 15,074,919 fr. 06. La plus grosse part de ce mouvement concerne les dépôts de la Caisse hypothécaire pour prêts à verser par les recettes de district. A la fin de l'année, les dépôts font une somme de 1,468,085 fr. 24. En ce qui concerne les dépôts divers, il s'agit principalement d'indemnités d'expropriation.

F. Emprunts.

La dette-emprunts de la Caisse de l'Etat a augmenté des 15 millions de l'emprunt à 4 1/4 % conclu pendant l'exercice. D'autre part, elle a diminué de 1,139,200 fr. par suite de report sur la dette-emprunts du fonds capital, et à la fin de l'année elle était de 54,909,080 fr.

G. Caisse.

Les encaissements des recettes de district s'élèvent à 36,503,077 fr. 05 et les paiements à 36,903,104 fr. 96. Il faut ajouter à cela les recettes et les paiements par compensation (écritures réciproques sans mouvement de fonds), soit 3,119,166,507 fr. 36, de sorte que le total des recettes est de 3,155,669,584 fr. 40, et celui des paiements de 3,156,069,612 fr. 32.

H. Restes.

a. Restes actifs.

Les recettes mandatées en 1914 par les divers services se décomposent comme il suit:

	Pages	fr.
A. Forêts	83	37,429. 05
B. Domaines	83	230,512. 75
C. Caisse des domaines . .	83	437,631. 95
D. Caisse hypothécaire . .	85	186,373,640. 73
A reporter		fr. 187,079,214. 48

	Report	Pages	fr.
E. Banque cantonale . .	85	»	187,079,214. 48
F. Emprunts	87	»	2,782,199,547. 22
G b. Fonds d'amortissements des chemins de fer . .	89	»	1,139,200. —
H. Caisse de l'Etat (A—F)	95	»	803,000. —
J. Solde du compte de l'ad- ministration courante	95	»	111,840,152. 06
K. Inventaire du mobilier .	95	»	2,051,336. 76
L. Profits et pertes . . .	8	»	14,430. 55
			70,504,276. 07
Total des nouveaux restes actifs			fr. 3,155,631,157. 14
Restes actifs au 1^{er} janvier			fr. 5,423,296. 98
Total des créances à recouvrer			fr. 3,161,054,454. 12

Ont été réglés par des recettes en 1913 pour 1914	fr.	5,500. —
en 1914	fr. 3,155,669,584. 40	
dont p ^r 1915	103. 01	
		» 3,155,669,481. 39
Total		fr. 3,155,674,981. 39
Restes non réglés au 31 décembre		fr. 5,379,472. 73

b. Restes passifs.

Les dépenses mandatées pendant l'année se décomposent comme il suit:

	Pages	fr.
A. Forêts	82	131,269. 05
B. Domaines	82	» 671,915. 75
C. Caisse des domaines . .	82	» 289,563. 65
D. Caisse hypothécaire . .	84	» 186,373,640. 73
E. Banque cantonale . . .	84	» 2,782,199,547. 22
F. Emprunts	86	» 803,000. —
G a. Capitaux de chemins de fer	86	» 1,139,200. —
H. Caisse de l'Etat (A—F)	94	» 112,440,480. 30
K. Inventaire du mobilier .	94	» 256,459. —
L. Profits et pertes . . .	8	» 71,926,409. 68
Total des nouveaux restes passifs		fr. 3,156,231,485. 38
Restes passifs au 1^{er} janvier		fr. 702,429. 47
Total des dettes à payer		fr. 3,156,933,914. 85

Ont été réglés par des paiements en 1913 pour 1914	fr.	543. 30
en 1914	fr. 3,156,069,612. 32	
dont p ^r 1915	1,056. 55	
		» 3,156,068,555. 77
Total		fr. 3,156,069,099. 07
Restes non réglés au 31 décembre		fr. 864,815. 78

J. Solde du compte de l'administration courante.

Au commencement de l'exercice, la dette de l'administration courante montait à 959,538 fr. 52. Par suite du déficit de cette administration, de 2,051,336 fr. 76, elle atteignait à la fin de l'année 3,010,875 fr. 28 (voir H. C. 1 ci-dessus).

K. Inventaire du mobilier.

La valeur estimative de l'inventaire du mobilier s'est accrue de 242,028 fr. 45. Cette augmentation porte pour 7,753 fr. sur l'administration générale, pour 234,103 fr. 30 sur les établissements de l'Etat, et pour 172 fr. 15 sur le matériel de guerre. En ce qui concerne les établissements de l'Etat, elle concerne essentiellement l'école agricole et ménagère de Schwand-Münsingen, 94,967 fr. 35, le pénitencier de Witzwil, 39,530 fr. 15, l'asile d'aliénés de Münsingen, 31,297 fr. 30, et le Technicum de Berthoud, 27,895 fr. 93.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan qui précède les comptes spéciaux, avec récapitulation sommaire de la fortune de l'Etat au commencement de l'année, des changements survenus pendant celle-ci et de cette fortune à la fin de l'année, établit la concordance entre le compte de la fortune nette et le compte des éléments de la fortune ainsi qu'il suit :

a. Balance des opérations.

Doit :

Augmentations des éléments de la fortune	fr. 12,551,675,429. 56
Diminutions de la fortune nette »	71,926,409. 68
Total	fr. 12,623,601,839. 24

Avoir :

Diminutions des éléments de la fortune	fr. 12,553,097,563. 17
Augmentations de la fortune nette »	70,504,276. 07
Total, comme ci-dessus	fr. 12,623,601,839. 24

b. Balance de sortie.

Doit :

Total de l'actif	fr. 795,357,042. 74
----------------------------	---------------------

Avoir :

Total du passif	fr. 733,014,508. 47
Fortune nette	» 62,342,534. 27
Total, comme ci-dessus	» 795,357,042. 74

IV. Fonds spéciaux.

Pages 97 à 131.

Les comptes des fonds spéciaux se présentent ainsi qu'il suit :

<i>Recettes</i>	fr. 2,046,210. 51
<i>Dépenses</i>	» 1,890,345. 75
<i>Augmentation nette</i>	fr. 155,864. 76
Fortune nette au 1 ^{er} janvier . . .	» 24,728,165. 76
Fortune nette des fonds au 31 décembre	fr. 24,884,030. 52

soit :

<i>Actif</i>	fr. 27,825,854. 77
<i>Passif</i>	» 2,941,824. 25
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 24,884,030. 52

Du passif, une somme de 2,461,807 fr. 15 représente l'avance de la caisse de l'Etat pour l'extension du service public des aliénés, avance qui a augmenté de 51,474 fr. 45 en 1914.

Parmi les 86 fonds spéciaux, 62 ont augmenté de 735,650 fr. 70 en tout, 13 ont diminué de 579,785 fr. 94, et les 11 autres sont demeurés les mêmes.

En fait d'augmentations importantes, il faut mentionner les suivantes :

<i>Caisse d'assurance des instituteurs bernois, III^e section</i>	fr. 504,593. —
<i>Fonds de la Waldau</i>	» 83,382. 70
<i>Fondation Moser</i>	» 20,928. 50
<i>Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments</i>	» 17,159. 50
<i>Caisse des indemnités pour les pertes de bétail</i>	» 12,749. 60

Caisse des certificats de santé pour

<i>les chevaux</i>	» 12,463. 50
------------------------------	--------------

Accusent en revanche une diminution, les fonds suivants :

<i>Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale</i>	fr. 385,071. 96
<i>Fonds pour l'extension du service des aliénés (accroissement de la dette)</i> »	51,474. 45
<i>Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura</i>	» 46,264. 39
<i>Fonds de l'hôpital de l'île</i>	» 40,466. 53
<i>Fonds de secours pour les hôpitaux les établissements de charité</i>	» 17,269. 05
<i>Caisse des invalides du corps de police</i> »	13,561. 35
<i>Réserve de la dîme de l'alcool</i>	» 10,574. 63
<i>Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose</i>	» 8,277. 60
<i>Institution Victoria</i>	» 3,246. 57
<i>Fonds d'éducation de l'institution Victoria</i>	» 1,329. 82
<i>Fonds de construction de l'institution Victoria</i>	» 1,243. 70
<i>Fonds d'éducation de la maison d'éducation de Landorf</i>	» 985. 25
<i>Fonds du jubilé de l'institution Victoria</i>	» 20. 64

Il a été versé dans le fonds spécial de réserve de la Banque cantonale une somme de 86,928 fr. 04, tandis qu'il y a été pris 472,000 fr. Et il a été imputé quatorze subventions, faisant un total de 87,681 fr. 60, sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité.

Le soussigné prie Monsieur le directeur des finances de proposer au Conseil-exécutif et au Grand Conseil l'approbation du présent compte.

Berne, le 10 mai 1915.

Le contrôleur des finances,
E. Jung.

Rapport et propositions

de la

commission d'économie publique

concernant

le rapport sur l'administration de l'Etat, le compte d'Etat et les crédits supplémentaires

pour l'année 1914.

(Août 1915.)

La commission d'économie publique a désigné, pour examiner le rapport sur l'administration de l'Etat, le compte d'Etat et les demandes de crédits supplémentaires, les sous-commissions suivantes:

I. Présidence du gouvernement:	MM. Jenny et Rufer.
II. Justice:	» Brand et Lindt.
III. Police:	» Lindt et Neuenschwander.
IV. Affaires militaires:	» Rufener et Jenny.
V. Cultes:	» Lindt et Bühler.
VI. Instruction publique:	» Neuenschwander et Brand.
VII. Affaires communales:	» Næher et Rufener.
VIII. Assistance publique:	» Næher et Stauffer.
IX. Intérieur:	» Rufer et Næher.
X. Travaux publics et chemins de fer:	» Bühler et Lindt.
XI. Affaires sanitaires:	» Neuenschwander et Næher.
XII. Finances:	» Rufener et Jenny.
XIII. Agriculture:	» Jenny et Stauffer.
XIV. Forêts:	» Stauffer et Bühler.
XV. Compte d'Etat et crédits supplémentaires:	» Rufer et Brand.

Présidence du gouvernement.

La guerre dans laquelle la plupart des Etats européens se trouvent engagés depuis plus d'un an exerce aussi ses effets dans notre canton, nous voulons parler des perturbations et dommages qui en résultent pour la vie économique. Les mesures prises par la Con-

fédération pour remédier à la situation ont imposé de nouvelles tâches aux cantons; en effet, tandis que le pouvoir fédéral se chargeait d'assurer l'alimentation du pays en denrées de première nécessité, ces derniers devaient, eux, parer à une des conséquences les plus redoutables de la crise, le chômage. Ce difficile problème, l'Etat de Berne a cherché à le résoudre en ordonnant ou subventionnant toute une série de travaux extraordinaires, comprenant des constructions de bâtiments, des améliorations foncières, etc., et cette solution, qui ne satisfaisait cependant qu'aux besoins les plus pressants, a trouvé pleine approbation devant le peuple. La situation a, d'un autre côté, amené l'arrêt de l'appareil législatif, tout l'intérêt public se concentrant sur les questions économiques. Et en ce qui concerne les finances de l'Etat, elle s'est traduite dès l'abord par une augmentation des dépenses et une diminution des recettes. Le déséquilibre qui en résulte pour notre budget n'a cependant pas atteint son maximum en 1914; il faut au contraire s'attendre à des conditions notablement plus mauvaises pour l'année 1915. C'est dire que la première — et aussi la plus difficile — de nos tâches sera de rétablir l'équilibre. Car si l'on ne saurait dire aujourd'hui ce que sera l'avenir et comment se dénouera la crise déterminée par la guerre, une chose en revanche est sûre: nos finances et, par elles, l'Etat lui-même seront longs à se remettre de cette crise.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, si nous voulons que le canton de Berne satisfasse aux exigences du progrès et remplisse les tâches qui incombent à l'Etat social et économique moderne, en un mot si nous voulons que nos institutions publiques continuent de se développer, il nous faut renforcer nos finances en augmentant

nos revenus. Il a déjà été fait quelque chose dans ce sens. C'est ainsi que le Grand Conseil a pris en considération une motion tendante à la revision de nos lois fiscales et qu'une initiative populaire demande que le projet de loi sur l'impôt repoussé en 1912 soit présenté à nouveau au peuple, avec quelques modifications. Il s'agit donc d'en venir à une solution, mais il est bien évident que, vu les difficultés de la situation tant future qu'actuelle, la seule réforme fiscale admissible est celle qui, tout en permettant de mieux tenir compte de la condition sociale des contribuables et des besoins des communes, améliorera quelque peu aussi les finances de l'Etat.

Pour ce qui est de la nouvelle loi sur l'organisation communale qu'on réclame depuis des années, les travaux préliminaires ont subi un temps d'arrêt en 1914. Il faut néanmoins espérer qu'ils seront maintenant poussés de façon que le projet puisse être soumis au Grand Conseil sans plus tarder; il est en effet urgent de terminer l'affaire, ne fût-ce qu'en égard à la réglementation de l'attribution de l'impôt communal. — Il serait de même bien désirable que la question de l'assurance obligatoire contre la maladie fût bientôt réglée; quant à savoir, cependant, dans quelle mesure cette nouvelle œuvre sociale pourra être réalisée, c'est chose qu'il faudra faire dépendre des ressources de l'Etat.

La réforme du mode de procéder aux élections et votations, réforme réclamée à maintes reprises et au sujet de laquelle le Conseil-exécutif avait annoncé un projet, se fait encore toujours attendre. La commission d'économie publique compte fermement que le gouvernement donnera suite une bonne fois à la volonté manifestée en la matière par le Grand Conseil.

Pour cette année aussi il faut constater avec regret que les citoyens bernois exercent de façon bien négligente le droit de suffrage. Abstraction faite de la votation concernant la loi sur la chasse et celle sur le commerce et l'industrie, deux votations cantonales n'ont accusé qu'une participation du 30 % de l'effectif électoral, deux autres une participation du 22 %, et une votation fédérale du 20 %. C'est là chose affligeante, car le citoyen devrait pourtant se dire que s'il a des droits il a aussi des devoirs.

Les rapports de gestion de quelques directions n'ont été remis à notre commission qu'en juin et juillet, certains même seulement à la fin du second de ces mois. Cela nous oblige à rappeler les prescriptions y relatives du règlement du Grand Conseil.

On parle, dans le rapport de M. le président du gouvernement, du crédit de 168,000 fr. voté par le Grand Conseil le 16 novembre 1914 en faveur de la transformation de la maison n° 70 de la rue de la Poste, à Berne, dont les archives de l'Etat ont l'usage, en faisant remarquer que celles-ci disposeront ainsi, dans un avenir rapproché, de la place et des installations réclamées depuis longtemps; l'évacuation du bâtiment à démolir a, disait-on, commencé immédiatement. Or, nous apprenons maintenant que l'affaire est arrêtée, c'est-à-dire que l'on établit un nouveau projet. Il y a là quelque chose de surprenant. Ce nouvel ajournement des travaux sera cependant excusable si l'on arrive vraiment à une meilleure solution. — Toute cette question des archives paraît décidément devoir passer par les mêmes phases que celle du transfert des bureaux des Directions des affaires communales, de la police et de l'agriculture, qu'il s'agit de

déloger de l'ancien hôtel des postes de la Grand'rue. Ici aussi, en effet, le problème paraissait résolu par suite de l'acquisition des maisons n° 63 de la rue des Gentilshommes et n°s 1 et 3 de la rue de l'Eglise, lesquelles devaient, il est vrai, encore subir les transformations que leur nouvelle destination exigeait, quand on s'est ravisé et qu'on a trouvé qu'il valait mieux donner une autre affectation à ces maisons.

Justice.

Dans sa séance du 12 mars, le Grand Conseil a pris en considération deux motions, l'une de M. Morgenthaler, tendante à ce que les autorités judiciaires bernoises communiquent directement avec celles des autres cantons, notamment de la Suisse française, l'autre, de M. Segesser, visant à la réglementation par voie législative de l'octroi et de l'exercice du droit de pêche. Le Conseil-exécutif n'a pas encore pu donner suite à la seconde de ces motions, à cause de tâches plus pressantes. En revanche, il a fait le nécessaire dans le sens de la motion Morgenthaler, et l'on peut constater avec satisfaction que tous les cantons romands, sauf celui de Vaud, ont donné leur agrément à l'innovation susmentionnée.

L'appel de l'armée sous les drapeaux a empêché de pousser plus loin les deux grands projets de la Direction de la justice relatifs à la réforme de la procédure civile et à celle de la procédure pénale. Il y a cependant de bonnes raisons d'admettre que le premier de ces projets pourra être soumis à la commission préconsultative cette année encore.

Le projet de décret concernant la mise au courant des plans cadastraux est demeuré lui aussi en suspens, ce que la commission d'économie publique ne peut que déplorer vivement pour les motifs indiqués déjà dans le précédent rapport. En revanche, nous constatons avec satisfaction que le nouveau directeur de la justice s'est mis résolument à cette affaire, épineuse il est vrai, mais importante au triple point de vue technique, juridique et économique; il a annoncé que la commission préconsultative serait sans doute convoquée à nouveau cette année encore pour revoir ses premières décisions selon les modifications apportées au projet à divers égards.

L'ordonnance que le Conseil-exécutif, se fondant sur une ordonnance du Conseil fédéral du 28 septembre et faisant usage des compétences spéciales que lui donnaient les circonstances, a rendue le 3 novembre 1914 relativement aux conséquences civiles de la faillite et de la saisie infructueuse, limite la privation des droits civils, dérogation essentielle au principe consacré dans la loi sur la matière, aux cas dans lesquels le débiteur se déclare insolvable par fraude ou est insolvable par faute grave de sa part. Cette ordonnance est applicable pour la durée de la guerre. Pour le temps qui suivra, en revanche, la délicate question qui en fait l'objet demeure ouverte et il serait dès lors bien nécessaire de la régler en principe sans tarder.

Le contrôle que la Direction de la justice exerce sur la gestion des fonctionnaires à elle subordonnés, continue d'avoir d'heureux effets. De son côté, la commission d'économie publique soutient énergiquement tous les efforts tendant à faire disparaître les retards dans l'expédition des affaires, le désordre et

l'inexactitude. D'après les informations prises, le préposé aux poursuites dont la caisse accusait un découvert de plusieurs milliers de francs s'en est tiré avec une sévère réprimande de l'autorité de surveillance, ayant pu invoquer l'insuffisance du personnel dont il dispose et établir n'avoir eu aucune intention dolosive.

On peut constater avec satisfaction que l'Etat a racheté le mobilier de dix bureaux de district en 1914. La commission exprime le vœu que les crédits y relatifs soient alloués également pour les deux prochaines années, afin que l'on puisse racheter tout le mobilier de bureaux de l'Etat qui appartient encore aux préposés.

Police.

Depuis que la loi sur le commerce et l'industrie a été rejetée par le peuple, la Direction de la police n'a plus rien fait en la matière. Si désirable qu'il soit de mettre sur ce point notre législation en harmonie avec les conditions modernes, il n'en paraît pas moins préférable, à la commission d'économie publique également, d'attendre quelque temps encore avant de présenter un nouveau projet de loi.

La guerre cause à la Direction de la police, et particulièrement au service du contrôle des papiers, un fort surcroît de travail du fait du grand nombre de passeports à délivrer. La besogne a néanmoins pu être faite par le personnel ordinaire et les affaires courantes qui avait dû être laissées de côté au début des événements ont été liquidées peu à peu, de sorte qu'il n'y en a plus en souffrance.

Il est frappant de constater que la dépense pour les chambres de conciliation excède le crédit budgétaire d'un montant supérieur à ce dernier même. Lors même que les frais ne peuvent être déterminés exactement d'avance, la disproportion est ici par trop forte et il y aura donc lieu de fixer un crédit notablement plus élevé à l'avenir.

L'effectif du corps de police est resté à peu près le même. La caisse des invalides de ce corps, en revanche, accuse une diminution de 13,561 fr. 35. Il nous paraît qu'on devrait rechercher les causes de ce recul, et que, s'il ne s'agit pas de faits passagers, il y aurait lieu de faire examiner par expert la situation de la caisse au point de vue technique, pour la consolider le cas échéant; au surplus, il serait bien désirable que l'augmentation de subvention de 6000 fr. allouée en faveur de la caisse, mais rayée du budget de cette année à cause du mauvais état de nos finances, fût de nouveau accordé à l'avenir.

La part de la Direction de la police à la dîme de l'alcool étant tombée de 10,000 fr. à 7,500 fr., les subventions qui y étaient imputées en faveur des commissions des prisons et du patronage ont dû être diminuées d'environ le quart également, chose fort regrettable.

Ainsi que le dit le rapport de gestion, la maison de travail de St-Jean a atteint en 1914 la limite de sa capacité réceptive. Aussi la commission d'économie publique rappelle-t-elle de nouveau la nécessité d'agrandir cet établissement, ce qui permettrait en même temps de remédier au manque de cellules. Le projet voulu est établi et il semble que malgré les difficultés de la situation on devrait pouvoir l'exécuter, ne fût-ce que par portions.

Au pénitencier de Witzwil, on a agrandi selon les besoins les bâtiments d'exploitation rurale. On a de même fait divers ouvrages nécessaires pour l'utilisation des ordures de la ville de Berne, laquelle sera d'un bon rapport avec le temps. — La diminution que les recettes de l'établissement accusent en ce qui concerne les métiers, résulte de ce que les détenus ont fait moins de journées au dehors, ayant été occupé aux constructions qui s'exécutaient au pénitencier.

A Trachselwald, on a aménagé, depuis l'an dernier, le local réclamé pour l'exercice des métiers; il rendra de bons services, mais ne saurait cependant constituer qu'un provisoire et on ne doit pas perdre de vue l'agrandissement proprement dit de l'établissement. En ce qui concerne le manque de terrain cultivable dont on se plaignait dans le rapport de gestion, il y a été remédié entre temps par l'affermage des pâtures dits de la Kurzenei; l'établissement entrera en jouissance de ces terres en 1916.

Le produit des métiers et de l'exploitation agricole est très satisfaisant pour tous les pénitenciers et maisons de travail; c'est une preuve de la façon rationnelle et entendue dont ces établissements sont dirigés.

Relativement à la police des étrangers, la guerre a eu pour effet une augmentation considérable du nombre des demandes de permis de tolérance; pour des raisons d'ordre divers, ces requêtes exigent un examen rigoureux. Les demandes de naturalisation ont elles aussi été notablement plus nombreuses; il en a été agréé 102 en 1914 (52 en 1912 et 79 en 1913) et ce chiffre est déjà dépassé pour ce qui est de l'année courante. On ne peut qu'être satisfait de voir des étrangers établis chez nous depuis longtemps se rattacher définitivement à notre pays. — Les émigrations, en revanche, ont notablement diminué par rapport à 1913; de 1099 émigrés qu'il y avait cette année-là, il n'y en a plus eu que 816 en 1914, de sorte que le recul est du 25 % environ.

Il peut paraître extraordinaire que le nombre des patentes de colporteur se soit fortement accru en 1914 sans que, pour tout autant, il en ait été de même du produit des droits. La cause en est à ce qu'une quantité de patentes, délivrées à l'occasion de l'Exposition nationale pour la vente de catalogues, souvenirs, etc., étaient de courte durée et, par là, n'étaient passibles que de l'émolument minimum. L'accroissement susmentionné est donc purement accidentel et ne saurait par conséquent donner lieu à des craintes; quoi qu'il en soit, le vœu de la population est qu'on observe la plus grande réserve possible en ce qui concerne l'octroi des patentes de colporteur.

Le Conseil-exécutif a autorisé quelques grandes loteries en 1914. Elles avaient indubitablement un caractère d'utilité publique, mais il n'en faudrait pas moins, comme jusqu'ici, réduire toujours à un minimum le nombre des autorisations.

La réquisition des automobiles à des fins militaires amenée par la mise sur pied de l'armée a suscité, avec l'interdiction temporaire de circuler prononcée quant à ces véhicules, des difficultés en ce qui concerne l'exécution de la loi du 14 décembre 1913. Afin d'éviter autant que possible des injustices, la Direction de la police n'a fait payer la taxe prévue par cette loi, et encore seulement à raison du minimum, qu'aux automobilistes qui avaient obtenu de l'autorité militaire un permis spécial de circuler. On peut trouver équitable ce mode de faire dans les temps que nous tra-

versions. Les automobilistes, eux, ne s'en sont toutefois pas montrés reconnaissants; il y a en effet eu plus de cent recours contre la taxation.

Affaires militaires.

Les tableaux qui figuraient d'habitude dans le rapport de la Direction ont été laissés de côté cette année, à la demande de l'autorité fédérale.

La guerre a donné à l'administration militaire bernoise l'occasion de montrer si et dans quelle mesure elle était préparée à une mobilisation générale de l'armée. On peut constater avec satisfaction que cette préparation était bonne et que tout s'est passé sans accrocs notables. Le mérite en revient en première ligne à l'ancien chef de la Direction, feu M. de Wattenwyl, qui avait consacré de longues années à mettre nos établissements militaires à la hauteur de tous événements; c'est chose qui vaut bien d'être rappelée avec reconnaissance dans les graves circonstances que nous traversons. Il faut dire, aussi, que les fonctionnaires et employés de la Direction ont rempli de façon exemplaire leur tâche à la fois si pleine de responsabilité et si lourde. Enfin, il convient de même de noter que le personnel des ateliers militaires est parvenu, grâce à ses capacités et à une longue pratique, à expédier rapidement et bien l'énorme travail qui lui incombait.

Le rapport de la Direction militaire n'appelle pas d'autres remarques.

Cultes.

On n'a pas pu, en 1914, faire droit à toutes les demandes en création d'une nouvelle place de pasteur ou de curé, même lorsqu'elles étaient incontestablement fondées. Pareille création emportant un surcroît de charges pour l'Etat, il faut savoir gré à la Direction des cultes, à une époque de difficultés pécuniaires comme celle où nous sommes, de la réserve qu'elle a observée à ce sujet. La commission d'économie publique constate de même avec satisfaction l'attention vouée par la Direction à ce que les dispositions légales relatives à la réélection des ecclésiastiques soient dûment respectées.

Vu le nouveau recensement fédéral de la population, il a fallu, conformément à la loi sur les cultes, reviser le décret relatif à l'organisation du synode évangélique réformé. Cela s'est fait par un décret du 18 mai, qui a augmenté le nombre des délégués au synode ainsi que celui des cercles électoraux et déclaré éligible aux fonctions de délégué tout citoyen habile à voter en assemblée d'une paroisse appartenant à l'association synodale; pour le surplus, le nouveau décret n'a pas introduit de changements importants.

La question de la réorganisation des diaconies demeure pendante, le décret qui doit la régler n'étant encore pas rendu.

Ce que le rapport dit des trois Eglises nationales n'appelle que quelques remarques. En 1914, l'Etat a racheté dans trois paroisses son obligation de payer une indemnité de logement à l'ecclésiastique. Les postes de pasteur des asiles d'aliénés de la Waldau et de Münsingen continuent d'être occupés provi-

soirement; cet état de choses ne présentant pas d'inconvénients au point de vue de l'exercice même de ce ministère, la commission d'économie publique peut se déclarer d'accord qu'il soit maintenu jusqu'à nouvel ordre. Constatation réjouissante, un assez grand nombre de paroisses ont, en 1914 aussi, décidé de ne pas mettre au concours les fonctions de pasteur ou de curé à la fin de la période, ce qui est un signe de bonne entente entre elles et leur conducteur spirituel. Enfin, pour des motifs d'ordre pécuniaire il n'a pas pu être fait droit à la requête de la paroisse catholique romaine de St-Imier tendante à la création d'un vicariat permanent dans cette localité, requête qui était cependant fondée en soi; c'est ici aussi affaire à renvoyer à des temps meilleurs.

Instruction publique.

Comme tous les autres, ce service de notre administration publique s'est fortement ressenti de la situation extraordinaire créée par la guerre, ou plutôt par la mise sur pied de l'armée. L'absence prolongée des nombreux instituteurs appelés sous les drapeaux a désorganisé l'enseignement à tous les degrés, et lui rendre sa marche normale était pour les autorités scolaires un problème difficile. Elles ont cependant pu le résoudre, avec le concours des instituteurs eux-mêmes, et pour la plupart des écoles le service de remplacement s'est effectué de façon satisfaisante. Quant aux frais de ce service, le corps enseignant les a pris à son compte, et il y a lieu de lui en savoir gré; ils sont en effet couverts au moyen de retenues sur le traitement des maîtres absents, ainsi que de contributions volontaires. Si néanmoins il se produisait un déficit pour la caisse des remplacements, il faudrait que l'Etat s'en chargeât.

Vu la forte diminution subie par les recettes de l'Etat du fait de la crise économique actuelle, le Conseil-exécutif a, comme on le sait, suspendu toutes augmentations pour années de service et autres améliorations de traitement en ce qui concerne les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat. Cette suspension, prononcée le 14 octobre 1914 et confirmée le 2 juillet 1915 pour un temps allant jusqu'à fin 1916, a naturellement touché une partie du corps enseignant. Quant à savoir si l'on envisage encore d'autres économies sur le budget scolaire, nous l'ignorons. Nous nous permettrons cependant, tout en appréciant à leur juste valeur les mesures de cette nature, d'exprimer le vœu qu'une fois la situation redevenue normale l'Etat rende son plein appui à l'œuvre scolaire. Une des premières tâches de l'Etat moderne sera toujours, c'est-à-dire après comme avant la guerre, d'assurer et encourager l'instruction de la jeunesse. Et c'est précisément pour notre pays — auquel sa situation internationale fera jouer un rôle qu'on peut prévoir important lorsque la paix revenue, il s'agira de rétablir les rapports économiques sur de nouvelles bases — qu'il est nécessaire de former une jeunesse capable, cultivée et fortement trempée. Or, il est superflu de dire que cela dépend pour la grosse part de la valeur des instituteurs eux-mêmes, de leurs connaissances théoriques et pratiques, et de leur ardeur au travail. De là, pour l'Etat, le devoir de pourvoir à ce que nos écoles puissent trouver de bons maîtres et les garder.

Mais ce n'est pas seulement à l'école ordinaire que ces considérations s'appliquent. Nous nous permettrons

au contraire d'exprimer le vœu que, vu la concurrence toujours plus forte, nos écoles de commerce et d'arts et métiers continuent d'être l'objet de toute la sollicitude de l'Etat et qu'on leur donne le développement exigé par nos intérêts économiques.

Dans son rapport, la Direction de l'instruction publique dit, en ce qui concerne les cours de maîtres de couture, qu'ils ont pu avoir lieu à l'école agricole de Schwand-Münsingen, et elle exprime le vœu qu'il en soit ainsi également à l'avenir, ledit établissement se prêtant des mieux, à tous les points de vue, à la tenue des pareils cours. Faire droit à ce vœu se peut d'autant plus aisément qu'il n'en saurait résulter aucun inconvénient pour les cours de l'école agricole elle-même, attendu que ceux-ci n'ont pas lieu à la même époque.

Nous prenons acte, avec satisfaction, de ce que la construction du nouveau bâtiment de l'école normale des institutrices, à Delémont, avance rapidement, de sorte que le bâtiment pourra être mis en service vers la fin de cette année. Il ressort au surplus du rapport de la Direction que les écoles normales ont suivi en 1914 une marche satisfaisante en dépit des difficultés nées de la guerre.

Ces difficultés se sont également fait sentir en ce qui concerne les écoles moyennes et les gymnases. Plus de cent maîtres de ces établissements se trouvent de nouveau au service militaire comme officiers et plus de vingt autres comme sous-officiers ou soldats.

Quant à l'université, le nombre des étudiants étrangers a considérablement diminué dès le commencement de la guerre; les étudiants immatriculés n'en sont pas moins au nombre de 1914, ce qui est encore fort satisfaisant. Les cours de la section des sciences commerciales nouvellement créée ont été bien suivis; cette section mérite que nos milieux industriels et commerçants continuent de lui vouer son attention.

Les conférences données à la campagne sous les auspices de la Société universitaire se sont montrées utiles; il est dès lors à désirer qu'elles se continuent à l'avenir, pour le plus grand bien de l'instruction populaire. Et il faudrait qu'elles se donnent également dans le Jura.

Nous ne saurions terminer sans rappeler la magnifique participation des écoles bernoises à l'Exposition nationale; les objets qu'elles ont présentés ont éveillé le plus grand intérêt non seulement chez les pédagogues, mais aussi dans le public en général. D'autre part, la grande majorité des écoliers auront pu visiter l'Exposition et y prendre la grande et unique leçon de choses qu'elle leur offrait; ces visites, faites généralement par écoles entières, étaient judicieusement organisées.

Affaires communales.

Il était bien à prévoir que la situation créée par la guerre et la mise sur pied de l'armée exigerait aussi des mesures extraordinaires de la part des communes, notamment au point de vue du crédit, de la sauvegarde des intérêts économiques et de la subsistance des populations. Aussi le Conseil-exécutif rendit-il dès les premiers jours, à l'intention des autorités communales, les décisions utiles, qui furent plus tard approuvées par le Grand Conseil; en outre, dans l'ordre administratif cette autorité apporta aux conditions de validité des actes des conseils et com-

missions communaux, en s'inspirant des dispositions légales sur la matière, les modifications nécessitées par le fait qu'un grand nombre de membres de ces conseils et commissions se trouvaient sous les drapeaux.

Nombreuses ont été les communes qui reconnurent à temps tout le sérieux des circonstances; preuve en soient les dépenses faites dans les cinq premiers mois de la crise pour secourir les victimes de celle-ci. Les emprunts contractés pour subvenir à ces dépenses ne font pas moins de 305,480 fr., à quoi il faut ajouter 35,450 fr. pris dans des fonds spéciaux, ce qui fait un total de 340,930 fr. Encore cette somme ne représente-t-elle qu'une partie des dettes contractées; il est en effet hors de doute que bien des communes se sont procurées l'argent nécessaire autrement que par des emprunts ou des prélèvements sur leurs propres fonds.

La commission concernant le projet d'une nouvelle loi sur l'organisation communale a poursuivi ses délibérations en 1914, pour les clore en 1915; l'affaire est maintenant entre les mains du gouvernement, qui aura encore à se prononcer sur les changements proposés. La commission d'économie publique compte fermement que le projet pourra être soumis au Grand Conseil à bref délai.

Par économie, dit la Direction dans son rapport, on a laissé de côté cette année, quant à ce rapport, les tableaux concernant les plaintes en matière communale. De notre côté, nous estimons que, vu le peu d'intérêt général que présentent les tableaux dont il s'agit, il n'y a aucun inconvénient à les remplacer par un aperçu sommaire. La commission d'économie publique peut d'autant mieux faire siennes les préoccupations d'économie de la Direction des affaires communales, qu'elle même a demandé, dans un précédent rapport, que les rapports de gestion des différents services fussent dorénavant plus courts, pour autant que les circonstances le permettent.

Le nombre des communes est resté le même qu'en 1913. Ainsi qu'il ressort du rapport, les fusions ou autres changements projetés se heurtent à de grosses difficultés; c'est pour cette raison que le projet concernant la séparation de l'enclave d'Oberhünigen d'avec la commune de Schlosswil a dû être classé par le gouvernement, et de même celui concernant la commune de Deisswil. Quant à la fusion de la commune de Bümplitz avec celle de Berne, les pourparlers durent encore. En outre, on se livre à des travaux préparatoires en ce qui concerne la fusion de l'arrondissement d'Ostermundigen (commune de Bolligen) avec Berne, et d'autres projets encore sont en gestation. Enfin, les circonstances actuelles ont interrompu les négociations relatives à la réunion d'Interlaken à Unterseen. — La commission d'économie publique exprime une fois de plus le vœu que le gouvernement favorise ces fusions dans tous les cas où elles paraissent nécessaires pour mettre fin à des situations anormales.

Le tableau relatif aux admissions à la bourgeoisie donne des renseignements intéressants. Le nombre de ces admissions a été de 296 (280 en 1913). Sur ce nombre, il n'y en a que 21 de bernois, contre 42 en 1913, et 7 de confédérés, contre 31; en revanche, les admissions d'étrangers accusent une hausse assez forte, car elles ont passé de 207 à 268. Autre fait valant qu'on s'y arrête: c'est la commune de Tramelan qui a reçu le plus d'étrangers, soit 76, ce qui fait le 28 % du nombre total; puis vient Le Pœuchapatte (21 ad-

missions), Wohlen (14 admissions) et Les Bois (12 admissions).

Il a été contracté en 1914 pour 5,472,850 fr. d'emprunts communaux, dont 2,965,090 fr. pour la construction de routes, de maisons d'école et autres bâtiments. Vu la situation, on comprend qu'il ait été présenté des demandes en réduction ou ajournement d'annuités d'emprunts, et qu'il y ait été fait droit. En ce qui concerne les nouveaux emprunts, le début de l'amortissement a été ajourné d'emblée, ou bien le minimum de remboursement a été fixé plus bas que d'ordinaire.

Assistance publique.

Les dépenses nettes de ce service accusent un excédent de 99,525 fr. 20 par rapport au budget; elles se sont élevées à 3,028,252 fr. 15. Il y a eu dépassement de crédit notamment en ce qui concerne les subventions aux communes en faveur de l'assistance permanente, pour 42,435 fr. 63, l'assistance extérieure, pour 27,336 fr. 37, et les dépenses selon les art. 59 et 123 de la loi sur l'assistance, pour 26,160 fr. 53. Comme c'était à prévoir, la guerre a eu sur le budget de l'assistance publique un effet sensible déjà quant aux premiers mois, c'est-à-dire quant à la seconde moitié de l'année 1914. Et il est bien évident qu'elle en aura encore un plus grand en 1915.

Les comptes communaux d'assistance (comptes du fonds des pauvres, de la caisse de l'assistance temporaire et de la caisse de l'assistance médicale) donnaient lieu autrefois à critiques, en ce sens qu'on y faisait figurer des dépenses n'entrant pas en ligne de compte quant à la subvention de l'Etat. S'il n'en est plus de même maintenant, c'est grâce aux vérifications serrées auxquelles ces comptes sont soumis avant que ladite subvention soit versée.

Les états de l'assistance permanente des communes accusent 244 personnes de moins que l'année précédente. Les inscriptions ont été au nombre de 16,288, soit 7287 en ce qui concerne les enfants et 2001 en ce qui concerne les adultes. Le nombre des enfants placés dans des asiles a quelque peu diminué, mais nous paraît encore toujours trop élevé; il est de 837. Le placement dans des familles devrait être la règle, bien qu'il présente des difficultés dans maint cas.

Le patronage des enfants rayés de l'état de l'assistance permanente par suite de leur sortie de l'école — il y en a eu 1906 en 1913/1914 — cause aux autorités un travail considérable et fréquemment ingrat.

Les difficultés sont le fait, d'une part, des parents et, d'autre part, des employeurs et maîtres d'apprentissage des patronés, les premiers entendant disposer de leurs enfants, ce qui ne saurait être, et les seconds s'insurgeant souvent contre tout contrôle. En pareils cas, la sévérité seule donne de bons résultats; c'est dire qu'il s'agit d'appliquer les mesures prévues dans la loi sur la police des pauvres.

La mise sur pied de l'armée a suscité plus de nouveaux cas d'assistance extérieure qu'on n'aurait pu s'y attendre. En outre, nombreuses sont les familles ou personnes (fugitifs ou rapatriés) rentrées sans ressources dans le canton. Si néanmoins les crédits n'ont pas été dépassés dans une très grande mesure (ils ne l'ont en effet été que de 53,586 fr. 90), c'est que les cantons de Genève, Neuchâtel et Bâle-ville, ainsi que les villes de Zurich et Winterthour ont pourvu

de leurs propres deniers — chose méritoire — à l'assistance des Bernois nécessiteux — comme d'ailleurs de tous les autres citoyens suisses — établis chez eux; ce n'est pas là une charge légère, si l'on considère que rien qu'à La Chaux-de-Fonds, par exemple, il y a de treize à quatorze mille ressortissants de notre canton. Grâce aux efforts de notre Direction de l'assistance publique, l'assistance des nécessiteux pendant la guerre a pu être réglée par un concordat international. Le projet concernant ce dernier, approuvé en principe par la conférence des directeurs cantonaux de l'assistance publique du 26 novembre 1914, à Olten, qui avait été convoquée exprès pour s'occuper de cette importante question, prévoyait que les communes fournissant les secours pourraient réclamer le 50 % de ceux-ci au canton d'origine, lequel à son tour aurait la faculté de se récupérer sur les communes d'origine des secours. L'arrangement pris sur la base de ce projet, et qui présente un grand avantage en ce sens que les nécessiteux seront assistés dans l'endroit même où l'on connaît leur situation, a pu être déclaré en vigueur à partir du 1^{er} mars 1915; le gouvernement bernois y avait adhéré déjà le 29 janvier et à l'heure actuelle c'est chose faite pour tous les cantons sauf ceux de Lucerne, Unterwald-le-Bas, Glaris, Bâle-campagne, Fribourg, Vaud, Genève et Thurgovie.

La guerre a rendu plus sensible qu'il ne l'était déjà le manque d'une maison cantonale de discipline pour les filles libérées de l'école mais encore mineures, telle que l'art. 61 de la loi du 1^{er} décembre 1912 permet d'en établir une, avec régime basé sur les travaux domestiques et agricoles (jardinage, culture maraîchère et travaux des champs en général). On ne peut que se ranger à l'avis de la Direction de l'assistance publique lorsqu'elle dit qu'il est urgent de créer pareil établissement.

En 1914, le nombre des passants nécessiteux a été inférieur de 24,220 à celui de 1913; il n'a en effet été que de 62,542. On peut donc bien dire qu'ici la guerre a exercé un effet salutaire, ainsi qu'on le lit dans le rapport de l'Union cantonale des secours en nature. Conséquence directe de ce recul, les dépenses sont tombées à 66,680 fr. en 1914, de 80,610 fr. 10 qu'elles étaient l'année précédente, ce qui fait une diminution de 13,929 fr. 25. De la dépense doit au surplus encore être défalquée une somme de 2,375 fr. 90 provenant de diverses contributions, de sorte que les frais nets se chiffrent par 64,304 fr. 25. Le crédit, de 36,000 fr., a été dépassé en 1913 de 6,142 fr. 50, somme qui a été imputée sur le contingent de la dîme de l'alcool.

L'assistance publique bernoise a, comme on pouvait s'y attendre, fait très bonne figure à l'Exposition nationale et, il y a lieu d'être reconnaissant à la Direction, qui a été l'organisatrice de la chose, de toute la peine qu'elle s'est donnée pour présenter au grand public un tableau à peu près complet de nos œuvres de charité. Si son exposition n'a peut-être pas été l'une des plus courues, elle a, d'un autre côté, trouvé l'approbation des spécialistes et rencontré un vif intérêt dans la presse.

On avait autrefois exprimé le vœu que les rapports annuels des maisons d'éducation et hospices fussent uniformes. Y donnant suite, la Direction de l'assistance publique a établi un schéma pour lesdits rapports — dont, soit dit en passant, la Direction ne peut se servir

pour son propre rapport de gestion que l'année après celle qu'ils concernent. Accusent un accroissement des dépenses par pensionnaire, notamment en ce qui concerne la nourriture et l'entretien, les maisons d'éducation de Landorf, près Koenitz, et d'Aarwangen; accusent en revanche une diminution de ces dépenses, les maisons d'éducation de Cerlier, Kehrsatz, Bretièges, Sonvilier et Loveresse. Il y a augmentation des recettes par pensionnaire pour les établissements de Landorf, Aarwangen et Sonvilier; et une diminution pour ceux de Cerlier, Kehrsatz, Bretièges et Loveresse. Relativement aux hospices d'indigents, il faut faire remarquer que certains d'entre eux sont déjà trop grands pour qu'on puisse songer à les agrandir encore; dans un établissement de plus de quatre ou cinq cents pensionnaires, le service présente de grosses difficultés, en même temps que la surveillance et, partant, l'ordre sont moins bons. Nous visons ici les hospices d'Utzingen (562 pensionnaires), de Worben (475), de Riggisberg (520), de Dettenbühl (469) et de Friesenberg (497).

En 1913, 50 communes, réparties dans 15 districts, exerçaient encore l'assistance bourgeoise. Leurs fonds des pauvres faisaient à la fin de cette année un total de 25,298,399 fr. 92, en augmentation de 186,877 fr. 85 sur celui de fin 1912. Les assistés étaient au nombre de 1476, dont 1078 de façon permanente, et les secours délivrés ont représenté une somme de 469,245 fr. 60, ce qui donne une moyenne de 317 fr. 90 par assisté.

Intérieur.

Dans le domaine de l'économie publique il y a lieu de mentionner les mesures prises en vertu des ordonnances rendues par le Conseil fédéral, vu la guerre, pour parer au renchérissement des denrées alimentaires et pour assurer l'alimentation du pays en pain. Les communes suivantes ont fait usage des facultés à elles conférées par l'ordonnance cantonale du 18 août 1914 conformément au susdites ordonnances: Berne, Delémont, Moutier, Perles, Saignelégier, Sonvilier, Thoun, Tramelan-dessus et Wahlern. Ces communes ont ou bien édicté des prescriptions générales contre la spéculation sur les denrées alimentaires et choses de première nécessité, ou bien directement taxé celles-ci. Cinq autres se sont contentées de taxer certaines denrées (lait, viande, pain, pommes de terre); ce sont: Grosshöchstetten, Langnau, Lauperswil, Longeau et Rüderswil.

Il ressort des rapports des autorités de police locale parvenus jusqu'à la fin de l'année, que la surveillance à exercer par les communes, selon les circulaires du Conseil-exécutif des 11 septembre et 13 octobre 1914, sur les moulins, commerces de farine et boulangeries relativement à la fabrication de la farine et à la vente des farinages, a été imparfaite en maints endroits, probablement faute des connaissances spéciales indispensables. Aussi la Direction de l'intérieur a-t-elle jugé bon de charger les inspecteurs cantonaux des denrées alimentaires d'exercer un contrôle particulier en ladite matière.

En ce qui concerne la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie, le décret du 18 mars 1914 a transformé le poste de secrétaire-adjoint de Bienne en un poste de secrétaire. Sur requête des marchands détaillants, le nombre des membres de la chambre a été augmenté de deux.

Dans un mémoire motivé adressé au Conseil-exécutif, la chambre s'est prononcée en faveur de l'introduction d'une taxe des grands magasins, taxe qui serait assise sur le mouvement d'affaires. Ledit mémoire est actuellement à l'examen à la Direction des finances.

Donnant suite à une requête de la Société bernoise du commerce et de l'industrie, la chambre a décidé de déléguer à ses deux secrétaires, jusqu'à nouvel ordre, la compétence de contrôler les arrangements de créanciers extrajudiciaires.

Vu une circulaire du Département fédéral de l'industrie du 12 octobre 1914, la Direction de l'intérieur a invité instamment les écoles ménagères et professionnelles à réduire leur enseignement dans la mesure du possible et à éviter toute dépense qui ne fût pas absolument nécessaire. Grâce aux efforts des communes, toutefois, l'enseignement professionnel et ménager a suivi la marche habituelle en 1914. Pour l'avenir, en revanche, il n'en saurait être de même que si la Confédération recommence d'allouer les subventions ordinaires.

Par suite de la mise sur pied de l'armée, certaines écoles complémentaires ont dû interrompre complètement leurs cours, tandis que d'autres ont pu se borner à les réduire dans une plus ou moins grande mesure. La commission d'experts a veillé à ce que les écoles qui s'étaient trouvées dans le premier de ces cas rouvrisent leurs portes pour le semestre d'hiver, pour peu que les circonstances s'y prêtassent.

A l'école cantonale technique de Berthoud, les études ont eu lieu en 1914/1915 intégralement selon le nouveau programme. Les réfections et autres travaux sont achevés. — L'école technique de Bienne, en revanche, attend encore toujours la construction du bâtiment destiné à recevoir sa section d'arts et métiers. Il est pourtant bien désirable que cette construction, promise par le Conseil-exécutif, se fasse dans un avenir très rapproché, afin de remédier une bonne fois au manque de place dont ledit établissement se plaint depuis plusieurs années.

En 1914, les inspections des maisons soumises à la loi sur la protection des ouvrières se sont poursuivies normalement. Dans leurs rapports, les experts commis à ces inspections constatent avec satisfaction que celles de l'année précédente ont porté de bons fruits dans la plupart des cas et que, d'une manière générale, les autorités communales appliquent dûment la loi. Ils demeurent d'avis que des inspections périodiques et bien entendues des maisons de ladite catégorie devraient suffire à assurer l'application intégrale de la loi.

Comme on le sait, l'art. 2 de la loi fédérale du 13 juin 1911 sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents autorise les cantons à déclarer obligatoire l'assurance-maladie, soit en général, soit pour certaines catégories de personnes. En date du 8 décembre 1914 le Conseil-exécutif a fait savoir au Conseil fédéral qu'il était impossible pour le moment, pour des raisons d'ordre politique et pécuniaire, d'introduire obligatoirement ladite assurance pour l'ensemble du territoire bernois, ne fût-ce même qu'à l'égard de certaines catégories de personnes, et que dès lors il y aurait lieu, pour notre canton, de déléguer aux communes la faculté susmentionnée. Un projet de loi dans ce sens, établi par la Direction de l'intérieur, est actuellement à l'étude devant la Direction des finances pour

ce qui est de sa portée pécuniaire. Il est à désirer que le Grand Conseil en soit saisi le plus tôt possible.

Travaux publics et chemins de fer.

On a répondu négativement à une demande de la direction de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne, concernant l'assurance facultative, contre les accidents, des fonctionnaires et employés non assurés obligatoirement. La commission d'économie publique est toutefois d'avis que dès que l'étendue de l'assurance obligatoire aura été fixée par les dispositions que le Conseil fédéral a encore à rendre conformément à la loi fédérale du 18 juin 1915, l'Etat devrait examiner de façon approfondie la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire et désirable d'introduire la susdite assurance.

La Direction des travaux publics s'est fortement ressentie de la situation créée par la guerre, soit qu'elle ait été empêchée de poursuivre des travaux déjà commencés, soit qu'elle ait dû ordonner des travaux extraordinaires pour procurer du travail aux chômeurs; les travaux de cette dernière catégorie représentent une somme totale de passé 230,000 fr.

On n'a pas encore entrepris la construction du nouveau bâtiment des archives cantonales, à Berne, pour laquelle le Grand Conseil a voté un crédit le 16 novembre 1914. S'il y a doute quant à la valeur pratique du projet approuvé, la commission d'économie publique exprime le vœu que la question soit tranchée rapidement et que, selon le cas, ou bien l'on commence les travaux sans plus attendre, ou bien l'on présente un nouveau projet.

La commission d'économie publique avait demandé, dans son précédent rapport, que les communes soient invitées à faire inspecter les ponts des routes communales quant à leur force et leur état d'entretien; cela n'a cependant pas encore eu lieu. Nous réitérons donc le vœu dont il s'agit, attendu que l'inspection en question nous paraît nécessaire maintenant comme avant. — Les améliorations que la Direction des travaux publics disait vouloir apporter à la route de la Tiefenau à Berne, ne sont pas non plus faites; l'état et l'importance de cette route exigent pourtant une réfection à bref délai. — La correction de l'Emme se poursuit normalement. Le projet de reboisement et d'endiguement du bassin supérieur de cette rivière, projet réclamé par notre commission, est en œuvre; il promet d'être étendu. Quant à la nomination d'un maître-digueur particulier pour l'Emme et ses affluents, c'est chose que la commission d'économie publique ne peut qu'approuver.

La commission d'économie publique exprime le vœu que le rapport de la Direction donne, pour chaque exercice, quelques explications concernant les nouveaux articles du compte d'avances dont la nature ne ressort pas immédiatement de ce compte même.

Nous appuyons ce que la Direction des travaux publics dit de l'urgence qu'il y a de rendre enfin le décret concernant la mise au courant des plans cadastraux, et renvoyons à cet égard à nos remarques du chapitre relatif à la Direction de la justice.

La statistique des chemins de fer subventionnés par l'Etat dans la période de 1901 à 1913 promet d'être très intéressante et la commission d'économie publique approuve la Direction des chemins de fer de

l'avoir entreprise. Elle donnera une idée exacte de l'importance des lignes subventionnées au triple point de vue technique, pécuniaire et commercial et les indications seront d'autant plus utiles qu'elles concernent exclusivement une période de développement normal, la statistique s'arrêtant à la veille de la guerre.

Dans le rapport concernant les chemins de fer, le tableau des résultats de l'exploitation des lignes subventionnées manque encore toujours, en dépit du vœu exprimé par notre commission. Ce tableau est cependant établi régulièrement, et si on ne le publie pas c'est uniquement par économie. Il nous paraît néanmoins qu'on devrait le faire figurer périodiquement dans le rapport, par exemple tous les cinq ans.

Affaires sanitaires.

Le Conseil-exécutif a, en date du 8 septembre, approuvé le tarif médical des caisses d'assurance-maladie reconnues officiellement, après entente entre la société des médecins bernois et les caisses-maladie. Chose extraordinaire, les caisses du Jura n'ont pris aucune part aux pourparlers et travaux concernant ce tarif, et n'ont même jamais répondu aux demandes que la Direction des affaires sanitaires leur a adressées à répétées fois en la matière.

Le nombre des vaccinations a notablement augmenté du fait de la guerre. Vu la forte épidémie de petite vérole qui s'était déclarée dans le canton lors de la guerre franco-allemande de 1870/71, la Direction des affaires sanitaires a invité instamment la population, dans les premiers jours de la nouvelle conflagration, à se faire vacciner ou revacciner. Cet appel a été entendu; en effet, d'après les registres des médecins-vaccinateurs il y a eu en 1914 plus de 21,000 vaccinations et de 11,000 revaccinations, dont un petit nombre seulement n'ont pas réussi. Les dépenses pour le vaccin et la rétribution des vaccinateurs ont naturellement été beaucoup plus élevées qu'en 1913 et le crédit budgétaire a été fortement dépassé.

Il faut approuver en tout point les mesures prises par la Direction contre les maladies épidémiques. Nous mentionnons particulièrement, à cet égard, les enquêtes ordonnées en ce qui concerne les conditions hygiéniques des localités occupées par la troupe, enquêtes qui ont fait l'objet de rapports approfondis de M. Koby, professeur à l'école cantonale de Porrentruy, et du médecin de la 4^e division. Les communes dont les conditions hygiéniques avaient été trouvées mauvaises furent invitées à faire le nécessaire sans tarder. Nous partageons entièrement l'avis de la Direction lorsqu'elle dit qu'il ne faut reculer devant aucune difficulté pour arriver peu à peu à avoir partout de bonnes conditions hygiéniques.

La mise sur pied de l'armée a enlevé à leur pratique environ les trois cinquièmes des médecins bernois et en a même privé entièrement certains districts. Bon nombre d'hôpitaux de district virent de même leur personnel médical notablement réduit d'un jour à l'autre; les requêtes adressées par la Direction des affaires sanitaires au Département militaire fédéral à fin de licenciement de médecins d'hôpital pour lesquels on ne pouvait trouver de remplaçants demeurèrent toutefois sans succès. Sans vouloir s'immiscer le moins du monde dans les affaires de l'autorité militaire, la commission d'économie publique exprime

le vœu que cette autorité fasse droit dans la mesure du possible aux demandes de licenciement de médecins qui sont duement fondées.

La statistique des maladies épidémiques accuse une diminution considérable du nombre des cas de fièvre scarlatine, de rougeole et de diphthérie par rapport aux années précédentes. Nous croyons cependant qu'il s'agit là moins d'un recul effectif de ces affections que d'un défaut de déclaration des cas. La fièvre typhoïde, en revanche, a été notablement plus fréquente qu'en 1913; encore les cas survenus dans les troupes stationnées sur le territoire cantonal n'ont-ils pas été signalés à la Direction des affaires sanitaires.

Les mesures légales concernant la lutte contre la tuberculose sont appliquées énergiquement et de façon entendue, et avec succès, en plusieurs endroits. Le rapport de la Direction cite particulièrement, sur ce point, les communes de Langenthal, Berthoud et Langnau. La commission d'économie publique ne peut, de son côté, que recommander vivement aux autres communes bernoises de suivre cet exemple, pour le plus grand bien de la santé publique.

D'un autre côté, la plupart des communes ne présentent pas les rapports destinés à renseigner sur les mesures prises par elles pour prévenir et combattre la susdite maladie, et les médecins ne déclarent pas non plus les cas de celle-ci conformément aux prescriptions. En ce qui concerne l'année 1914 les rapports manquaient encore en majeure partie à la mi-avril 1915, de sorte que la Direction des affaires sanitaires a dû se contenter, dans son rapport de gestion, d'indiquer les mesures prises en 1913.

Par économie, la Direction a laissé de côté, dans son rapport, les tableaux usuels concernant la statistique des malades soignés à l'hôpital de l'île et dans les hôpitaux de district et la statistique administrative de ces établissements. Nous exprimons le vœu que ces tableaux, qui donnent des renseignements intéressants, reprennent dès que faire se pourra leur place dans le rapport de gestion.

Nous ne ferons aucune remarque relativement aux asiles d'aliénés et à l'hôpital de l'île, nous bornant à renvoyer aux rapports publiés par ces établissements eux-mêmes. En revanche, nous demanderons que ces rapports ne paraissent pas seulement après celui de la Direction des affaires sanitaires.

Finances.

Conséquence directe de la crise causée par la guerre, les recettes de tous les services ont tellement baissé dans la seconde moitié de l'exercice que le compte d'Etat accuse un déficit de 2,051,336 fr. 76. De son côté, la fortune nette de l'Etat a diminué de 1,422,133 fr. 61; pareille chose ne s'était plus produite depuis longtemps, les déficits, lorsqu'il y en avait, ayant toujours été plus que compensés par les rectifications selon la loi de 1872.

Le versement de la Banque cantonale à la caisse de l'Etat et le produit de la Caisse hypothécaire ont été inférieurs de 300,000 fr., le premier, et de 76,460 fr. 53, le second, à ceux de l'année précédente.

La guerre pèse de plus en plus lourdement sur notre commerce et notre industrie. Aussi le désir d'une paix prochaine se fait-il de plus en plus ardent. Espérons qu'il ne sera pas déçu.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

Vu la mauvaise situation de nos finances, situation qui ne pourrait d'ailleurs qu'empirer encore avec le temps, rien ne doit être négligé pour rendre l'équilibre au budget cantonal. Un moyen, déjà, est envisagé: la réforme de nos lois sur l'impôt. Cette réforme, toutefois, exigera encore passablement de temps s'il s'agit de la faire radicale. Il serait donc bon, en attendant, de chercher d'autres moyens plus prompts et aussi plus aisés à appliquer. A cet égard, la commission d'économie publique rappelle la révision de la loi sur la taxe des successions, que le Grand Conseil a décidée en principe il y a déjà un certain temps, et prie le gouvernement de présenter le plus tôt possible le projet y relatif.

Ainsi qu'il est dit au chapitre concernant l'administration de l'impôt, l'impôt des capitaux donne toujours lieu, particulièrement en ce qui concerne la défalcation des dettes à raison de vingt-cinq fois le montant de l'intérêt, à des procès devant le Tribunal administratif. Il faut en effet constater — chose regrettable — qu'il n'y a pas encore de jurisprudence claire et ferme en la matière. Il serait pourtant bon qu'une solution conforme aux dispositions en vigueur intervint sans tarder.

Agriculture.

Le rapport de la Direction expose en détail les diverses mesures d'ordre agricole prises tant par les autorités que par les sociétés ensuite de l'appel des militaires sous les drapeaux. Il en ressort que la Confédération ni le canton n'ont rien négligé pour rendre aussi supportable que possible à nos populations la situation critique née de la guerre. C'est ainsi qu'afin d'assurer la subsistance de la population l'Etat a pris en mains l'importation des céréales. En même temps, il interdisait d'affecter les céréales et pommes de terre du pays à la nourriture du bétail, et cette mesure doit être approuvée en tout point encore que le manque de provendes qui en est résulté pour l'hiver se soit fait sentir très vivement au triple point de vue de l'alimentation du bétail, de la production laitière et de l'engrais des porcs, d'autant plus que se fournir à l'étranger était extrêmement difficile et coûteux. Ce défaut d'une bonne nourriture, joint à la médiocrité du foin, a fait diminuer du 25 % environ la production laitière de l'hiver 1914/1915 et dans la même mesure, naturellement, les recettes de l'agriculture. La production de la viande s'en est de même fortement ressentie; il ressort en effet des bulletins mensuels des livraisons à l'armée que le poids moyen des bêtes bouchoyées avait notablement baissé pendant les mois d'hiver, pour remonter avec l'affouragement en vert. Et du mauvais état de nutrition dans lequel le bétail se trouvait au printemps, est résulté pour l'été également un recul de la production laitière, recul qui a été du 15 au 20 %. On voit par là quelles pertes le défaut de provendes a causées à notre agriculture et, par elle, à notre économie publique.

En dépit des conditions défavorables, notre élevage a pu fournir la majeure partie de la viande nécessaire à notre alimentation. Il a été tiré de l'étranger 985 bœufs (2,9 % du total abattu) et 1652 porcs (1,5 %); en outre, 65,922 kg. de viande fraîche et 44,052 kg. de charcuterie et conserves de viande. Si l'on considère, d'autre part, qu'un bon nombre des bêtes fournies à l'intendance militaire ont été abattues hors

du canton, on peut dire que notre agriculture a satisfait entièrement, en 1914, aux besoins de la consommation.

La façon dont l'importation des bêtes de boucherie est organisée a subi un changement en ce sens que, sur le vœu des bouchers, le monopole qui existait en ce qui concerne la ville de Berne a été aboli à dater de l'ouverture des nouveaux abattoirs de cette localité; il y a maintenant trois importateurs, représentant les bouchers et les marchands de bétail. Ainsi se trouve réglée une situation qui donnait lieu à toute sorte de tiraillements; il faut espérer, toutefois, que l'application des prescriptions sur la police des épizooties ne pâtira pas du nouveau système.

Dès l'année 1915, l'assurance du bétail subira un changement profond, de par la réduction considérable des subventions de la Confédération et du canton en faveur des caisses. Jusqu'ici, ces subventions étaient de 1 fr. par tête de gros bétail et de 20 centimes par tête de menu bétail, et les animaux assurés au cours d'un exercice entraient eux aussi en ligne de compte. Dorénavant — ainsi dispose l'arrêté fédéral du 30 octobre 1914 — la subvention fédérale sera fixée d'après le nombre d'animaux assurés qu'établira un recensement fait à date déterminée; les admissions survenant dans le courant de l'année n'entreront donc plus en ligne de compte, et il n'y aura plus de subvention pour les porcs. De son côté, le Conseil-exécutif a, le 26 février 1915, décidé de régler de la même manière les subventions cantonales en faveur de la susdite assurance. Avec le nouveau système, la caisse fédérale et celle de l'Etat de Berne feront une économie d'environ 60,000 fr. par an. Mais c'est autant de perdu pour nos paysans et il est douteux que dans ces conditions l'assurance du bétail, institution de haute utilité sociale et créée dans l'intérêt des petits propriétaires, continue de se développer.

Par économie, les subventions en faveur de l'élevage du bétail ont été notablement réduites en 1914. La commission d'économie publique approuve cette mesure, vu les circonstances, tout en exprimant le vœu qu'à l'avenir l'Etat rende son plein appui à ladite branche de l'industrie nationale, afin qu'elle puisse continuer de progresser. Ceci est dans l'intérêt non seulement de l'agriculture, mais aussi de l'économie publique en général; et il ne faut point oublier que les primes ne vont pas seulement aux gros éleveurs, ainsi que le montrent clairement les chiffres du rapport de la Direction.

Si les sacrifices faits en faveur de l'élevage du bétail bovin et du menu bétail sont de l'argent bien placé, ceux en faveur de l'élevage du cheval ne sont pas non plus vains. C'est avec raison que, dans son rapport, la Direction de l'agriculture fait remarquer combien les chevaux élevés dans le canton sont propres à être employés dans l'armée. De tout temps, l'élevage bernois a cherché à produire un cheval ayant de l'allure, tenant le milieu entre le type de trait et celui de selle, et, par là, se prêtant à tous les besoins, particulièrement à ceux de l'agriculture et de l'artillerie. Notre type amélioré du Jura, qui a le «cheval des Franches-Montagnes» pour prototype, réunit toutes ces qualités à un haut degré; les chevaux fédéraux d'artillerie qui se trouvent en ce moment à la Régie, belles bêtes également propres au trait et à la selle, en sont la preuve. Les organes fédéraux compétents ayant fini, après de longues années de tâtonnement,

par reconnaître que le type de cheval dont nous encourageons l'élevage est bien celui qui convient à nos conditions et à soutenir les efforts du canton à cet égard, on peut prédire un bel avenir à notre industrie chevaline.

L'importance croissante de nos divers élevages exige que nous accordions plus d'attention à nos pâturages, tant ceux du Jura que ceux des Alpes. A maints endroits, ceux-ci ne sont pas tenus comme il le faudrait et ce n'est donc pas de trop que de demander aux communes, syndicats, corporations et particuliers de faire en sorte que la situation s'améliore à cet égard; leur propre intérêt leur commande d'ailleurs de rendre leurs pâturages plus productifs.

Forêts.

(Texte original.)

Il nous est assez agréable de pouvoir constater, au point de vue fiscal, que malgré toutes les perturbations que nous a apportées la guerre actuelle avec ses calamités, le marché du bois, dont le rendement constitue pour l'Etat et les communes une ressource de premier ordre, n'a pas trop souffert. En effet, s'il y a eu dans la vente du bois de service une légère diminution des prix, provenant de l'arrêt subit qui s'est produit dans l'industrie du bâtiment et des entreprises connexes, mais principalement les scieries, il y a eu d'autre part une augmentation assez sensible pour le bois de feu, qui est devenu rare pendant le courant de l'hiver et a atteint des prix assez élevés.

L'art. 23 de la loi sur les forêts du 20 août 1905 spécifie que toute commune ou corporation propriétaire de forêts devra établir un règlement forestier et le soumettre à l'approbation du Conseil-exécutif. Nous estimons que le grand nombre de communes et corporations chez lesquelles ces règlements sont encore inconnus, devraient mettre un peu plus d'empressement dans l'application de la loi. Il serait peut-être utile de le rappeler aux intéressés au moyen d'une circulaire; en même temps, on pourrait attirer leur attention sur une des dispositions de l'art. 20 de la loi précitée, qui spécifie que les recettes et les dépenses de l'administration forestière doivent faire l'objet d'une comptabilité distincte.

En 1914, quinze plans d'aménagement ont été soumis à une revision générale, soit cinq pour chacune des trois conservations; il y a eu en outre quinze revisions intermédiaires, dont pas une seule dans le Jura.

La caisse d'assurance accidents et maladie de l'administration forestière de l'Etat a été mise à contribution durant l'exercice écoulé dans 67 cas, dont 14 pour maladies et 53 pour accidents, pour une somme totale de 16,810 fr. 15. Sa fortune était au 31 décembre 1914 de 112,497 fr. 80. Cette institution rendant de signalés services, il serait à désirer que les communes et corporations propriétaires de forêts se fassent un devoir d'assurer leur personnel forestier — agents et bûcherons — au moins contre les accidents.

La valeur du bois allant en augmentant, les propriétaires de pâturages et d'alpages, communes, corporations, syndicats, particuliers feraient bien, croyons nous, de remplacer, partout où cela peut se faire sans trop d'inconvénients, les clôtures en bois, dont l'établissement et l'entretien sont très coûteux, par des

murs secs. Ce système de clôture, tout en étant résistant et solide, offre encore aux propriétaires cet avantage d'être subventionné par l'Etat et la Confédération.

Il s'est fait dans le Jura par les troupes, à l'occasion de l'occupation des frontières au mois d'août 1914, de grandes coupes de bois pour des raisons soi-disant stratégiques. Il ne nous appartient pas d'examiner si tous ces abatis, surtout dans l'intérieur du pays, étaient absolument nécessaires pour notre sécurité; ce que nous aurions voulu voir, c'est que les organes de l'administration forestière de l'Etat et des communes fussent consultés sur la mise en valeur du produit de ces coupes, et éventuellement chargés de l'exploitation et de la vente; la Confédération aussi bien que les propriétaires y auraient trouvé leur avantage.

Le produit net de la chasse, qui était pour 1913 de 48,433 fr. 87, est tombé en 1914 au chiffre de 24,493 fr. 10, représentant ainsi sur l'exercice précédent une moins-value de 23,940 fr. 77. Inutile de dire que cette diminution dans les recettes est due à la guerre avec toutes ses conséquences, mobilisation générale, mise à ban de vastes territoires, et surtout à la dépression économique que subit le pays tout entier.

Mentionnons encore l'annexe du rapport de gestion de la Direction des forêts, dans laquelle on fait l'historique et un exposé très intéressant des travaux de reboisement de toute la chaîne du Gurnigel. Nous avons là une démonstration et un très bel exemple de l'application de la théorie de la défense contre les inondations par le reboisement des régions du bassin des sources, contrairement au principe généralement appliqué de la préservation par la correction et l'endigement.

Compte d'Etat.

Le compte d'Etat a, comme de coutume, été vérifié par une délégation de deux membres de notre commission. Les nombreux pointages effectués ont révélé une entière concordance entre le compte, les registres des visas et les autres écritures, qui présentent toute la clarté désirable. Il y a de même lieu de constater avec satisfaction que le compte a été clos à temps.

La fortune nette de l'Etat s'élevait:

au 1^{er} janvier 1914, à fr. 63,764,667. 88
au 31 décembre 1914, à » 62,342,534. 27

Diminution fr. 1,422,133. 61

A la fin de 1913, il y avait une augmentation de » 380,640. 21

La diminution résulte du déficit de l'administration courante, de fr. 2,051,336. 76

dont à déduire les augmentations provenant des rectifications de valeur estimative (selon l'art. 31 de la loi du 31 juillet 1872), de » 629,203. 15

Diminution nette, comme ci-dessus fr. 1,422,133. 61

Dans le compte des domaines figurent six articles qui accusent de notables augmentations d'estimation, ce sont les suivants:

Ecole agricole et ménagère du Schwand-Münsingen fr. 184,880. —

Maison d'éducation de Sonvilier, reconstruction du bâtiment d'exploitation rurale » 100,000. —

Maison de travail de St-Jean, achèvement du bâtiment de l'administration » 33,100. —

Maternité cantonale, à Berne, pavillon d'isolement » 32,900. —

Technicum de Berthoud, transformations » 26,000. —

Pénitencier de Witzwil, reconstruction de la grange détruite par un incendie à la ferme des Noyers . . » 25,300. —

La dette-emprunts de l'Etat s'est accrue des 15 millions de l'emprunt de 1914; elle atteignait à la fin de l'année la somme de 105,676,500 fr.

Le compte de l'administration courante accuse le résultat suivant:

Recettes fr. 68,822,467. 12

Dépenses » 70,873,803. 88

Exédent des dépenses fr. 2,051,336. 76

ou, si l'on ne considère que les résultats nets des divers services:

Recettes fr. 23,451,227. 30

Dépenses » 25,502,564. 06

Déficit, comme ci-dessus fr. 2,051,336. 76

Le budget prévoyait:

Recettes fr. 21,914,780. —

Dépenses » 25,077,534. —

Déficit prévu fr. 3,162,754. —

Et les recettes et dépenses ont dépassé les prévisions:

Les recettes, de fr. 1,536,447. 30

Les dépenses, de » 425,030. 06

de sorte qu'il y a un boni de fr. 1,111,417. 24

Comparativement au compte de 1913, en revanche, le résultat est de 1,976,594 fr. 86 plus mauvais, chose qui est imputable principalement à la crise causée par la guerre. Cette crise a exercé son effet tant sur les recettes que sur les dépenses; en ce qui concerne les premières, la moins-value affecte particulièrement le produit de la Banque cantonale, du timbre et des émoluments. En effet, la part de l'Etat au bénéfice net de ladite banque a été de 300,000 fr. moindre qu'en 1913, et le timbre et les émoluments ont donné respectivement 239,410 fr. 51 et 355,357 fr. 94 de moins.

La caisse de l'Etat a eu pour 189,729 fr. 75 de dépenses extraordinaires du fait de l'assistance des familles de militaires. En outre, il a été ouvert à la Direction des travaux publics un crédit spécial de 240,000 fr. pour des travaux de chômage.

Si les conditions économiques avaient été normales, le compte aurait accusé un résultat meilleur que ce n'a été le cas; il n'y en aurait pas moins eu un déficit d'environ 800,000 fr., chose qui est bien faite pour engager les autorités de l'Etat à la prudence.

Les capitaux engagés dans des chemins de fer se sont accrus en 1914 de 3,390,566 fr. 58; ils faisaient à la fin de l'année un total de 49,329,958 fr. 93.

Le porte-feuille des valeurs accuse au 31 décembre 1914 un montant de 12,063,014 fr. 40. Les estimations des titres sont les mêmes que pour l'exercice précédent; une fois la situation redevenue normale, il y aura lieu de voir quelles réductions doivent être opérées.

L'amortissement des emprunts de l'Etat se fait au moyen des recettes de l'administration courante et les sommes qu'il nécessite se portent en compte comme versement au fonds d'amortissement des chemins de

fer, lequel montait à 3,386,680 fr. au 1^{er} janvier 1915 (augmentation en 1914: 803,000 fr.).

Vu le gros déficit de l'administration courante, la commission d'économie publique demande instamment au Grand Conseil de redoubler de prudence en ce qui concerne le vote de nouvelles dépenses et de contribuer ainsi pour sa part à maintenir une stricte économie dans le ménage de l'Etat.

Proposition.

Plaise au Grand Conseil approuver le compte d'Etat de 1914, sauf erreurs ou omissions.

Crédits supplémentaires.

Les dépassements de crédits qui ont eu lieu en 1914 se divisent comme d'habitude en trois catégories, savoir:

I. Les dépassements nécessités par l'exécution d'arrêtés spéciaux du Grand Conseil ou approuvés par cette autorité et qui doivent être considérés comme des affaires réglées.

II. Les dépassements provenant de dépenses déterminées par des dispositions légales, des tarifs ou des conventions et qui, par suite, n'ont pas besoin d'être motivés.

III. Les autres dépassements.

Les dépassements de la seconde de ces catégories font un total de 752,849 fr. 91, contre 185,571 fr. 11 en 1913. Cette forte différence provient de ce qu'ils comprennent l'intérêt payé pour l'emprunt conclu

pendant l'année, intérêt qui a été de 338,229 fr. 15, et l'amortissement effectué sur les frais de cet emprunt, soit 34,098 fr. 45. Une partie des dépassements sont la conséquence directe de la crise causée par la guerre. C'est le cas, intégralement, des dépenses pour secours aux familles de militaires et, dans une certaine mesure, de celles pour l'assistance publique, la guerre ayant fait augmenter le nombre des cas d'assistance.

Les dépassements de la troisième catégorie représentent une somme de 422,836 fr. 29, contre 365,882 fr. 56 l'année précédente. La plus grosse part, soit 309,159 fr. 72, porte sur les travaux publics et chemins de fer et concerne exclusivement des travaux de chômage.

La commission d'économie publique n'a rien de particulier à dire au sujet des dépassements de crédits des deux catégories susvisées et propose dès lors:

Plaise au Grand Conseil approuver:

1° les dépassements de crédits de	
la 2 ^e catégorie ci-dessus, faisant	fr. 752,849. 91
2° les dépassements de crédits de	
la 3 ^e catégorie ci-dessus, faisant	> 422,836. 29

Total fr. 1,175,686. 20

Berne, le 27 août 1915.

Au nom de la commission d'économie publique:

Le président,

Jenny.

Dépassements de crédits pour 1914.

Rapport et propositions de la Direction des finances au Conseil-exécutif,

pour être transmis au Grand Conseil.

(Juin 1915.)

La Direction des finances présente au Conseil-exécutif le rapport suivant en vue d'obtenir les crédits supplémentaires qui sont nécessaires pour couvrir les dépassements survenus au cours de l'année 1914.

Ces dépassements se divisent en trois catégories:

I. Les dépassements de crédits qui ont été causés par l'exécution de décisions spéciales du Grand Conseil ou qu'il a approuvés et qui doivent être considérés comme liquidés.

II. Les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses prévues par des dispositions légales, par des tarifs ou des conventions et qui n'ont en conséquence besoin d'aucune justification spéciale.

III. Les autres dépassements de crédits.

I.

Dans la première catégorie rentrent les dépassements suivants:

IX^a. D. 9. *Technicum de Berthoud*, frais d'ameublement fr. 29,569. 65

(Décision du Grand Conseil du 18 septembre 1911; 30,000 fr.)

X. C. 6. *Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux* fr. 9,000. —

(Décision du Grand Conseil du 10 mars 1914 portant cession du domaine curial d'Orvin.)

XIII. E. 2. *Ecole agricole d'hiver du Schwand à Münsingen*, frais d'ameublement fr. 26,660. 95

(Décision du Grand Conseil du 22 septembre 1913; 94,000 fr.)

Outre ce crédit spécial le Conseil-exécutif en a accordé à l'école agricole et ménagère du Schwand à Münsingen un second de 4250 fr., en date du 7 novembre 1913, pour l'achat du mobilier nécessaire au

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

logement de 15 élèves de plus qu'il n'était prévu à l'origine. A fin 1914, la dépense montait à 94,497 fr. 41, au total; pour autant qu'elle dépassait le crédit alloué par le Grand Conseil, on l'a couverte au moyen du crédit ordinaire de l'établissement. Des dépenses de l'exercice 1914, lesquelles font une somme de 27,158 fr. 36, il y a lieu de porter ici 26,660 fr. 95.

XIII. E. 2. *Ecole agricole d'hiver du Schwand à Münsingen*, achat de matériel d'exploitation rurale fr. 70,632. 25

(Décision du Grand Conseil du 10 mars 1914; 78,000 fr.)

II.

A la deuxième catégorie appartiennent les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par la loi, par des tarifs ou des conventions, d'une part, et déterminées par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part. Ces dépassements de crédits sont les suivants:

I. Administration générale.

J. 6. *Revision des registres fonciers, frais de 1914* fr. 16,177. 60

II. Administration judiciaire.

C. 1. <i>Traitement des présidents de tribunal</i>	fr.	125. —
G. 4. <i>Traitements des agents de poursuites</i>	>	2,941. 55
G. 5. <i>Traitements des employés</i>	>	13,314. 70
H. 1. <i>Frais, part de l'Etat</i>	>	2,858. 31

III^b. Police.

G. 5. <i>Frais de police</i>	>	1,717. 36
A reporter	fr.	37,134. 52

Report fr. 37,134. 52

IV. Affaires militaires.J. 3. *Secours aux familles de militaires* » 189,729. 75**VIII. Assistance publique.**

C. 1. a. *Subventions pour l'assistance permanente* » 42,435. 63
 C. 2. a. *Assistance hors du canton* » 27,336. 37
 C. 2. b. *Subventions suivant les art. 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique* » 26,160. 53

IX^a. Economie publique.C. 5. a. *Traitements des fonctionnaires* » 500. —**XI. Emprunts.**

A. 2. e. *Emprunt de 1914, fr. 15,000,000. —, 4¹/₄ %* » 338,229. 15
 B. 5. *Frais de l'emprunt de 1914, amortissement* » 34,098. 45

XV. Forêts domaniales.

D. 1. *Impôts de l'Etat* » 374. 91
 D. 2. *Impositions communales* » 6,766. 57

XX. Caisse de l'Etat.

B. 1. b. *Consignations judiciaires* » 6,604. 10
 B. 1. e. *Dépôts divers* » 3,142. 75
 B. 2. *Escomptes pour paiements au comptant* » 440. 96

XXIII. Régie des sels.B. 4. *Frais de magasinage* » 3,052. 85**XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.**A. 2. *Part du fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %* fr. 2,968. —**XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.**B. 2. *Part des communes, 50 %* fr. 183. 75**XXXII. Impôts directs.**

C. 3. a. *Provisions de perception pour l'impôt sur la fortune* » 9,459. 34
 C. 3. b. *Provisions de perception pour l'impôt du revenu* » 24,232. 28
 Total fr. 752,849. 91

Une partie des dépassements de cette catégorie résultent directement des conditions extraordinaires où l'on se trouve depuis le mois d'août 1914. C'est le cas, intégralement, des *secours aux familles de militaires* et, dans une certaine mesure aussi, de l'*assistance publique*, la guerre ayant fait augmenter le nombre des cas d'assistance. En ce qui concerne les frais de la *revision des registres fonciers* et de l'*emprunt de 15,000,000 fr.*, il n'y avait pas de crédit dans le budget.

Enfin, la dépense en plus des articles *part du fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments, part des communes au produit des permis de vente des spiritueux, provisions de perception pour l'impôt sur la fortune et pour l'impôt du revenu*, correspond à des plus-values de recettes par rapport au budget.

III.

La troisième catégorie comprend les dépassements de crédits dont la justification a besoin d'être établie. Toutefois la plus grande partie de ces dépenses sont aussi motivées et déterminées par des dispositions légales.

I. Administration générale.

C. 1 à 4. *Crédit du Conseil-exécutif* fr. 1,384. 98
 D. 2. *Commissaires* » 788. 50
 E. 4. *Frais d'impression* » 6,788. 75
 H. 4. *Frais de bureau* » 966. 33
 Total fr. 9,928. 56

Ad C. 1 à 4. Le crédit du Conseil-exécutif a été mis à contribution de manière extraordinaire pour diverses manifestations qui ont eu lieu à l'occasion de l'Exposition nationale.

Ad D. 2. Les élections au Grand Conseil ont nécessité, en ce qui concerne les cercles de Frutigen et de Porrentruy, des enquêtes dont les frais ont été respectivement de 545 fr. 70 et 248 fr. 30. De même, les élections des fonctionnaires du district de Porrentruy ont fait l'objet d'une enquête qui a coûté 717 fr. 10. On n'avait pas prévu d'aussi grosses dépenses en établissant le budget.

Ad E. 4. En 1914, il y a eu trois votations populaires, ainsi que les élections du Conseil-exécutif, du Grand Conseil, des fonctionnaires de district nommés par le peuple et des jurés. Il en est résulté un surcroît de frais pour imprimés, comme c'est le cas de toutes les années où il y a tant de scrutins. En outre, la Chancellerie d'Etat a dû faire des provisions de papier, vu qu'il était à craindre que les fabriques où elle se fournit ne vinssent à se fermer par suite de la guerre.

Ad H. 4. Le crédit s'est trouvé grevé des dépenses extraordinaires suivantes: Remboursement, au préfet de Frutigen, de 203 fr. 55 pour dépenses de bureau en sus de l'indemnité fixée; frais de l'ameublement de la préfecture de Porrentruy, 1118 fr. 75.

II. Administration judiciaire.

B. 4. *Service, chauffage et éclairage du Palais de justice* fr. 999. 60
 C. 4. *Frais de bureau* » 4,515. 39
 C. 6. *Fonctionnaires judiciaires extraordinaires* » 292. 85
 D. 4. *Frais de bureau* » 645. 91
 G. 1. *Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance* » 496. 45
 G. 6. *Frais de bureau* » 8,073. 75
 G. 7. *Registres et formules* » 1,533. 70
 G. 8. *Loyers* » 2,387. 50
 Total fr. 18,945. 15

Ad B. 4. Le dépassement est le fait du paiement de notes de 1913, parmi lesquelles une de 798 fr. 75 pour combustible.

Ad C. 4. Par suite de la création d'un cinquième poste de président de tribunal pour le district de Berne, l'article s'est trouvé grevé d'une dépense extraordinaire de 2,148 fr. 80 pour achat de mobilier ainsi que d'une de 400 fr. pour indemnité de frais de bureau au nouveau magistrat. En outre, on y a imputé une somme de 350 fr. 89 pour le remboursement, aux présidents des tribunaux de Laufon et Frutigen, de leurs dépenses de bureau en sus de l'indemnité ordinaire. Enfin, le chauffage et l'éclairage des tribunaux de Berne et de Bienne a coûté 1,685 fr. de plus qu'il n'était prévu.

Ad C. 6. Il a été dépensé 953 fr. pour le remplacement du procureur du II^e arrondissement pendant les trois mois environ qu'il a été au service militaire actif en 1914.

Ad D. 4. On a remboursé aux greffiers des tribunaux de Berthoud, Frutigen et Interlaken 626 fr. 43 pour dépenses de bureau faites en sus de l'indemnité ordinaire. D'autre part, il a fallu 358 fr. de plus que le budget ne portait pour le chauffage et l'éclairage des greffes de Berne et de Bienne.

Ad G. 1. Le dépassement est dû aux frais de l'impression des rapports de gestion de 1912 et 1913, ainsi qu'à un surcroît de dépenses de bureau et de déplacement.

Ad G. 6. La dépense en plus est, pour 4,479 fr. 85, le fait du rachat du mobilier de bureau du préposé à l'office des poursuites de Berne-Ville, ainsi que de l'achat de nouveau mobilier pour ledit office. Pour le surplus, elle est due à l'achat d'une machine à écrire pour chacun des offices des poursuites de Berne-Ville et de Porrentruy (1,010 fr.), au remboursement, aux préposés aux poursuites de Berne-Ville et de Nidau, d'une somme de 1,163 fr. 90 pour frais de bureau en sus de l'indemnité ordinaire, et au remboursement, aux offices des poursuites, de 1,471 fr. 15 de frais de port pour la correspondance avec les huissiers, frais de port qui, tout en étant inévitables, ne peuvent cependant être mis à la charge du créancier ni du débiteur.

Ad G. 7. La cause du dépassement gît dans l'accroissement du nombre des poursuites et la consommation plus grande de formules en résultant.

Ad G. 8. Cette dépense en plus est due au transfert des offices des poursuites et des faillites de Berne-Ville et Berne-Campagne dans une maison particulière de la rue des Greniers. Elle est égale au loyer payé en 1914 pour les nouveaux locaux.

III^a. Justice.

A. 4. <i>Frais de justice</i>	fr. 1,023. 85
A. 6. <i>Chambre des notaires et examens de notaire</i>	» 334. 80
Total	fr. 1,358. 65

Ad A. 4. Il s'agit ici de la radiation, pour une somme de 1,567 fr. 02, d'avances irrécupérables en matière de procès en responsabilité civile et en paternité.

Ad A. 6. Le dépassement provient de ce que la chambre des notaires a tenu plus de séances que d'ordinaire.

III^b. Police.

B. 1. <i>Police des passeports et des étrangers</i>	fr. 966. 75
B. 3. <i>Frais de conduites</i>	» 475. 86
C. 10. <i>Frais divers d'administration</i>	» 159. 60
D. 1. a. <i>Nourriture</i>	» 5,237. 87
D. 1. b. <i>Frais divers d'entretien</i>	» 2,452. 49
G. 7. <i>Chambres de conciliation</i>	» 2,639. 47
G. 8. <i>Grèves, frais de police extraordinaires</i>	» 91. 20
Total	fr. 12,023. 24

Ad B. 1. La dépense en plus est due à ce qu'il a été confectionné davantage de registres d'hôtel, de formules de recommandations pour l'obtention de passeports et de formules de passeports. Il y a lieu de faire remarquer que ceux-ci ont atteint le nombre de plus de 4,000 en 1914, contre 400 l'année précédente, et qu'au surcroît de frais correspond une plus-value de recettes du fait des émoluments perçus.

Ad B. 3. Ici, le dépassement est le fait des conduites de militaires qui, condamnés par un tribunal militaire dans le canton de Berne, devaient purger leur peine dans un autre canton. On a présenté la note des frais y relatifs à la Confédération, qui la paiera dans le courant de 1915.

Ad C. 10. Le budget ne prévoyait que 580 fr. comme quote-part du corps de la police aux frais de l'administration des préfectures de Bienne et Berne, tandis que cette quote-part a été de 746 fr.

Ad D. 1. a. La dépense en plus est due à l'accroissement considérable du nombre des détenus depuis le début de la guerre; ce nombre a pendant longtemps dépassé 100 par jour. Les frais seront remboursés par la Confédération en 1915 pour autant qu'il s'agit de militaires purgeant une peine.

Ad D. 1. b. Ce dépassement-ci est aussi la conséquence de l'accroissement du nombre des détenus. En outre, il a été dépensé 687 fr. pour la vaccination de ces derniers, et la rétribution du médecin des prisons a été de 400 fr. plus élevée qu'en 1913.

Ad G. 7. La cause de la dépense en plus réside exclusivement dans le travail plus considérable que les chambres de conciliation ont eu à faire. Les frais sont déterminés par le nombre et l'importance des cas dont ces chambres sont saisies, de sorte que le crédit ne peut être fixé exactement d'avance.

Ad G. 8. Cet article concerne les frais résultant du renforcement de la police qu'a exigé, en novembre 1913, la grève des ouvriers travaillant à la distribution d'eau d'Uetendorf.

IV. Affaires militaires.

A. 2. <i>Traitements des employés</i>	fr. 1,075. 50
A. 5. <i>Mobilisation, frais des préparatifs</i>	» 9,187. 43
J. 2. <i>Subventions aux corps de cadets</i>	» 1,934. 60
J. 4. <i>Exposition nationale suisse, ouverture, levée de troupes</i>	» 5,929. —
Total	fr. 18,126. 53

Ad A. 2. Ce dépassement est causé par deux transferts dans une classe supérieure de traitement survenus avant le 1^{er} août 1914, ainsi que par l'engagement d'un nouveau commis, chose que l'accroissement de la besogne rendait indispensable.

Ad A. 5. Ici, la dépense en plus résulte de la mobilisation de l'armée.

Ad J. 2. Il a été versé à cinq corps de cadets des subventions en faveur de l'achat de nouveaux fusils, d'où une dépense plus forte qu'il n'était prévu.

Ad J. 4. Il s'agit ici de la solde et de l'entretien des troupes levées pour faire le service d'ordre à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition nationale, les 14 et 15 mai.

V. Cultes.

B. 3. <i>Indemnités de logement</i>	fr. 1,205. 60
B. 13. <i>Péry, rachat de l'indemnité de terrain cultivable</i>	> 800. —
Total	fr. 2,005. 60

Ad B. 3. Le crédit a été grevé d'une dépense imprévue de 2,000 fr. pour indemnité de logement à un ecclésiastique qui a dû quitter son presbytère de la rue des Ministres, maison où il a été installé des bureaux de l'Etat.

Ad B. 13. A l'occasion de la cession du domaine curial de Péry à la paroisse, l'Etat a racheté son obligation de payer une indemnité annuelle au pasteur pour défaut de terrain cultivable. La dépense y relative, de 800 fr., n'était pas prévue dans le budget.

VI. Instruction publique.

B. 3. <i>Traitements des assistants</i> . . .	fr. 228. 25
B. 4. <i>Traitements des employés</i> . . .	> 1,463. 35
C. 5. <i>Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes</i>	> 1,276. —
D. 8. <i>Gymnastique</i>	> 226. 25
D. 9. <i>Inspecteurs d'écoles</i>	> 600. 20
E. 5. a. <i>Pensions de retraite à des maîtres d'écoles normales</i>	> 750. —
F. 1. <i>Etablissement de sourds-muets de Münchenbuchsée</i>	> 824. 35
G. 8. <i>«Baerndütsch», subvention</i> . . .	> 300. —
Total	fr. 5,668. 40

Ad B. 3 et B. 4. Ces deux dépassements proviennent de l'augmentation de personnel nécessitée par la réorganisation de la policlinique.

Ad C. 5. Postérieurement à l'établissement du budget il a été accordé quatre nouvelles pensions, représentant une dépense de 3,083 fr. 70. En revanche, un même nombre de pensions ont cessé de courir par suite du décès des ayants droit, et le crédit s'en est trouvé allégé de 1,807 fr. 70.

Ad D. 8. Cette dépense en plus résulte des cours donnés aux instituteurs de la partie allemande du canton à fin d'introduction du nouveau manuel suisse de gymnastique, II^e degré.

Ad D. 9. Il a été alloué à l'inspecteur du XII^e arrondissement une indemnité extraordinaire de déplacement de 300 fr. pour 1912 et d'autant pour 1913, et elle a été versée en 1914 pour les deux années. La dépense ne pouvait être prévue dans le budget.

Ad E. 5. a. Il s'agit ici d'une pension accordée postérieurement à l'établissement du budget.

Ad F. 1. L'administration de l'asile avait admis 14,000 fr. pour l'entretien, et il lui avait été accordé un crédit de 14,150 fr. Selon le compte présenté, cependant, la dépense a été de 18,303 fr. 15, soit à peu

près égale à celle de 1913, et en dépassement de 4,153 fr. 15 sur le chiffre budgétaire. La différence porte principalement sur les *ustensiles*, pour lesquels la dépense a été de 3,678 fr. 45 supérieure aux prévisions, y compris 2,463 fr. 60 pour amortissements à l'inventaire; il n'était rien prévu au budget en fait d'augmentations et diminutions à l'inventaire. — Le dépassement est compensé dans une certaine mesure par des économies et des plus-values de recettes; c'est ainsi que les *métiers* et les *pensions* ont produit respectivement 281 fr. 70 et 2,125 fr. 30 de plus.

Ad G. 8. La subvention à l'auteur de l'ouvrage « Baerndütsch » a été élevée de 300 fr. par le Conseil-exécutif.

VIII. Assistance publique.

A. 2. <i>Traitements des employés</i> . . .	fr. 1,944. 50
B. 2 c. <i>Loyer</i>	> 900. —
Total	fr. 2,844. 50

Ad A. 2. Cette dépense en plus provient de l'engagement de personnel auxiliaire, rendu indispensable par l'absence d'employés ordinaires appelés sous les drapeaux.

Ad B. 2 c. Il s'agit là du loyer dû pour les locaux de l'inspectorat cantonal de l'assistance. La dépense est toutefois compensée par une recette d'égal montant au compte de l'administration des domaines.

IX a. Economie publique.

B. 5. <i>Exposition nationale suisse, frais de participation</i>	fr. 994. 50
E. a. <i>Technicum de Bienne</i>	> 3,009. 40
J. 1. <i>Police du feu</i>	> 682. 40
Total	fr. 4,686. 30

Ad B. 5. A l'origine, il avait été alloué 2,000 fr. au bureau cantonal de statistique pour sa participation à l'Exposition nationale. Mais par suite de l'extension du programme de cette participation les frais ont été de 2,991 fr. 90, dont 1,994 fr. 50 au compte de l'année 1914 tandis que le budget ne prévoyait que 1,000 fr.

Ad E. a. Le roulement accuse un résultat de 4,311 fr. 50 meilleur qu'il n'était prévu. S'il y a néanmoins un dépassement de crédit de 3,009 fr. 40, cela provient de moins-values de recettes aux articles *écolages, produit des travaux des élèves et subvention de la Confédération*.

Ad J. 1. Le crédit, de 7,000 fr., était déjà insuffisant en 1913. Cette année-là, en effet, la dépense avait été de 8,239 fr. 45; et en 1914, elle a été de 7,682 fr. 40. Pour l'exercice 1915, le crédit a été porté à 8,000 fr.

IX b. Service sanitaire.

A. 3. <i>Frais de bureau</i>	fr. 148. 35
B. 2. <i>Vaccinations</i>	> 6,341. 35
Total	fr. 6,489. 70

Ad A. 3. Ce dépassement est le fait de l'impression d'une nouvelle édition d'états trimestriels pour les hôpitaux de district, laquelle a causé 218 fr. de frais.

Ad B. 2. Comme au début de la guerre on pouvait craindre que des fugitifs ou des troupes internées n'amenassent la petite vérole dans le canton,

ainsi que cela avait été le cas en 1871, la Direction des affaires sanitaires a ordonné aux vaccinateurs d'arrondissement de procéder partout à des vaccinations publiques. De ce chef, il a été vacciné en 1914 plus de 16,000 indigents, tandis qu'en temps normal il n'y en a que 350 à 400, et rien que pour le vaccin, qui représentait d'ordinaire une dépense de 450 à 550 fr., il a fallu 5,232 fr. 45.

X. Travaux publics et chemins de fer.

B. 4.	Loyers	fr.	100. —
C. 1.	Bâtiments de l'administration	»	10,010. 45
C. 4.	Places publiques	»	4,443. 80
D.	Constructions nouvelles de bâtiments	»	49,649. 80
E. 2.	Entretien des routes	»	100,008. 55
E. 3.	Travaux de réfection et digues	»	64,977. 30
G.	Travaux hydrauliques	»	79,969. 82
Total			fr. 309,159. 72

Ad B. 4. Il s'agit ici de l'indemnité de loyer allouée par le Conseil-exécutif pour le 1^{er} trimestre de 1914 à l'ancien technicien-adjoint de l'ingénieur en chef du III^e arrondissement, à Delémont.

Ad C. 1., D., E. 2. et G. Ces dépassements sont tous dus à des travaux pour chômeurs.

Ad C. 4. La dépense en plus a été causée par la réfection et le rechargement des chemins et places de la caserne de Berne. Ces travaux, de caractère extraordinaire, étaient exigés par les circonstances.

Ad E. 3. Ici aussi il s'agit pour une part de travaux qui, en d'autres temps, auraient encore pu être différés, mais qu'il a fallu ordonner pour procurer du travail aux chômeurs. Le dépassement est imputable, pour le surplus, aux frais du déblaiement de la route du Grimsel, frais qui ont été extraordinairement élevés — 30,000 fr. — à cause de l'abondance des neiges, ainsi qu'aux grosses dépenses qu'a entraînées la réparation des dégâts considérables causés par les pluies et les hautes eaux dans l'Oberland, l'Emmenthal et la région de Schwarzenbourg.

XI. Emprunts.

B. 2.	Frais d'annonces et d'impression	fr.	360. 05
-------	--	-----	---------

A cette dépense en plus, les frais de cote de l'emprunt de 15,000,000 fr. à 4 $\frac{1}{4}$ % participent pour 289 fr. 30. En outre, les annonces ont coûté plus cher que les années précédentes.

XII. Finances.

A. 5.	Frais judiciaires	fr.	677. 25
B. 4.	Frais d'impression et de reliure	»	678. 35
Total			fr. 1,355. 60

Ad A. 5. Les frais judiciaires ne peuvent être supputés qu'approximativement. Tandis qu'en 1913, par exemple, ils avaient été de 329 fr. 85, en 1914 ils ont fait une somme de 1,677 fr. 25; le budget ne prévoyait cependant que 1,000 fr.

Ad B. 4. L'élévation du crédit de 4,500 à 5,000 fr. a été insuffisante, d'une part à cause du grand nombre de formules qu'il a fallu faire imprimer et, d'autre part, du fait d'une nouvelle hausse du tarif des imprimeries.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

XIII. Agriculture.

A. 4. a. aa.	Supplément de traitement pour le service des épizooties	fr.	250. —
B. 7.	Assurance contre la grêle, subventions	»	1,983. 04
F.	Ecole ménagère de Schwand-Münsingen	»	297. 94
G. 2.	Frais divers	»	1,568. 05
Total			fr. 4,099. 03

Ad A. 4. a. aa. Comme en 1913, il a été alloué au vétérinaire cantonal en 1914 un supplément de traitement de 500 fr. pour le service des épizooties, supplément qui ne grève cependant les finances cantonales que pour une moitié, l'autre moitié étant supportée par la Confédération. La dépense y relative n'avait pu être prévue dans le budget.

Ad B. 7. Le dépassement concerne l'assurance des vignes, qui a exigé 5,498 fr. 40 de plus qu'il n'était prévu, par suite de l'élévation de la subvention. Il y a aussi eu plus d'assurés qu'on ne l'avait admis.

Ad F. Cette dépense en plus est imputable à ce que les cours ont été prolongés d'un demi-mois.

Ad G. 2. Le chiffre prévu dans le budget relativement aux indemnités dues aux vétérinaires d'arrondissement pour la surveillance de la gestion des inspecteurs des viandes était trop bas; ces indemnités ont, à elles seules, fait une somme de 1,821 fr. 50. En outre, il a fallu 827 fr. 95 pour de nouveaux registres d'inspection des viandes. Pour participation à l'Exposition nationale, enfin, il y a eu une dépense extraordinaire de 288 fr.

XIV. Economie forestière.

B. 1. a.	Traitements des conservateurs des forêts	fr.	655. 15
B. 2. b.	Frais de bureau	»	155. 85
C. 3.	Exposition nationale suisse, frais de participation	»	714. 25
Total			fr. 1,525. 25

Ad B. 1. a. Par arrêté du 8 août 1914 le Conseil-exécutif a créé un poste de suppléant du conservateur des forêts du Jura, avec entrée en fonctions le 1^{er} septembre. Il y a eu de ce chef à rétribuer pendant un certain temps quatre conservateurs, tandis que le crédit était fixé pour trois seulement. Il faut cependant déduire de la dépense en plus la quote-part de la Confédération, ce qui ramène cette dépense à 655 fr. 15.

Ad B. 2. b. Sur ce dépassement, une somme de 120 fr. concerne l'achat de mobilier pour l'office forestier du XV^e arrondissement. Quant au reste, il s'agit de frais d'affranchissement des inspecteurs forestiers.

Ad C. 3. Il avait été accordé à la Direction des forêts, pour participer à l'Exposition nationale, une somme de 5,000 fr., à répartir par portions égales sur les comptes de 1913 et 1914. Pour la première de ces années, la dépense est demeurée inférieure de 716 fr. 10 au chiffre budgétaire; pour la seconde, en revanche, elle l'a dépassé de 714 fr. 25.

XV. Forêts domaniales.

C. 1. <i>Cultures forestières</i>	fr. 8,902. 40
C. 4. <i>Frais de façonnage</i>	» 11,127. —
D. 4. <i>Bois délivré aux usagers et aux pauvres</i>	» 312. —
Total	fr. 20,341. 40

Ad C. 1. Le budget prévoyait 90,000 fr. de dépenses et 70,000 fr. de recettes. Les premières ont cependant été inférieures de 1,561 fr. 30 aux prévisions, les secondes, de même, de 10,463 fr. 70. Le dépassement du crédit est donc le fait d'une moins-value de recettes, laquelle, à son tour, provient d'une moindre vente de plants.

Ad C. 4. Ce dépassement est dû essentiellement à la hausse constante de la main-d'œuvre. D'autre part, il a été façonné 5683 m³ de bois de plus qu'en 1913.

Ad D. 4. La dépense, qui n'était pas prévue au budget, vient de la fourniture de bois pour les écoles de Mâche et de Madrèche conformément aux contrats de servitude passés avec ces deux communes.

XVI. Domaines de l'Etat.

B. 1. <i>Frais de cultures et d'améliorations</i>	fr. 1,277. 50
---	---------------

Cette rubrique a été grevée d'une dépense extraordinaire de 5,292 fr. 10 pour l'établissement d'égouts dans le domaine de l'asile d'aliénés de Münsingen.

XXIII. Régie des sels.

C. 1. <i>Traitements des fonctionnaires</i>	fr. 1,788. 90
C. 2. <i>Frais de bureau</i>	» 852. 21
Total	fr. 2,641. 11

Ad C. 1. Le dépassement vient de ce que le traitement du facteur des sels A. Wasserfallen, décédé, a été payé à sa veuve pour six mois encore, ce qui a fait une dépense de 2,000 fr.

Ad C. 2. A cette dépense en plus participent les articles les plus divers, tels que ports, frais de compte de chèques postaux, imprimés, réparations, etc.

Récapitulation.

I. <i>Administration générale</i>	fr. 9,928. 56
II. <i>Administration judiciaire</i>	» 18,945. 15
III ^a . <i>Justice</i>	» 1,358. 65
III ^b . <i>Police</i>	» 12,023. 24
IV. <i>Affaires militaires</i>	» 18,126. 53
V. <i>Cultes</i>	» 2,005. 60
VI. <i>Instruction publique</i>	» 5,668. 40
VIII. <i>Assistance publique</i>	» 2,844. 50
A reporter	fr. 70,900. 63

Report fr. 70,900. 63

IX ^a . <i>Economie publique</i>	» 4,686. 30
IX ^b . <i>Affaires sanitaires</i>	» 6,489. 70
X. <i>Travaux publics</i>	» 309,159. 72
XI. <i>Emprunts</i>	» 360. 05
XII. <i>Finances</i>	» 1,355. 60
XIII. <i>Agriculture</i>	» 4,099. 03
XIV. <i>Economie forestière</i>	» 1,525. 25
XV. <i>Forêts domaniales</i>	» 20,341. 40
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	» 1,277. 50
XXIII. <i>Régie des sels</i>	» 2,641. 11
Total	fr. 422,836. 29

Sur le vu du rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1914, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

- 1° les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses nécessitées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, et montant à . fr. 752,849. 91
 - 2° Les dépassements de crédits correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de . . . » 422,836. 29
- Total fr. 1,175,686. 20**

Berne, le 15 juin 1915.

Le directeur des finances par intérim,
Dr C. Moser.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au
Grand Conseil.

Berne, le 13 juillet 1915.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
Locher.

Le chancelier,
Kistler.

Rapport de la Direction de la justice

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

la loi sur le tribunal cantonal des assurances.

(Mai 1915.)

La loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, du 13 juin 1911, impose certaines obligations aux cantons en matière de juridiction.

Ses articles 120 et 121 disposent en effet:

« Art. 120. Chaque canton désigne un tribunal unique, pour juger en première instance:

- a. les contestations entre un assuré ou un tiers et la Caisse nationale ou une caisse-maladie, concernant les prestations assurées prévues dans le titre deuxième de la présente loi;
- b. les contestations concernant les prétentions que la Caisse nationale ou une caisse-maladie font valoir en vertu du titre deuxième de la présente loi, à l'exception des actions fondées sur l'article 100, qui relèvent des tribunaux ordinaires;
- c. les contestations entre la Caisse nationale et une caisse-maladie, concernant les prétentions que l'une des parties fait valoir en vertu de la présente loi.

« Le for des actions prévues au présent article et ouvertes contre la Caisse nationale est, suivant le choix du demandeur, au lieu de son domicile en Suisse ou au siège de la Caisse nationale.

« Art. 121. A l'égard de ces contestations, les cantons doivent pourvoir à ce que la procédure soit aussi simple et rapide que possible; ils doivent accorder au plaideur indigent, à sa requête, le bénéfice de l'assistance judiciaire ainsi que la dispense de tous dépôts, cautionnements, frais d'expertise, émoluments de justice et droits de timbre.

« Les dispositions édictées par les cantons en exécution du présent article sont soumises à l'approbation du Conseil fédéral. »

Il résulte de ces dispositions que le canton doit instituer un « tribunal unique » pour juger les contestations en matière d'assurance.

Nous avons d'abord pensé qu'il n'était pas nécessaire d'établir un seul et même tribunal pour tout le canton et qu'il suffirait de désigner des tribunaux d'un même degré de juridiction, dont les décisions eussent pu être portées directement devant le tribunal fédéral des assurances. En conséquence, la Cour suprême avait proposé d'attribuer aux tribunaux de district la connaissance des contestations spécifiées en l'art. 120 de la loi fédérale.

Mais cette solution ne répondait pas aux vœux des autorités fédérales qui, se fondant sur la lettre et l'esprit de la loi, exigeaient l'institution d'un seul et même tribunal pour tout le canton.

Après un nouvel examen, nous avons dû nous rallier à cet avis, aussi peu réjouissante que la chose soit pour notre canton. L'institution d'un seul et même tribunal aura pour effet que tous les procès en matière d'assurance, quels que soient la valeur litigieuse et le domicile des parties, devront s'introduire et se plaider dans le même lieu du canton, c'est-à-dire à Berne.

Il en résultera de multiples inconvénients, notamment des frais plus élevés pour les parties et pour l'Etat, des pertes de temps, des retards, etc., sans avantages correspondants. Pour justifier le système voulu par la loi fédérale, on avance que l'unité de la jurisprudence y trouvera son profit, mais nous estimons quant à nous que le tribunal fédéral des assurances aurait suffi à assurer cette unité. Il est vrai qu'un tribunal cantonal unique, surtout s'il est composé de membres de la Cour suprême, sera supérieur en capacité aux tribunaux de district, mais en revanche il connaîtra moins bien la condition personnelle des parties et les conditions locales, de sorte qu'en définitive on n'aura guère plus de garantie pour une justice absolument rigoureuse. Un simple plus ou moins à cet égard ne compense pas en tout cas les graves inconvénients signalés ci-dessus. Quel-

que bonnes que soient les raisons qui ont guidé le législateur fédéral, elles ne répondent donc pas, pour ce qui est de notre canton, aux intérêts des justiciables. Cette intrusion du pouvoir fédéral dans l'organisation cantonale est déplorable et grosse de dangers ici comme dans maint autre domaine.

On pourrait établir cette « juridiction unique » exigée par le pouvoir fédéral sous forme d'un tribunal non permanent, composé soit de membres pris n'importe où, soit de présidents de tribunal de district. La Cour suprême avait proposé cette dernière solution.

Mais on peut songer aussi à désigner la Cour suprême ou l'une de ses sections comme tribunal des assurances; cela cadrerait mieux avec notre organisation judiciaire actuelle et offrirait plus de garanties.

Il faut toutefois se demander si l'on pourrait purement et simplement attribuer cette nouvelle tâche à la Cour suprême, celle-ci restant composée comme elle l'est présentement. Il est difficile d'en juger sûrement.

Nous savons bien que durant ces cinq dernières années il a été porté en moyenne 25 contestations en matière d'assurance devant le conseil des prud'hommes de Berne, 45 devant les tribunaux de district et 13 devant la Cour d'appel. Mais le nombre des assurés n'est plus le même que sous l'empire de l'ancienne législation. D'autre part, on ne sait si le nouvel ordre de choses amènera une augmentation ou une diminution des procès, l'un et l'autre étant possible.

Tout bien pesé, on doit donc admettre que la Cour d'appel — qui vient ici en première ligne — ne pourra pas purement et simplement assumer ce surcroît de travail. C'est pourquoi nous proposons de lui donner encore un membre. Ce nouveau juge d'appel faisant l'office de président et deux de ses collègues celui d'assesseurs, formeront ensemble le tribunal cantonal des assurances; tandis que le premier se consacrera avant tout aux procès en matière d'assurance, les seconds resteront attachés pour le principal à d'autres sections de la Cour.

Quant à la procédure, elle découle de ces deux dispositions de la loi fédérale: elle doit être aussi simple et aussi rapide que possible et d'autre part il peut y avoir recours au tribunal fédéral des assurances pour toute contestation, quelle que soit la valeur litigieuse. Cette seconde règle exige que les allégués des parties, le résultat de l'administration des preuves, le jugement et ses considérants ressortent des pièces du dossier. En d'autres termes, on ne peut introduire une procédure purement orale; il faut une procédure écrite avec quelques restrictions.

A tous les points de vue, la procédure établie pour les affaires portées devant le tribunal de commerce est

celle qui répond le mieux à ces conditions, d'autant plus que le tribunal des assurances présente dans son organisation de grandes analogies avec le tribunal de commerce.

Mais la poursuite des procès de moindre importance devant un tribunal siégeant à Berne aura toujours l'inconvénient de coûter trop d'argent et de temps. Pour y remédier dans la mesure du possible, nous proposons d'autoriser le président du tribunal des assurances à remettre l'instruction de ces procès au président du tribunal de district et de les juger seul ensuite, sans le concours des assesseurs. Exception serait faite pour les procès du district de Berne, qui ne seraient pas instruits par l'un des présidents du tribunal de Berne, mais directement par le président du tribunal des assurances.

Pour éviter ou tout au moins pour atténuer l'inconvénient — inconvénient que l'on connaît d'expérience — résultant de ce que l'un des juges, le président du tribunal de district, instruira le procès, tandis que l'autre, le président du tribunal des assurances, le tranchera, il est prescrit que le juge instructeur préopinera sur chaque affaire.

Les procès dont la valeur n'excède pas 800 fr. seront instruits selon ce système, devant le président du tribunal du district où le demandeur est domicilié.

La Cour suprême proposait de confier l'instruction de tous les procès aux présidents des tribunaux de district; nous n'avons pu nous résoudre à accepter ce mode de faire. A notre avis, il ne faut s'écarter de la règle selon laquelle celui qui instruit une affaire doit aussi la juger que s'il existe des motifs impérieux de le faire.

Signalons en outre que le bénéfice de l'assistance judiciaire et ses effets sont réglés dans la loi fédérale à peu près de la même façon, mais un peu plus largement, que dans notre législation cantonale.

Nous ajouterons pour finir que nous avons aussi examiné la question de savoir s'il fallait attribuer au tribunal des assurances la connaissance des contestations spécifiées en l'art. 30 de la loi fédérale, c'est-à-dire des contestations de droit privé que les caisses peuvent avoir entre elles ou avec leurs assurés ou des tiers; d'accord avec la Cour suprême, nous proposons de ne pas le faire et de laisser aux tribunaux ordinaires le soin de trancher ces différends.

Berne, le 3 mai 1915.

Le directeur de la justice,
Scheurer.

Projet commun du Conseil-exécutif et de la commission,
des 6 et 9 septembre 1915.

ART. 5. Le tribunal des assurances siège à Berne. Il peut cependant, et son président de même quand il juge seul, tenir séance dans d'autres lieux du canton, selon les exigences des cas; le président prend à cet égard les mesures voulues.

ART. 6. Les dispositions relatives à la procédure à suivre, aux émoluments à percevoir et aux dépens à prononcer dans les procès visés par la présente loi, seront établies par un décret du Grand Conseil.

Berne, les 6 et 9 septembre 1915.

LOI

sur

le tribunal cantonal des assurances.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu les art. 120 et 121 de la loi fédérale du 13 juin 1911 sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents,

décète:

ARTICLE PREMIER. Les contestations spécifiées en l'art. 120 de la loi précitée seront jugées par une section de la Cour suprême composée de trois membres et constituée en tribunal cantonal des assurances.

La Cour suprême pourra être augmentée d'un membre pour la formation de ce tribunal des assurances.

ART. 2. La Cour suprême constitue tous les deux ans le tribunal des assurances et en désigne le président. Les dispositions établies par la loi sur l'organisation judiciaire pour les différentes chambres de la Cour suprême sont également applicables au tribunal des assurances.

ART. 3. Le tribunal des assurances a pour greffier un greffier de chambre de la Cour suprême et pour greffe le greffe de celle-ci.

Le président peut appeler les greffiers des tribunaux de district pour tenir la plume aux séances qui ont lieu hors de Berne.

ART. 4. Les contestations dont la valeur ne dépasse pas la somme de 800 fr. sont jugées par le président du tribunal des assurances siégeant seul, celles excédant cette somme par ce tribunal au complet.

Le président décide d'office de l'attribution des affaires selon ce taux de compétence; il lui est loisible de déléguer cette faculté au tribunal des assurances.

Il peut dans certains cas déléguer ses fonctions à un des juges selon l'art. 10 de la loi sur l'organisation judiciaire.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,
Dr Tschumi.
Le chancelier,
Kistler.

Au nom de la commission:

Le président,
Kindlimann.

Recours en grâce.

(Septembre 1915.)

1° Sella Fritz, né en 1879, originaire de Leimiswil, manœuvre à Halten (Soleure), a été condamné le 18 mars 1914 par le tribunal correctionnel de Berthoud, pour complicité de vol et recel, à vingt-cinq jours d'emprisonnement et, solidairement avec un co-inculpé, à 31 fr. 50 de frais. Le présumé s'était rendu, dans la nuit du 14 au 15 novembre 1913, avec les deux frères K., tous deux manœuvres comme lui à Halten, au domicile du sieur S., ouvrier d'usine à Hœchstetten. Pendant que l'un des frères K. forçait le clapier adossé à la maison et s'emparait d'une lapine, d'une valeur de cinq francs, les deux autres compères faisaient le guet. Le lendemain ils tuèrent la bête et tous trois en firent un repas. Avant que plainte fût portée contre eux, les trois coupables dédommagèrent le sieur S. tant pour sa lapine que pour les petits de celle-ci, qui avaient péri par la suite. Devant le juge ils alléguèrent avoir agi en état d'ébriété. Le sieur Seiler avait déjà été condamné pour vol à trois reprises, dont deux fois dans le canton de Soleure et une fois dans celui de Berne. Un premier recours du présumé ayant été écarté par le Grand Conseil dans sa dernière session, il en présente maintenant un nouveau, dans lequel il fait valoir en substance que sa famille se trouverait sans pain s'il devait purger sa peine. Le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a cependant pas de raisons suffisantes de gracier le recourant. Si le délit n'est pas précisément grave, il ne faut pas oublier que le sieur Seiler a déjà été condamné plus d'une fois pour vol. Une répression sévère s'impose donc et le Conseil-exécutif propose en conséquence d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

2° Siegenthaler François-Gottlieb, né en 1866, originaire de Schangnau, chanteur de café-concert à Berne, a été condamné le 4 août dernier par le juge de police de Signau, pour infraction à la loi sur les professions ambulantes, à 25 fr. d'amende et 4 fr. 80 de frais. Le dimanche, 1^{er} août dernier, le présumé avait donné des concerts dans une auberge de Langnau, avec ses deux garçons âgés de sept et dix ans. Ceux-ci durent rester à l'auberge jusque tard dans la soirée. Le sieur Siegenthaler reconnut l'exactitude du procès-verbal dressé contre lui de ce chef et il se soumit purement

et simplement à l'amende qui lui fut infligée. Il en demande aujourd'hui la remise. Il estime qu'il avait le droit de prendre ses enfants avec lui au concert, pour autant que ceux-ci n'y participaient pas; en outre, il invoque la difficulté des temps actuels et ses charges de famille. L'amende n'est pas très élevée, mais il serait assez difficile au présumé de la payer, car, comme on le sait, les chanteurs de café-concert ont de la peine à gagner leur vie dans les circonstances présentes. Le Conseil-exécutif propose donc de réduire l'amende à quinze francs.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 15 fr.*

3° Lœuffer Rodolphe-Charles, originaire de Zauggenried, né en 1885, ancien aubergiste, actuellement garçon-boucher à Bâle, a été condamné le 25 mai 1914 par le juge de police de Büren, pour infraction à l'ordonnance interdisant la contrebande du sel, à 300 fr. d'amende et aux frais. Le présumé a reconnu avoir acheté en septembre 1913 à un débitant de sel de Granges environ un quintal de cette denrée et l'avoir conduit à Reiben près Büren, où il l'employa dans l'alimentation de son bétail. Aux termes de la susdite ordonnance, du 6 janvier 1804, le présumé devait être condamné pour chaque livre de sel introduite dans le canton, à une amende de un franc (valeur actuelle, 1 fr. 50). Il demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de sa peine, en tout ou en partie. Il estime que la condamnation est excessivement rigoureuse et basée sur des dispositions légales qui ne sont plus en harmonie avec le temps actuel. Il prétend, en outre, n'être pas en état de payer l'amende, étant dénué de toute ressource et ayant à nourrir quatre enfants. Le sieur Lœuffer n'a pas une mauvaise réputation et, le délit en question mis à part, on n'a rien à lui reprocher. Sa faute n'est d'ailleurs pas très grave, d'autant plus qu'il ne paraît pas l'avoir commise par esprit de lucre. Il faut reconnaître aussi qu'avec la cumulation des peines prescrites par la susdite ordonnance, le juge a dû infliger une amende excessivement forte comparativement à la valeur (neuf francs seulement) du sel passé en contrebande; en outre, il n'a pu tenir compte des circonstances du cas, lié qu'il

était par les prescriptions mêmes. Et la peine serait d'autant plus rigoureuse si l'amende devrait être commuée en emprisonnement, ce qui n'est pas improbable vu la situation du recourant. On peut donc, dans ces circonstances, consentir à une réduction de cette amende. Le Conseil-exécutif propose de l'abaisser à cent francs.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à cent francs.*

4° **Handschin Charles**, originaire de Rickenbach, né en 1897, apprenti-boulangier aux Jordans sur les Bayards, a été condamné le 30 mars dernier par le juge au correctionnel de Berne, pour **abus de confiance**, à cinq jours d'emprisonnement et aux frais. Au mois de mai 1914 le prénommé se trouvait en apprentissage à Berne chez un boulanger. A l'insu de son patron il encaissa de l'argent chez des clients de celui-ci, pour une somme de 14 fr., et il prit la fuite. Pour suivi, le sieur Handschin alléguait pendant l'instruction que son patron n'ayant pas voulu lui payer le salaire promis, il avait jugé bon de se récupérer de la susdite façon. Sans compter qu'une pareille manière de faire était inadmissible et qu'il était d'ailleurs douteux que le prénommé eût droit à salaire, il ressort des circonstances du cas que le sieur Handschin s'est bien rendu compte de l'illégitimité de son acte. On se trouvait donc en présence d'un abus de confiance, pas bien grave cependant. Le juge a tenu compte de toutes les circonstances atténuantes, notamment du jeune âge du délinquant et du fait que son père a immédiatement restitué le double de la somme soustraite. Comme le jeune Handschin n'avait pas de casier judiciaire, le juge l'aurait mis au bénéfice de la loi des sursis, s'il avait été domicilié dans le canton de Berne. Handschin demande aujourd'hui la remise de sa peine. Vu les circonstances et vu notamment ce qui vient d'être dit au sujet du sursis, le Conseil-exécutif propose de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

5° **Roth Alcide**, né en 1864, originaire d'Alle, cultivateur audit lieu, a été condamné le 14 avril dernier par le juge de police de Porrentruy, pour **infraction à la loi sur les auberges**, à cinquante francs d'amende, cinq francs de droit de patente et 4 fr. 90 de frais. Le prénommé a reconnu avoir servi à boire à plusieurs soldats, dans sa maison, le 1^{er} avril de cette année, sans être en possession de la patente voulue. Il demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de sa peine, en tout ou en partie et fait valoir notamment que l'amende est trop élevée. Il y a cependant lieu de faire remarquer que le juge a infligé le minimum de l'amende

et que cette condamnation ne saurait être taxée de rigoureuse, le sieur Roth ayant commis sciemment son délit. En effet, comme dans d'autres localités, la gendarmerie de l'armée avait fait publier à Alle qu'il était interdit aux particuliers non autorisés de vendre des boissons spiritueuses aux soldats. Si le prénommé a cependant contrevenu à cette interdiction, c'est qu'il avait assumé d'avance toutes les conséquences de la chose. Le Conseil-exécutif estime dès lors qu'au cas particulier il n'y a pas lieu de se montrer élément.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

6° **Bhend Gottfried**, originaire d'Unterseen, né en 1882, charpentier audit lieu, a été condamné le 3 avril dernier par le tribunal correctionnel d'Interlaken, pour **délit forestier**, à quatre mois de détention correctionnelle et, solidairement avec d'autres prévenus, aux frais de l'Etat. Le prénommé a reconnu avoir volé du bois, seul et aussi avec d'autres individus, à la fin de 1913 et au commencement de l'année 1914 dans différentes forêts des environs d'Interlaken, et avoir bu le produit de ses larcins. Il s'agissait dans chaque cas de petits arbres de peu de valeur. Le sieur Bhend demande maintenant qu'il lui soit fait remise de la peine correctionnelle, qu'il trouve trop sévère. A l'appui de cette requête, il prétend que c'est pressé par le besoin qu'il a commis ses délits, et qu'il doit subvenir à l'entretien de sa mère et de deux enfants, qui auraient dès lors grandement à pâtir s'il devait purger sa peine; il exprime aussi l'espoir qu'on tiendra compte de ce qu'il a fait deux fois déjà de longues périodes de service militaire. Il appert cependant du dossier que le sieur Bhend a déclaré expressément, pendant l'instruction, qu'il n'avait pas commis ses délits sous le coup du besoin. Au surplus, cet individu a déjà été condamné pour divers délits, en particulier pour délit forestier, à de nombreuses petites peines d'emprisonnement en sorte qu'on ne peut pas dire que sa nouvelle peine soit excessive. En outre, son attitude au cours de l'instruction ne parle pas en sa faveur. Le fait que les proches du sieur Bhend se trouvent dans une situation précaire ne saurait à lui seul justifier la remise de la peine. En revanche, on pourrait se demander s'il n'y a pas lieu de commuer celle-ci en détention cellulaire. Mais si l'on considère que les condamnations antérieures n'ont pas suffi à corriger le sieur Bhend, il paraît indiqué de lui appliquer cette fois-ci des mesures sévères. C'est pourquoi le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

7° **Dubler Robert**, originaire de Locras, né en 1884, faiseur de ressorts à Bienne, a été condamné le 26 février dernier par le juge au correctionnel de Bienne, pour infraction à l'interdiction des auberges, à quatre jours d'emprisonnement et aux frais. Par jugement du 4 novembre 1912 du juge de police de Bienne le pré-nommé s'était vu interdire les auberges du canton attendu qu'il n'avait pas payé son impôt communal à Bienne pour l'année 1905. En juillet 1913 et 1914 on e rencontra cependant dans différentes auberges de cette localité, consommant des boissons spiritueuses. Déféré au juge, il déclara vouloir payer ses impôts ar-riérés, et il lui fut accordé délai à cet effet; il n'en fit toutefois rien. Cité de ce chef devant le juge il ne comparut pas, d'où la condamnation susmentionnée. Le sieur Dubler demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de la peine d'emprisonnement. Il allègue que manquant de travail, il lui avait été impossible de payer ses impôts, et qu'il perdrait probablement sa place actuelle, s'il devait aller en prison. Il y a ce-pendant lieu de remarquer que le sieur Dubler a eu plusieurs années pour remplir ses obligations et qu'il n'en a néanmoins encore rien fait. En outre, il ne s'est pas soumis aux jugements le condamnant et a prouvé par là qu'il n'avait pas la volonté de s'exécuter. Au surplus, sa réputation est très mauvaise. Le Conseil-exécutif propose en conséquence d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

8° **Zachmann Albert**, originaire de Bühl (grand-duché de Bade), né en 1855, maître-peintre à Berne, a été condamné le 14 juillet 1914 par le juge de police de Berne, pour infraction à l'ordonnance municipale concernant la protection de la vie et de la santé du public, à 30 fr. d'amende et 4 fr. de frais. Le pré-nommé avait dressé en mai 1914, à la rue du Neu-feld, à Berne, un échafaudage ne répondant nullement aux prescriptions légales; cet échafaudage était fait avec un matériel insuffisant et on ne pouvait y tra-vailer sans danger. Le pré-nommé demande maintenant qu'il lui soit fait remise de l'amende. Dans son re-cours, il cherche encore à établir qu'il n'a pas agi par négligence; il allègue en outre que, les affaires allant mal, il n'a pas d'argent pour payer. Selon le dossier, toutefois, le sieur Zachmann a déjà été condamné pour une affaire analogue à celle qui lui a valu la con-damnation susindiquée; il a de même subi des diverses autres condamnations pour de petits délits, et sa ré-putation est mauvaise. Au surplus, le recourant n'a à pourvoir qu'à son propre entretien. Le Conseil-exé-cu-tif propose dans ces conditions d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

9° **Burkhalter Jean**, originaire d'Hasle près Ber-thoud, né en 1878, menuisier à Ostermundigen, a été condamné le 4 février dernier par le tribunal correc-tionnel de Berne, pour abus de confiance, à deux mois de détention correctionnelle, commués en trente jours de détention cellulaire, à deux ans de privation des droits civiques, à 32 fr. 50 de dommages-intérêts à la partie civile et aux frais. Le pré-nommé vendait, pour la Banque de commerce et de crédit d'Amster-dam, des obligations à lots du crédit foncier hollan-dais. En mai 1914 il vendit une de ces obligations à un ouvrier, au marché de Berne. Celui-ci lui paya pour cette obligation une somme totale de 42 fr. 30 et reçut une quittance provisoire de la banque. Mais au lieu d'envoyer l'argent reçu à celle-ci, à fin de délivrance de l'obligation à l'acheteur, le sieur Burkhalter l'em-ploya pour lui-même, se rendant ainsi coupable d'abus de confiance. Il prétend maintenant qu'il était en compte avec la banque et qu'il avait le droit de garder par devers lui l'argent en question; il appert toutefois du dossier que ceci n'était pas le cas en ce qui con-cerne ladite obligation. Pendant l'instruction, le pré-nommé aurait eu largement le temps de régler l'af-faire à l'amiable, en remboursant le montant touché, mais il n'en a rien fait; sa femme, en revanche, a remboursé dix francs à l'acheteur. Le sieur Burkhalter demande maintenant qu'il lui soit fait remise de la détention cellulaire. Il invoque la situation précaire de sa nombreuse famille, qui reçoit des secours de l'as-sistance publique, et prétend avoir été de bonne foi en l'affaire susmentionnée. Il y a lieu de considérer, d'autre part, que cet individu a déjà été condamné pour vol et qu'il a au surplus une mauvaise réputation. En outre, le fait qu'il n'a lui-même rien remboursé au lésé ne parle pas non plus en sa faveur. Il en est de même des mensonges auxquels, selon le dossier, il a eu recours pour se disculper. Le Conseil-exécutif propose dans ses conditions d'écarter la requête.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

10° **Henzi Gustave**, originaire de Günsberg, né en 1890, horloger, actuellement détenu au pénitencier de Witzwil, a été condamné le 13 novembre 1913, par la Cour d'assises du Jura, pour tentative de meurtre, mauvais traitements, tapage nocturne et infraction à la loi sur la police des routes, à trois ans de ré-clusion, 10 fr. et 5 fr. d'amende, 600 fr. de dommages-intérêts et de frais d'intervention à deux parties civiles et aux frais de justice. Dans la nuit du 15 au 16 juin 1913, au moment où l'agent de police de Sonvilier faisait une ronde, le pré-nommé, quittant brusquement un groupe de jeunes gens, s'élança contre lui et tira deux coups de revolver qui l'atteignirent l'un et l'autre. La personne qui accompagnait l'agent ayant interpellé

Henzi, ce dernier, pour toute réponse, lui tira également un coup de revolver, la blessant grièvement. La cause de cette affaire était un différend que le sieur Henzi avait eu avec l'agent de police. Ce dernier avait dû dresser procès-verbal contre le premier pour injures et menaces et pour infraction aux prescriptions sur la circulation des vélocipèdes. Du bois appartenant à l'agent de police ayant été jeté par malveillance dans la rivière, il fit une remarque imprudente à l'endroit du sieur Henzi, dont la soif de vengeance fut ainsi avivée et qu'il satisfît de la façon susrelatée. Après son forfait, le sieur Henzi chercha à se donner la mort, en se tirant deux balles dans la tête; il ne fut cependant que grièvement blessé. Quant à ses victimes, elles s'en tirèrent avec trente-cinq jours d'incapacité totale de travail et un léger dommage permanent, en ce qui concerne l'agent de police, et avec une incapacité de travail totale de trente jours environ, en ce qui concerne la personne qui accompagnait celui-ci. Le sieur Henzi sollicite maintenant la remise du reste de sa peine de réclusion. Dans son recours, il promet de se conduire irréprochablement à l'avenir et fait valoir qu'il doit subvenir à l'entretien de sa mère. Le prénommé n'avait pas de casier judiciaire, mais sa conduite donnait depuis longtemps lieu à des plaintes. Sa conduite au pénitencier laisse de même à désirer. On ne peut, dans ces conditions, avoir confiance dans ses promesses. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du gouvernement:

Rejet.

11° Sommer Henri, de Sumiswald, né en 1872, tisserand au Spiegelberg près Wasen, a été condamné pour calomnie, le 14 avril 1915, par la première Chambre pénale du canton de Berne, à un jour d'emprisonnement, à une amende de 30 fr. et aux frais de 36 fr. 80. Sommer avait, le 14 janvier 1915, adressé à une autorité tutélaire et au secrétaire de celle-ci une lettre dans laquelle il accusait cette autorité d'avoir dilapidé la fortune d'un pupille, au montant d'environ 8000 fr. Il appelait les membres de l'autorité tutélaire des mal-faiteurs et donnait aussi à entendre, dans cette lettre, qu'ils avaient commis des fraudes et des irrégularités encore dans d'autres affaires. D'autres mêmes propos tenus par Sommer n'avaient pas été réprimés. Les accusations contenues dans sa lettre du 15 janvier ayant été reconnues complètement dénuées de fondement, il fut déclaré coupable de calomnie et condamné aux peines susmentionnées. Sommer demande aujourd'hui remise de la peine d'emprisonnement, de l'amende et des frais. Pour ce qui est des frais, il ne peut en être fait remise par voie de grâce. La remise de la peine d'emprisonnement et de l'amende ne saurait être recommandée non plus. Sommer déclare, dans son

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

recours, n'avoir agi que dans l'intérêt de son frère interdit; il allègue aussi qu'il n'a pas d'antécédents judiciaires et gagne trop peu pour pouvoir payer les frais auxquels il a été condamné. Mais il ne peut se dispenser même dans son recours en grâce de renouveler ses imputations contre l'autorité tutélaire, tout en se déclarant disposé à lui donner satisfaction comme précédemment. Sommer ayant opiniâtrement persisté dans sa récalcitance et dans ses graves accusations absolument injustifiées contre l'autorité tutélaire, on comprend que le tribunal n'ait pas pu le faire bénéficier du sursis. Il n'a d'ailleurs pas, quoi qu'il en dise, été condamné trop sévèrement. Le Conseil-exécutif propose, par conséquent, le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

12° Boinay Alfred, de Vendlincourt, né en 1892, horloger à Courtételle, a été condamné, le 24 mars 1915, par le juge de police de Delémont, à une amende de 50 fr. et aux frais de 8 fr. 20 pour **contravention à la loi sur la chasse**. Le dimanche 28 février 1915, à 7³/₄ heures du matin, l'agent de police de Courtételle a rencontré Boinay dans une forêt près du village, avec une carabine Flobert chargée. Interrogé par l'agent de police, Boinay répondit qu'il voulait tirer à la cible, et devant le juge il prétendit qu'il allait avec son Flobert trouver une connaissance. D'après la déposition de l'agent de police, Boinay n'était pas sur le chemin qui conduit chez cette connaissance, mais il se trouvait à l'écart dans la forêt. Tout fait supposer que son intention était de chasser et c'est pourquoi il fut condamné. Le juge ne lui a cependant appliqué que le minimum de la peine. Boinay a adressé un recours en grâce, dans lequel il soutient de nouveau n'avoir pas eu l'intention de braconner et avoir simplement voulu porter le Flobert à son ami. Ce sont là des allégations dont on ne saurait s'occuper dans l'examen d'un recours en grâce. Boinay prétend aussi ne pas être en état de payer l'amende. Un rapport officiel, qui se trouve au dossier, prouve cependant le contraire. Il n'existe donc aucun motif qui justifierait une remise de peine. Le Conseil-exécutif propose le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13° Giger Guillaume, de Petit Lucelle, né le 6 janvier 1900, a été condamné pour recel par le juge au correctionnel de Laufon, le 11 mars 1915, à 6 jours d'emprisonnement, à 100 fr. de dommages-intérêts et aux frais de 18 fr. 05. Un petit camarade de Giger, âgé de 8 ans, déroba à son père, à ce qu'il prétend à l'instigation de Guillaume Giger et du jeune frère

de ce dernier, plusieurs pièces d'or d'une valeur de plus de 100 fr. qui se trouvaient dans une boîte cachée. Une grande partie de cet argent fut remise aux deux frères Giger, qui l'employèrent pour acheter divers objets et pour fonder une caisse destinée à permettre l'exercice d'un jeu militaire. Il n'est pas prouvé que Guillaume Giger ait été l'instigateur du vol, mais l'origine de l'argent lui était connue et il était un des chefs d'une bande de jeunes garçons qui se comportaient comme lui, mais dont la plupart n'avaient cependant pas su d'où était venu l'argent. Giger était le seul de ces garçons qui, parce qu'il avait plus de 15 ans révolus, dut être condamné. Aujourd'hui on demande pour lui une remise de peine, sans toutefois invoquer à l'appui de ce recours des motifs plausibles. Rien d'ailleurs, sauf sa grande jeunesse, ne parlerait en sa faveur et cette jeunesse est une circonstance dont le juge a déjà tenu compte pour la fixation de la peine. Il a positivement refusé de faire application du sursis, parce que Guillaume Giger avait persisté jusqu'à la fin de la procédure à ne pas vouloir entrer dans la voie des aveux et aussi parce qu'on n'avait pas consenti à réparer amiablement le préjudice causé. Bien qu'il soit douteux que l'incarcération exerce véritablement sur ce jeune homme une influence bienfaisante, une peine rigoureuse est cependant indiquée. L'emprisonnement étant de courte durée, il ne saurait être question de faire remise d'une partie de cette peine. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

14° **Jaberg Frieda**, née Nyffenegger, née en 1889, de Röthenbach, demeurant à Unteralchenstorf, a été condamnée, le 29 janvier 1915, par le juge au correctionnel d'Aarwangen, pour **abus du droit de correction**, à 20 jours d'emprisonnement et aux frais. La femme Jaberg avait, durant l'automne et l'hiver de 1914, exercé, sans motif et à répétées fois, sur un garçon né d'un précédent mariage de son mari, des voies de fait si graves que cet enfant de 7 ans avait dû être traité pendant trois semaines dans un hôpital. Le garçon avait fini par avoir une si grande peur de sa marâtre qu'un jour il n'avait plus osé rentrer à la maison et avait passé la nuit sur le sol en ciment des lieux d'aisance, où il avait mangé une partie du pain qu'on l'avait envoyé chercher chez le boulanger. La femme Jaberg ne put excuser sa conduite envers cet enfant qu'en disant qu'il ne voulait plus lui obéir. L'instruction a cependant révélé que l'enfant n'était pas du tout récalcitrant et avait au contraire un bon caractère. La femme Jaberg demande aujourd'hui une remise de peine ou, subsidiairement, une commutation de la peine d'emprisonnement en une amende. Elle dit regretter les actes qu'elle a commis et invoque les difficultés de la

tenue de son ménage pendant le service militaire de son mari. Cette dernière circonstance n'a évidemment aucun rapport avec son délit et ne saurait en atténuer la gravité. Le juge a positivement refusé de mettre la femme Jaberg au bénéfice du sursis. Il a fait remarquer que cette personne a agi méchamment et n'a même pas trouvé nécessaire de justifier sa conduite. Ces circonstances doivent aussi être prises en considération par l'autorité investie du droit de grâce. Elles s'opposent absolument à une réduction de la peine aussi bien qu'à une commutation de celle-ci. Le Conseil-exécutif conclut dès lors au rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

15° **Brändlin Charles**, de Langnau, né en 1890, portier à Berne, a été condamné pour **complicité de vol**, le 28 mai 1914, par le tribunal du district de Berne, à 20 jours d'enprisonnement et, solidairement avec d'autres, aux frais de 129 fr. 80. Une nuit de janvier 1914, une vitrine placée devant un magasin d'instruments de musique à Berne avait été ouverte à l'aide d'effraction et on en avait enlevé divers instruments de musique. Brändlin avait participé à ce vol en faisant le guet à quelque distance, pendant qu'un complice forçait la vitrine. Après la perpétration du vol, la plupart des objets dérobés furent, selon la déclaration des voleurs, jetés dans l'Aar. Brändlin adresse aujourd'hui pour lui-même un recours en grâce. Il allègue qu'il est maintenant marié, qu'il gagne peu et a besoin pour sa famille de l'aide de la commission des secours et que sa femme et son enfant sont malades. La situation précaire de sa famille ne saurait être une raison déterminante pour l'octroi de la grâce, s'il n'existe pas dans sa personne et dans la perpétration du délit d'autres circonstances qui justifiaient une remise de peine. Or, des circonstances de ce genre n'ont pas été relevées. Non seulement le délit commis par Brändlin ne parle pas en sa faveur, mais les antécédents de ce condamné excluent toute mesure de clémence. Il a déjà encouru plusieurs condamnations pour attentats aux mœurs et escroquerie. Le jour même où il aida à commettre le vol d'instruments de musique, il avait été condamné à trois mois de détention correctionnelle avec sursis. En mai 1914, il se vit infliger une nouvelle condamnation pour escroquerie. Ces peines n'ont pas encore été subies. Brändlin n'a donc, dans son passé, aucun titre à la mansuétude du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

16° Weill Georges, de Bremgarten, né en 1884, commerçant à Berne, a été condamné pour escroquerie par le juge de police de Berne, le 27 avril 1915, à un jour d'emprisonnement et aux frais. Weill a avoué avoir présenté, le 13 juillet 1914, dans un train du chemin de fer Berne-Schwarzenbourg, un billet déjà utilisé et avoir ainsi cherché à frustrer la compagnie du prix de la course. Il demande aujourd'hui remise de sa peine. Il prétend que c'est par erreur qu'il a exhibé ce billet. Cette affirmation faite après coup ne peut plus être examinée. Le sursis n'a pas été accordé à Weill, sans doute en raison du caractère du délit. On voit aussi, par le casier judiciaire de cet individu, que d'une manière générale sa conduite laisse à désirer. Toutes ces circonstances ne permettent pas de recommander une mesure de clémence. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

17° Künzi Frédéric, d'Ausserbirrmoos, né en 1878, colporteur à Berne, a été condamné, le 30 mars 1915, par le juge de police de Berne, pour colportage sans patente, à 5 fr. d'amende, 2 fr. d'émolument de patente, 20 cts. d'émolument de visa et 3 fr. 50 de frais. Künzi a avoué avoir offert en vente dans une auberge de Berne, le 16 mars 1915, des billets de la loterie du théâtre de Tell à Altdorf, sans être en possession d'une patente de colportage valable. Aujourd'hui on demande pour lui la remise de l'amende et aussi des droit de patente, frais, etc. En ce qui concerne ceux-ci, il y a lieu de faire remarquer que Künzi ne saurait en être libéré par voie de grâce. La remise de l'amende ne peut pas non plus être recommandée. Encore que Künzi ait à pourvoir à l'entretien de sa mère âgée et ne possède pas, à ce qu'il paraît, une entière capacité de travail, il a cependant commis sciemment une infraction à la loi et est en mesure, d'après ses propres déclarations, de se procurer des ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter, sans que sa situation ait à en souffrir, des faibles charges qui lui sont imposées par la condamnation. Le recours en grâce doit donc être écarté.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

18° Gerber Jean, de Langnau, né en 1888, cultivateur à Aetzlischwand, a été condamné le 28 mai 1915, par le juge au correctionnel de Konolfingen, pour faux témoignage, à quatre jours d'emprisonnement et aux frais. Gerber avait été cité devant le juge pour être entendu comme témoin dans une affaire de délit de chasse. A l'audience, il déclara ne rien savoir. Encore à une deuxième audience, il maintint formellement

cette déclaration. On n'a pas pu constater avec certitude s'il l'avait faite de lui-même ou si quelqu'un l'avait incité à la faire. Les mensonges de Gerber étant manifestes, le juge ordonna son incarcération. C'est seulement alors que Gerber consentit à dire la vérité. Toute son attitude dans cette affaire avait été si curieuse que le juge se demanda s'il était bien sain d'esprit, mais ce magistrat finit par se convaincre que Gerber se faisait plus bête qu'il n'était en réalité. Une condamnation dut alors être prononcée. Aujourd'hui on sollicite une remise de peine, en invoquant de nouveau la faiblesse d'esprit du délinquant. Les pièces produites prouvent manifestement que Gerber est un homme d'une intelligence peu développée. Il fut dispensé de l'école, dès sa troisième année scolaire, pour cause d'idiotisme et ne fut pas admis, pour ce même motif, à passer l'examen de recrues. Néanmoins, sa manière de se comporter devant le juge doit faire croire qu'il avait conscience de l'acte délictueux qu'il commettait. Le juge ayant tenu compte de la faiblesse d'esprit de Gerber dans une mesure bien suffisante, on n'a aucune raison d'user encore envers ce dernier d'une plus grande indulgence. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

19° Rübéli Otto, de Volketswil, canton de Zurich, né en 1891, serrurier à Berne, a été condamné le 25 septembre 1914, par le juge de police de Berne, pour infraction aux prescriptions concernant la circulation des vélocipèdes, à une amende de 3 fr. et 14 fr. de frais. Le 18 mai 1914, un agent de police constatait à Berne que le vélo de Rübéli était utilisé bien que le permis de circulation n'eût pas été renouvelé. Rübéli a prétendu, au cours de l'instruction, qu'il était impossible que sa machine eût été employée lui-même ayant été absent de Berne pendant ce temps. Se basant sur le fait que le vélo avait réellement été en usage, le juge déclare cette objection inopérante et condamna Rübéli. Aujourd'hui ce dernier renouvelle son affirmation et demande remise de sa peine. Il avait précédemment négligé de se conformer à la prescription en vertu de laquelle, lorsque le permis de circulation n'est pas renouvelé, la plaque de contrôle doit être rendue au bureau qui l'avait délivrée. Si Rübéli n'avait pas commis cette infraction, elle-même déjà punissable, il n'aurait vraisemblablement pas eu besoin de produire ses allégations d'aujourd'hui. Par ce motif, et vu également le peu d'importance de l'amende, le recours ne saurait être recommandé.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

20° **Kübli Jean**, de Gsteig, né en 1875, cocher à Gstaad près Gessenay, a été condamné le 24 avril 1915, par le juge de police du Haut-Simmenthal, pour **infraction à l'interdiction des auberges**, à cinq jours d'emprisonnement et 20 fr. de frais. Malgré qu'une condamnation à six mois d'interdiction des auberges eût été prononcé contre lui par le juge de police de Gessenay le 16 décembre 1914, Kübli a été trouvé, les 25 et 26 mars 1915, attablé dans une auberge de Zweisimmen. Peu de temps auparavant, il avait déjà été condamné pour une même infraction à un jour d'emprisonnement, peine qu'il avait subie. Cette fois-là, il prétendit avoir cru par erreur que les auberges ne lui étaient pas interdites dans l'exercice de sa profession de cocher, et la seconde fois il alléguait, comme il le fait aujourd'hui dans son recours en grâce, avoir été dans l'idée que la fréquentation des auberges ne lui était interdite que dans le district de Gessenay. Le juge n'a pas trouvé ces allégations pertinentes. Kübli dit aussi dans son recours que le préjudice pécuniaire qui lui est causé par la défense d'aller à l'auberge sera encore sensiblement augmenté par son incarcération durant cinq jours. Ce fait ne peut pas non plus être un motif d'accorder une remise de peine. Les antécédents judiciaires de Kübli sont d'ailleurs tels que le recours ne saurait être recommandé. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter celui-ci.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

21° **Scherrer Marie**, née Schmidlin, veuve d'Arnold, de Zwingen, née en 1885, demeurant à Blauen, a été condamnée le 18 mars 1915 par le juge au correctionnel de Laufen, pour **vol**, à 16 jours d'emprisonnement, 8 fr. de dommages-intérêts et 44 fr. 60 de frais. Le soir du 20 février 1915, la veuve Scherrer pénétra avec un seau et une pince dans la cave, non fermée à clef, de gens de Blauen qu'elle connaissait, força là avec la pince le robinet d'un tonneau de vin et fit couler dans le seau du vin qu'elle voulait emporter. Pendant cette opération, elle fut surprise par les propriétaires de la cave. En ce qui concerne un vol de pain qu'on lui attribua également, les indices ne furent pas suffisants pour motiver une condamnation; par contre, on n'eut aucun doute qu'elle avait aussi dérobé la clef de la cave dans laquelle elle était entrée. On demande aujourd'hui remise de la peine d'emprisonnement, en disant que la femme Scherrer doit pourvoir elle-même à son entretien et à celui de ses deux enfants et qu'elle a été poussée au vol par la misère. La nature de l'objet qu'elle voulait s'approprier ne parle guère en faveur de cette affirmation. Le mobile des agissements de la veuve Scherrer s'explique mieux par le certificat constatant que cette personne a mauvaise réputation. La manière dont le vol a été perpétré a

engagé le juge à ne pas accorder le sursis. S'il a infligé une peine sévère, c'est donc qu'il a tenu compte de toutes les circonstances. Alléger aujourd'hui la peine ne se justifierait en aucune façon. Le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

22° et 23° **Aebi Paul**, de Heimiswil, né en 1883, aide monteur, et sa femme **Bertha-Flora**, née Römer, née en 1882, demeurant tous deux à Berne, ont été condamnés le 8 avril 1915, par le tribunal du district de Berne, pour **escroquerie**, à chacun 2 mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire, solidairement à 68 fr. de dommages-intérêts et aux frais. Appel ayant été interjeté du jugement, la 1^{re} chambre pénale le confirma, le 26 mai 1915, en ce qui concernait Paul Aebi. Elle n'est pas entrée en matière sur la déclaration d'appel de la femme Aebi. Les faits sont les suivants: En août et septembre 1914, les époux Aebi ont demandé et obtenu les secours qui sont accordés aux familles des hommes appelés sous les armes. Or Paul Aebi avait été exempté déjà le 10 août 1914, sept jours après son entrée au service. Il était donc à la maison, lorsqu'à répétées fois sa femme alla toucher, au bureau de la police de la ville, l'argent qu'on remettait aux familles nécessiteuses. Une somme de 68 fr. fut ainsi extorquée à la commune de Berne. La femme Aebi reconnut avoir eu conscience de l'illégalité de sa manière d'agir. Elle déclara aussi qu'elle avait parlé de la chose à son mari et que celui-ci lui avait répondu qu'elle devait aller quand-même. Paul Aebi alléguait qu'il était revenu malade au service et croyait avoir le droit de continuer à recevoir des secours. Cette manière de voir est exprimée encore aujourd'hui à l'appui du recours en grâce adressé pour les deux époux. Elle avait cependant déjà été reconnue inconcluante par les juges de première et de deuxième instance. Aebi n'a, lui non plus, pas ignoré qu'il commettait un acte délictueux. Vu l'état de maladie dans lequel il se trouvait, le tribunal n'a prononcé que le minimum de la peine. Si l'on tient compte de ce fait et si l'on considère que les époux Aebi ont déjà subi plusieurs condamnations pour différents délits et notamment pour vol, on ne pourra plus rien trouver qui milite en faveur d'une remise de peine. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

24° **Daucourt Léon**, de Bressaucourt, né en 1884, manœuvre à Porrentruy, a été condamné le 10 juin 1915, par le juge de police de Porrentruy, pour **infraction**

tion à l'interdiction des auberges, à un jour d'emprisonnement et à 8 fr. 30 de frais. Daucourt a été trouvé, le 16 mai 1915, dans une auberge de Porrentruy où il prenait des consommations, bien que la fréquentation des auberges lui eût été interdite pendant deux ans, par jugement du 25 novembre 1913, pour non paiement de la taxe militaire. Il demande aujourd'hui remise de sa peine d'emprisonnement. Il allègue qu'ayant payé ses taxes militaires depuis sa condamnation, il ne se croyait plus sous le coup de l'interdiction des auberges. La véracité de cette allégation ne peut naturellement plus être vérifiée et il ne saurait donc être question, déjà pour cette raison, d'y attacher grande importance dans l'examen du recours en grâce. D'un autre côté, Daucourt a évidemment omis d'aller demander à qui de droit si réellement il était libéré de l'interdiction dont il avait été frappé. C'est donc bien par sa faute qu'une condamnation pour infraction à l'interdiction des auberges a dû être prononcée contre lui. Le recours ne peut donc être recommandé.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

25° Beyeler Albert, de Rüschegg, scieur à Delémont, a été condamné le 5 mai 1915, par le juge de police de Delémont, pour **infraction à la loi sur l'instruction primaire**, à deux amendes de 3 fr. chacune et aux frais. Cette condamnation a été encourue par Beyeler parce que deux de ses enfants avaient manqué sans excuse quelques leçons à l'école primaire de Delémont. La femme du condamné demande aujourd'hui remise de la peine, en invoquant à l'appui de ce recours la situation précaire de la famille. Il y a cependant lieu de remarquer que cette personne est dans l'erreur en croyant que la condamnation a été prononcée contre elle; elle l'a été contre son mari et la femme Beyeler n'a donc rien à craindre de l'exécution du jugement. Quant à Beyeler, on le dépeint comme un homme qui néglige complètement ses devoirs de père de famille et passe son temps à vagabonder. Il n'est pas digne d'une mesure de clémence. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

26° Lienhard Walter, de Vordemwald, né en 1890, chauffeur à Berne, a été condamné, par le juge de police de Berne, pour **infraction aux prescriptions sur la circulation des automobiles**, le 4 novembre 1913, à sept amendes de 36 fr. en tout et à 22 fr. de frais, puis le 14 février 1914 à trois amendes de 30 fr. en tout et 7 fr. de frais, puis encore le 29 avril 1914 à deux amendes de 8 fr. chacune et 2 fr. de frais, puis encore le 8 avril 1915 à trois amendes de 20 fr. chacune et 2 fr. de frais et, enfin, le 8 mai 1915 à

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

six amendes au montant total de 70 fr. et aux frais. Ces condamnations ont été prononcées contre Lienhard, qui est conducteur de taximètre, parce qu'il faisait marcher sa voiture à trop vive allure dans la ville de Berne, quelquefois aussi parce qu'elle ne portait pas les feux réglementaires, ou parce qu'il la laissait stationner trop longtemps sur la voie publique, ou parce qu'il n'y avait pas placé la plaque de contrôle d'une manière apparente. Il a donc été dénoncé et condamné plus de 20 fois, dans l'espace d'une année, pour des contraventions de cette espèce, c'est-à-dire que, depuis qu'il est conducteur d'automobiles, il ne s'inquiète aucunement d'observer les prescriptions légales. Il sollicite aujourd'hui remise des amendes, en invoquant à l'appui de sa requête sa précaire situation. Les nombreuses infractions qu'il a sciemment commises doivent cependant exclure d'emblée toute indulgence. En outre, la très mauvaise réputation de Lienhard s'oppose absolument à une remise de peine même partielle. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

27° Leuenberger Frédéric-Rodolphe, de Rohrbachgraben, né en 1892, aide monteur à Berne, a été condamné le 24 mars 1915, par la 1^{re} Chambre pénale de la Cour suprême, pour **mauvais traitements**, à huit jours d'emprisonnement, 20 fr. d'amende et aux frais. Le 23 novembre 1914, eut lieu dans une maison de la rue des Bouchers à Berne, et près de cette maison, une scène scandaleuse au cours de laquelle Leuenberger frappa d'un coup de poing à la figure une femme qui vivait en mésintelligence avec lui. Leuenberger nie, il est vrai, avoir porté ce coup et soutient encore aujourd'hui, dans son recours en grâce adressé au Grand Conseil, qu'il n'était pas sur place au moment où les mauvais traitements ont, à ce que l'on prétend, été exercés. Le tribunal de première instance et celui d'instance supérieure ont cependant admis que la preuve de l'acte de violence avait été faite à suffisance de droit. Ils ont reconnu que Leuenberger avait frappé la femme en question au moment où il se trouvait seul avec elle dans l'obscurité du corridor de la maison et s'était ensuite caché. La 1^{re} Chambre pénale, considérant que l'acte du délinquant avait un caractère brutal, éleva à huit jours d'emprisonnement la peine infligée par les premiers juges. Leuenberger a très mauvaise réputation. Il a déjà subi plusieurs condamnations et paraît mener une vie déréglée. En raison de ces circonstances et du caractère du délit, une remise de peine ne saurait être accordée. Le recours doit être écarté.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

28° Nussbaumer Victor, de Krumbach (Vorarlberg), né en 1877, agent à Berne, a été condamné pour vol, le 26 mai 1915, par la 1^{re} chambre pénale de la Cour suprême, à cinq jours d'emprisonnement, 10 ans de bannissement du canton et aux frais. Il appert du dossier de l'affaire que Nussbaumer, ayant eu entre les mains, au bureau de poste de Bienne, un mandat de recouvrement sur l'enveloppe duquel il devait apposer sa signature, retira de ce mandat le reçu qui s'y trouvait et le remplaça par la lettre qui l'avisait du recouvrement. Il garda alors le reçu et rendit au fonctionnaire postal l'enveloppe avec la lettre d'avis. Dans l'interrogatoire qui suivit la découverte du vol, il prétendit que, par mégarde, l'expéditeur de la lettre avait dû mettre le reçu, au lieu de la lettre, dans l'enveloppe et l'avis, au lieu du reçu, dans le mandat de recouvrement. Malgré cette mauvaise finesse, la preuve du vol put être faite. Nussbaumer demande aujourd'hui remise de sa peine. Il allègue n'avoir jamais été condamné pour dommage causé à la propriété. La peine prononcée par la 1^{re} chambre pénale est, selon lui, trop rigoureuse, surtout en ce qui concerne le bannissement. Sa mère et sa femme sont bernoises. Quoiqu'il soit en désaccord avec sa femme, il espère cependant pouvoir amener une réconciliation. Il dit aussi que son cabinet d'affaires — une agence de vente et d'achat d'immeubles — a depuis quelque temps une belle clientèle et lui permettra de pourvoir mieux qu'auparavant à l'entretien de sa famille. Les antécédents de Nussbaumer ne font cependant pas croire à la sincérité de ces promesses. Il ne s'inquiète pas de sa famille, malgré l'existence de cinq enfants. Il entretient des relations avec des filles, auxquelles il promet le mariage. Il est actuellement impliqué dans deux affaires de paternité. Sa femme voit donc de bon œil son bannissement. De plus, on dépeint Nussbaumer comme un homme d'une bonne foi douteuse, qui use de pratiques peu loyales dans les affaires, fait des dettes partout et, par suite de saisie infructueuse, est privé de l'exercice des droits civiques. Le recours ne peut donc être recommandé.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

29° Weibel Ernest, de Rapperswil, né en 1885, monteur à Berne, a été condamné le 8 avril 1915, par le tribunal du district de Berne, pour recel, à 20 jours d'emprisonnement et 30 fr. de frais. Weibel été occupé comme monteur, au printemps de 1914, à des travaux de transformation d'un bâtiment à Berne; selon ses propres aveux, il vit là ses compagnons de travail prendre contre tout droit des marchandises entassées dans des locaux du bâtiment et les mettre dans un sac; il prétend avoir cherché à détourner ces ouvriers de leur dessein, mais il prit lui-même une partie des objets volés, lorsque, le sac ayant été porté dans son logement,

on y procéda à la distribution. Il demande aujourd'hui remise de sa peine, en disant que sa famille se trouverait dans une pénible situation s'il devait subir ses 20 jours de prison et en promettant que pareille chose ne lui arrivera plus jamais. Le tribunal a trouvé que, vu les condamnations déjà subies par Weibel pour des délits de même nature, il ne méritait pas d'être mis au bénéfice du sursis. C'est aussi pour cela que le tribunal a dû infliger une assez forte peine, qu'on ne peut cependant considérer comme trop sévère en raison de toutes les circonstances défavorables dans lesquelles se présentait l'affaire. La situation précaire que créerait pour la famille de Weibel l'exécution de la peine ne saurait, à elle seule, justifier une mesure de clémence. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

30° Dinkelmann Emile, tenancier de l'auberge des «Bains de Strasbourg» à Büren s./A., a été condamné le 14 juin 1915, par le juge de police de Büren, pour infractions aux prescriptions concernant les auberges, à deux amendes de 50 fr. et de 10 fr., à 5 fr. d'émolument de permis et aux frais de 12 fr. 20. Dinkelmann s'était entendu avec le tenancier de l'auberge des Bains de Strasbourg pour succéder à celui-ci dès le 1^{er} mai 1915. Bien qu'il ne fût pas en possession d'une patente à son nom et sans que celle du précédent aubergiste lui eût été transférée, il commença l'exploitation de cet établissement. Nonobstant plusieurs avertissements amiables, il omit de régulariser sa situation et continua quand-même de tenir l'auberge. Il demande aujourd'hui remise de l'amende de 50 fr. qui lui a été infligée de ce chef. Il allègue qu'il a fait sa demande de transfert de patente en temps utile et croyait l'affaire en ordre. Après les avertissements qui lui avaient été donnés, il devait cependant être renseigné sur les suites de sa contravention. Puisqu'il n'a pas tenu compte de ces avertissements, c'est donc qu'il entendait accepter ce qui lui arriverait. En outre, Dinkelmann a fait danser dans son établissement en dépit d'une défense formelle. Ces deux infractions sciemment commises sont la preuve qu'il ne se souciait guère d'observer les prescriptions légales. Vu cette manière d'agir, le recours en grâce ne saurait être recommandé.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

31° Binggeli Alice, née Rauss, de Wahlern, née en 1879, demeurant au Stöckacker près Bümpliz, a été condamnée le 26 avril 1915, par le juge de police de Berne, pour tapage et scandale public, à 10 fr. d'amende

et 12 fr. 50 de frais. La femme Binggeli et une autre femme s'étaient postées un jour, après l'ouverture de l'Exposition nationale, devant l'entrée principale de la gare, et y offraient au public, d'une façon importune, des chambres à louer. Renvoyées par la police, elles se mirent à crier contre celle-ci, refusèrent de donner leurs noms et durent finalement être emmenées, sans qu'elles cessassent de crier et de causer du scandale. La femme Binggeli demande aujourd'hui remise de sa peine. Elle invoque sa situation précaire et prétend encore, comme à l'instruction, qu'elle n'a pas fait de tapage. Elle a déjà été condamnée pour scandale et voies de fait. Sa réputation n'est pas bonne. En raison de ces circonstances et en considération du peu d'importance de l'amende, que la condamnée n'aurait sans doute pas grand' peine à payer, le Conseil-exécutif ne peut pas recommander le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

32° **Straub Jean-Walter**, d'Herzogenbuchsee, né en 1876, boucher à Berne, a été condamné le 15 avril 1915, par le juge de police de Moutier, pour **infraction à la loi sur l'instruction primaire**, à 48 fr. d'amende et 11 fr. de frais. L'enfant de Straub était placé en 1914 dans une famille à Saubraz (Vaud), où il n'a pas fréquenté l'école, sans excuse valable, pendant assez longtemps. Straub demande aujourd'hui remise de sa peine. Il prétend que, si son enfant n'a pas été envoyé à l'école, cela est arrivé à son insu et contre sa volonté. Il fait valoir aussi qu'étant actuellement simple employé dans une boucherie, il a de la peine à gagner de quoi entretenir sa nombreuse famille. L'examen du dossier montre que l'éducation de l'enfant Straub est extraordinairement négligée. Le père a déjà été condamné, en juillet de l'année dernière, pour un même délit. En novembre 1914 eut lieu une nouvelle dénonciation, mais l'enfant continua de ne pas fréquenter l'école, ce mois-là et le mois suivant, sans qu'on s'occupât de remédier à cet état de choses. On voit donc que rien n'a été fait pour assurer l'observation de la loi. Si le juge s'est vu obligé d'infliger une forte amende, Straub ne saurait dire qu'elle n'a pas été méritée. Les circonstances de l'affaire ne permettent donc pas de recommander le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: • *Rejet du recours.*

33° et 34° **Gygax Marie**, de Seeberg, né en 1874, tenancière de l'Hôtel de l'Ours à Bellelay, et sa sœur, dame **Louise Steiner**, née en 1872, demeurant à Monible, ont été condamnées le 10 juin 1915, par le juge de police de Moutier, pour **infraction à la loi sur le timbre**, la première à une amende totale de 150 fr.

et à 15 fr. de droit de timbre extraordinaire, et la seconde à une amende totale de 30 fr. et à 3 fr. de droit de timbre extraordinaire, toutes deux en outre aux frais. L'Hôtel de l'Ours à Bellelay donnait l'hospitalité, depuis des années, aux voyageurs nécessiteux. La caisse de secours payait aux tenancières de cet établissement une certaine somme à titre de remboursement de leurs débours. Les sœurs prénommées délivraient pour les sommes reçues des quittances qui restaient au bureau chargé du contrôle de ces voyageurs. Dans l'idée, évidemment, qu'il s'agissait là d'une affaire d'assistance, prévue par la loi sur le timbre, M^{lle} Gygax et M^{me} Steiner omirent de timbrer leurs quittances. On constata l'existence de 15 de ces quittances délivrées depuis 1905 par M^{lle} Gygax et de trois délivrées par M^{me} Steiner. Il appert du dossier de l'affaire que c'est une méchante dénonciation qui a obligé le juge à poursuivre. Les deux condamnées demandent aujourd'hui remise des amendes et des droits de timbre. Les droits de timbre ne peuvent faire l'objet d'un recours en grâce. En ce qui concerne les amendes, il faut reconnaître que ces deux personnes avaient été de bonne foi en délivrant des quittances non revêtues du timbre. Cela résulte déjà manifestement du fait que les reçus ont été remis non timbrés à un bureau public de contrôle, sans jamais donner lieu à une réclamation. De plus, il faut considérer que les condamnées n'ont pas commis leurs infractions dans un but de lucre, mais qu'au contraire, en recevant les voyageurs nécessiteux, elles ont contribué à l'accomplissement d'une œuvre de bienfaisance qui ne pouvait rien leur rapporter. Vu ces circonstances, l'amende minimum qui leur a été infligée est encore une peine bien dure. Il y a donc lieu de la mitiger. On ne peut en revanche recommander d'en faire remise entièrement, parce qu'on doit nécessairement veiller à ce que les prescriptions sur le timbre soient strictement observées. Le Conseil-exécutif propose de rédire les amendes à 70 fr. et 15 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende de Marie Gygax à 70 fr. et de celle de Louise Steiner à 15 fr.*

35° **Renart Enrique**, originaire de Celra (Espagne), né en 1883, aubergiste, actuellement détenu à Thorberg, a été condamné le 4 avril 1914, par les assises du Jura, pour **meurtre**, à 3½ ans de réclusion, à 2300 fr. de dommages-intérêts à la partie civile et aux frais. Renart tenait depuis plusieurs années une auberge à Laufon. Au nombre de ses clients se trouvait un Italien, avec lequel il se disputait de temps à autre, prétendument par jalousie. Ces scènes allèrent si loin que, le 27 janvier 1914, Renart porta plainte contre l'Italien pour menaces. Le 4 février 1914 eut lieu une

nouvelle dispute entre ces deux hommes, au cours de laquelle Renart enferma l'Italien dans une cave. Celui-ci parvint à sortir de cette cave en en forçant la porte et cria à Renart qu'il finirait par l'assommer. Renart alors, plus surexcité encore, à ce qu'il a dit, par la jalousie, prit un couteau de cuisine, appela son ennemi et lui enfonça le couteau jusqu'au manche dans la poitrine. L'Italien tomba mort. Renart alla immédiatement se constituer prisonnier au poste de gendarmerie. Dans le recours en grâce adressé au Grand Conseil, on donne principalement comme excuse le caractère irascible de l'auteur du crime et on allègue que sa famille est dans une grande misère. Il faut cependant considérer que Renart n'a encore subi que la plus petite partie de sa peine. Le jury a très largement tenu compte, dans son verdict, de toutes les circonstances qui militaient en faveur de Renart. On ne peut donc pas trouver la condamnation trop rigoureuse. Une remise de peine serait, en ce moment, prématurée. On verra plus tard si Renart peut être mis au bénéfice de la libération conditionnelle. Par ces motifs, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

36° Voïrol Aline, originaire des Genevez, née en 1884, demeurant actuellement à Moutier, a été condamnée le 13 février 1915, par le juge de police des Franches-Montagnes, pour infraction aux prescriptions sur la police des auberges, à 50 fr. d'amende, 10 fr. d'émolument de patente et 6 fr. 50 de frais. Cette personne avait entrepris en novembre 1914 l'exploitation d'une auberge, sans être en possession d'une patente. Elle avait cependant demandé le transfert à son nom de la patente du précédent tenancier. Les transferts de patente s'obtenant généralement sans difficultés pourvu qu'on jouisse d'une bonne réputation, Aline Voïrol pouvait croire que sa demande lui serait accordée. Elle fut cependant trompée dans son attente, car la Direction de l'intérieur décida de ne plus délivrer de patente pour l'établissement en question. Malgré cela, Aline Voïrol continua de tenir l'auberge ouverte, jusqu'à ce que la police vint la fermer. Elle demande aujourd'hui remise de sa peine. Elle allègue qu'elle avait mis toutes ses espérances dans l'exploitation de cette auberge et que le refus de la patente l'a privé de toute possibilité d'améliorer ses conditions d'existence. Elle dit aussi qu'elle gagne trop peu comme servante pour pouvoir payer l'amende et que celle-ci serait alors convertie en emprisonnement. Il a été constaté qu'effectivement les ressources d'Aline Voïrol sont des plus modiques. Sa réputation est irréprochable. En considération de ces circonstances, on doit reconnaître que l'amende de 50 fr. est pour elle une peine bien dure et qu'une mitigation de cette peine est pleinement jus-

tifiée. Le Conseil-exécutif propose donc de réduire l'amende à 20 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 20 fr.*

37° Künzi Adolphe, garde fonctionnant comme chef de station à Felsenbourg près du Lac Bleu, a été condamné le 15 septembre 1914, par le juge de police de Frutigen, pour infraction à la loi sur les auberges, à 70 fr. d'amende, 25 fr. d'émolument de patente et 23 fr. de frais. Le 2 août 1914, Künzi fut chargé, par le commandant de la garde de la section de chemin de fer du dit lieu, de procurer du vin et de la bière pour les hommes de garde. Künzi s'aboucha alors avec le détenteur d'un dépôt de bière à Mitholz, se fit livrer par lui le vin et la bière dont il avait besoin et débita ces boissons par litre aux militaires, sans être en possession d'une patente. Künzi tira de ce commerce un bénéfice d'environ 200 fr., d'après les constatations faites par le juge. A l'instruction, comme aujourd'hui dans son recours en remise de peine, il déclare qu'en sa qualité d'agent soumis aux lois militaires, il n'a fait qu'exécuter un ordre et qu'il ne croit pas avoir commis une contravention. Le juge n'a pas partagé cette manière de voir, mais a cependant considéré ledit fait comme circonstance atténuante. Néanmoins, attendu que les infractions de ce genre sont aujourd'hui assez fréquentes, il n'a pas appliqué le minimum de la peine. C'est donc en tenant compte de toutes les circonstances que le juge a prononcé son jugement conformément à la loi. Pour l'examen de la demande en remise de peine, la seule question qui se pose est donc celle de savoir si, en raison des conditions dans lesquelles l'infraction a été commise, Künzi n'a pas été un peu trop sévèrement condamné. Or, il y a lieu de faire remarquer, premièrement, que la contravention a été pour lui une affaire lucrative sans qu'il eût eu besoin de se donner beaucoup de peine et qu'il pourrait donc se consoler facilement d'une amende encore plus élevée. De plus, le fait que Künzi a commis son infraction en exécution d'un ordre du commandant de la garde ne saurait être un motif pour le Grand Conseil de se montrer plus indulgent que le juge. Le Conseil-exécutif propose dès lors d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

38°, 39° et 40° Wegmüller Christian, originaire de Sumiswald, cultivateur, demeurant à Fritzenberg, sa femme Elisabeth Wegmüller, née Sommer, et sa fille Marie Wegmüller, née en 1897, ont été condamnés, le 24 avril et le 25 mai 1915, par le juge de police de Trachselwald, pour tapage d'auberge, à 15 fr. d'amende chacun et aux frais. Christian Wegmüller et

sa femme ont avoué qu'en mars 1915, après une audience du tribunal à Trachselwald, ils ont commencé à se prendre de paroles, dans une auberge de Wasen, avec une de leurs connaissances et ont fini par en venir aux mains avec cette personne. Leur fille Marie a contesté avoir pris part à la querelle. L'instruction a cependant révélé le contraire et Marie Wegmüller dut aussi être condamnée. Les trois condamnés adressent aujourd'hui un recours en grâce, dans lequel on cherche principalement à innocenter la fille Wegmüller, en critiquant les dépositions des témoins. Ces allégations ne sauraient être examinées par l'autorité investie du droit de grâce. On fait valoir aussi que les temps sont durs et que les Wegmüller ont encore neuf enfants à élever. Ceci n'est toutefois pas une raison de faire remise de toute la peine. Une grâce partielle ne peut pas non plus être recommandée, vu que les amendes infligées ne dépassent presque pas le minimum et vu également que les Wegmüller sont dépeints comme des gens qui aiment la chicane.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet du recours.*

41° **Lehmann Emile**, originaire de Büchslen, né en 1884, ouvrier de fabrique à Berne, a été condamné le 10 mars dernier par la première chambre pénale de la Cour suprême, pour résistance à l'autorité, à huit jours d'emprisonnement et à 32 fr. 40 de frais. Dans la nuit du 20 au 21 décembre 1914 le prénommé, qui était ivre, avait, en compagnie d'autres individus, fait grand tapage devant une auberge de Berne. Invité à se tenir tranquille par des agents de police, il les injuria, et comme ils voulaient l'appréhender pour le conduire au poste, il leur opposa une vive résistance, leur donnant coups de pied et coups de poing. — Le sieur Lehmann demande maintenant qu'il lui soit fait remise de la peine d'emprisonnement et des frais. Ceux-ci ne sauraient cependant être remis par voie de recours. Et quant à l'emprisonnement, on ne peut proposer d'en faire grâce. La première chambre pénale a refusé le sursis au sieur Lehmann, vu la gravité relative du cas et aussi parce qu'il paraissait qu'une peine d'emprisonnement aurait sur le coupable l'effet préventif voulu. Ces considérations doivent entrer en ligne de compte également aujourd'hui. Au surplus, il faut tenir compte de ce que c'est le minimum de la peine qui a été infligé au sieur Lehmann, bien que celui-ci eut déjà été condamné pour délits du même genre. Le fait que le prénommé est maintenant dans une situation précaire et qu'il souffre de rhumatisme cardiaque, et qu'à cet égard l'emprisonnement pourrait être nuisible à sa santé, ne saurait être déterminant. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

42° et 43° **Stœckli née Hirzel, Sophie-Emma**, originaire de Muri (Argovie), née en 1851, et son mari, **Gaspard-Melchior-Balthasar Stœckli**, né en 1853, tous deux à Kreuzlingen, ont été condamnés le 26 mars dernier par le juge de police de Konolfingen, pour mendicité grave et tapage public, la femme à dix jours d'emprisonnement aggravé, le mari à quatre jours de la même peine et l'un et l'autre à 5 fr. d'amende et 49 fr. de frais. Les époux Stœckli s'étaient fait en quelque sorte un métier, en 1914, de se présenter chez des pasteurs et des personnes fortunées de Berne et Munsingen pour s'en faire secourir en leur exposant leur prétendue détresse; ils présentaient si habilement leur affaire qu'ils se voyaient donner de l'argent sans en avoir positivement sollicité. Là où ils avaient réussi, ils revenaient à la charge. Lorsqu'en fin de compte, cependant, on leur fermait la porte à cause de leur importunité, ils se comportaient de façon tout à fait inconvenante et offensante envers leurs bienfaiteurs. Ils ne manquaient non plus aucune occasion de dire du mal des gens de leur village, et ils causèrent un jour grand scandale à la gare de Munsingen en se battant. Les époux Stœckli sollicitent maintenant le remise de leur peine en arguant de leur innocence et en disant que l'exécution de la condamnation compromettrait leur existence ultérieure. Il y a cependant lieu de remarquer que ces dires, tout conformes qu'ils soient à la défense des prénommés pendant l'instruction, sont en contradiction avec les faits établis. D'autre part, la situation précaire d'un recourant ne suffit pas à elle seule à justifier une mesure de clémence. Au surplus, les procédés des époux Stœckli ne permettent pas de faire application de pareille mesure, d'autant plus que la peine ne saurait être qualifiée de rigoureuse. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

44° **Lautzsch Théodore-Max**, originaire de Dresde, né en 1874, peintre décorateur, actuellement à Zurich, a été condamné le 15 mars dernier par le tribunal correctionnel de Berne, pour abus de confiance, à trente jours de détention cellulaire, vingt ans de bannissement du canton et 34 fr. 50 de frais; sur appel, la première chambre pénale de la Cour suprême a toutefois révoqué le bannissement. Le sieur Lautzsch était, l'année dernière, aide-caissier de la société des socialistes abstinents de la ville de Berne et il avait, comme tel, à faire rentrer les cotisations des membres. Se trouvant soi-disant dans des embarras pécuniaires, il dépensa, pour ses propres besoins, la plus grande partie de l'argent ainsi touché. Déféré à la justice, il restitua pendant l'instruction les fonds soustraits, soit une somme de plus de 80 fr. Le sieur Lautzsch demande maintenant qu'il lui soit fait remise de sa peine

de détention cellulaire. Il fait valoir notamment que sa famille a besoin de lui et qu'elle serait seule à souffrir des conséquences de son acte. Tout véridiques qu'ils paraissent être, ces allégués ne sauraient justifier la prise en considération du recours. Le sieur Lautzsch a en effet été condamné à plusieurs reprises en Allemagne, il y a longtemps il est vrai, pour des délits semblables à celui qu'il vient de commettre dans notre canton. De surcroît, il paraît de nouveau s'être livré, ces derniers temps, ainsi qu'il appert d'un rapport de police, à des affaires assez louches. C'est à sa famille seulement qu'il doit d'avoir vu son bannissement révoqué, mesure qui constitue une faveur tout à fait exceptionnelle. En outre, en dépit de ses condamnations antérieures, il ne lui a été infligé que le minimum de la peine, et encore avec commutation en détention cellulaire. On comprend que dans ces conditions la première chambre pénale ait refusé de mettre cet individu au bénéfice du sursis. Il y a donc d'autant moins lieu, aujourd'hui, de se montrer clément à son endroit.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

45° **Morgenegg** Nicolas, originaire de Kœniz, né en 1884, charron à Liebewil, a été condamné le 7 avril dernier par le juge de police de Berne, pour **infraction aux prescriptions concernant la circulation des vélocipèdes**, à quatre francs d'amende et deux francs de frais. Le prénommé a traversé en bicyclette, le dimanche, 4 avril dernier, le village de Scherli, sans avoir fait renouveler son permis de circulation pour l'année 1915. Il demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de l'amende. A l'appui de cette requête, il allègue qu'au moment où il fut pris en contravention il venait de rentrer du service militaire, qu'il n'avait pas eu le temps de faire renouveler son permis et qu'il avait cependant dû faire usage de sa bicyclette afin d'aller chercher le médecin pour une personne malade de sa famille; qu'au surplus, n'ayant rien pu gagner pendant qu'il était au service militaire, il est endetté. Si ces dires peuvent être tenus pour vrais, il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que le sieur Morgenegg a contrevenu sciemment à des prescriptions de police et qu'il ne lui a d'ailleurs été infligé qu'une légère amende. Le Conseil-exécutif propose dès lors d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

46° **Trachsel** Marie-Anne, née Bischoff, née en 1863, originaire de Jaberg, demeurant à Dürrenast, a été condamnée le 31 octobre dernier par la première chambre pénale du canton de Berne, pour **calomnie**, à dix jours de prison, cent francs d'amende, deux cents francs de dommages-intérêts à la partie civile et aux frais. En 1913, la prénommée avait accusé devant plu-

sieurs personnes le tuteur dont son mari se trouvait alors pourvu de s'être approprié une chaîne de montre de dame, en or, alors qu'il aidait aux pompiers à éteindre un incendie, en 1906. Bien que n'ayant pu en établir le bien-fondé pendant l'instruction ouverte contre elle, dame Trachsel maintint cette accusation même après avoir été condamnée par le juge de première instance. Et elle la maintint encore dans le premier recours qu'elle a présenté le printemps dernier au Grand Conseil. Celui-ci a écarté ce recours en raison de l'entêtement dont a fait preuve dame Trachsel ainsi que de sa mauvaise réputation et du fait qu'elle avait été condamnée une fois déjà pour calomnie. Dame Trachsel prétend maintenant, dans son nouveau recours, que vu sa nervosité il ne lui est pas possible de subir son emprisonnement; elle n'invoque pas d'autre motif. Dans son premier recours elle avait déjà fait état de sa mauvaise santé. On avait fait remarquer alors qu'à cet égard les dispositions du code de procédure pénale sont parfaitement suffisantes, pour que la santé d'un condamné puisse être sauvegardée le cas échéant; on en peut aujourd'hui que réitérer cette remarque. L'état de nervosité de dame Trachsel ne suffit pas à justifier une mesure de clémence; il peut tout au plus, si les conditions de l'art. 538 dudit code sont remplies, donner lieu à la suspension de l'exécution de la peine. C'est toutefois chose qui n'est pas à examiner présentement. Si d'autre part la prénommée croit pouvoir, au moyen de certificats médicaux, prouver après coup que sa maladie date de plusieurs années déjà et que par conséquent elle devrait être condamnée moins sévèrement ou d'autre façon, cet allégué ne fait cependant que compléter les moyens de défense et comme on n'a pas jugé nécessaire de l'articuler au cours de la procédure il ne peut plus lui être attribué grande importance. D'ailleurs, l'autorité judiciaire a tenu largement compte de l'état de santé de dame Trachsel. Tout bien pesé, donc, le Conseil-exécutif propose d'écarter le nouveau recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

47° **Hügli** Edouard, originaire de Sumiswald, né en 1873, voyageur à Berne, a été condamné le 26 mars dernier par le tribunal correctionnel de Berne, pour **abus de confiance et escroquerie**, à quatre mois de détention correctionnelle, deux ans de privation des droits civiques et aux frais. Le prénommé avait été engagé en 1914 comme voyageur par une fabrique de Schœnbühl. Les premiers mois, il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de ses patrons, puis il commença de devenir irrégulier et en fin de compte, pour s'assurer des provisions, il fit parvenir à sa maison un grand nombre de commandes fictives. La marchandise expédiée vint naturellement en retour, avec la remarque que rien n'avait été commandé, et les manœuvres du sieur

Hügli furent découvertes. Ce dernier avait en outre fait différents encaissements chez des clients de la maison sans remettre l'argent à celle-ci ni même l'aviser. Hügli prétendit bien, à cet égard, avoir mis ses patrons au courant de ses encaissements, mais il ne put prouver la chose; il confectionna alors après coup des doubles d'avis pour appuyer ses dires, mais il ne réussit par là qu'à donner l'impression d'avoir encore voulu tromper le tribunal. Le sieur Hügli demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de sa peine. Il prétend que sa maison tardait à lui faire des avances et que c'est pour ce motif qu'il a commis les actions pour lesquelles il a été condamné. Cet allégué est toutefois en contradiction avec le dossier et ne saurait d'ailleurs valoir excuse; il n'en fait pas moins lumière complète sur les intentions du sieur Hügli. Celui-ci invoque d'autre part le dénuement dans lequel sa famille se trouve. Mais cet allégué ne peut que renforcer la mauvaise impression que fait le recourant, ce dernier ayant été l'objet d'un avertissement de l'autorité compétente pour négligence de ses devoirs de famille et sa femme ayant dû, avec ses enfants, se séparer de lui, vu la légèreté de sa vie. Le sieur Hügli a déjà été condamné pour abus de confiance; il a en outre une mauvaise réputation. Le Conseil-exécutif propose dans ces conditions d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

48° **Reusser Hans**, originaire de Steffisbourg, né en 1886, laitier, actuellement au Gurtenbühl près Berne, a été condamné le 19 janvier dernier par le juge de police de Neuveville, pour **infraction aux prescriptions concernant la circulation des cycles**, à deux amendes de 2 fr. et 5 fr. et aux frais, attendu qu'ayant quitté le canton de Berne, il avait négligé de rendre les permis de circulation pour sa motocyclette et sa bicyclette. Il demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de la peine, mais sans motiver son recours. Le sieur Reusser aurait pu présenter sa défense lorsque le mandat de répression fut décerné contre lui; il a cependant négligé à ce moment-là de faire opposition contre l'amende que lui avait été infligée. Il ne saurait donc être question d'accueillir maintenant son recours, d'autant plus que celui-ci, ainsi qu'il vient d'être dit, n'est pas même motivé.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

49° **Pekar Aloïs**, originaire de Zlonin (Bohême), né en 1871, musicien à Berne, a été condamné le 9 mars dernier par le juge de police de Berne, pour **scandale public**, à 15 fr. d'amende et à une année d'interdiction des auberges. Le prénommé avait été trouvé par la police dans une rue de Berne, pendant la nuit du 27 au 28 février dernier, en état de complète ébriété, et

conduit au poste. Il demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise du reste de l'interdiction des auberges, en faisant valoir qu'il risquerait de perdre sa place si ladite interdiction n'était pas levée. Sa profession de musicien n'oblige toutefois pas le prénommé d'aller dans les auberges; il joue non pas dans pareil établissement, mais dans un cinématographe. Son allégué s'est donc pas fondé. Au surplus, le sieur Pekar a déjà été condamné à réitérées fois pour semblable délit, et il a en outre violé l'interdiction dont il est frappé. Le Conseil-exécutif propose en conséquence d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

50° **Salvisberg Christian**, originaire de Mühleberg, né en 1868, menuisier à Latterbach, a été condamné le 30 juin 1914 par le tribunal correctionnel de Fraubrunnen, pour **détournement d'objets saisis**, d'une valeur de plus de 300 fr., à quatre mois de détention correctionnelle, commués en soixante jours de détention cellulaire, et aux frais, le tout avec sursis, sous fixation d'un temps d'épreuve de deux ans et à la condition qu'il réparerait le dommage causé. Le 2 juillet dernier, le sursis fut révoqué, la dernière des dites conditions n'ayant pas été remplie. Le sieur Salvisberg présente maintenant un recours en grâce. Il appert du dossier qu'il avait vendu l'hiver dernier une génisse qu'on lui avait saisie, et cela bien que sachant que la chose lui était interdite; il avait ainsi lésé dans leurs droits les créanciers au bénéfice de qui il avait été procédé à la saisie. Salvisberg fait valoir maintenant que le tribunal n'a pas suffisamment tenu compte de ce qu'il a employé le produit de ladite vente non pas pour ses besoins personnels mais pour désintéresser d'autres créanciers. Ce fait, que le tribunal avait pris suffisamment en considération quoiqu'en dise le recourant, n'a toutefois pas grande importance, au cas particulier, attendu qu'il ne s'agit, pour le Grand Conseil, ni d'examiner les considérants du jugement ni ce dernier lui-même. Tout ce que l'on peut faire ici, c'est de voir si le prénommé, vu certaines circonstances, n'est peut-être pas frappé un peu trop sévèrement par la condamnation. Le recourant invoque la situation créée par la guerre, en disant qu'elle ne lui a pas permis de réparer le dommage causé à ses créanciers. Si l'on doit effectivement reconnaître que les circonstances actuelles ont pu rendre plus mauvaise la situation du sieur Salvisberg, il n'en faut pas moins considérer, d'autre part, que jusqu'au mois de juin 1915, c'est-à-dire six mois au delà du délai qui lui avait été imparti, le prénommé n'avait encore rien fait pour désintéresser, ne fût-ce que partiellement, ses créanciers et qu'il n'a rien payé, non plus, depuis le moment où il a présenté son recours en grâce. Cela est d'autant moins compréhensible que le montant du dommage ne

s'élève qu'à quelques centaines de francs et qu'avec un peu de bonne volonté le sieur Salvisberg aurait donc pu se mettre en règle. Le recourant ayant ainsi montré une véritable insouciance, il ne saurait être question de lui faire grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

51° Niklaus Hans, originaire de Jegenstorf, né en 1882, menuisier à Hünibach près Thoune, a été condamné le 19 juin dernier par le juge de police de Thoune, pour **infraction à la loi sur le timbre**, à trois amendes de dix francs chacune, trois francs d'émolument de timbre extraordinaire et 2 fr. 20 de frais. Lors d'une perquisition domiciliaire faite à Berne, on trouva trois notes du prénommé, acquittées par lui, de plus de cinquante francs chacune, mais ne portant pas le timbre réglementaire. Le sieur Niklaus demande maintenant, en invoquant sa situation précaire, qu'il lui soit fait remise de l'amende. Il dit avoir cru qu'il n'était pas nécessaire de timbrer les dites notes, attendu qu'il s'agissait d'états de détail. Pendant l'instruction, en revanche, il avait allégué avoir cru que les notes étaient timbrées. Il appert donc du dossier que le prénommé avait voulu se soustraire à l'obligation de timbrer. On ne peut dès lors dire que la condamnation soit excessive. D'autre part, la situation précaire du recourant ne saurait justifier à elle seule une mesure de clémence. Au surplus, il y a lieu de réprimer sévèrement les infractions aux lois fiscales. Le Conseil-exécutif propose en conséquence d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

52° Rietschi Barbe, née Kohler, née en 1858, épicière à Roggenbourg, a été condamnée le 24 mars dernier par le juge de police de Delémont, pour **contravention à la loi sur les auberges**, à 50 fr. d'amende, 10 fr. d'émolument de patente et 8 fr. 40 de frais. Le soir du 14 février dernier, avant minuit, dame veuve Rietschi avait servi à boire du vin blanc dans une chambre, sans être en possession de la patente voulue, à quatre soldats qui n'étaient pas cantonnés chez elle. La prénommée demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de son amende, en invoquant le fait que pareille contravention a été commise ailleurs encore sans cependant qu'il y ait eu sanction. C'est à tort cependant que la recourante invoque d'autres cas; ils se sont produits bien antérieurement et étaient en grande partie le fait d'une erreur très répandue dans le public. Celui-ci sait maintenant qu'il est interdit à quiconque n'a pas de patente de servir à boire même aux soldats. Dame Rietschi ne dit pas, d'ailleurs, avoir agi de bonne foi. Il faut considérer, en outre, l'heure tardive à laquelle cette personne a servi à boire. Le Conseil-exé-

cutf ne peut, dans ces conditions, que proposer le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

53° Walther Charles, né en 1851, boulanger et cultivateur à Roggenbourg, originaire dudit lieu, a été condamné le 24 mars dernier par le juge de police de Delémont, pour **infraction à la loi sur les auberges**, à 50 fr. d'amende, 10 fr. d'émolument de patente et 6 fr. 20 de frais. Le 12 février dernier, le prénommé, sans être en possession de la patente voulue, avait servi à boire du vin blanc dans une chambre à deux soldats qui n'étaient pas cantonnés chez lui. Le sieur Walther demande maintenant qu'il lui soit fait remise de sa peine. Il invoque le fait que les soldats cantonnés dans ses bâtiments ont commis bien des dommages et que de nombreux particuliers ont vendu des boissons spiritueuses à la troupe sans qu'ils aient été déférés au juge pour autant. Le premier allégué ne peut être pris en considération, car le dommage que le sieur Walther a pu subir ne l'autorisait pas à commettre une infraction à la loi sur les auberges. Le second allégué n'est pas davantage concluant. Il appert du dossier que le sieur Walther savait qu'il lui était interdit de vendre du vin ou de la bière. S'il le fit en dépit de l'avertissement de la police, il doit en supporter maintenant toutes les conséquences. Le Conseil-exécutif ne peut dans ces conditions proposer de faire droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

54° Chèvre Joseph, né en 1856, négociant à Glovelier, originaire dudit lieu, a été condamné le 28 avril dernier par le juge de police de Delémont, pour **infraction à la loi sur les auberges**, à 50 fr. d'amende, 10 fr. d'émolument de patente et 8 fr. 60 de frais. Le prénommé avait, sans être en possession de la patente voulue, vendu le 25 mars dernier du vin à des soldats qui n'étaient pas cantonnés chez lui. Il demande aujourd'hui qu'il lui soit fait grâce, en prétendant avoir agi de bonne foi. Dans le cours de la procédure, cependant, il avait suivi un autre système de défense. Il avait en effet déclaré avoir cru que les soldats auxquels il avait vendu du vin appartenaient à son cantonnement. Il admit ensuite que ce pouvait n'être pas le cas. Les allégués contenus dans le recours du sieur Chèvre ne répondent donc pas aux faits établis dans la procédure. Il ressort en outre nettement du dossier que le sieur Chèvre a commis sciemment la contravention et qu'il a agi par esprit de lucre. Le Conseil-exécutif estime dans ces conditions qu'il n'y a pas lieu de faire grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

55° **Gisiger Charles**, originaire de Hauenstein, né en 1862, cultivateur aux Forges, a été condamné le 9 juin dernier par le juge de police de Delémont, pour **infraction à la loi sur les auberges**, à 50 fr. d'amende, 10 fr. d'émolument de patente et 4 fr. de frais. Le prénommé avait vendu aux soldats cantonnés aux Forges des boissons spiritueuses sans être en possession de la patente voulue. Il demande maintenant la remise de l'amende, de l'émolument de patente et des frais. Il faut cependant faire remarquer ici déjà que l'amende seule pourrait être remise par voie de recours, c'est-à-dire qu'il ne saurait s'agir de l'émolument, ni des frais. Le sieur Gisiger fait valoir dans son recours que les soldats cantonnés aux Forges étaient obligés de pourvoir à leur subsistance dans la localité même, mais que celle-ci ne compte aucune auberge, de sorte qu'on doit comprendre qu'il ait servi des consommations aux soldats. A l'encontre de ces dires, il y a lieu de faire remarquer que si le sieur Gisiger a agi pour rendre service aux soldats, il a d'autre part violé sciemment les dispositions légales. Il ne s'agit pas ici d'un cas semblable à ceux qui se sont produits les premiers jours de la mobilisation de l'armée, mais d'un cas de contravention proprement dite; cela est d'autant plus vrai que la police avait rendu attentif à réitérées fois le sieur Gisiger à la sanction qu'il encourait. Il n'y a donc nullement lieu de faire preuve de clémence au cas particulier et le Conseil-exécutif propose dès lors d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

56° **Studer Emile**, originaire de Grafenried, né en 1866, marchand de cigares à Bienne, a été condamné le 23 octobre 1914 par le juge de police de Bienne, pour **infraction à la loi sur les professions ambulantes**, à 5 fr. d'amende, 3 fr. d'émolument de patente, vingt centimes d'émolument de visa et 2 fr. 50 de frais. Le prénommé avait chargé, le 11 octobre 1914, un garçon de colporter des cigarettes, sans être en possession de la patente voulue. Il demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de l'amende, en alléguant avoir voulu faire gagner quelque chose audit garçon. Il est difficile de dire dans quelle mesure cet allégué est véridique. En revanche, et ainsi que l'a reconnu le juge, le délit commis par le sieur Studer n'est pas grave. Mais malgré cette circonstance et que la situation du recourant soit précaire, le Conseil-exécutif est d'avis qu'il ne faut pas accueillir le recours, vu le faible montant de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

57° **Flückiger Anna-Elisabeth**, née Müller, originaire de Rohrbachgraben, née en 1854, demeurant à Ostermundigen, a été condamnée le 5 mai dernier par

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1915.

la première chambre pénale de la Cour suprême, en confirmation du jugement de première instance, pour **usage malicieux d'un document falsifié**, à deux mois de détention correctionnelle, commués en trente jours de détention cellulaire, à deux ans de privation des droits civiques et aux frais. La prénommée avait été sommée en 1914 par la section de commune d'Ostermundigen de payer une somme de 27 fr. 30 pour impôt arriérés de 1913. Elle se présenta alors au secrétariat de ladite localité avec un certain nombre de quittances en mains, prétendant avoir payé entièrement ces impôts pour 1913. Parmi lesdites quittances s'en trouvait une sur laquelle le chiffre qui indiquait primitivement l'année avait été remplacé par celui de 1913. Le secrétaire communal n'attacha cependant tout d'abord pas grande importance à la chose. Ultérieurement, en revanche, il fit revenir la prénommée auprès de lui pour vérifier une fois encore les quittances. Dame Flückiger lui présenta alors à nouveau la quittance falsifiée, après avoir fait quelque difficultés, et elle se défendit immédiatement d'avoir eu connaissance de l'altération apportée à la pièce. Les indices étaient pourtant contre elle et elle fut déférée au juge, qui la condamna ainsi qu'il est dit ci-dessus. — Cette personne demande maintenant qu'il lui soit fait grâce. Elle prétend à nouveau n'avoir pas su qu'elle faisait usage d'une quittance falsifiée, et que les juges n'ont pas tenu compte suffisamment de ce fait et n'ont pas non plus admis les témoins à décharge à déposer. Pour ce qui est de ce dernier allégué, il faut dire que dame Flückiger avait cité au dernier moment, c'est-à-dire au cours de la procédure en instance supérieure, un témoin aux fins d'établir qu'elle avait toujours eu beaucoup de désordre dans ses papiers, et qu'il se pouvait dès lors que le faux eût eu lieu sans sa connaissance. Ce témoin déclare maintenant par écrit avoir vu, par exemple, qu'un pensionnaire de dame Flückiger mettait de nouvelles dates sur de vieux certificats et qu'il essayait son procédé d'abord sur de vieilles quittances. Cela est toutefois absolument inconcluant au cas particulier, attendu qu'il n'est pas dit, pour tout autant, que dame Flückiger ignorait la falsification en cause. Le témoignage dont il s'agit inspire d'ailleurs si peu de confiance qu'on serait plutôt porté à croire que la recourante cherche encore, par ce moyen, à mettre sa faute sur le compte de tierces personnes; pendant l'instruction, elle avait déjà cherché à jeter la suspicion sur son fils, alors au service militaire. Ce fait et l'opiniâtreté de ses dénégations n'étaient évidemment pas propres à lui concilier la clémence du tribunal, qui lui refusa expressément le sursis. Quant à ses allégués actuels, il ne rendent pas sa cause meilleure. Le Conseil-exécutif propose donc d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

58° Rüefli Armand, originaire de Granges, né en 1892, serrurier, actuellement détenu au pénitencier de Witzwil, a été condamné le 5 décembre 1912 par le tribunal correctionnel d'Aarberg, pour vol, à quatre mois de détention correctionnelle, avec sursis sous imposition d'un temps d'épreuve de quatre ans. Le pré-nommé, aide-monteur aux Forces motrices bernoises, avait, en automne 1912, installé l'électricité chez différents particuliers à Kappelen; il déroba à cette occasion de l'argent en espèces et divers objets, tels qu'une montre, un tapis de table, du vin et de la limonade. Le 11 mars dernier, le sursis qui mitigeait sa condamnation dut être révoqué, attendu que le tribunal militaire de la III^e division l'avait condamné le 28 janvier, de nouveau pour vol, à six mois de prison et trois ans de privation des droits civiques. Le sieur Rüefli, qui est trompette d'infanterie dans l'armée, avait en effet dérobé dans différentes localités du Jura à un camarade de service et à des gens du pays des objets de grande et petite valeur. Il demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise de la peine correctionnelle qui lui a été infligée le 5 décembre 1912, en invoquant uniquement la situation précaire de sa famille. Cet individu, qui semble avoir un penchant très accentué au vol, n'est toutefois pas digne d'être gracié; le directeur du pénitencier de Witzwil n'appuie d'ailleurs pas le recours. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif propose d'écarter le celui-ci.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

59° Wüst Albert, originaire de Birrhard, ouvrier de fabrique à Courroux, a été condamné les 10 mars et 14 avril derniers, par le juge de police de Delémont, pour infraction à la loi sur l'instruction primaire, à sept amendes d'un total de 27 fr. et aux frais. Cinq enfants du pré-nommé avaient passablement manqué l'école dans les mois de janvier et février derniers, sans présenter d'excuse suffisante, d'où la condamnation susmentionnée. Le sieur Wüst sollicite la remise de celle-ci. Il fait valoir qu'il a eu grand-peine, l'hiver dernier, à subvenir à l'entretien de ses huit enfants et qu'avec la meilleure volonté il n'a pu leur procurer les vêtements et souliers nécessaires, motif pour lequel les enfants furent malades à différentes reprises et, par là, empêchés de se rendre à l'école. Il appert d'un rapport de la commune de Courroux que ces dires sont conformes à la réalité; on ajoute que si la famille Wüst n'avait pas reçu à manger des soldats cantonnés dans la localité, elle

aurait certainement souffert de la faim. Dans ces conditions, le sieur Wüst ne pourrait probablement pas payer l'amende, en sorte que celle-ci devrait être commuée en emprisonnement. On peut dès lors consentir à une réduction de l'amende. Il faut considérer cependant que le sieur Wüst aurait pu, en se donnant plus de peine et en dépit de sa situation modeste, éviter les poursuites pénales. Il n'y a donc pas lieu de faire remise entière des amendes. Le Conseil-exécutif propose de réduire celles-ci de 27 fr. à 5 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction des amendes à 5 fr.*

60° Althaus Max, originaire de Sonthofen (Bavière), né en 1869, voyageur, demeurant à Meiringen, a été condamné le 21 avril dernier par le tribunal correctionnel d'Oberhasli, pour détournement d'objets saisis, à deux mois de détention correctionnelle, commués en trente jours de détention cellulaire, et aux frais. Le pré-nommé avait reçu avant la guerre deux grandes livraisons d'avoine; il revendit cette avoine en partie et donna le reste à ses chevaux de louage. Lorsque la guerre éclata, il ne put plus remplir ses obligations. Poursuivi en paiement par son fournisseur, le sieur Althaus déclara à l'huissier venu pour saisir qu'il ne possédait pas de biens saisissables et n'indiqua pas les créances qu'il avait envers ses propres débiteurs, créances pour lesquelles il avait lui-même mis ceux-ci en poursuite. La saisie demeura donc absolument infructueuse. — Althaus demande maintenant qu'il lui soit fait grâce de la peine susindiquée. Il allègue, comme déjà pendant l'instruction, qu'il a agi de bonne foi en n'indiquant pas ses créances, ayant en effet admis que celles-ci ne lui appartenaient pas au moment de la saisie, attendu qu'elles provenaient de l'avoine par lui vendue et pour laquelle il avait lui-même été mis en poursuite. Le sieur Althaus conteste donc toute intention dolosive. Il n'appartient cependant pas au Grand Conseil d'apprécier les faits qui ont amené la condamnation; d'autre part, il ne faut pas oublier que le tribunal, tout en tenant largement compte de ce qui pouvait militer en faveur du sieur Althaus, a cependant admis la culpabilité de celui-ci. Quant à la condamnation, elle n'a été que du minimum prévu, et encore a-t-elle été commuée; on ne saurait donc dire que le recourant ait été puni trop sévèrement. Le Conseil-exécutif ne peut par conséquent recommander le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

Rapport de la Direction des finances

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

la conclusion d'un emprunt de quinze millions de francs.

(Octobre 1915.)

La Direction des finances a l'honneur de proposer au Conseil-exécutif de recommander au Grand Conseil la conclusion d'un emprunt de quinze millions de francs, la décision de cette autorité devant être toutefois soumise au vote du peuple.

Cette proposition est motivée par le fait que le moment serait venu, pour l'Etat, d'acquérir une certaine quantité d'actions de la Société anonyme des forces motrices bernoises et, d'un autre côté, par la nécessité d'augmenter les disponibilités de la caisse de l'Etat.

Le contrat relatif audit emprunt est déjà passé, et cela avec la Banque cantonale, le Syndicat des banques suisses, le Syndicat des banques cantonales et le Syndicat des banques bernoises. Le taux de l'emprunt est fixé à $4\frac{3}{4}\%$, et le cours de prise ferme à $97\frac{1}{2}\%$; quant au remboursement, il commencerait au bout de dix ans et se ferait en quarante annuités, toutefois avec faculté, pour l'Etat, de dénoncer la dette entièrement ou partiellement dès le 1^{er} décembre 1925 et, ensuite, à chaque échéance des coupons.

Pour ce qui est des autres dispositions du projet d'arrêté, nous dirons que la votation populaire doit avoir lieu avant la fin du mois de novembre et que les banques intéressées pourront se départir du contrat d'emprunt dans le cas où, avant la fin de l'émission, la Suisse se trouverait entraînée dans la guerre actuelle, ou si la Banque nationale venait à hausser le taux de son escompte, ou encore si le cours des obligations des emprunts à $3\frac{1}{2}\%$ des Chemins de

fer fédéraux venait à descendre au-dessous de 76 %. Ces conditions s'expliquent par l'insécurité des temps où nous sommes. Il est bien clair, en effet, que les banques ne sauraient faire une offre à bien long terme et qu'une aggravation quelque peu notable de notre situation nécessiterait un remaniement de toute l'affaire.

Lesdites conditions sont acceptables. Le taux de $4\frac{3}{4}\%$ est celui qui peut s'obtenir à cette heure pour les emprunts cantonaux. Quant au cours de prise ferme, qui est donc de $97\frac{1}{2}\%$, il est de $\frac{1}{4}\%$ meilleur que celui de l'emprunt contracté au mois de mars dernier pour la Caisse hypothécaire. Tout bien considéré, donc, nous croyons que les clauses du contrat sont telles que les circonstances actuelles permettent de raisonnablement les demander.

Comme nous venons de le dire, le produit de l'emprunt servira, d'une part, à acquérir des actions de la Société des forces motrices bernoises et d'autre part, à augmenter le fonds de roulement de l'Etat.

Vu les travaux des dernières années, la Société des forces motrices bernoises a décidé d'élever son capital-actions d'une somme de six millions de francs. Conformément à la manière de voir admise de tout temps, les nouvelles actions ont été offertes à la souscription des communes; 71 communes de notre canton, une commune soleuroise et une commune neuchâteloise ont répondu à l'appel et souscrit en tout 1290 actions, soit 645,000 fr. Les 10,710 actions restantes sont encore à placer et il s'agit maintenant de savoir qui les prendra, l'Etat ou d'autres souscripteurs.

projet d'arrêté

suivant:

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

ARTICLE PREMIER. a) Est approuvé le contrat passé le 10 octobre 1915 entre la Direction des finances du canton de Berne, d'une part, et le Syndicat des banques suisses, le Syndicat des banques cantonales et le Syndicat des banques bernoises, d'autre part, relativement à la conclusion d'un emprunt de 15,000,000 francs, portant intérêt à $4\frac{3}{4}\%$ et remboursable en quarante annuités de l'année 1925 à l'année 1965, l'Etat de Berne ayant cependant le droit de convertir la dette dès la première de ces années et le cours d'émission étant de 99 %.

b) Du produit de l'emprunt, une somme de 10,000,000 fr. au minimum sera affectée à l'acquisition d'actions de la Société anonyme des forces motrices bernoises. Le solde servira à augmenter le fonds de roulement de la caisse de l'Etat. Le Conseil-exécutif fixera définitivement les conditions de la susdite acquisition d'actions.

ART. 2. Le présent arrêté sera soumis au vote du peuple et inséré au Bulletin des lois.

ART. 3. La votation populaire est fixée au dimanche, 21 novembre prochain.

Berne, le 20 octobre 1915.

Le directeur des finances,
Scheurer.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 22 octobre 1915.

Au nom du Conseil-exécutif:
Le président,
Locher.
Le chancelier,
Kistler.

